

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

COMPTE RENDU INTEGRAL — 45° SEANCE

Séance du Vendredi 10 Décembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. MAURICE SCHUMANN

1. — Procès-verbal (p. 6596).

2. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6596).

Affaires sociales (suite).

III. — Travail, emploi et I. — Section commune (suite) (p. 6596).

MM. Jean Le Garrec, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi; André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances; Charles Bonifay, Daniel Millaud, Hector Viron, Louis Souvet, Mme Cécile Goldet.

III. — Travail, emploi.

Sur les crédits du titre III (p. 6607).

Amendement n° 186 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre IV (p. 6608).

Amendement n° 187 de la commission des finances. — Adoption.
Adoption des crédits modifiés.

Crédits du titre VI. — Adoption (p. 6608).

I. — Section commune.

Sur les crédits du titre III (p. 6608).

Amendement n° 184 de la commission des finances. — MM. le rapporteur spécial, le ministre. — Adoption.

Adoption des crédits modifiés.

Sur les crédits du titre V (p. 6608).

Amendement n° 185 de la commission des finances. — Adoption.
Adoption des crédits modifiés.

Art. 68 à 71. — Adoption.

Suspension et reprise de la séance.

3. — Conférence des présidents (p. 6609).

4. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6609).

Urbanisme et logement (p. 6609).

MM. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement; Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances; Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (logement); Maurice Janetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (urbanisme); Marcel Vidal, Paul Pillet, Emile Didier, Fernand Lefort, François Collet.

PRÉSIDENTICE DE M. ROBERT LAUCOURNET

MM. Richard Pouille, Pierre Matraja, Marcel Henry, Raymond Soucaret, Adrien Gouteyron, André Rabineau, le ministre.

Adoption des crédits.

Art. 48. — Adoption (p. 6628).

Art. 75 (p. 6628).

M. Christian de La Malène.

Amendement n° 202 rectifié de M. Charles Beaupetit. — MM. Charles Beaupetit, rapporteur spécial; le ministre, Adolphe Chauvin, Jacques Descours Desacres. — Adoption.

Amendement n° 222 rectifié de M. Camille Vallin. — MM. Fernand Lefort, le ministre. — Retrait.

Amendements n°s 221 rectifié de M. Camille Vallin, 153 rectifié de M. Jean-Pierre Fourcade, 223 rectifié de M. Jacques Valade et 224 rectifié de M. Raymond Brun. — MM. Fernand Lefort, Jacques Descours Desacres, Christian de La Malène, Adolphe Chauvin, François Collet. — Retrait de l'amendement n° 223 rectifié; adoption de l'amendement n° 221 rectifié.

MM. Christian de La Malène, le président, Jacques Descours Desacres, le ministre.

Rejet de l'article modifié.

Suspension et reprise de la séance.

PRÉSIDENCE DE M. ALAIN POHER

5. — Candidature à une commission (p. 6631).
 6. — Loi de finances pour 1983. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6631).

Recherche et industrie (p. 6631).

MM. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie; Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie; Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances (I. — Recherche); René Tomasini, rapporteur spécial de la commission des finances (II. — Industrie); Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique); Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (recherche scientifique); Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (industrie); Richard Pouille, en remplacement de M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques (énergie); André Rabineau, Stéphane Bonduel, Mme Danielle Bidard, MM. Michel Maurice-Bokanowski, Hubert Martin, Roland Grimaldi.

Renvoi de la suite de la discussion.

7. — Nomination à une commission (p. 6652).
 8. — Transmission de projets de loi (p. 6652).
 9. — Dépôt d'un rapport (p. 6652).
 10. — Ordre du jour (p. 6652).

PRÉSIDENCE DE M. MAURICE SCHUMANN,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures vingt.
 M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.
 Il n'y a pas d'observation?...
 Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

— 2 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Affaires sociales (suite).

III. — TRAVAIL ET EMPLOI et I. — SECTION COMMUNE

M. le président. Le Sénat va poursuivre l'examen des dispositions du projet de loi concernant le ministère du travail : III. Travail et emploi; I. Section commune.

La parole est à M. le ministre.

M. Jean Le Garrec, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'emploi. Monsieur le président, monsieur le rapporteur de la commission des finances, mesdames, messieurs, il est banal de dire que l'emploi est une priorité. Il ne faudrait pas que cette affirmation soit un moyen d'éviter la réalité des problèmes et, à la limite, de se donner bonne conscience. Cette priorité est d'autant plus poignante que chacun d'entre nous mesure un peu plus chaque jour le sentiment de doute, d'angoisse, d'interrogation d'une société confrontée à des problèmes qu'elle vit de plus en plus difficilement.

Cela est tellement vrai que je viens de décider, dans une circulaire que j'ai prise avec mon collègue Bérégovoy, ministre de la solidarité nationale, de créer les conditions d'une intensification de la lutte contre la pauvreté et la précarité. Ces deux

mots, que l'on croyait bannis du vocabulaire d'une société occidentale confortable et installée dans ses certitudes, prennent, hélas! un sens nouveau, alors que nous pouvions les croire révolus.

Cette donc cette priorité que le Gouvernement prend en compte. Je rends ici hommage à la lucidité de M. le rapporteur Béranger qui, hier, tout en notant que les résultats n'étaient pas encore satisfaisants — je partage cette analyse — ajoutait qu'il fallait reconnaître que nous avions réussi à stabiliser la montée du chômage, que nous étions les seuls en Europe à pouvoir présenter un tel bilan. Si l'on veut bien ne pas tomber dans le faux débat entre données corrigées des variations saisonnières et données brutes, retenir les variations saisonnières comme seule indication valable de tendance et admettre qu'en données brutes il existe, entre les pointes et les creux, des variations d'environ 300 000 demandeurs d'emploi, il faut effectivement reconnaître que, depuis quatre mois, nous avons réussi à bloquer la situation. Cela est insuffisant — nous le savons et le disons — mais encore fallait-il commencer par cette étape.

Cette priorité est d'autant plus prégnante, d'autant plus affirmée, que la crise économique sévit dans l'ensemble des pays européens et que les perspectives pour 1983 s'assombrissent au lieu de s'éclaircir.

Il n'est pas dans mon propos ni dans mes responsabilités d'analyser à cette tribune les raisons de cette situation. Il me faut néanmoins en faire le constat.

Pour répondre à cette double priorité face à la situation sociale et à une situation économique qui se révèle, hélas! peut-être plus difficile encore pour 1983, deux voies sont nécessaires, mais non contradictoires, et j'insiste sur ce point.

La première voie consiste à s'efforcer de parvenir à une croissance la plus forte possible, car la meilleure réponse à la situation de l'emploi est évidemment la croissance. Il faut en même temps tendre à une exploration minutieuse et précise de toutes les sources de dynamisme, de toutes les possibilités permettant d'innover et de rénover le tissu de l'emploi, le tissu industriel et celui de l'entreprise.

Ces deux voies ne sont pas contradictoires, elles sont totalement complémentaires. Il faut bien voir qu'il s'agit, pour les années à venir, non pas seulement d'une situation de crise — le mot est trop facile — mais aussi d'une situation de profonde transformation de nos structures économiques.

Explorer la deuxième voie, celle d'une micro-économie, est absolument nécessaire et indispensable si l'on veut que les conditions d'une croissance la plus forte possible demeurent pour la période à venir.

Donc, l'opposition qui est faite parfois entre ces deux données m'apparaît tout à fait erronée.

Je disais : « croissance la plus forte possible ». Si la France a connu, en 1982, la croissance la plus forte de tous les pays développés, à l'exception du Japon, il faut se pénétrer de l'idée qu'un pays ne peut pas s'isoler d'un environnement économique. Nous vivons dans un environnement ouvert, au sein duquel la France veut agir. La limite de notre action tient à la limite des actions des pays qui nous entourent. Nous avons quelques inquiétudes à propos de la spirale suicidaire dans laquelle sont engagés nos partenaires politiques souvent délibérément récessionnistes. C'est un autre débat, un autre sujet; je tenais néanmoins à l'aborder car le Gouvernement mène en ce domaine une action importante afin de s'efforcer de trouver, à l'échelon européen, des mouvements de relance concertés.

On voit donc bien que, quels que soient nos efforts et notre volonté, quels que soient les choix prioritaires exercés par le Gouvernement et qui concernent la recherche, la technologie et l'investissement, le niveau de croissance pour 1983 ne permet pas, hélas! de répondre mathématiquement à la situation telle que nous la vivons.

Cette constatation implique — ce n'est pas contradictoire — une exploration minutieuse, permanente de tous les moyens permettant de sauver l'emploi, de stimuler l'initiative, de créer une transparence sur le marché de l'emploi, de faire un effort de formation sans précédent, de réintroduire par une approche micro-économique l'entreprise, particulièrement la petite, au sein de notre raisonnement et, enfin, de se poser sérieusement le problème de la réorganisation et du partage du travail.

Voilà très simplement résumé, mesdames, messieurs les sénateurs, l'essentiel de la politique que nous engageons. Elle est complémentaire, cohérente et forte. Elle tend à agir en même temps sur les conditions, la maîtrise du développement et sur la préparation de l'avenir; elle vise à prendre en compte dans l'action de tous les jours cette approche micro-économique qui nous permettra de capter toutes les capacités de développement là où elles se produisent et au moment où elles se produiront.

Cette orientation est fondamentale et elle caractérise le budget que j'ai l'honneur de présenter devant la Haute Assemblée.

Il s'agit d'un budget offensif et diversifié. Il est offensif, car il correspond à la volonté et à la priorité du Gouvernement; il est diversifié, car il s'efforce de capter et d'animer ces divers réseaux et ces différentes actions que je viens de préciser.

Cette diversification porte sur six points, dont je vais me permettre d'analyser rapidement le contenu, et qui sont les suivants : la défense de l'emploi dans le secteur public; l'insertion professionnelle des jeunes; l'insertion des chômeurs de longue durée; la rénovation du service public de l'emploi; les contrats de solidarité et la réduction du temps de travail; l'aide à la création d'activités et la promotion de l'emploi.

Telles sont donc les six grandes orientations de ce budget, qui correspondent aux six grands choix politiques du Gouvernement et singulièrement du ministre de l'emploi.

Parlons, d'abord, de la défense de l'emploi dans le secteur public. Nous avons toujours dit que nous ne voulions pas, en ce qui concerne particulièrement le secteur public élargi et concurrentiel, défendre l'emploi par le statut. J'ai eu l'occasion de m'en expliquer longuement à cette tribune, lors d'autres débats. Notre souci est de le défendre par la dynamisation économique et la vitalité industrielle.

Nous nous sommes engagés dans cette action qui doit se traduire progressivement par la signature entre les grandes entreprises du secteur public concurrentiel et les pouvoirs publics — particulièrement, le ministère de l'emploi — d'une charte de l'emploi. Nous avons lancé ce mouvement voilà quelques semaines, après en avoir informé le haut conseil du secteur public. Il s'agit d'optimiser, au sein des grandes entreprises, toutes les ressources possibles, aussi bien technologiques, financières, qu'humaines, ces dernières étant les plus importantes.

En même temps, il convient d'avoir le souci d'une planification des besoins à long terme, d'une prise en compte des mutations telles qu'elles doivent se dessiner, d'une cohérence d'attitude avec l'ensemble des filiales. Si cela se révèle nécessaire, il faudra créer une bourse de l'emploi permettant le reclassement du personnel, sa mobilité professionnelle et sa formation.

Cette charte pour l'emploi constituera probablement une étape importante. Nous sommes en train de la lancer. Elle impliquera une deuxième dimension, tout à fait nouvelle d'ailleurs, mais, à mon avis, fondamentale : l'optimisation des ressources vers l'environnement, c'est-à-dire l'aptitude de la grande entreprise à s'adapter à son environnement et sa capacité à reporter vers l'extérieur de la technologie, des moyens et des hommes.

Une analyse n'est malheureusement pas effectuée en France : celle des grands systèmes. Il n'est pas évident — loin s'en faut ! — qu'un grand système soit capable de nationaliser ses ressources tant en finances qu'en technologie et en hommes. La déperdition, à ce niveau-là, est relativement importante. Ce gâchis peut être admissible, même si je le condamne, dans une période de croissance forte de 4 p. 100, mais il est inacceptable quand la croissance est faible.

Nous voulons donc optimiser les moyens, y compris dans l'environnement économique, dans celui du bassin d'emploi et en restituant vers l'extérieur un certain nombre de ces possibilités.

Voilà déjà, mesdames, messieurs les sénateurs, une indication importante sur l'action que nous menons.

Le deuxième point concerne l'insertion professionnelle des jeunes.

Je serai bref, car ce point, à lui seul, mériterait qu'on lui consacre un débat au fond. Je ne peux que faire un constat en notant, d'une part, la place des jeunes dans le nombre des chômeurs — 45 p. 100 des inscrits à l'A.N.P.E. ont moins de 25 ans — et, d'autre part, le fait dramatique que 55 p. 100 des jeunes de 16 à 18 ans n'ont aucun diplôme ou ont, au plus, une année de formation professionnelle. C'est dire qu'il existe entre la mutation fondamentale de l'emploi telle qu'elle est engagée pour les dix années à venir et la formation de ces jeunes un décalage croissant par impréparation de ce qu'il fallait faire et de ce qui aurait dû être fait pendant les dix dernières années.

Nous avons l'intention de prendre en compte ce problème, car il est redoutable. L'action que nous menons dans ce domaine va s'accroître et se développer au cours des mois et des années à venir, notre but étant d'éviter les aides ou les actions systématiques qui ne seraient pas assorties d'un effort permanent pour une plus-value de formation.

C'est pourquoi nous n'avons pas reconduit des actions telles que les soutiens automatiques ou les stages pratiques; nous avons adopté des méthodes faisant appel à la concertation entre l'entreprise et l'administration. Je pense aux contrats emploi-formation, en particulier. Nous ne les avons pas inventés — j'ai eu l'occasion de le dire en d'autres lieux — mais ils sont efficaces et nous les reconduisons en leur donnant une ampleur considérable pour l'année à venir. En effet, 100 000 contrats emploi-formation sont prévus dans le budget.

Nous devons avoir le souci d'aider à la création d'emplois et à l'insertion des jeunes en nous efforçant, dans chaque occasion, d'apporter une plus-value de formation.

C'est l'une des priorités de ce budget avec un investissement important, de l'ordre de 2 250 millions de francs, et un programme de formation qui prévoit un nombre significatif de stages d'insertion et de qualification.

Le troisième point sur lequel je me permettrai d'insister concerne l'insertion des chômeurs de longue durée. C'est un problème redoutable, qui n'est pas spécifique à la France, puisqu'on le retrouve dans toute l'Europe en même temps que l'on observe une augmentation très importante du nombre des demandeurs d'emplois — sauf en France — et un allongement progressif de la durée du chômage. En France, cette durée moyenne est de neuf mois.

La difficulté est grande, car — je ne vous apprendrai rien — plus le chômage dure, plus les difficultés d'insertion professionnelle augmentent, plus la situation de refus s'aggrave. Il était indispensable que soit consenti un énorme effort pour essayer de briser cette chaîne qui fait que l'on est chômeur, qu'on le reste et que se créent des conditions de plus en plus fortes pour qu'il soit impossible, un jour ou l'autre, d'en sortir.

Il s'agit donc d'un programme extrêmement important. La France est le seul pays d'Europe à lancer une telle action. J'ai eu l'occasion, lors de réunions européennes à Bruxelles, de demander que ce programme soit également pris en considération à l'échelon européen. Nous n'y sommes pas encore parvenus, bien que l'importance et la gravité de cette situation aient été indiquées, mais nous pouvons espérer, en 1983, développer une zone d'action à ce niveau. Cela constituera, je crois, un encouragement pour l'action que mène notre Gouvernement.

Il s'agit donc d'un programme important. Je ne vais pas le détailler, mais j'indiquerai tout de même que nous avons institué une rencontre avec chacun des chômeurs de longue durée, notre volonté étant d'analyser les raisons pour lesquelles ces demandeurs d'emplois, femmes ou hommes, se trouvent dans cette situation et de procéder à une analyse des moyens permettant d'en sortir. C'est ainsi que sont prévus 60 000 stages d'évaluation technique, 32 000 stages d'orientation approfondie, 80 000 stages de formation, 32 000 stages de mise à niveau et 50 000 contrats emploi-formation. Il s'agit d'une dotation importante, dont la provision est inscrite au budget des charges communes; elle représente un total significatif dont une partie est rattachée à l'exercice 1982 tandis que l'autre l'est à celui de 1983.

Nous avons enregistré les premiers résultats de cette action et, après avoir rencontré 15 382 chômeurs de longue durée, nous pouvons maintenant avoir une vision exacte des situations, une connaissance précise des causes des difficultés. Je dirai même mieux : nous avons une vision précise géographiquement, car l'on constate des disparités régionales fortes.

La nécessité d'un énorme effort de formation apparaît nettement car, dans certaines régions — dans le Nord-Pas-de-Calais, par exemple — pour 20 p. 100 de ces chômeurs de longue durée, une formation en profondeur d'au moins un an est nécessaire si l'on veut avoir quelque chance qu'ils se réinsèrent professionnellement. Cela montre l'ampleur du problème, mais aussi l'ampleur des dégâts.

Cela nous a permis d'avancer quelques propositions précises, sur lesquelles je reviendrai. Aussi, nous efforçons-nous d'apporter une réponse à la situation dramatique des chômeurs de longue durée âgés, puisque, dans le décret qui vient d'être pris par le Gouvernement pour faire face à l'éclatement du système paritaire de l'U.N.E.D.I.C., nous avons adopté des mesures — je souhaiterais qu'elles soient beaucoup plus soulignées — prévoyant la prolongation automatique de l'allocation de base jusqu'à soixante ans et, pour ceux qui n'avaient comme autres ressources que l'allocation de fin de droits, son doublement puisqu'elle est portée à 2 000 francs.

Ce n'est assurément pas le Pérou, mais c'est quand même, me semble-t-il, une bonne décision qui témoigne, quelle que soit la politique de rigueur du Gouvernement, le souci que nous avons d'allier à cette politique de rigueur une volonté de justice sociale. Nous apportons à ce problème une solution qui nous paraît être juste. Elle permettra à ces femmes et à ces hommes âgés, dont on sait qu'ils ne peuvent plus être insérés dans la vie professionnelle, d'attendre, dans des conditions correctes, l'âge de la retraite.

Quant au quatrième point de mon intervention, la rénovation du service public de l'emploi, je l'aborderai très rapidement, monsieur le rapporteur...

M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Vous ne pourrez pas vous plaindre que la séance se termine trop tard !

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Monsieur le rapporteur, hier j'ai été très patient, j'ai beaucoup attendu. Je m'efforcerai d'être bref, mais il est important que le Gouvernement puisse exposer, sur des points significatifs, et de façon d'ailleurs très concentrée, l'essentiel de la politique qu'il mène.

M. le président. Monsieur le ministre, le temps de parole du Gouvernement n'est jamais limité, sauf, bien entendu, si un accord de modération est conclu devant la conférence des présidents.

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Je vous remercie, monsieur le président.

La rénovation du service public de l'emploi est probablement l'une des actions les plus indispensables pour les dix années à venir. Si je devais formuler des critiques très fortes, je le ferais d'ailleurs sur ce terrain-là, car nous sommes le seul pays en Europe — je dis bien le seul — qui ne dispose pas d'un instrument à la hauteur de la formidable mutation qui s'engage actuellement dans les domaines de l'emploi, de la technologie et de l'industrie.

Des choses insensées sont dites à ce sujet. Personne n'a le courage de regarder la réalité. On ignore, par exemple, que l'agence nationale pour l'emploi s'occupe annuellement de 3 850 000 demandeurs d'emploi. C'est énorme. Tout un travail d'évaluation, d'orientation, de réinsertion est réalisé dans des conditions précaires, insuffisantes, non satisfaisantes et, bien souvent, la bonne volonté et le dévouement professionnel suppléent à l'insuffisance des moyens.

L'un de mes soucis est incontestablement de créer un grand service public de l'emploi, afin que chaque demandeur d'emploi puisse être reçu décemment, évalué, orienté et envoyé en formation si nécessaire. Si nous n'agissons pas de la sorte, notre pays se trouvera en situation de faiblesse et donc d'échec face à cette mutation formidable qui est engagée pour les dix années à venir. C'est, incontestablement, l'une des priorités de l'action que je mène. J'ai le souci d'organiser et d'améliorer le fonctionnement du service public de l'emploi, de le simplifier, d'informatiser, de former le personnel et d'élargir cette action à tout ce qui doit concourir à une meilleure préparation à l'emploi et à sa meilleure acceptation par l'intéressé.

Un autre de mes objectifs est de contribuer à ce que ces différents organismes, à savoir l'A.N.P.E. — agence nationale pour l'emploi — l'A.F.P.A. — association nationale pour la formation des adultes — les services extérieurs du travail et de l'emploi, travaillent beaucoup plus en symbiose et que cette dernière soit élargie à l'éducation nationale, par exemple aux centres d'information et d'orientation, afin que, dans ce mouvement, ne figurent pas seulement les services traditionnels de l'emploi.

Dans l'action que je mène, j'essaie d'utiliser de façon pragmatique les moyens là où ils existent. Je ne me contente pas de créer des emplois nouveaux, même si cela est nécessaire ; je négocie également, par exemple avec l'U.N.E.D.I.C., les moyens d'améliorer le fonctionnement, notamment grâce à l'utilisation des centres informatiques des A.S.S.E.D.I.C. pour aller le plus vite possible vers une informatisation de l'ensemble des opérations. Je ne m'étendrai pas sur ce point bien qu'il y ait assurément beaucoup à dire, car c'est probablement l'un des problèmes clefs. Tout serait beaucoup plus facile si ce service public de l'emploi était déjà aujourd'hui à la hauteur des enjeux de la période qui est en train de s'ouvrir.

J'en viens aux contrats de solidarité et à la réduction du temps de travail. Le Gouvernement a lancé une action importante s'agissant des contrats de solidarité. Cette action réussie a eu un effet incontestable : elle a permis à des gens plus âgés de partir en préretraite ; elle a également permis à des jeunes de venir les remplacer et à créer ainsi un dynamisme. Nous nous étions engagés sur environ 200 000 départs en 1982-1983. Ces objectifs sont atteints.

J'ai eu l'occasion plusieurs fois de déclarer, probablement même à la tribune du Sénat, que le Gouvernement ne pouvait pas aller plus loin qu'il n'était raisonnable en ce qui concerne les préretraites et qu'il avait l'intention de porter son action plus précisément sur la réduction du temps de travail. C'est ce que nous avons été amenés à faire en hâtant cette décision à la suite de la situation créée par l'éclatement, que j'espère provisoire, du système paritaire de l'U.N.E.D.I.C.

Nous avons pu mesurer d'ailleurs, à cette occasion, combien les mauvaises analyses s'étaient développées et combien, dans l'esprit de nombre de nos compatriotes, la préretraite, qui pour nous était conçue comme une action tout à fait exceptionnelle, était devenue presque un droit.

Il faut être clair et net : aujourd'hui, en France, l'âge de la retraite est fixé à soixante-cinq ans. Le Gouvernement a pris ses dispositions pour que, au début de 1983, il soit abaissé à

soixante ans. Il appartient maintenant aux partenaires sociaux d'apporter des compléments de solution. Ce sera une avancée sociale considérable qui doit se réaliser dans le premier trimestre de 1983.

Mais l'âge de la retraite n'est pas fixé à cinquante-cinq ans. Le départ en préretraite est prévu pour des situations exceptionnelles liées soit à des problèmes économiques redoutables comme en a connu la sidérurgie, soit à la signature dans l'entreprise d'un contrat précis comportant des engagements réciproques, comme le contrat de solidarité.

Nous avons poursuivi notre action pour 1983 dans des conditions différentes, moins avantageuses, car il n'aurait pas été pensable, alors que nous devions réaliser des économies importantes sur le système de l'assurance-chômage, que les préretraites soient accordées dans les mêmes conditions. Mais, quelles que soient les difficultés que nous avons rencontrées ces jours derniers, notre volonté de justice sera peu à peu comprise par l'ensemble des Françaises et des Français.

Par ailleurs, nous développons fortement notre action en faveur de la réduction du temps de travail. Là aussi, je voudrais contribuer à une meilleure approche de ce problème. La réduction du temps de travail doit être perçue comme une nécessité économique et comme un moyen d'armement économique de nos entreprises pour l'avenir et non pas selon je ne sais quelle idée utopique ou simplement comme une avancée sociale, même si, vous vous en doutez bien, le Gouvernement souhaite que soient réalisées un maximum d'avancées sociales. Nous ne pourrions pas prendre en compte l'évolution extraordinairement rapide des nouvelles technologies si nous ne menons pas, dans le même temps, une réflexion sur l'organisation du processus de travail.

Il serait vain et tout à fait passéiste d'opposer ces deux données. C'est parce que nous voulons une économie moderne et efficace que nous posons le problème de l'organisation du processus du travail et de la réduction du temps de travail. Cette approche cohérente — l'homme que je suis et qui a une longue expérience des entreprises et des technologies de pointe peut vous l'affirmer — est indispensable pour l'avenir de notre économie, à deux conditions que le Gouvernement prend en compte. Il coïncide, en effet, de l'accompagner, d'une part, de l'utilisation maximale des équipements — ce qui peut impliquer un aménagement des rythmes de travail, c'est-à-dire un effort pour capter les gisements de productivité qui existent — d'autre part, d'une compensation salariale, qui ne peut être que partielle, des heures de travail supprimées si l'on veut un effet significatif sur l'emploi.

A ces deux conditions indispensables nous pouvons faire de la réduction du temps de travail une arme économique pour adapter nos entreprises à l'avenir, pour les rendre efficaces et pour créer des emplois et les protéger. C'est à ce titre que j'ai présenté devant le conseil des ministres un décret important aménageant de nouvelles aides et tendant à une nouvelle approche du problème pour 1983. Ce décret, adopté en conseil des ministres le 20 octobre, organise les moyens d'une réduction sensible, de deux heures au moins la première année, ou d'une programmation vers les trente-cinq heures en 1985, tout en aidant les entreprises à aller dans ce sens.

Pour aller plus loin, il nous faudra faire l'analyse de la situation ; il nous faudra voir comment le problème évolue au niveau européen ; il nous faudra tirer les enseignements de ce qui a déjà été fait. Mais nous devons avoir le courage de considérer — et le Gouvernement de Pierre Mauroy le fait — que la réduction du temps de travail est un impératif non seulement social, mais aussi profondément économique.

Enfin, dernier point, l'aide à la création d'activités et à la promotion de l'emploi. C'est une constante dans l'action que nous menons tant sur l'emploi au plan national que sur l'emploi dans les petites entreprises ou pour favoriser le développement des initiatives locales. C'est à ce titre que nous avons retenu, dans le budget de 1983, deux actions importantes, que nous reconduisons, sur les emplois d'initiative locale, qui permettront d'aider à l'impulsion d'une micro-économie. Je rappelle enfin que j'ai proposé un dispositif en ce qui concerne la réduction de l'effet de seuil au passage du dixième salarié, car la mesure était contradictoire avec le souci du développement, du dynamisme et de l'activité des petites et moyennes entreprises.

Mesdames, messieurs les sénateurs, je me suis efforcé d'aller au plus net, au plus clair concernant les grandes orientations de la politique du Gouvernement. En conclusion, il est déterminant et fondamental de bien voir que si nous ne mobilisons pas tous les moyens dont nous disposons pour lutter contre le chômage, pour lutter contre ce que j'appellais cette aggravation de la pauvreté et de la précarité, certains comportements sociaux, certaines situations sociales, pourraient, à terme, avoir des conséquences politiques extrêmement redoutables. Par conséquent, je n'entends pas l'alternance démocra-

tique. Cela, ce n'est pas redoutable, c'est la vie démocratique. J'entends le risque d'une méfiance, d'une attaque, et — pourquoi pas ? — d'une remise en cause des institutions auxquelles nous croyons tous.

Certains trouveront peut-être mes propos excessifs. Pour ma part, je ne le crois pas. Pour avoir eu l'occasion d'évoquer ces problèmes avec des ministres européens, j'ai l'impression que ce sentiment est partagé. La commission des Communautés européennes admet qu'il y aura l'année prochaine, en Europe, 1 500 000 chômeurs supplémentaires ; dans ces conditions, on ne peut qu'être inquiet du risque de désagrégation de notre tissu social.

Le Gouvernement mène son action avec détermination ; il la mène à tous les niveaux, par la lutte contre le chômage de longue durée, par la préparation d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes, par la dynamique qu'il s'efforce de donner à l'économie, par la volonté de créer un service public permettant une meilleure transparence entre l'offre et la demande. Il s'agit d'une action de longue haleine, qui réclame la mobilisation de nos volontés et de nos moyens. Mais notre détermination est grande, je le répète. Encore faudra-t-il faire peu à peu partager nos convictions au niveau européen. C'est ce à quoi nous nous employons aussi. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, vous savez que nous avons pris un grand retard dans la discussion du projet de loi de finances.

Je vous demanderai donc de respecter vos temps de parole pour que nous en ayons terminé avec les dispositions concernant le travail et l'emploi vers treize heures.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, il est évident que ces débats sont trop longs, mais les sénateurs respectent le temps de parole qui leur est imparti. Il serait souhaitable que votre observation soit entendue sur tous les bancs de cet hémicycle.

Cela dit, les importantes transformations survenues à la fin du mois de juin dernier dans les structures gouvernementales ne se sont pas traduites par des modifications consécutives dans la présentation budgétaire. Cela n'était d'ailleurs plus guère possible à ce moment. Eût-ce été souhaitable ? Certainement, du point de vue de la clarté. On ne sait plus très bien qui fait quoi, qui gère quel crédit.

Peut-être cependant un reclassement n'est-il pas souhaitable immédiatement tant sont changeantes les structures de ces ministères au gré des dosages qu'implique chaque remaniement ministériel.

Au moins pourrait-on donner, dans la présentation des fascicules budgétaires, des indications plus précises permettant de mieux suivre l'utilisation des crédits.

Soyons justes ! Un timide effort a été entrepris dans ce sens par le transfert du budget des charges communes à celui du travail et de l'emploi de la charge du financement des contrats de solidarité pré-retraite et des emplois d'initiative locale.

Mais pourquoi s'être arrêté en si bonne voie ? Logiquement, auraient dû être également transférés à ce budget les crédits d'allocations aux chômeurs de longue durée, des contrats de solidarité avec réduction du temps de travail et de mise en œuvre du plan textile.

En l'état, et comparaison faite à structures identiques, les dotations demandées pour la section commune marquent sur l'an dernier une progression de 15,9 p. 100, comprenant un renforcement des effectifs de quatre-vingts titulaires par titularisation de vingt-neuf contractuels et création de cinquante et un emplois.

Votre commission des finances considère qu'en cette période de rigueur il ne convient pas d'ajouter encore deux postes de contractuel pour une mission de recherche-expérimentation, qui aurait pour rôle de contrôler ce que font les autres missions et de voir si les études sont bien coordonnées, et qui bénéficierait, en outre, au titre des dépenses en capital, d'une dotation de 4 950 000 francs en autorisations de programme et de 2 250 000 francs en crédits de paiement. La commission vous proposera, par voie d'amendement, de réduire les dotations du titre V de la section commune d'un montant équivalent.

D'ailleurs, à l'examen des demandes de crédits en capital, votre commission a observé que, par l'arrêté du 18 octobre dernier, M. le ministre du budget avait procédé à des annulations de crédits d'un montant de 5 730 000 francs en autorisations de programme, sur les 23 millions que nous avons votés, et de 2 710 000 francs en crédits de paiement, sur les 24 millions que nous avons acceptés.

Lors d'un récent contrôle sur place et sur pièces, votre rapporteur a appris : premièrement, que ces sommes avaient été neutralisées dès le mois de janvier de cette année, c'est-à-dire au lendemain même du vote des crédits par le Parlement ;

deuxièmement, que les opérations qu'elles devaient financer demeurent nécessaires, mais que, n'ayant pu être effectuées cette année en raison du gel, puis de l'annulation des crédits et étant devenues de ce fait sans objet pour cette année, les crédits y afférents sont compris dans les demandes de dotations pour le présent exercice.

Notre interprétation des dispositions de la loi organique, comme celle qu'en fait la Cour des comptes, est diamétralement opposée à celle qu'en donnent les services du ministère.

Nous considérons, nous, que les annulations de crédits ne sont licites, aux termes de l'article 13 de la loi organique, que lorsqu'il est apparu en cours d'année que les crédits étaient devenus sans objet, et cela de manière définitive, et non parce qu'en raison d'une décision prise par le Gouvernement — sans que le Parlement ait été appelé à se prononcer — de geler une partie des crédits qu'il avait demandé au Parlement de voter ces crédits n'ont pu être utilisés en cours d'année.

Nous attendons, monsieur le ministre, des explications, des informations sur cette interprétation.

Je regrette que M. le ministre du travail ait été retenu par d'autres obligations, lui qui avait cosigné, en mai 1980, avec M. Laurent Fabius et sept autres membres de l'actuel Gouvernement une proposition de loi organique par laquelle les signataires voulaient que soit requise l'autorisation du Parlement pour toute annulation de crédits, et cela, disaient-ils, afin de vérifier que les crédits étaient bien devenus sans objet.

Nous attendons de vous une confirmation ou une infirmation de ce que j'ai compris être l'interprétation des services du ministère du travail, en vous faisant observer qu'une confirmation aboutirait à priver le Parlement de ses droits de contrôle sur les finances publiques.

De toute manière, autant pour éviter qu'il en soit ainsi cette année que pour épargner au ministre du budget la peine et le désagrément d'opérer de nouvelles annulations en 1983, votre commission — qui avait espéré en débattre avec M. le ministre des affaires sociales, que notre président avait invité à une audition, mais qui a fait connaître un mois après que son emploi du temps était chargé d'occupations plus importantes — vous proposera une réduction de 10 millions de francs en autorisations de programme et de 5 250 000 francs en crédits de paiement sur les demandes de dotations figurant au titre V de la section commune.

J'en viens maintenant aux dotations concernant les deux ministères du travail et de l'emploi.

En atteignant globalement 44,5 milliards de francs, elles progressent apparemment de 11,8 p. 100 par rapport à l'année dernière. En fait, compte tenu des transferts dont j'ai parlé il y a un instant, leur progression, à structures identiques, n'est que de 7,8 p. 100, nettement inférieure donc au taux de croissance des charges publiques.

La comparaison de ce taux avec celui de l'an dernier, qui, je le rappelle, était de 114 p. 100 sur l'exercice précédent, rend vaine toute discussion sur l'évolution de la politique gouvernementale dans le domaine social. C'est un changement de cap complet.

Dans cette masse globale, les crédits d'intervention du titre IV occupent une part de 93 p. 100, dont 72 p. 100 sont imputables aux dépenses d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi.

La dotation du fonds national chômage passe de 22,6 milliards de francs à 30,1 milliards de francs, soit une progression de 33,2 p. 100 fondée sur une base qui nous paraît tout à fait irréaliste puisqu'il a été tablé pour l'établir sur une diminution de 100 000 bénéficiaires. Or, mon rapport fournit les chiffres en données brutes fin de mois des demandeurs d'emploi — ce n'est pas une base nouvelle, il y a cinq ans que j'utilise les chiffres en données brutes — les demandeurs d'emploi étaient, à la fin du mois d'octobre, au nombre de 2 176 000 contre 2 001 200 en octobre 1981, soit une augmentation de 174 800 en un an, mais augmentation sur laquelle le seul accroissement entre septembre et octobre de cette année est de 77 500 ! Et les perspectives dépeintes dans une note du ministère du travail citée à la page 18 de mon rapport ne laissent malheureusement pas place à l'espérance, car un peu de lucidité conduit à reconnaître, aussi douloureux que cela soit, qu'arrivés au terme des recrutements qu'ont impliqués les nombreuses créations d'emploi administratif improductif de 1981 et 1982 le rythme d'accroissement qui, dans les derniers mois, avait paru, en effet, s'atténuer légèrement menace de reprendre avec une rapidité alarmante.

Il en résultera une remise en cause, non seulement du montant de la subvention de l'Etat à l'U. N. E. D. I. C., mais encore du semblant d'équilibre précaire auquel le Gouvernement estime être parvenu, en mettant à mal la politique contractuelle, en alourdissant les charges des entreprises et des salariés, en réduisant les diverses prestations servies aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de la garantie de ressources ; cela coûte fort cher, c'est vrai, au régime, mais à l'avantage de ne

plus faire figurer les bénéficiaires, comme d'ailleurs les jeunes de seize à dix-huit ans en formation professionnelle, dans les statistiques des chômeurs, ce qui a permis au ministre du budget de décerner ici-même, voilà quelques jours, un satisfecit à l'action gouvernementale en matière d'emploi. Il voulait sans doute parler du bon emploi des statistiques !

Quant aux mesures prises pour assainir la situation financière de l'U. N. E. D. I. C., elles font l'objet d'un décret paru au *Journal officiel* du 25 novembre, dont vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre. Mais il nous reste encore à espérer que le Gouvernement, solidaire, homogène et cohérent, puisse donner enfin — peut-être ce matin, et vous avez d'autant plus de chance d'y parvenir que vous êtes seul à ce banc — une inter-prétation qui puisse mériter pour épithète l'un ou l'autre de ces adjectifs.

Cela ne nous retiendra pas d'observer qu'après l'intense propagande qui, pendant un an, a été faite auprès des travailleurs en faveur des contrats de solidarité le revirement auquel il est procédé maintenant leur donne le sentiment d'avoir été abusés et amenuise singulièrement le crédit qu'ils pouvaient accorder aux promesses et aux engagements gouvernementaux.

Pour le fonds national de l'emploi, il nous est demandé de porter la dotation, qui était de 2 434 000 000 francs pour 1982, à 4 995 000 000 francs pour 1983. Mais, depuis plusieurs années, votre commission des finances constate des reports importants des crédits dont est doté ce fonds. Et, dans ce domaine, la gestion de l'année 1981 peut s'ennorgueillir d'avoir battu tous les records : deux fois et demie plus importants que les années précédentes, ces reports s'élèvent à 1 116 000 000 francs. Ont été ainsi reportés : 17 p. 100 des crédits pour les contrats emploi-formation, 20 p. 100 des crédits destinés à la promotion de l'emploi et 58 p. 100 des crédits d'aide à l'emploi.

En conséquence, votre commission des finances vous proposera, mes chers collègues, une modeste réduction de 220 millions de francs, soit 4 p. 100 de la dotation qui nous est demandée.

Mais si, par la force des choses, votre rapporteur se doit d'appeler longuement votre attention sur des propositions de modification, il n'en résulte nullement que votre commission des finances a une attitude systématiquement négative à l'égard de ce budget, pas plus d'ailleurs, à l'inverse de l'éclairage que certains voudraient donner à notre comportement, qu'à l'égard des autres budgets.

C'est ainsi que la commission accueille avec satisfaction l'effort proposé en faveur de l'A. F. P. A., dont, à différentes reprises, elle avait demandé elle-même le développement des moyens.

Sous réserve de ce qu'il pourrait advenir à l'occasion de nos votes sur l'ensemble des titres auxquels elles figurent, elle vous proposera donc d'adopter les dotations demandées pour le fonctionnement et pour l'équipement de cet organisme, étant entendu que les moyens complémentaires seront bien affectés à la transformation des sections de l'A. F. P. A. afin d'éviter les délais d'attente exagérément longs et de les orienter vers les créneaux les plus porteurs.

Tout autre est l'appréciation que porte votre commission des finances sur l'agence nationale pour l'emploi. M. le ministre de l'économie déclarait, le 30 novembre dernier, à nos collègues de la commission des affaires économiques qu'il s'agissait d'une organisation étatique mal conçue et plus préoccupée de recenser les chômeurs que d'activer le marché du travail.

C'est pour cet organisme, ainsi jugé par un membre éminent du Gouvernement, qu'ont été créés, l'an dernier, 1 713 emplois et qu'il nous est demandé d'en créer 500 de plus cette année, ce qui porterait son effectif à 11 163 unités.

Les indications et tableaux figurant dans mon rapport écrit vous permettront d'apprécier, d'après l'évolution du rendement, comparée à celle du nombre des agents le peu de justification d'une telle demande. Vouloir donner du gras à un organisme que sont obésité conduit vers l'impotence est, vous en conviendrez, une singulière thérapeutique.

Aussi, votre commission vous demandera-t-elle de repousser cette demande et de réduire en conséquence les crédits du titre IV. Elle vous demandera aussi de ne pas approuver l'augmentation des crédits de 50 millions de francs, votés à cette fin par l'Assemblée nationale.

Il ne paraît pas non plus opportun à votre commission des finances d'accroître de 150 emplois les effectifs des services extérieurs du ministère du travail, qui avaient déjà bénéficié, l'an dernier, d'un accroissement de 1 190 unités, soit, d'un seul coup, de plus de 15 p. 100 des effectifs antérieurs.

Cette demande lui paraît d'autant moins fondée que le nombre de postes actuellement est inférieur de 1 329 à l'effectif budgétaire actuel et qu'il reste même inférieur à l'effectif budgétaire de 1981, ce qui montre que n'étaient pas particulièrement urgentes les créations de postes décidées l'an dernier et que le sont encore moins, tant que n'est pas « digérée » cette inflation budgétivore, les créations demandées cette année.

Il est clair qu'il s'agit là d'un accroissement de précaution, d'une sorte de thésaurisation des postes budgétaires à laquelle il est bien mal venu de se livrer dans un moment où l'on ponctionne de plus en plus durement l'épargne et les revenus des Français.

C'est pourquoi votre commission des finances vous proposera, au titre III, une réduction des crédits de 19 700 000 francs, montant de la charge qu'entraînerait la création de ces 150 emplois et des crédits en matériel qui y sont liés.

Votre commission ne s'opposera pas à l'adoption par le Sénat d'une mesure dont l'initiative a été prise par l'Assemblée nationale et tendant à la titularisation de 150 vacataires employés à temps partiel par la création de 104 emplois d'agents de bureau. Le coût de cette mesure est de 800 000 francs : il a été gagé par une réduction de même montant, portant sur la dotation destinée au recours à des audits économiques.

En revanche, elle vous proposera de repousser un crédit de trois millions de francs destiné à financer une campagne sur les emplois d'initiative locale ainsi que des études. Ce financement ne lui paraît pas opportun, les commissaires et les commissaires adjoints de la République, maintenant déchargés de leurs missions d'administration locale, pouvant parfaitement assurer eux-mêmes la diffusion de ces informations.

Enfin, parmi les modifications apportées par l'Assemblée nationale aux propositions initiales du Gouvernement, votre commission fait totalement sienna la réduction de crédits de 50 millions de francs au titre de l'application de l'article 56 du traité instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, mais ne peut se déclarer favorable à la majoration de 3 millions de francs des crédits affectés à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail l'année même où la loi va instituer pour toutes les entreprises des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

De même, elle vous demandera de ne pas accepter la majoration adoptée par l'Assemblée nationale de 2 millions de francs de la subvention versée aux organisations syndicales sans contrôle d'utilisation pour, nous dit-on, la formation économique et sociale des travailleurs. Louable intention sans doute, s'il était assuré, mais ce n'est pas le cas, que les moyens attribués sont toujours et partout intégralement employés et à cette fin.

Au surplus, ceux d'entre nous qui ont été dans le passé militants syndicaux se souviennent qu'il fut un temps où cette formation était donnée et reçue sans aucune compensation financière et même souvent au prix de sacrifices matériels très importants de la part des intéressés. Le militantisme syndical était alors conçu comme mission de dévouement, de courage et d'abnégation et non comme moyen de se procurer protection et privilèges.

En tout cas, votre commission rappelle que cette dotation a déjà été augmentée, l'an dernier, de 12 millions de francs, soit de plus de 50 p. 100 par rapport à la dotation précédente. En plus de ce crédit figure au budget du Plan une dotation de un million de francs à verser à ces organisations pour rémunérer des experts en planification. En outre, dans le collectif que nous allons examiner prochainement est inscrite une dotation de 8 millions de francs, toujours à verser aux organisations syndicales pour le financement de la campagne des élections prud'homales. Tous ces crédits représentent au total plus de 45 millions de francs pour une année.

Est-ce le prix que le Gouvernement socialo-communiste voudrait faire payer aux contribuables pour pouvoir leur dire qu'il est capable, lui, d'obtenir la paix sociale ?

C'est cher, c'est trop cher, et peu rentable si l'on se rappelle que le premier semestre de cette année a connu 1 600 000 journées de grèves, contre 1 100 000 pour la même période de 1980, et 710 000 pour le premier semestre 1981, époques où les travailleurs ne pouvaient encore goûter les délices que leur procure la présence à Matignon de M. Mauroy.

Ou encore serait-ce pour couvrir les frais qu'aurait occasionnés à la C. G. T. l'envoi d'une circulaire qu'on promène ici et là et dont je ne veux pas croire, tellement elle est étonnante, qu'il s'agisse d'autre chose que d'un faux, mais cela n'a pas été dit jusqu'à présent. Il est demandé dans cette circulaire aux « chers camarades » l'indication de la banque avec le numéro de compte de militants de droite dont les noms sont indiqués sur des fiches jointes parce qu'il est « de l'intérêt syndical de disposer d'éléments d'appréciation ». Voilà une photocopie de cette circulaire, vous pourrez en prendre connaissance. C'est peut-être un faux, mais alors qu'on le dise. (*M. Fosset montre un document.*)

M. Hector Viron. Vous fouillez aussi dans les poubelles !

M. le président. Monsieur Viron, n'interrompez pas votre collègue.

M. André Fosset, rapporteur spécial. Au total, sur les dispositions telles qu'elles nous viennent de l'Assemblée nationale, votre commission vous proposera donc un abattement global de

380 290 000 francs sur les crédits de fonctionnement et, pour les dépenses en capital, de 14 950 000 francs au titre des autorisations de programme et de 7 500 000 francs au titre des crédits de paiement de la section commune.

Ces abattements ne compromettraient pas le fonctionnement des services et n'auraient pas plus de conséquence sur leur équipement que des annulations de crédits décidées dans l'ombre par un arrêté du ministre du budget.

Ils constitueraient cependant une invitation précise au Gouvernement de procéder à leur remise en ordre, afin de conférer à leur action une efficacité dont les résultats connus montrent qu'elle est plutôt dépourvue et qui ne saurait trouver sa source dans l'alourdissement des rouages administratifs résultant de trop nombreuses augmentations d'effectifs.

Par là, votre commission entend, certes, exprimer les critiques que lui inspire la politique gouvernementale en matière de travail et d'emploi, mais elle veut également, de manière positive, indiquer les voies dans lesquelles elle considère que devrait être recherché le redressement.

Elle déplore de ne pas avoir été entendue, l'an dernier, quand elle émettait des craintes sur une politique gouvernementale qui, en faisant peser sur les entreprises des charges toujours plus lourdes et des contraintes toujours plus rigoureuses ruinant le développement de leur productivité et réduisant ainsi leur capacité concurrentielle conduit inévitablement à une dégradation de la situation de l'emploi.

Faute de l'avoir compris à temps, il faut aujourd'hui prendre des mesures exagérément rigoureuses. La commission redoute encore que, faute d'être suffisamment entendue cette année, il ne faille, plus tard, aller très au-delà des resserrements qu'elle préconise maintenant et dont elle souligne que, s'écartant de toute remise en cause des aides aux personnes, ils ne s'appliquent qu'aux moyens des administrations déjà largement pourvus.

Du sort que le Gouvernement réservera aux propositions de modifications que je viens d'évoquer, le Sénat souhaitera, sans doute, faire dépendre sa décision concernant le budget de la section commune et de la section travail-emploi que la commission des finances soumet à son appréciation. (*Applaudissements sur les travées du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : dix minutes ;

Groupe socialiste : dix-huit minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : vingt-quatre minutes ;

Groupe communiste : sept minutes.

La parole est à M. Bonifay.

M. Charles Bonifay. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon collègue et ami M. Robert Schwint ne pouvant intervenir ce matin vous prie de bien vouloir l'excuser. Il m'a demandé de l'associer à mon intervention.

Les crédits des ministères du travail et de l'emploi portent la marque d'une politique volontariste du Gouvernement tendant à réduire le problème lancinant du chômage.

Le chômage, par-delà la permanence des chiffres, n'a pas fait que croître depuis dix ans, il a aussi changé profondément de nature. C'est ainsi qu'un chiffre de 2 millions de chômeurs pour une année peut signifier ou bien que deux millions de travailleurs ont été privés d'emploi pendant toute une année ou bien que 8 millions de travailleurs ont changé d'emploi, restant en moyenne trois mois au chômage entre les deux.

Suivant que l'on se trouve dans l'une ou l'autre situation, les interventions à effectuer ne sont pas les mêmes. Les règles qui dirigeront le jeu de la solidarité nationale vont différer. Cet aspect des choses est trop souvent oublié.

Or, les indicateurs généralement utilisés pour apprécier la durée moyenne des périodes de chômage sont clairs : la durée du chômage s'est notablement accrue. L'ancienneté moyenne de chômage est passée de sept mois et demi en 1975 à onze mois et demi à la fin de 1981. L'ancienneté moyenne des demandes d'emploi à l'A. N. P. E. est passée de cent cinquante jours à la fin de 1974 à deux cent cinquante-six jours en janvier 1982.

Face à cet allongement de la durée des périodes de chômage, il était nécessaire de repenser les aides aux travailleurs sans emploi. C'est l'objet de votre action, monsieur le ministre.

Vos priorités sont d'ailleurs claires et répondent à cette évolution. L'action engagée vers les « chômeurs de longue durée » était indispensable : les 256 000 personnes qui, en 1977, étaient privées d'emploi depuis plus d'un an sont aujourd'hui 430 000. Par rapport à l'ensemble des chômeurs, leur importance relative, 24,7 p. 100 en mars 1977, est passée à 32 p. 100 aujourd'hui.

L'effort que vous faites dans le domaine de la formation facilitera la réinsertion de ces chômeurs de longue durée. Mais pour nombre d'entre eux, âgés, la préretraite continuera de constituer le moyen le plus accessible de sortie du chômage et, là encore, je veux vous exprimer notre soutien.

Cette politique volontariste, monsieur le ministre, peut être résumée en une formule : un partage du travail imposé par une conjoncture économique déprimée. Le Gouvernement tente de faire accepter ce partage par nos partenaires européens. A cet égard, un début de prise de conscience peut être d'ores et déjà constaté chez certains de nos partenaires confrontés, comme nous, à la crise économique.

Cette politique de l'emploi volontariste a déjà enregistré des résultats non négligeables. Comme il a été dit, le passage aux trente-neuf heures hebdomadaires a permis de dégager 70 000 emplois, tandis que les contrats de solidarité tendant à la réduction du temps de travail ont permis d'embaucher 12 000 demandeurs d'emploi.

Par ailleurs, les contrats de solidarité comportant la clause de préretraite-démission concernent 170 000 bénéficiaires potentiels.

Ces chiffres apparaissent, certes, encore modestes et sont parfois obtenus, notamment pour les cessations anticipées d'activité, au prix d'un coût important pour les finances publiques. Notons cependant que ces formules imposées par les circonstances permettent d'assurer à des dizaines de milliers de chômeurs, jeunes ou âgés, un statut social convenable et un revenu d'activité ou de remplacement satisfaisant. Elles ont également pour conséquence de rajeunir les effectifs des entreprises, de faciliter la mobilité à l'intérieur de celles-ci et, ainsi, de parvenir à une utilisation plus rationnelle des forces de travail.

Enfin, les formules d'insertion professionnelle des jeunes dépourvus de formation permettent d'intégrer dans le monde du travail une proportion importante des classes d'âge laissées pour compte d'un système éducatif initial parfois inadapté.

Si ces mesures sont parfois coûteuses, elles permettent pourtant de sauvegarder la compétitivité de nos entreprises et, surtout, de ne pas rejeter hors de notre société des jeunes et des travailleurs âgés, préservant ainsi un consensus indispensable à notre pays pour affronter une conjoncture économique hélas difficile.

Cette politique volontariste qui est la vôtre s'est également traduite par un plafonnement dans la progression du chômage, plafonnement d'autant plus significatif que nombre de nos voisins, telle la République fédérale d'Allemagne — vous l'avez signalé — paraissent encore loin d'avoir maîtrisé le développement d'un phénomène désormais généralisé et qui a connu une augmentation considérable au cours de l'année écoulée.

Cette politique volontariste s'exprime encore dans les modalités retenues par le Gouvernement pour porter remède à la crise de l'assurance chômage.

C'est ainsi que le décret du 24 novembre, non sans courage, va plus loin dans les mesures d'économies proposées que les solutions préconisées par les partenaires sociaux et tend à « moraliser » un régime d'indemnisation du chômage peut-être trop généreux pour certains demandeurs d'emploi, car mis en place et modifié dans une conjoncture économique moins difficile qu'aujourd'hui.

Ces mesures, sévères mais raisonnables, devraient permettre d'équilibrer les comptes du chômage dès 1983 et de redonner rapidement aux partenaires sociaux la gestion de ce régime.

Le volontarisme de la politique du Gouvernement se traduit enfin dans les crédits consacrés à la formation professionnelle : augmentation de 29 p. 100 de l'ensemble des crédits qui y sont consacrés, réorientation des actions menées avec le programme d'insertion professionnelle, le développement des contrats emploi-formation et les mesures prévues en faveur des chômeurs de longue durée.

L'analyse des principaux volets de la politique de l'emploi que traduit le projet de budget pour 1983 exprime donc l'ambition du Gouvernement et sa détermination de répondre à la difficile situation du moment par des mesures adaptées aux circonstances.

Tout en admettant leur caractère fondé, certains les refusent en arguant du fait qu'elles s'inscrivent dans une politique générale qu'ils condamnent.

Il convient au contraire de noter que la politique de l'emploi est inséparable des actions menées en faveur des entreprises, qui, quoi qu'on en dise, restent compétitives par rapport à celles de nos concurrents étrangers.

En conséquence, considérant que les crédits du travail et de l'emploi témoignent des efforts faits par le Gouvernement pour répondre par des actions adaptées à la crise que traverse actuellement notre pays, notre groupe, monsieur le ministre, votera

les crédits qui lui sont présentés. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Millaud.

M. Daniel Millaud. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen des crédits d'un ministère est traditionnellement l'occasion donnée au Parlement d'examiner les grandes lignes de la politique menée par le ministre responsable au nom du Gouvernement.

Or, mes chers collègues, force est de constater que la politique actuelle du ministre du travail n'a pas été jugée positive par notre assemblée.

Vous vous souvenez, monsieur le ministre, des positions que le Sénat a adoptées à plusieurs reprises sur les textes présentés par votre collègue. Vous ne vous étonnez donc pas que je reprenne, à cette tribune, quelques-unes des critiques qui ont été exprimées par la majorité sénatoriale à l'occasion du débat sur l'ensemble législatif qui porte son nom.

Le principal reproche adressé à la politique conduite dans le domaine du travail est de vouloir mettre fin à la politique contractuelle qui régissait les rapports du monde du travail en priorité et privilégiait les relations négociées entre les partenaires sociaux directs, l'Etat n'intervenant, sur son initiative, que sur de grands sujets.

Or, les textes qui ont été défendus devant le Parlement portent un coup fatal à la notion même de la politique contractuelle, car ils encadrent de façon si stricte les possibilités de négociation des partenaires sociaux à l'intérieur de l'entreprise qu'il n'est plus possible de parler de négociation contractuelle.

En outre, je crois que la rédaction même de ces textes et la prééminence de fait donnée à une centrale syndicale, notamment dans le domaine de la signature ou de l'extension des conventions collectives, interdisent, en fait, toute véritable négociation.

Pourtant, un récent sondage démontre que les Français restent attachés à une politique contractuelle authentique qui leur paraît être le meilleur moyen, malgré les revers qu'elle vient de connaître ces derniers mois, de faire face aux difficultés économiques et sociales et d'éviter un certain étatisme rampant.

Il est un fait précis, monsieur le ministre, sur lequel je souhaite vous interroger ; il concerne les cadres.

Lors du débat portant sur le projet de loi définissant les conditions d'expression des travailleurs, M. Auroux avait déclaré devant le Parlement : « Les cadres ont toujours joué un rôle essentiel dans le développement de notre société... Ils doivent devenir les animateurs du dialogue social, de la vie et de l'organisation de l'entreprise. Loin d'être amoindris, leurs pouvoirs, ouverts à de nouveaux registres au moins aussi gratifiants que ceux du passé, en seront légitimés ».

Le ministre du travail prenait, en faisant cette déclaration, l'engagement tacite de pallier les imprécisions du texte qu'il défendait alors et qui ne faisait aucune référence spécifique aux cadres.

Oui, mais voilà que votre collègue vient de signer, le 18 novembre dernier, une circulaire précisant les conditions d'application de cette loi. Il y est stipulé clairement qu'au cours de « réunions d'expression », l'animation pourra être demandée à l'un des membres du groupe choisi par ses collègues ou à un responsable hiérarchique de ce groupe ; il n'est déjà plus question de confier systématiquement aux cadres le rôle d'animation que les propos que j'ai cités semblaient pourtant leur assigner. Il est précisé dans cette circulaire, que les salariés pourront s'exprimer sur les méthodes et l'organisation du travail, la répartition des tâches, la définition des responsabilités et des marges d'initiative de chacun.

Monsieur le ministre, s'il ne s'agit pas là, en clair, d'une possible remise en question des cadres chargés d'organiser et de gérer les services, de quoi s'agit-il ?

D'ailleurs, le verdict des élections prud'homales confirme la condamnation de la politique menée actuellement et que le Sénat avait déjà dénoncée.

Bien qu'aujourd'hui la centrale syndicale à qui l'on avait voulu ouvrir la voie royale de la prise du pouvoir dans les entreprises condamne — un peu tard sans doute — la « politisation de ces élections », force est de reconnaître que la C. G. T. — car c'est d'elle qu'il s'agit — ...

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Cela, je l'avais compris ! (*Sourires.*)

M. Daniel Millaud. ... subit un net recul au profit des centrales syndicales réformistes.

Je veux, dans ces résultats, voir la confirmation des mises en garde exprimées en son temps par notre assemblée. Le groupe de l'U. C. D. P. espère, monsieur le ministre, que le Gouvernement, que vous représentez ce matin, saura, à l'avenir, mieux tenir compte de ces avertissements. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P., du R. P. R. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Viron.

M. Hector Viron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans la discussion de ce budget, je me bornerai à apporter l'appréciation du groupe communiste sur les aspects que nous considérons comme les plus importants dans la situation présente, et cela après l'analyse très partielle de ce budget présentée par M. le rapporteur spécial de la commission des finances, assortie, du reste, d'un commentaire indécent dont nous rejetons catégoriquement et l'analyse et les conclusions.

Nous estimons que ceux qui, par le passé, ont soutenu la politique qui a contribué à supprimer dans le pays un million d'emplois industriels entre 1974 et 1981 devraient faire preuve de plus de décence lorsqu'on discute des problèmes de l'emploi.

En augmentation de 11,1 p. 100 sur l'an dernier, votre budget, monsieur le ministre, est à peu près à la hauteur de la croissance générale du budget de l'Etat — qui progresse de 11,8 p. 100 — ce que tout le monde a relevé, à l'exception de M. le rapporteur spécial de la commission des finances qui, lui, ne retrouve que 7,8 p. 100 d'augmentation. Ces chiffres, avec ceux des moyens et services qui sont renforcés puisque les crédits qui leur sont affectés sont en augmentation de 14,25 p. 100, permettent d'indiquer que le budget qui nous est présenté est relativement satisfaisant. Il démontre la volonté du Gouvernement de poursuivre sa politique visant au redressement de la situation de l'emploi.

Après cette appréciation portant sur le budget qui nous est présenté, je formulerai maintenant quelques remarques sur la politique des ministères du travail et de l'emploi, m'en tenant aux questions essentielles.

Examinons, pour commencer, les problèmes qui relèvent du ministère de l'emploi.

Au 1^{er} octobre 1982, selon les statistiques dont nous disposons, le nombre des demandeurs d'emploi atteignait 2 039 900, soit une diminution de 0,5 p. 100 par rapport au mois précédent. Nous constatons une amélioration : la progression du chômage a donc été freinée. Ce résultat, même s'il est encore insuffisant, est de loin supérieur à ceux de nos voisins qui ont connu une augmentation très importante du chômage, n'en déplaise aux mauvais augures qui, loin d'apprécier ce résultat, envisagent une aggravation en 1983.

Dans le même temps, autre indice, les offres d'emploi ont augmenté sensiblement.

Ces deux indices sont significatifs d'une situation qui tend à s'améliorer, même si cela n'est que très modeste. Mais il est évident que « se battre sur la crête des 2 millions de chômeurs », pour reprendre les propos de M. le Premier ministre, cela ne peut satisfaire ni les uns ni les autres. Ce à quoi il faut parvenir, c'est à inverser durablement et d'une façon significative la tendance. Le chiffre de 2 millions de chômeurs montre l'ampleur de la tâche et la nécessité de jouer sur tous les facteurs qui influent sur l'emploi, comme vous l'avez d'ailleurs souligné tout à l'heure, monsieur le ministre.

A notre avis, l'un des facteurs les plus importants paraît bien être la reconquête du marché intérieur, attaqué de toutes parts du fait de la politique menée avant le 10 mai, dont nous percevons encore les effets pervers.

Les décisions gouvernementales prises en la matière vont dans la bonne voie et se répercutent rapidement. J'en ai eu personnellement des échos dans certains hôpitaux ou dans des filiales de sociétés nationales où des directives ont été données pour acheter du matériel français. Il s'agit là d'un marché énorme qui a été abandonné au fil des années. Cela fait partie de l'héritage que nous n'avons peut-être pas assez correctement évalué. Il ne faut pas oublier, en effet, que, depuis 1974 — je le soulignais à l'instant — un million d'emplois industriels ont été supprimés.

Travailler à reconquérir le marché intérieur est l'un des moyens de résorber le chômage, tout en permettant de rééquilibrer le commerce extérieur et de consolider la valeur du franc sur le marché des changes. A cet effet, on peut s'appuyer à fond sur le secteur public.

Les autres moyens sont aussi à développer, notamment — vous l'avez souligné — la poursuite de la réduction du temps du travail. Si l'abaissement de la semaine de travail à trente-neuf heures n'a pas rapporté tout ce qu'il aurait pu, il a quand même permis de dégager 70 000 emplois, ce qui n'est pas négligeable. Aussi cette politique doit-elle être poursuivie dans les années à venir. Il peut en résulter un nombre d'embauches très sensible.

L'abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans dès avril doit permettre, là aussi, de dégager des emplois, notamment dans les industries les plus touchées. L'action pour les contrats de solidarité, l'insertion professionnelle des jeunes et des chômeurs de longue durée doit également être continuée avec persévérance.

Certes, la réussite de cette politique repose sur la croissance. Or, l'élévation du taux de croissance dépend, ainsi que vous l'avez souligné, de conditions nationales — investissements, recherche, technologie, consommation — mais aussi de la situation internationale. Il faut donc, à notre avis, rechercher la croissance la plus forte possible en jouant sur les facteurs qui dépendent de notre politique. En cela la question du pouvoir d'achat, notamment des plus défavorisés, qui sont très nombreux dans ce pays — vous avez tout à l'heure semblé le souligner, monsieur le ministre — est un facteur de développement, à la condition toutefois que les mesures soient prises pour que l'amélioration du pouvoir d'achat profite au marché intérieur.

Cette politique active en faveur de l'emploi doit se développer à partir d'un grand service public de l'emploi qu'il faut véritablement mettre sur pied en rassemblant tous les moyens existants, moyens qui, hélas ! n'ont pas toujours été utilisés à bon escient et qui n'ont pas toujours été suffisants. Tel est votre souci, nous le savons. C'est une question sur laquelle nous insistons depuis un certain nombre d'années.

On a cité des chiffres : environ 30 000 personnes doivent être réparties pour que leurs actions soient coordonnées à l'intérieur d'un très grand service public de l'emploi, qui doit nous permettre de suivre de très près cette question et d'assurer une véritable coordination. Les crédits apportés, dans ce domaine, par le budget de 1983 doivent nous permettre d'avancer dans cette direction.

L'importance des crédits accordés, pour 1983, au ministère du travail, par rapport à la moyenne des autres ministères, montre, à notre avis, la volonté du Gouvernement de faire entrer rapidement dans la vie les lois votées par le Parlement, même si le Sénat, dans sa majorité, a persisté dans son attitude négative.

La tâche du ministère ne peut se limiter à l'élaboration et à l'édiction de réglementations. Leur application sur le terrain, la défense des droits des salariés, l'intervention dans les conflits nécessitent des moyens nouveaux en hommes et en matériels. Le budget de 1983 apporte une première réponse positive dans ce sens.

C'était nécessaire, car l'année 1982 a marqué une étape très importante en matière de législation du travail. Le code du travail a été profondément modifié avec les lois sur les droits nouveaux. Ces textes assurent aux salariés des droits nouveaux, une protection mieux garantie.

La conséquence en est la définition de nouvelles missions des services du ministère, qui conservent leurs autres attributions. En effet, toute extension de la législation se traduit par un surcroît de tâches pour les services du ministère, d'autant plus qu'en matière sociale on observe souvent une résistance à l'application du nouveau.

Ce n'est pas la déclaration du C. N. P. F. qui nous rassurera en la matière, car M. Chotard, il y a quelques jours, a déclaré qu'il appliquerait les lois nouvelles tout en continuant à les dénoncer. Cela signifie que les sections syndicales d'entreprise qui agiront pour faire appliquer les nouvelles lois devront pouvoir trouver, chaque fois que cela leur sera utile, vos services pour arbitrer les conflits d'interprétation et d'application qui ne manqueront pas de surgir, soit par méconnaissance de la loi, soit par opposition, comme l'indique le C. N. P. F.

Nous sommes persuadés que tous les moyens dont vous disposez seront mis en œuvre judicieusement pour la mise en application rapide de ces nouvelles lois. A ce sujet, nous souhaiterions savoir quand paraîtront les décrets d'application prévus pour certains articles.

Par ailleurs, nous aimerions connaître quelle action de vulgarisation de ces textes vous pouvez prévoir : brochures simples de grande diffusion, émissions de télévision et de radio aux heures d'écoute, conférences d'information, etc.

Le projet de loi sur l'égalité professionnelle qui a été adopté par l'Assemblée nationale et qui sera adopté, quel que soit le sort que lui réservera le Sénat, nécessitera aussi, pour sa mise en application, une attention toute particulière des services du ministère du travail, car les sous-qualifications, les différences de salaires et les obstacles à la promotion sont courants à l'encontre de la femme dans l'entreprise.

L'année 1983 sera sans doute marquée, en matière d'application des lois, par une intense activité développée par les organisations syndicales d'entreprise. Il est donc souhaitable que vos services soient aptes à répondre à toutes les demandes d'intervention sur le terrain afin d'aider à une juste application des textes et que les moyens nouveaux qui vous sont accordés dans ce budget soient suffisants, ce dont personnellement je doute, étant donné l'ampleur de la tâche qui va incomber à vos services locaux : les mêmes fonctionnaires devront s'occuper à la fois de l'emploi et de l'application des droits nouveaux.

Telles sont, monsieur le ministre, les remarques essentielles qui concernent votre ministère ainsi que celui de M. Auroux et les propositions que nous tenions à présenter au nom du groupe communiste à l'occasion de la discussion de ces crédits.

En vous assurant du soutien du groupe communiste pour la réalisation de la politique définie en la matière par le Gouvernement, nous voterons les crédits qui nous sont proposés. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

M. le président. La parole est à M. Souvet.

M. Louis Souvet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget du travail et de l'emploi qui nous est proposé est, comme chaque fois qu'un ministre présente son œuvre — permettez-moi l'expression — bien « ficelé ». Des crédits importants sont engagés. Pour quoi faire ? C'est qu'il faut regarder au-delà des apparences et s'interroger, monsieur le ministre, sur le point de savoir si votre budget peut amener des changements substantiels dans la situation du chômage, dont on annonce toujours qu'elle va en s'améliorant, mais qui, en fait, reste très alarmante.

Si notre rapporteur de la commission des affaires sociales prétend et si vous prétendez vous-même, monsieur le ministre, que la progression du chômage est stabilisée, il ne faut pas omettre de rappeler les 400 000 préretraités ainsi que les nombreux jeunes placés en formation et qui ne sont, bien évidemment, au titre des statistiques, que des chômeurs travestis, déguisés.

Je crains fort — je vous le dis d'emblée — qu'une fois de plus, en 1983, ne se vérifie le décalage douloureux entre les espoirs affichés par le Gouvernement sur la base d'un programme qu'on aurait cru miracle et les chiffres du chômage, qui s'entêtent à évoluer au-delà des deux millions de chômeurs.

Les principales politiques de votre budget pour 1983 concernant l'emploi — vous l'avez rappelé il y a un instant — sont : les contrats de solidarité et la réduction du temps de travail, l'insertion des jeunes et des chômeurs de longue durée, ce que vous appelez la rénovation du service public de l'emploi, et, enfin, l'aide aux créations d'activités et l'action des entreprises nationalisées.

Je passerai en revue certains de ces points, tout d'abord votre politique de contrats de solidarité et de réduction du temps de travail. Vous avez souligné l'importance qu'elle représente et le montant non moins important des crédits qui lui sont consacrés. Je vous ai écouté — croyez-moi, monsieur le ministre — avec une attention soutenue. C'est un des points forts de toute votre action, et pour cause : la retraite à soixante ans a été le vecteur principal des mythes socialistes.

Un premier volet de votre action en ce domaine a été celui des contrats de préretraite-démission. Or, il n'est apparu nulle part qu'ils aient eu des effets très concluants sur la réduction du chômage.

Vous nous proposez, pour 1983 — je le répète — pour un coût important, des contrats de solidarité « durée de travail » dont le principe a été adopté en conseil des ministres, le 20 octobre dernier. Je crains que les 1 200 millions de francs que vous estimez devoir affecter à cette action ne soient dépensés à mauvais escient.

Car toute votre analyse est faussée à la base. C'est à la base que réside notre désaccord. Vous liez deux problèmes qui, à mon sens, ne doivent pas être liés : le chômage, d'une part, la réduction du temps de travail, d'autre part. Vous pensez qu'il y a un rapport, je dirai, pour me faire comprendre, de « vase communicant » entre les deux, que, pour baisser le chômage, il faut diminuer le temps de travail, comme si une règle de trois suffisait à régler ce problème ; c'est beaucoup plus complexe que cela, et vous le savez bien.

En réalité, vous faites payer à la nation la charge du temps libre que vous distribuez, quelquefois malgré eux, à des salariés dont vous obligez le retrait de l'activité économique productive. Cela facilite peut-être la réembauche dans les grandes entreprises ou l'administration ; encore est-ce discutable, car les risques de désorganisation des réseaux de commandement sont absolument réels. Mais cela semble être d'effet limité dans les P. M. E. et les P. M. I., à cause de la difficile interchangeabilité des responsabilités.

Ne croyez-vous pas, en définitive, que ce gros milliard aurait été plus judicieusement employé à soulager directement de leurs charges les entreprises petites et moyennes, afin que, dans un climat de confiance, elles envisagent en toute sérénité un élargissement de leurs activités réellement productives, en créant ainsi des emplois productifs ?

Vous me rétorquerez — c'est votre réponse habituelle — qu'il y a nécessité d'avoir au sein de l'entreprise une meilleure utilisation des équipements. Il faut connaître la trame d'une P. M. E. ou P. M. I. pour savoir qu'on ne décrète pas un meilleur emploi des équipements que celui qui existe du jour au lendemain, qu'il y a les limites des réalités.

Pas plus que le chômage, n'est admissible le fait de « pousser » à la perte de leur activité des personnes souvent en pleine possession de leurs moyens, utiles, voire indispensables à l'entreprise. Vous en faites des assistés. Au coût financier de votre action, il faut donc ajouter un coût humain considérable.

Un coût financier que vous avez d'ailleurs jugé très vite, lui aussi, considérable, pour ne pas dire hors de proportion avec les possibilités financières de la France et en tout cas pour l'effet que vous en récoltiez. D'où vos hésitations, vos reculades, devant l'obstacle « préretraites » en particulier, qui vous font changer autoritairement les contrats conclus en la matière, qui vous amènent à proposer des solutions moins coûteuses.

J'exerce, monsieur le ministre, mes responsabilités dans une région industrielle. Je reçois chaque jour des cadres déçus ; j'en ai reçu des centaines. Je puis attester que les « préretraites », les départs en F.N.E. ont maintenant une image détestable aux yeux de cette population ; je vous l'ai déjà dit en commission.

Ne valait-il pas mieux réfléchir avant et tenir compte aussi de ce que vous disiez votre opposition, qui, contrairement à ce que vous êtes amené à croire, ne veut pas toujours votre perte et surtout pas celle de la France ?

Le deuxième point que je souhaiterais analyser concerne l'insertion des jeunes. Vous prolongez la politique des gouvernements précédents. C'est bien, mais ce n'est pas suffisant. Vous vous rangez du côté d'une formule rapprochant l'entreprise et l'administration, avez-vous dit, à l'Assemblée nationale comme ici. Sur ce terrain-là, avec le système dit de « l'emploi vocationnel des jeunes », que nous avons mis au point en Franche-Comté, je pourrais vous donner des conseils de simplicité et de simplicité de fonctionnement, car votre système d'insertion des jeunes me paraît encore trop compliqué. Dans ce genre de problèmes, la meilleure incitation à l'embauche est la simplicité des formalités.

Mais l'essentiel de ma critique sera pour vous dire que vous ne donnez pas une assez grande part à ce volet de l'insertion des jeunes dans votre dispositif d'ensemble. Cette part me semble trop réduite par rapport à l'effort réalisé par ailleurs en faveur du service public de l'emploi.

Croyez-vous que les postes créés pour l'A.N.P.E. et pour l'A.F.P.A. soient la voie la meilleure pour résorber le chômage ? Elle l'est, certes, par le fait même des emplois créés : permettez-moi cette boutade, monsieur le ministre ! Mais les effets induits, la rentabilité de ces créations de postes, du moins en aussi grand nombre, ne me paraissent pas évidents. Les crédits qui seront nécessaires chaque année pour assurer leur financement auraient été plus utiles, me semble-t-il, à des actions d'aides directes pour l'insertion des jeunes ou l'allègement des charges des entreprises. Vous avez dit que 55 p. 100 des jeunes étaient sans diplôme. Dans ma région, j'ai noté que 76 p. 100 des jeunes chômeurs étaient diplômés. Ils n'en trouvent pas plus facilement d'emploi.

Le troisième point que je souhaiterais analyser avec vous, c'est l'insertion des chômeurs de longue durée. Vous avez noté, à juste titre, qu'une des évolutions majeures des données des chiffres du chômage tenait dans la durée de celui-ci. Le phénomène est très dangereux par l'effet psychologique de démolition qu'il entretient chez ceux qu'il concerne. Vous nous présentez un programme ambitieux de stages d'évaluation technique, d'orientation, de formation, etc. ; 850 millions de francs sont inscrits pour cela au budget de 1983. C'est une de vos actions les plus séduisantes. Mais le succès, la réembauche tiendront moins à la réalisation de ces cycles et stages qu'à la demande des entreprises pour l'année qui vient. C'est évident et vous m'approuvez.

Vous traitez le problème du dehors de l'entreprise. Ne fallait-il pas le traiter du dedans ? Etes-vous assuré que l'engagement de ces centaines de millions de francs porteront leurs fruits ? Ne valait-il pas mieux susciter l'engouement des chefs d'entreprise en les relevant de certaines charges ? Nous avons, en Franche-Comté, je vous le disais tout à l'heure, mis en place une formule liant immédiatement l'entreprise au candidat à l'embauche. Tout se passe sur relation directe entre l'employé et l'employeur ; celui-ci est déchargé d'une bonne part des charges sociales afférentes à la personne recrutée. Ce système simple et souple, dont l'idée vient de M. Edgar Faure, connaît les meilleurs résultats. Vous pouviez tenter une expérience similaire à l'échelle nationale.

Quant au rôle moteur que, selon vous, le secteur nationalisé doit jouer, je vous dirai : n'y comptons pas trop. Le secteur nationalisé — je le regrette — vous décevra sur le plan de l'emploi comme il vous a déçu sur le rôle moteur que vous lui aviez assigné pour relancer les investissements privés. Pour être en condition de créer des emplois, dans une petite commune, dans une grande entreprise, il faut que règnent un climat de confiance, des perspectives sereines. Or les nationalisations, outre leur coût, ont fait perdre beaucoup de temps à l'adaptation des entreprises aux défis de ces dernières années et ont perturbé leurs schémas de commandement et d'organisation. Tout cela leur a été néfaste et rien de positif ne peut en résulter pour l'emploi.

Quant à vos aides aux créations d'activités, dont vous escomptez retirer des créations d'emplois, elles présentent un caractère dérisoire.

Je terminerai à dessein par là en soulignant le caractère en porte à faux de l'ensemble de votre budget. Les aides à la création d'activités eussent dû être la base de tout. Plus exactement, l'environnement financier, social des P.M.E. et des P.M.I. eût dû, au moins à mon sens, être la condition de tout, c'est-à-dire de la réactivation par la confiance, l'allègement des charges et des tracasseries administratives des entreprises. Au lieu de cela, le Gouvernement s'est employé à charger la barque des entreprises, financièrement et administrativement, avec l'application des textes, que vous connaissez bien, sur les droits des travailleurs.

Vous avez présenté votre projet de budget à la commission des affaires sociales le 18 novembre. A cette occasion, vous avez déclaré — vous l'avez redit ce matin, monsieur le ministre — que vous croyez beaucoup plus en l'action des P.M.E. et des P.M.I. pour la création d'emplois qu'en celle des grosses entreprises. Vous nous avez exposé votre théorie sur les données macro-économiques de l'emploi et sur les effets en retour. Vous nous avez confirmé cette direction il y a un instant.

J'appelle à nouveau votre attention sur la nécessaire concertation avec vos différents collègues, le ministre du budget, en particulier, dont certaines mesures qu'il a prises sont à l'origine de quelques milliers de chômeurs supplémentaires pour un impôt dissuasif sur les appareils automatiques qui procurent un jeu ou une distraction, le ministre de la santé aussi, qui, actuellement, pose d'énormes problèmes aux frontaliers qui travaillent dans la région de Bâle, haut lieu de fabrication des produits pharmaceutiques.

Chaque jour nous apporte son lot de mauvais résultats. Ainsi, ce matin, M. Lombard, président du directoire de Citroën, nous apprend que cette société perd un milliard de francs en 1982. A la suite d'une restructuration, Hutchinson va vers une perte de 1 900 emplois. Pour couronner le tout, les ventes de Noël ne marchent pas.

L'emploi résulte d'un cadre de confiance, de liberté des entreprises. Ce qui compte, c'est l'investissement productif et non les centaines d'emplois que vous créez à coup de mesures gouvernementales. Il est bien connu qu'un emploi industriel créé en induit trois autres, mais il s'agit d'un emploi industriel.

C'est sur les entreprises petites ou moyennes, industrielles et commerciales, qu'il faut jouer : les centaines de millions de francs que je viens de passer en revue auraient eu certainement beaucoup plus d'effets à être utilisés pour rendre la santé aux entreprises que pour la mise en œuvre de vos projets, séduisants sur le papier, mais dont les chiffres quotidiens du chômage nous font douter, depuis que vous avez accédé au pouvoir, qu'ils n'atteignent jamais un seuil honorable d'efficacité. (Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.)

M. Gérard Roujas. Ça allait mieux avant !

M. le président. La parole est à Mme Goldet.

Mme Cécile Goldet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans cette brève intervention, je désire dire quelques mots exclusivement sur la modernisation du service public de l'emploi, plus particulièrement de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A.

Le budget du service public de l'emploi comporte une progression importante de ses capacités d'investissement, puisque les autorisations de programme, qui passent de 174 millions de francs en 1982 à 358 millions de francs en 1983, font plus que doubler. Le renforcement de la capacité de travail de ce service, où nous notons la création de 3 750 emplois nouveaux en deux ans, est important. Nous nous en réjouissons.

Il ne faut pas oublier que l'A.N.P.E. a été créée en 1967, au moment où le nombre des chômeurs était inférieur à 400 000. Cette agence n'a peut-être pas toujours bénéficié des mesures indispensables pour lui permettre d'assurer pleinement ses tâches. Elle a ainsi fini par tendre à ne plus être qu'une sorte de chambre d'enregistrement des chômeurs. L'organisation du travail y laisse fort à désirer, le classement, le triage et le comptage se font encore trop souvent à la main. L'information rapide de ce secteur s'impose ; les crédits prévus vont permettre une amélioration.

La constitution, la consultation, la mise à jour des fichiers simplifiés, modernisés, pourront peut-être permettre aux prospecteurs-placiers d'assumer pleinement les autres volets de leur tâche : service de placement en contact étroit avec les employeurs, d'une part ; service d'orientation avec les différents types de formation ou de recyclage professionnel en contact avec les services d'information et d'orientation de l'A.F.P.A., d'autre part ; surtout, contacts avec les chômeurs eux-mêmes, plus particulièrement avec ceux dont la durée de chômage s'accroît.

Mais, ne l'oublions pas, l'insuffisance de moyens de l'A.N.P.E. a amené le marché de l'emploi à se déplacer en fait sur des organismes privés : petites annonces, agences d'intérim, entre autres.

L'appel que vous avez lancé le 4 octobre, monsieur le ministre, en direction des organisations patronales, afin que les chefs d'entreprise déposent le maximum d'offres à l'A.N.P.E., n'aura d'efficacité qu'en fonction de l'amélioration des structures et du fonctionnement des agences, en particulier du service public de l'emploi en général. On est fondé à se demander si l'A.N.P.E. fonctionne bien, si, telle qu'elle est, elle est à même de remplir son rôle, si une réforme ne pourrait pas se révéler nécessaire.

Vous avez prévu une augmentation budgétaire de 13,8 p. 100 pour les locaux, de 15,8 p. 100 pour le personnel, qui permettra l'embauche de 1 950 personnes au niveau de la seule A.N.P.E. Ne pourrait-on envisager un grand service national de l'emploi, décentralisé et souple, organisme public unique prenant en charge le chômeur depuis le jour où il perd un emploi ou en cherche un, englobant les organismes de formation et de recyclage jusqu'au jour où il retrouve un emploi.

Pour que les 450 000 chômeurs de longue durée puissent trouver les moyens de faire le point sur leur qualification professionnelle, il faut un personnel qui puisse trouver le temps nécessaire à un contact individualisé. Grâce aux 1 950 emplois dégagés, qui s'ajoutent aux 9 183 prospecteurs-placiers, ils seront, nous l'espérons, à même de faire face à cette tâche.

Par la diversification des procédures, la déconcentration des responsabilités, l'étroite coordination des interventions et l'association des responsables locaux, la réorganisation du service public de l'emploi devrait améliorer le service rendu à l'usager.

Sur le plan de l'A.F.P.A., il est urgent d'adapter les formations à l'évolution des métiers, ce qui devrait être fait puisque vous envisagez la modernisation de 700 sections et la mise en œuvre d'un programme de substitution de cent sections. Il est indispensable qu'une attention permanente et soutenue soit attachée à l'évolution des techniques pour que toute filière dont les débouchés deviennent douteux soit immédiatement restreinte, voire supprimée, et que toute technologie nouvelle voie s'ouvrir la formation de la main-d'œuvre qui va lui être nécessaire.

La formation professionnelle doit aujourd'hui faire face à une masse de jeunes dont un nombre important sont sans diplôme, mais dont ceux qui sont diplômés ont souvent acquis des connaissances inadaptées à la demande. Donc, manque de formation pour le plus grand nombre et formation ne correspondant pas aux besoins pour beaucoup d'autres.

Les structures scolaires et universitaires trop rigides, insuffisamment ouvertes sur la vie, n'ont pas su préparer à notre société les types de travailleurs aujourd'hui nécessaires, en possession, d'une part, d'une technique et, d'autre part, d'une formation de base les mettant à même de s'adapter à l'évolution rapide de notre industrie.

On forme, aujourd'hui encore, à l'heure de la bureautique, un beaucoup trop grand nombre de sténos-dactylos qui ne trouveront pas de débouché; dans certaines régions, on forme encore des couturières, secondairement utilisées, déqualifiées, dans la micro-informatique.

Les femmes se trouvent aujourd'hui défavorisées par les services de l'A.N.P.E. : elles ont une chance sur huit d'y trouver un emploi alors qu'un homme en a une sur cinq. Pourtant, la nature des offres d'emploi recueillies semblerait, *a priori*, leur être structurellement favorable puisque 68 p. 100 des offres viennent du tertiaire et des services et que, pour près de 60 p. 100, ces offres viennent de petites entreprises de moins de dix salariés. On pourrait penser que ces entreprises sont réparties sur tout le territoire, ce qui supprimerait le problème des distances.

Il semble, de plus, que le tiers des femmes de moins de vingt-cinq ans accède par l'agence à des emplois précaires. Il est indispensable que les services apportent une attention soutenue à l'égalité des chances entre hommes et femmes, notamment dans les domaines de l'orientation, de la formation, du placement. Il est indispensable d'offrir aux travailleuses les mêmes services, dans le même esprit.

L'effort que vous avez entrepris, monsieur le ministre, pour améliorer le service public de l'emploi devrait permettre la nécessaire amélioration de la situation, adaptant mieux l'offre à la demande, rapprochant les employeurs des demandeurs d'emploi. Nous mesurons l'effort considérable que vous avez fait et, bien entendu, nous voterons votre budget. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué.

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Je voudrais d'abord me féliciter de la qualité du débat et de l'importance des questions qui m'ont été posées. Je regrette cependant que le manque de temps ne me permette pas de traiter comme il conviendrait certains problèmes de fond. Mais nous aurons, je pense, l'occasion d'y revenir.

Bien que M. Béranger soit absent, je dirai qu'il nous a présenté un rapport de qualité. Il s'est livré à un travail au fond que j'ai apprécié. J'ai en particulier noté l'importance qu'il accordait à l'évolution du service public de l'emploi, qui fait incontestablement débat au Sénat, et à la réduction du temps de travail.

Cela étant dit, je voudrais en venir aux propos de M. Fosset. Il a montré, avec beaucoup de talent, sa profonde connaissance des systèmes budgétaires. Mais le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il a fait preuve d'énormément de pugnacité — j'allais parler de vitriol — dans son analyse politique.

Je ne le suivrai pas sur le terrain qu'il préfère et qui est probablement celui de la technique budgétaire. Je tiens cependant à lui répondre sur les quelques points pour lesquels sa pugnacité m'a semblé pour le moins excessive, en tout cas en désaccord profond avec l'orientation du Gouvernement.

Sur la technique budgétaire, même s'il a posé avec beaucoup de talent le problème de l'annulation des crédits — c'est un débat que nous aurons, que vous aurez surtout avec le ministre du budget — il faut bien savoir que les crédits annulés une année peuvent redevenir nécessaires l'année d'après.

Pour être plus précis, les annulations qui ont été opérées en 1982 concernant l'A.N.P.E. et l'A.F.P.A. correspondaient, d'une manière générale, à des opérations qui n'étaient pas techniquement prêtes, qui ne pouvaient donc pas être réalisées en 1982...

M. André Fosset, rapporteur spécial. Alors il ne fallait pas les faire !

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. ... mais qui le seront en 1983. Des difficultés techniques peuvent retarder la réalisation d'une opération; ce fut le cas pour la rénovation d'un atelier vétuste, à Angoulême.

M. Fosset a demandé des informations sur ces points. Un dossier lui sera prochainement remis, des précisions lui seront données de manière à éviter que ce débat n'aille au-delà de ce qui est raisonnable.

Je voudrais, monsieur le rapporteur, centrer votre intervention sur trois points.

Vous n'avez pas le droit d'évoquer avec légèreté — j'y reviendrai puisqu'un autre sénateur y a fait allusion — le fait que nous mettons à mal la politique contractuelle. J'apporterai au Sénat tous les chiffres qui montrent que jamais la politique contractuelle n'a été autant développée que ces derniers mois.

Vous ne pouvez évoquer non plus, monsieur le rapporteur, une volonté de détournement des statistiques. Ce n'est pas nous qui avons inventé la garantie de ressources; elle a été instituée en 1972. J'ai, sur mon bureau, la nouvelle approche statistique — je viens de la développer — qui s'efforce de donner toutes les indications concernant l'emploi, le chômage, l'entreprise.

Si vous analysez ces données statistiques, vous constaterez que sur les 450 000 personnes qui bénéficient d'une garantie de ressources au sens général du terme, 35 000 relèvent des contrats de solidarité. Dans ces conditions, monsieur le rapporteur, je pense que vous me donnerez acte du fait que ce ne sont pas les contrats de solidarité qui « encombrent » les statistiques relatives à la garantie de ressources !

Vous avez également mis en cause le niveau de la protection sociale. Vous savez bien, monsieur le rapporteur, que nous avons regretté l'échec de la politique paritaire concernant l'U.N.E.D.I.C. En effet, les partenaires économiques et sociaux n'ont pas réussi à se mettre d'accord. Dans ces conditions, il a fallu que le Gouvernement prenne ses responsabilités. Ce faisant, et face à une situation difficile, nous avons adopté des mesures, lourdes incontestablement, mais allant tout de même beaucoup moins loin que celles qui nous étaient proposées par les partenaires professionnels et qui s'élevaient à 17 milliards de francs environ.

Si nous avions suivi ces derniers, on aurait pu parler effectivement de remise en cause du niveau de la protection sociale. Or, nous nous sommes efforcés d'en rester aux mesures adoptées par les organisations syndicales, dont il faut saluer ici le courage et la grande cohérence. En effet, il ne leur a certainement pas été facile d'accepter ce genre de mesure !

Monsieur le rapporteur, vous faites une espèce de fixation sur l'agence nationale pour l'emploi. Certains des termes que vous avez employés ont probablement dépassé votre pensée; du moins je le souhaite ! Il en est ainsi lorsque vous parlez « d'obésité qui confine à l'impotence », de « structure tournée sur elle-même », ou lorsque vous citez incomplètement M. Delors.

Effectivement, M. le ministre de l'économie et des finances regrette que l'action de l'A.N.P.E. sur le marché de l'emploi ne soit pas suffisante, mais il précise que cette situation est due au fait que jamais ne lui ont été donnés les moyens d'agir réellement sur ce marché. Nous sommes en train d'y remédier.

Alors, monsieur le rapporteur, avec tout le respect que je vous dois, mais connaissant la précision du langage des sénateurs et ne souhaitant pas que vous persévériez dans l'usage de mots dépassant votre pensée — à moins que votre expérience ne soit insuffisante — je vous propose de visiter en ma compagnie et en celle du directeur des agences, ici présent, quelques agences.

Vous pourriez constater, monsieur le rapporteur, qu'il y a, non obésité, mais insuffisance de moyens, de préparation et de politique — elle résulte de l'action menée ces dernières années — et grand dévouement du personnel qui s'efforce de faire face à une situation difficile. Je vous l'ai rappelé : 3 800 000 demandeurs d'emploi transigent, chaque année, par l'agence.

Gardez-vous donc de tels propos ; ils sont nuisibles à notre action et, plus grave, ils sont insupportables à entendre — vous devez le comprendre — pour des femmes et des hommes qui exercent leur métier dans des conditions difficiles et dont il serait temps de reconnaître le dévouement et la qualité professionnelle.

Imaginez, monsieur le rapporteur, que vous travailliez dans une agence de Seine-Saint-Denis, que vous receviez, dans des conditions matérielles souvent inadmissibles, des personnes qui sont angoissées et que vous cherchiez une réponse à leurs problèmes. Vous n'apprécieriez pas ce genre de propos !

Monsieur le rapporteur, je considère donc que vos paroles ont dépassé votre pensée et je suis prêt, sur le terrain, à vous montrer la réalité de la situation.

M. Fernand Lefort. Très bien !

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Enfin, monsieur le rapporteur, il n'est pas juste de poser la question de l'emploi en tenant compte uniquement d'un problème difficile — le Gouvernement que je représente ici ne le nie pas — qui concerne la lourdeur de la réglementation sur les entreprises et l'importance des prélèvements. A cet égard, les déclarations du Président de la République et du Premier ministre sont éclairantes.

Nous considérons que depuis vingt ans — cela n'est pas nouveau, monsieur le rapporteur — la réalité des entreprises, particulièrement petites et moyennes, n'a pas été suffisamment prise en compte. La preuve en est, d'ailleurs, qu'il n'existe en France aucun appareil analytique statistique permettant de suivre l'évolution d'une approche micro-économique. Ce n'est pas un hasard ! Il nous faut donc le créer.

Il est vrai que se pose un problème que nous sommes en train de prendre en compte et qu'il nous faudra probablement innover quant à l'assiette des cotisations ; c'est moi-même qui ai proposé de « glisser le verrou » du dixième salarié.

Il est également vrai qu'il nous faut faire beaucoup, mais si ce problème suffisait à expliquer la situation, monsieur le rapporteur, comment justifiez-vous que le chômage ait crû, en un an, de 48 p. 100 en Allemagne et que la Grande-Bretagne compte trois millions de chômeurs ?

Les difficultés sont réelles. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement fera tous ses efforts pour corriger un certain nombre de situations et stimuler l'économie ; c'est une nécessité. Cela dit, par souci de rigueur et d'efficacité, je considère qu'il ne faut jamais simplifier les problèmes.

J'en viens aux interventions faites par les divers orateurs qui se sont succédés.

Monsieur Bonifay, nous sommes pleinement d'accord. Je vous remercie d'avoir insisté particulièrement sur deux problèmes extrêmement dramatiques qui ont trait à l'aggravation constante de la durée du chômage, qui risque d'avoir des effets irréversibles, et aux jeunes.

Monsieur Millaud, allons ! La politique contractuelle ne s'est jamais aussi bien portée. Je vais vous donner quelques chiffres : au cours du premier semestre, s'agissant de la réduction de la durée du temps de travail, 74 accords de branches sont intervenus ; au cours du second semestre, après la sortie du blocage, 50 accords et des négociations dans 120 branches ont été enregistrés. J'ajoute que ces accords, en général, ont été signés par beaucoup plus d'organisations syndicales qu'il n'était habituel voilà deux ans. Si vous voulez quelques informations statistiques sur ce point, les services du ministre sont prêts à vous les fournir.

Monsieur Millaud, vous vous trompez à cet égard : la politique contractuelle se porte bien et nous faisons tout pour qu'elle se porte de mieux en mieux.

En ce qui concerne les cadres, vous avez soulevé un problème important qui concerne leur rôle dans l'entreprise. A ce titre, le Gouvernement vient de créer deux commissions, l'une sur les revenus et l'autre sur l'emploi ; j'ai, d'ailleurs, l'honneur et le plaisir d'avoir la responsabilité d'animer l'une d'elles.

Nous travaillons avec l'ensemble des organisations syndicales, le plus simplement du monde, pour trouver quelques réponses. Il est vrai que, progressivement, doit se dessiner le rôle des cadres dans l'entreprise. Notre volonté de donner aux salariés la possibilité de s'exprimer sur l'organisation du travail n'est absolument pas contradictoire avec la nécessité d'un encadrement compétent, assumant totalement ses responsabilités.

C'est là, monsieur Millaud, que vous faites une grande erreur, qui provient peut-être d'une méconnaissance de ce que doit être une entreprise moderne. Si vous le vouliez, je pourrais vous faire part de mes dix ans d'expérience en tant que cadre supérieur dans une grande entreprise ; le développement de la responsabilité des salariés n'a jamais remis en cause mon autorité. Mais peut-être faut-il accepter des formes d'autorité nouvelles, laissant plus de place aux conseils, recommandations et impulsions qu'à une vision traditionnelle du commandement dont je veux bien admettre qu'il a son efficacité dans l'armée, mais dont je ne suis pas persuadé qu'il soit totalement efficace au niveau de l'entreprise. C'est un vaste débat, et nous aurons l'occasion d'en reparler !

Monsieur Viron, vous avez eu raison d'employer un mot fondamental que je vais reprendre et qui me convient fort bien, celui de « persévérance ». Effectivement, il n'y a pas de recette miracle. Il faut de la persévérance, une grande volonté et une mobilisation des responsables économiques, des chefs d'entreprise et des organisations syndicales. C'est une priorité.

Vous m'avez également interrogé, monsieur Viron, sur les textes d'application des lois Auroux. Ils sont prêts. Ils sont soumis actuellement au Conseil d'Etat et devraient être diffusés à la fin de l'année ou au début de l'année 1983. J'ajoute que des brochures seront également largement diffusées auprès des partenaires sociaux et du public. Des réunions régionales d'explication commencent à s'instaurer.

Le ministre du travail me faisait part, voilà quelques jours, de son souci de faire une sorte de tour de France d'explications. Vous le savez, monsieur Viron, il faudra des relais. Ce seront les organisations syndicales, et, je l'espère, de plus en plus les organisations patronales. En effet, l'idéal serait que les organisations syndicales et patronales se mettent d'accord pour donner des explications communes sur ces lois créant des droits nouveaux ; les unes ne devraient pas s'opposer aux autres.

Ce qui serait dommage, c'est ce que ces textes soient lus d'une certaine façon par les organisations syndicales et d'une autre façon par les organisations patronales. Cela ne faciliterait pas le progrès dans la concertation, qui me semble fondamentale. En tout cas, le ministre du travail fera tout son possible pour aller dans ce sens.

Monsieur Souvet, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre intervention. Sur certains points — je dois le dire — je me suis senti en plein accord avec vous, en particulier lorsque vous avez mis l'accent sur le rôle fondamental des petites et moyennes entreprises et sur la nécessité de faire preuve de souplesse et de simplicité.

J'ai personnellement l'intention dans les mois à venir de faire porter mes efforts sur la recherche de tous les éléments qui permettraient de desserrer un certain nombre de contraintes dont il faut admettre, d'ailleurs, que les unes sont réelles alors que les autres sont vécues souvent, sur le plan psychologique, comme une espèce de réaction. J'anime suffisamment de réunions avec des responsables de petites et moyennes entreprises pour bien voir qu'il nous faudra apprendre à établir la distinction entre ce qui est réel et ce qui découle d'une espèce de lassitude devant les difficultés économiques. Incontestablement, beaucoup est à faire et nous y sommes disposés.

S'il existe, en Franche-Comté, des expériences intéressantes, utiles, je suis non seulement prêt à les étudier, mais je suis tout à fait disposé à ce que vous nous fournissiez toutes informations complémentaires sur ce sujet. Je suis prêt à me rendre sur le terrain et à écouter — c'est d'ailleurs mon rôle — les organisations syndicales, les organisations patronales, ainsi qu'à animer le plus grand nombre possible de réunions qui nous permettront d'apprécier les difficultés sur place, car la dynamisation des organisations et des responsables d'entreprise est indispensable.

S'il est un point sur lequel je suis en complet désaccord avec vous, c'est sur la réduction du temps de travail. Monsieur Souvet, vous ne concevez pas assez cette réduction comme une nécessité face à une mutation économique. Le débat est important. L'avenir tranchera, mais je crois que vous avez tort de considérer que l'investissement que nous consacrons à cette action en 1983 est peut-être déplacé. Je puis vous affirmer et, éventuellement, vous démontrer le contraire. Vous verrez que, sur le plan de l'activation économique, de la recherche de productivité et de la mobilisation de l'appareil productif, ce sera de plus en plus une nécessité.

Par ailleurs, monsieur Souvet, vous manifestez le souci — que je partage — que ce mouvement ne soit pas uniquement lié aux grandes structures industrielles, mais qu'il puisse se développer également en direction des petites et moyennes entreprises. Le problème est réel et je suis en train d'étudier des conventions, y compris avec les branches industrielles, pour répondre à cette préoccupation. Nous devons apprendre à résoudre cette difficulté tous ensemble.

Monsieur Souvet, vous avez eu des mots très durs en ce qui concerne l'aide à la création d'activités. Ils seraient justifiés si cette aide était réservée à mon seul budget, mais vous savez très bien que ce problème relève de plusieurs départements ministériels. Il faut donc quand même modérer vos propos dans la mesure où il ne s'agissait que d'un aspect du problème.

Quant à Mme Goldet, elle a parlé, avec sa précision habituelle, d'un problème important auquel je suis quotidiennement confronté. Il s'agit de l'inadéquation croissante du système de formation à la mutation de l'emploi. Nous risquons de connaître une situation à laquelle nous nous préparons, pour laquelle nous luttons, où le nombre des demandeurs d'emploi diminuera et où, parallèlement, le nombre des offres d'emplois à satisfaire augmentera. Cela m'inquiète fort, car c'est une situation que nous recontrons déjà, surtout, monsieur Souvet, j'ai le regret de vous le dire, pour des emplois qualifiés. Certes, il ne faut pas généraliser ; je vais très vite et je simplifie.

Vous aviez donc raison, madame Goldet. Il se pose un problème d'information, d'adaptation et d'évolution du service public de l'emploi qui me paraît déterminant pour les années à venir.

Telles sont les réponses que je souhaitais faire aux interventions des différents orateurs. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Nous allons examiner les crédits concernant les affaires sociales et la solidarité nationale, le travail, la santé et l'emploi, III. — Travail, emploi et I. — Section commune et figurant aux états B et C ainsi que les articles 68, 69, 70 et 71.

III. — Travail - Emploi.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 301 733 984 francs. »

Par amendement n° 186, MM. Blin et Fosset, au nom de la commission des finances, proposent de réduire ces crédits de 157 900 000 francs.

Je dois indiquer au Sénat que je suis également saisi d'un amendement, qui a les mêmes auteurs, au titre IV.

Peut-être conviendrait-il, monsieur le rapporteur, que vous défendiez vos deux amendements en même temps.

M. André Fosset, rapporteur spécial. Monsieur le président, les amendements n° 186 et 187 que, conformément à votre souhait, je défendrai simultanément, ont fait l'objet de commentaires dans mon rapport.

L'amendement n° 186 tend à réduire les crédits du titre III de 157,9 millions de francs par toute une série de suppressions.

D'abord, la suppression des crédits destinés à la création de 150 emplois dans les services extérieurs du ministère du travail — j'ai dit pourquoi tout à l'heure — et la suppression des crédits d'accompagnement et de matériel liés à ces créations d'emplois.

Ensuite, la suppression d'un crédit de 3 millions de francs affectés à l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail à la suite de l'adoption d'un amendement de l'Assemblée nationale qu'il ne me paraît pas nécessaire de conserver. En effet, on crée actuellement des comités pour l'amélioration du travail dans toutes les entreprises.

Il s'agit encore de supprimer des crédits destinés au financement d'une campagne d'information sur les emplois d'initiative locale. J'ai dit tout à l'heure que les commissaires et les commissaires-adjoints de la République avaient parfaitement vocation pour diffuser les informations relatives à ce problème.

Il s'agit, enfin, de supprimer des crédits pour la création de 500 emplois dans les services de l'agence nationale. A cet égard, monsieur le ministre, je compatis comme vous aux difficultés que rencontrent les fonctionnaires de l'agence et je suis prêt à faire tout ce qu'il faut pour qu'ils ne les rencontrent plus. Mais, créer de nouveaux emplois, c'est encore créer des malheurs supplémentaires et rendre plus lourde une agence, qui l'est déjà suffisamment comme cela. Il est inutile, par conséquent, d'aller dans cette voie.

M. Hector Viron. Ce n'est pas sérieux !

M. André Fosset, rapporteur spécial. Il faut, vous l'avez dit vous-même, faire des réformes. Eh bien, faites des réformes avant de demander des crédits.

L'amendement n° 187 tend à réduire de 222 millions de francs les dotations du titre IV. J'ai dit pourquoi tout à l'heure. Nous constatons depuis des années d'importants reports de crédits sur le fonds national pour l'emploi. Ainsi, cette année, 1 186 millions de francs de crédits ont été reportés. En réduisant la dotation de 222 millions, nous sommes extrêmement modestes.

En ce qui concerne la formation économique et sociale des travailleurs appelés à exercer des responsabilités syndicales, je suis déjà intervenu à ce propos tout à l'heure, je n'y insiste pas. Je souhaite donc que le Sénat veuille bien adopter ces deux amendements de la commission des finances.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Monsieur le président, je demanderai le rejet de ces amendements.

Plutôt que d'entrer dans le détail de chacun d'entre eux, je voudrais formuler une remarque d'ordre général. On peut toujours discuter, monsieur le rapporteur, du bien-fondé de telle ou telle dépense, on peut toujours argumenter. Mais, d'une manière générale, l'ensemble des administrations dites sociales sont dans un état d'insuffisance, d'impréparation, de manque de moyens dramatiques par rapport à ce que j'appellerai les administrations nobles dites budgétaires et financières.

Pour quelqu'un qui, comme moi, monsieur le rapporteur, vient d'un secteur technologique avancé et d'une grande entreprise, qui a une vocation d'entreprise, il est effarant de faire certaines constatations. Il suffit de voir dans quelles conditions travaille mon administration centrale, la délégation pour l'emploi : il suffit de voir avec quelle absence de moyens, sur quelles machines à écrire !

Monsieur le rapporteur spécial, les moyens que nous proposons sont bien inférieurs aux besoins. D'ailleurs, je me propose — voyez à quel point nous sommes en désaccord — de demander des dotations supplémentaires extraordinaires pour l'année 1983. Nous aurons donc l'occasion d'en parler à nouveau car, sur ce terrain-là, je crains que nous ne nous comprenions pas.

Je ferai maintenant quelques remarques rapides sur le financement d'une campagne d'information. Monsieur le rapporteur spécial, nous sommes, là encore, très en deçà de ce que devrait être l'information dans un pays moderne. Nous avons cinquante ans de retard !

C'est d'ailleurs vrai pour tout. C'est vrai notamment pour la formation des organisations syndicales. Vos remarques sont empreintes d'une certaine incohérence qui me choque. Vous vous plaignez de l'ultra-politisation des organisations syndicales et quand nous voulons nous efforcer de leur donner le moyen de faire techniquement encore mieux, de prendre leurs responsabilités, d'être informées sur le plan économique, vous vous y opposez. Vous êtes en même temps méfiant et, j'oserai le dire, retardataire.

M. Hector Viron. C'est vrai !

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Je me demande si, tout compte fait, ces deux mots ne sont pas étroitement liés, si votre méfiance ne provient pas fondamentalement de ce que vous êtes un peu en retard.

M. Jean Chérioux. Ou tout simplement pas naïf !

M. Hector Viron. Plutôt réactionnaire !

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Voilà bien longtemps que je n'avais pas eu le plaisir de dialoguer avec vous, monsieur Chérioux ! Pas naïf ? Mais non ! La peur du loup n'a jamais évité le danger. Posons les problèmes sérieusement. Ce n'est pas en brandissant des épouvantails — vous le savez, nous en avons déjà débattu — que nous ferons avancer les choses.

Vous proposez la suppression de tous les crédits pour lesquels, moi, au contraire, monsieur le rapporteur, je demanderais, si je le pouvais, une augmentation.

Cela est vrai pour la réduction des crédits d'étude, pour la création des emplois, pour les emplois dans les services extérieurs du travail et de l'emploi.

Ce qui est vrai, monsieur le rapporteur, c'est qu'entre la création budgétaire d'un emploi et le moment où il est occupé il s'écoule malheureusement un temps beaucoup trop long. Je l'admets volontiers.

Je le vérifiais, hier encore, avec la mission que nous venons de créer. Il existe beaucoup trop d'emplois créés budgétairement, mais non occupés, dans les services extérieurs du travail et de l'emploi. De mémoire, ils s'élèvent, je crois, à 1 300 ou 1 400. Ces insuffisances sur le terrain sont criantes.

Nous devons donc raccourcir les circuits administratifs, trop lourds, trop tatillons, pour retrouver toute l'efficacité. Mais, cela n'est pas contradictoire avec la nécessité de créer de nouveaux emplois. En effet, sur le terrain, les administrations que j'évoquais — veuillez bien me croire, monsieur le rapporteur — sont très insuffisamment adaptées à ce que doit être leur nouvelle mission.

Sagissant de la suppression des crédits que vous proposez concernant l'emploi, je ferai simplement une remarque, monsieur le rapporteur : vous demandez la suppression d'un amendement voté par l'Assemblée nationale accordant un crédit d'environ 50 millions de francs aux aides légères. Vous avez tort, monsieur le rapporteur, et je souhaiterais que le Sénat ne vous suive pas sur ce terrain. Cela pourrait être grave, lourd de conséquences, car c'est une question de fond.

Nous avons supprimé dans le budget tous les crédits affectés à la mobilité, car nous pensions que le problème de l'emploi ne se résoudreait plus par la mobilité géographique. Il faut voir la réalité : malheureusement, la situation est quasiment la même d'une région à l'autre. Le mot d'ordre qui consiste à essayer de trouver réponse dans sa région est donc fondamental.

Puis, à l'expérience, nous sommes revenus sur cette suppression, car nous nous sommes aperçus qu'il était nécessaire, pour permettre une juste application du programme des chômeurs de longue durée, de maintenir ce que nous appelons la mobilité légère, les aides légères, qui consistaient simplement à payer des déplacements, des hébergements, des frais de stage et qui offraient donc la possibilité à des gens souvent extrêmement démunis d'aller dans les stages d'insertion, d'évaluation, etc.

Cela nous a amené à recréer, sous une forme atténuée, ces aides légères à la mobilité qui est une mobilité de 50 kilomètres. C'est un objet très précis. L'Assemblée a bien voulu nous suivre sur ce terrain et je trouverais dommageable, étant donné la nature du problème, monsieur le rapporteur, que le Sénat n'en fasse pas autant. (*Applaudissements sur les traversés socialistes et communistes.*)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 186, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV, plus 2 352 360 517 francs. »

Par amendement n° 187, MM. Blin et Fosset, au nom de la commission des finances, proposent de réduire ces crédits de 222 000 000 francs.

Cet amendement a été précédemment soutenu.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 187, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits figurant au titre IV, ainsi modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre VI. — Autorisations de programme, 365 008 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement, 172 987 000 francs. » (*Adopté.*)

I. — Section commune.

ETAT B

M. le président. « Titre III, plus 56 366 392 francs. »

Par amendement n° 184, MM. Blin et Fosset, au nom de la commission des finances, proposent de réduire ces crédits de 390 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Fosset, rapporteur spécial. Il s'agit de décider qu'il ne sera pas procédé à la création de deux postes de contractuels pour la mission « recherche-actions incitatives », dont on ne sait pas très bien à quoi elle correspond et qui fera l'objet d'un autre amendement relatif aux dépenses en capital. Celui-ci concerne les dépenses de fonctionnement pour la création, je le répète, de deux postes de contractuels et les dépenses qui sont liées à cette création.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Je demande au Sénat de ne pas retenir cet amendement.

Son adoption signifierait la remise en cause de cette mission puisqu'il tend à lui enlever les moyens de fonctionner.

Je crois relever, là aussi, monsieur le rapporteur, une méconnaissance de la réalité.

Cette mission a précisément pour objet de mieux cerner de tels problèmes afin de proposer des solutions.

Grâce à notre action sur le chômage longue durée, par exemple, nous avons révélé l'existence de problèmes très importants qui relèvent de la santé et de la protection sociale ;

ainsi 6 p. 100 des cas ne sont absolument pas traités sérieusement ; il n'existe aucune structure adaptée à la prise en compte de ces problèmes, et c'est dramatique.

Cette mission a précisément pour objet de mieux cerner de tels problèmes afin de proposer des solutions.

Il serait donc regrettable que le Sénat adoptât cet amendement.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 184, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les crédits figurant au titre III, ainsi modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V. — Autorisations de programme, 94 640 000 francs » ;

« Crédits de paiement, 57 725 000 francs. »

Par amendement n° 185, MM. Blin et Fosset, au nom de la commission des finances, proposent de réduire les autorisations de programme de 14 950 000 francs et les crédits de paiement de 7 500 000 francs.

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. André Fosset, rapporteur spécial. Monsieur le président, je me suis déjà expliqué sur cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement?

M. Jean Le Garrec, ministre délégué. Je me suis déjà également longuement exprimé sur ce problème.

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'amendement n° 185, repoussé par le Gouvernement.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre V, ainsi modifiés.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

Articles 68 à 71.

M. le président. « Art. 68. — Les articles L. 322-3, L. 322-7 à L. 322-10 et L. 832-2 du code du travail sont abrogés. » — (*Adopté.*)

« Art. 69. — L'article 58 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat (n° 73-1193 du 27 décembre 1973) est abrogé. » — (*Adopté.*)

« Art. 70. — Les dispositions des deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas de l'article 9 de la loi n° 79-575 du 10 juillet 1979 portant diverses mesures en faveur de l'emploi sont prorogés.

« Lorsque l'entreprise n'a pas effectué avant le 1^{er} mars le versement prévu au deuxième alinéa de l'article 9 de ladite loi ou a effectué un versement insuffisant, le montant de la taxe d'apprentissage est majoré de l'insuffisance constatée. Les dispositions des articles 1727, 1731 et 1758 *ter* du code général des impôts sont applicables à ce complément de taxe lorsqu'il n'a pas été versé dans le délai légal de paiement de la taxe d'apprentissage.

« Les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage sont tenues, pour leurs établissements situés dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, d'effectuer auprès du fonds national un versement calculé en appliquant à la taxe d'apprentissage le taux fixé par le décret visé au deuxième alinéa de l'article 9 de la loi du 10 juillet 1979 précitée. Cette somme s'ajoute à la taxe due en application de l'article 230 B du code général des impôts. » — (*Adopté.*)

« Art. 71. — L'article 5 de la loi n° 79-575 du 10 juillet 1979 précitée, modifiée par la loi n° 81-734 du 3 août 1981, est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. — Lorsqu'un employeur, en raison de l'accroissement de l'effectif de son entreprise, atteint ou dépasse l'effectif de dix salariés, les cotisations correspondant :

« 1° A la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue prévue par le titre V du livre IX du code du travail et rappelée aux articles 235 *ter* C à 235 *ter* K du code général des impôts ;

« 2° A la participation des employeurs à l'effort de construction prévue par l'article L. 313-1 du code de la construction et de l'habitation ;

« 3° Au versement destiné aux transports en commun créé par la loi n° 71-559 du 12 juillet 1971 modifiée par les lois n° 73-640 du 11 juillet 1973 et n° 75-580 du 5 juillet 1975, sont assises pendant cinq ans sur le montant des salaires retenu par les dispositions législatives ci-dessus mentionnées diminué d'un produit du salaire moyen versé par l'entreprise au cours de l'année.

« Ce produit est égal à neuf fois le salaire moyen la première année, sept fois la deuxième année, cinq fois la troisième année, trois fois la quatrième année, une fois la cinquième année.

« Le salaire moyen pour une année donnée est défini comme la somme des salaires mensuels moyens. Le salaire mensuel moyen est lui-même défini comme le rapport de la masse salariale mensuelle aux effectifs salariés en début de mois. » — (Adopté.)

Nous avons terminé l'examen des dispositions concernant le travail et l'emploi.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux, pour les reprendre à quinze heures. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à douze heures cinquante, est reprise à quinze heures.)

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

CONFERENCE DES PRESIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre de discussion et l'horaire des dernières dispositions du projet de loi de finances pour 1983.

Vendredi 10 décembre, à quinze heures :

1° Budget de l'urbanisme et du logement :

La durée initiale prévue était de trois heures quarante-cinq minutes ; mais il a ensuite été décidé de rattacher à ce budget la discussion de l'article 75 (modification de la législation sur le plafond légal de densité) ; celle-ci est estimée à une heure.

La durée totale de ce budget est réduite de trente minutes, et s'établit donc à quatre heures quinze minutes.

2° Budget de la recherche et de l'industrie :

La durée initiale était de sept heures.

La discussion sera poursuivie jusqu'à une heure du matin, soit une durée de discussion de trois heures trente minutes, la suite étant renvoyée au samedi matin, après le budget de la consommation.

Samedi 11 décembre :

A dix heures :

Budget de la consommation :

Sa durée totale est réduite de trente minutes et ramenée de une heure trente minutes à une heure.

A onze heures :

Suite du budget de la recherche et de l'industrie.

Sur la base initiale, la suite de la discussion représenterait trois heures trente minutes ; elle est réduite d'une heure quinze minutes, ce qui représente une durée totale de cinq heures quarante-cinq minutes.

A quinze heures quinze minutes ou quinze heures trente minutes et le soir :

Examen des articles de la deuxième partie non rattachée.

Vote sur l'ensemble du budget.

— 4 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous reprenons la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Urbanisme et logement.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de l'urbanisme et du logement.

La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je m'efforcerai de tenir scrupuleusement compte des décisions de la conférence des présidents. Je commencerai mon propos par un rapide constat. En raison des difficultés de la situation économique et financière internationale de l'année 1982, les résultats que nous escomptions, pour cette année, n'atteindront pas le niveau que nous avions espéré.

Le ministère de l'urbanisme et du logement a échappé, en 1982, pour l'essentiel de son budget, à ce qu'on peut appeler « le couperet » des 25 p. 100. Au total, 95 p. 100 des crédits relatifs à ce ministère ont été « dérégulés ». On a constaté plus particulièrement un fort développement de la consommation des prêts locatifs aidés — P. L. A. — une explosion de la demande de ce qu'on appelle les P. A. L. U. L. O. S. — prime à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale — et de la surcharge foncière.

Contrairement à certaines craintes, cet accroissement ne s'est pas fait au détriment de l'amélioration du parc privé. Pour les primes à l'amélioration de l'habitat — P. A. H. — ce seront finalement 460 000 000 francs qui auront été consommés en 1982, ce qui correspond à 50 000 logements réhabilités.

De son côté, l'agence nationale pour l'amélioration de l'habitat — A. N. A. H. — aura vu le nombre de dossiers instruits augmenter d'une année sur l'autre de 7 p. 100 sur un budget de l'ordre de un milliard de francs, dont une part croissante a été affectée aux économies d'énergie.

Enfin, l'apport des prêts conventionnés dans le secteur de l'amélioration de l'habitat, qui a été une innovation de cette année, n'a pas été négligeable.

C'est du côté du secteur de la construction neuve privée que deux éléments ont contrarié nos prévisions. Tout d'abord, le maintien du taux d'intérêt à un niveau élevé n'a été compensé que tardivement par la reprise des prêts conventionnés.

Cependant, sur ce front, les premiers éléments de la reprise sont maintenant confirmés, comme l'ont indiqué les constructeurs de maisons individuelles lors de leur dernier congrès.

Mais il nous reste à régler le difficile problème de l'endettement en période de désinflation, ce qui nous conduit, le ministre de l'économie et moi-même, à poser et à résoudre, dans les prochains jours, la question de l'adaptation des taux à la conjoncture dans les semaines à venir.

Ensuite, nous avons enregistré les effets, plus psychologiques qu'économiques, des changements d'attitudes liés à la loi propriétaires-locataires.

Le budget pour 1983 reste un budget important, surtout après l'adoption des amendements que le Gouvernement a proposés à l'Assemblée nationale. Ainsi il a été décidé de majorer de 20 000 unités le nombre de logements financés à l'aide de prêts d'accession à la propriété — P. A. P. — et de majorer de 500 000 000 francs l'enveloppe budgétaire consacrée à la P. A. L. U. L. O. S.

Nous maintiendrons ainsi à 170 000 le nombre de P. A. P. Au total, pour la construction neuve, on compte 170 000 P. A. P. et 140 000 prêts conventionnés, au minimum, car j'ai obtenu que ce chiffre soit un plancher et puisse être majoré si le besoin s'en faisait sentir.

Ainsi nous aurons au moins autant qu'en 1982 où l'on avait accordé une priorité à la construction neuve qui se concrétisait par des augmentations budgétaires supérieures à 30 p. 100 et bien plus qu'en 1981 où l'on n'avait prévu en début d'exercice que 140 000 P. A. P., alors que les prêts conventionnés jouissaient encore d'un régime de désencadrement défavorable.

D'autre part, si les priorités de 1982 accordées à la construction neuve sont reconduites, je ne peux négliger le fait que la politique de réhabilitation engagée depuis dix-huit mois sera fortement renforcée.

Nous porterons donc à plus de 190 000 unités les logements réhabilités dans le parc social : 110 000 sur le budget et 80 000 sur le fonds de grands travaux qui vient donc « en plus du budget ».

A ces 190 000 logements sociaux améliorés, je dois ajouter plus de 55 000 logements qui bénéficient de prêts des sociétés de crédit immobilier et de prêts d'amélioration de l'habitat.

Au total pour l'amélioration, près de 250 000 logements seront réhabilités avec l'aide de l'Etat. Nous sommes au-delà des engagements qui ont été pris.

En termes budgétaires donc, le niveau très élevé de l'aide à l'accession à la propriété est maintenu. Mais, parallèlement, nous consentons un effort significatif au profit du secteur locatif social, notamment pour les logements sociaux réhabilités. Grâce à une majoration sensible des crédits de surcharge foncière, l'implantation des logements sociaux en centre ville est favorisée.

Tout cela témoigne de l'équilibre que nous avons souhaité instaurer entre l'accession à la propriété et le secteur locatif afin de laisser aux Français le choix le plus large.

Je voudrais maintenant définir de nouvelles priorités pour 1983, qui soient conformes aux orientations du Gouvernement.

Il s'agit de recentrer progressivement l'action du ministère de l'urbanisme et du logement sur les enjeux urbains et sociaux prioritaires, en débarrassant l'Etat de compétences qu'il exerçait mal dans un domaine où, de plus en plus, la sélectivité et l'adaptation à la situation locale sont indispensables.

Voici quatre exemples de cette orientation.

Tout d'abord, il convient de relancer le secteur locatif social et, en priorité, de mieux intégrer à « la ville » des nouveaux prêts locatifs aidés, c'est-à-dire de les localiser de façon moins aveugle ou moins à la périphérie des villes que par le passé.

Nous allons lancer « l'action foncière pour le logement social » et faire démarrer rapidement les implantations de logements sociaux dans les centres, ce qui nous amène à ce que j'appellerai « l'explosion » de la consommation des crédits de surcharge foncière. Je les rappelle : 52 000 000 francs en 1980, 109 000 000 francs en 1981, 190 000 000 francs en 1982 grâce à un redéploiement interne opéré au sein de mon budget.

Pour 1983, je procéderai de même. Ainsi, je puis donner l'assurance à ceux qui m'ont fait connaître leur préoccupation à ce sujet que les crédits de surcharge foncière, déjà majorés de 35 p. 100 d'une année sur l'autre, atteindront en gestion un montant du même ordre que cette année.

Enfin, nous allons relancer et centrer des programmes d'action foncière et du fonds d'aménagement urbain, soumis désormais à l'exigence des projets urbains et globaux.

En second lieu, nous souhaitons sauver le patrimoine existant et, dans cet esprit, poursuivre les actions de ce que l'on appelle la commission Dubedout, qui nous a remis récemment son rapport, et débloquent la procédure du conventionnement.

Je vous rappelle que, sur ce point, un certain nombre de réserves avaient été exprimées, ce qui avait eu pour effet de bloquer la consommation des crédits. Le déblocage psychologique s'est souvent réalisé, mais la suppression des principaux freins aux programmes de travaux a entraîné une véritable explosion dont les effets bénéfiques sur l'équilibre social des agglomérations et sur l'activité des entreprises se manifesteront progressivement sur le terrain. Cela nous pose des problèmes financiers.

Le deuxième objectif a été d'améliorer sur l'efficacité économique et sociale des aides à l'accession à la propriété.

Nous avons pris un certain nombre de décisions en la matière dans une situation financière difficile. Les promoteurs constructeurs et les constructeurs de maisons individuelles ont bien voulu le reconnaître. Dernièrement, vous le savez, j'ai décidé le désencadrement spécifique dont les prêts conventionnés ont fait l'objet en début d'année et, plus récemment encore, la limitation à 10 p. 100 de l'apport personnel exigé des emprunteurs bénéficiaires de prêts conventionnés. Cette action sera poursuivie dans les mois qui viennent pour accompagner la baisse prévisible des taux des prêts à l'accession à la propriété.

En 1983, j'envisage de lancer des expériences sur les formules intermédiaires de location-accession qui ont été étudiées par ce que l'on appelle la « commission Darnault » et de procéder à une profonde modification de la législation sur la vente de logements H.L.M. à leurs occupants. J'envisage, en outre, d'expérimenter un prêt d'accession à la propriété plus solvabilisateur dans les premières années, mais dont les mensualités permettraient ultérieurement de mieux tenir compte de l'évolution des taux d'effort, ce qui est l'une des préoccupations les plus immédiates.

Enfin, mon souci aura été, vous le savez, de libérer l'urbanisme. Nous en retrouvons l'expression dans le budget. J'ai tenté de modifier certaines des habitudes quelque peu dévoyées que nous retrouvons dans le passé, quand elles relevaient de ma seule compétence et non de la compétence législative. C'est ainsi que j'ai demandé à mes services d'accroître les contacts avec les élus, de motiver clairement leurs décisions et d'assouplir des pratiques parfois inutilement restrictives. C'est dans ce sens, en particulier, que nous avons agi sur la procédure dite des unités touristiques nouvelles en montagne.

Nous sommes résolument engagés dans la voie de la décentralisation des compétences. Le Sénat en a débattu ainsi que l'Assemblée nationale, et le texte définitif vous sera bientôt soumis.

A terme, j'envisage deux séries de mesures importantes : d'une part, une réforme de l'urbanisme opérationnel dite « projet de quartier » pour laquelle j'aurai une communication à faire en conseil des ministres, et, d'autre part, une réforme des textes pour l'aménagement de la montagne et du littoral, comme vous l'avez souhaité dans cette assemblée.

Bien entendu, toutes ces réformes doivent être menées avec pragmatisme afin de privilégier l'efficacité. A titre d'exemple, j'ai retenu les observations qu'ont formulées les membres de votre commission des affaires économiques et du Plan sur le projet de budget de mon département.

Ainsi, le Gouvernement a déposé deux amendements pris en compte dans le budget qui vous est proposé. Les crédits destinés aux agences d'urbanisme, dont le tiers avait été viré sur la dotation globale d'équipement, ont été rétablis dans leur totalité. Ensuite, pour éviter un hiatus dans le déroulement de

la planification urbaine, les crédits d'études des plans d'occupation des sols, soit 47 millions de francs, virés dans un premier temps sur la dotation globale d'équipement, ont eux aussi été rétablis.

Ma dernière remarque concerne l'architecture. Vous savez que le vœu du Gouvernement serait de promouvoir l'architecture sans recourir à des contraintes réglementaires excessives. Dans cet esprit, tenant compte de ce qui existe, je me suis efforcé de réorienter l'institut français de l'architecture, lequel devient une sorte de « maison de l'architecture » largement ouverte à la fois sur la province et sur l'étranger, et qui voit ses moyens augmenter de 3 350 000 francs.

Nous avons établi les C.A.U.E. — conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement — sur des bases plus solides, grâce à une taxe fiscale mieux assise. Ils devraient principalement recevoir de l'Etat des aides liées à des actions bien définies qui ne seront pas forcément imputées sur ce chapitre. L'Etat continuera en 1983, je le précise, à assurer la rémunération des architectes consultants.

Cet effort en faveur de l'architecture sera poursuivi en 1983 par des mesures particulières en faveur de l'enseignement de l'architecture. Vous savez qu'il doit être réformé d'une manière tranquille.

Les crédits affectés à l'enseignement de l'architecture sont majorés de 20 p. 100.

Enfin, je ne saurais terminer cet exposé sans dire un mot de l'effort à l'exportation entrepris par nos grandes entreprises de bâtiments et de travaux publics, qui est l'un des principaux atouts de la France. Vous savez que c'est l'un des principaux postes excédentaires de la balance française des services. Grâce à l'implantation ancienne de nos entreprises à l'étranger, nous exporterons autant que la République fédérale d'Allemagne et le Japon réunis. Nous tenons le troisième rang mondial avec 52 milliards de francs de prises de commandes à fin septembre 1982 et des perspectives assez séduisantes pour la fin de l'exercice grâce à la fois aux accords franco-algériens et aux contrats avec le Nigéria.

Ces exportations ne pourront affronter avec succès la concurrence des pays nouvellement industrialisés que si la valeur ajoutée française de chaque contrat peut s'accroître régulièrement. C'est pourquoi nous proposons un certain nombre de crédits d'incitation aux entreprises.

Voilà, mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je tenais à vous dire. Ce budget est, je crois, un budget solide, dans le prolongement de celui de 1982 — après, bien sûr, les amendements consentis par le Gouvernement sur la proposition de vos commissions ou de celles de l'Assemblée nationale — et je puis espérer qu'il recevra l'approbation de la Haute Assemblée. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Le budget que vous présentez couvre un certain nombre d'actions diverses mais qui ont des objectifs communs et des actions complémentaires.

Vous gérez, en effet, les moyens des services qui intéressent l'équipement — routes, urbanisme, constructions, logements, etc. — les interventions en faveur des moyennes entreprises du secteur bâtiment et travaux publics ; les subventions versées à l'I. G. N. de vocation cartographique ; la mission des études et de la recherche qui peut être mise à la disposition des ministres des transports, de la culture ou de la mer ; l'urbanisme et les paysages ; l'architecture et, enfin, le logement.

Votre ministère a donc la responsabilité des sols, de leur équipement, des constructions et de leur gestion dans un enchaînement logique.

Ce budget, présenté globalement avec 38 620 millions de francs de crédits de paiements et 23 350 millions d'autorisations de programme, a eu la bonne fortune d'être amendé lors des votes à l'Assemblée nationale et rectifié en raison de la hâte avec laquelle sont examinés et votés les textes concernant les transferts de compétences. Il s'agit d'un retrait prudent qui permettra, certes, une meilleure approche du problème après simulations et une réflexion calmement étalée sur l'année.

Après ces modifications, le montant du budget qui vous est présenté aujourd'hui s'établit à 38 620 millions de francs, sans changement en ce qui concerne les crédits de paiement, soit 17,70 p. 100 de plus par rapport à 1982 ; avec un montant de 25 080 millions de francs, les autorisations de programmes augmentent de 6,50 p. 100 par rapport à 1982. Ce budget représente 4,10 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Il n'a pas été facile à la commission, en raison des modifications, de suivre l'ensemble de ces dispositions que nous vous présentons suivant l'ordre du rapport écrit. Examinons tout d'abord le chapitre le plus important du point de vue des inscriptions : le logement.

Il est intéressant de constater l'augmentation significative des crédits des paiements — 26 306 millions de francs, soit plus 20 p. 100 — résultant des engagements antérieurs. En revanche, avec une progression de 6,5 p. 100, les autorisations de programme semblent stagner, malgré les améliorations apportées.

Ces chiffres ne sont significatifs, d'ailleurs, que comparés aux besoins qui sont de l'ordre de 420 000 à 430 000 logements. Le budget, après amendements, représente la construction de 400 000 logements, ce qui n'est pas si mal, vous l'avez souligné, monsieur le ministre, si l'on tient compte de la conjoncture actuelle.

On enregistre 170 000 accessions à la propriété, 70 000 prêts locatifs aidés et 155 000 à 160 000 prêts conventionnés, ce qui rejoindrait l'objectif de 1982, lequel, vous l'avez souligné, semble quand même avoir été atteint, surtout en ce qui concerne les prêts locatifs aidés.

En ce qui concerne les prêts d'accession à la propriété, l'écart entre le seuil de solvabilité et les plafonds d'accessibilité sont des causes de difficulté, associées à l'environnement économique général, d'ailleurs, et au taux des prêts ?

Quant aux prêts conventionnés, nous avons pris acte avec satisfaction du décret du 29 novembre 1982 qui limite à 10 p. 100 l'apport personnel. C'est une bonne ouverture pour faciliter l'accession à la propriété. Ce n'est, certes, pas suffisant pour augmenter la solvabilité des candidats constructeurs, mais vous nous avez donné tout à l'heure quelques apaisements concernant les mesures que vous pensez prendre.

La réhabilitation des logements, malgré le transfert de 166 millions de francs, reste assez mal traitée ; elle est même en régression — moins 6 p. 100 — en ce qui concerne les crédits de paiement. Les 500 millions de francs ajoutés par amendement rectifient la comparaison négative et l'amènent à plus 8 p. 100 par rapport à 1982.

Je pense qu'il est utile de rappeler, après le rapporteur de l'Assemblée nationale, que, sur 18 millions de résidences principales, 4 330 000 ne disposent même pas du minimum de confort et que, pour 8 millions d'entre elles, il reste des compléments à apporter.

Pour citer ma toute petite ville, voilà quinze ans, lors de l'implantation des premiers immeubles locatifs H. L. M., ceux-ci étaient presque les seuls à posséder la totalité des éléments de confort intérieur. C'est dire que, même aujourd'hui, il reste beaucoup à faire. Si l'on tient compte des 90 millions de francs inscrits au fonds spécial grands travaux, ce sont donc 175 000 logements qui pourront bénéficier de ces primes à usage locatif et à vocation sociale.

Toutefois, les taux des prêts assortis aux primes ont pour conséquence de nous amener à des montants de loyer brut souvent inaccessibles. Heureusement, dans ce domaine, les compétences économiques des collectivités locales se sont transférées avant l'heure, et la participation des établissements publics régionaux, des départements et des communes, le tout complété par une péréquation sur l'ensemble des logements du patrimoine des organismes constructeurs, a eu les plus heureux effets et a permis de modérer les loyers.

Vous avez annoncé, monsieur le ministre, que vous aideriez les organismes constructeurs mis en difficulté par suite de la modération des loyers et du blocage des prix. L'arithmétique des budgets conduit à des choix cruels qui ont dû être faits en supprimant les travaux de gros entretien ou de réhabilitation prévus sur les fonds propres, afin d'équilibrer les budgets à tout prix. Mais dans le cas où ces travaux prévus étaient engagés, il en résultera inexorablement un déficit.

Malgré des montants de loyers se situant au-dessous de la fourchette des prix au mètre carré autorisés, il n'est pas possible d'augmenter, et, avec ou sans blocage, nous ne le souhaitons pas au-delà d'une certaine limite.

Que ferez-vous, monsieur le ministre, pour aider ces organismes ? Vous en avez déjà parlé mais je souhaiterais obtenir plus de précisions.

Tous ces problèmes additionnés représentent, dans les départements, des volumes considérables de travaux qui ne peuvent être mis sur le marché du bâtiment et des travaux publics, au détriment surtout des moyennes entreprises et des industries productrices de matériaux ou éléments propres à améliorer le confort ou à économiser l'énergie. Et ce ne sont pas, vous le savez, les marchés des communes qui amélioreront le marché du bâtiment l'an prochain.

Nous examinerons maintenant le chapitre urbanisme et paysages où, dès cette année, devaient s'opérer d'importants transferts. Nous ne vous reprocherons pas, monsieur le ministre, la prudence du retrait provisoire de ces crédits sur la dotation globale d'équipement pour les réintégrer dans votre budget, car les chiffres proposés étaient l'objet, de notre part, d'une

grande réserve : on constatait simultanément cette contradiction : les crédits destinés à l'établissement de documents d'urbanisme étaient en baisse de 48,6 p. 100 et l'on supprimait des subventions aux communes.

Or il est certain qu'une vraie décentralisation coûtera plus cher en raison de la dispersion de l'instruction des dossiers et de la taille des petites villes, communes et villages désormais concernés.

Actuellement, 171 schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme sont approuvés sur 406, ainsi que 6 050 P. O. S. concernant 7 142 communes, soit 34 millions d'habitants qui sont opposables aux tiers. Il reste environ 29 000 communes non pourvues, dont 4 000 en cours d'étude ; mais si, avec plus de sagesse, l'Assemblée nationale avait adopté les conclusions du Sénat, il aurait pu être déduit celles qui ont fait approuver leur Z. A. P. — zone d'aménagement protégé — ou leur carte communale, soit 5 000 environ.

Toutes ces formalités, malgré la bonne volonté des élus, avancement bien lentement. Je citerai encore mon département où le joyeux optimisme d'un préfet l'incita à prescrire 111 P. O. S. vers 1975. Aujourd'hui, au total, treize sont publiés et tous les autres au point mort.

Le Sénat, dans le cadre de la loi de décentralisation, avait voté les transformations automatiques des Z. A. P. en P. O. S., de même que pour les cartes communales, et je puis vous affirmer que l'efficacité a été totale, bien égale à celle des P. O. S.

Il faut, certes, donner du travail à tous les jeunes qui ont été formés pour être aménageurs, urbanistes, architectes, mais dans un souci constant d'efficacité et dans le respect de la volonté des élus. Exploitions donc tous les documents existants, mettons en place ceux qui n'existent pas et la révision possible des P. O. S. permettra dans le temps de parfaire l'ouvrage. Le perfectionnisme lent est souvent l'ennemi de l'efficacité.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur le ministre — cela m'évitera de poser des questions — de la mise à la disposition des personnels qui dépendent de vous pour aider les communes à mettre au point tous leurs documents.

Le plafond légal de densité, nous y reviendrons tout à l'heure, monsieur le ministre, à l'occasion de l'article 75.

Si nous passons au chapitre de l'architecture, nous constatons qu'avec 281 millions de crédits de paiement et 55 millions d'autorisations de programme, vous avez été un peu mieux suivi, mais qu'advient-il des conseils de l'architecture et de l'urbanisme qui sont en nombre croissant et dont l'efficacité par endroit est indiscutable.

Nous avons d'ailleurs constaté que ce que vous avez prévu pour la décentralisation semble honnêtement étudié. Mais il est prévu pour 1982 d'infléchir les subventions. Dans quel sens ? Vous voudrez bien nous le préciser.

Dans le chapitre concernant les actions diverses que soutient votre ministère, la commission s'interroge et vous demande de préciser comment vous voyez l'avenir de l'I. G. N., l'institut géographique national. Si M. Descours Desacres m'écoute, il faut que je précise : pas de sigle ! (*Sourires.*)

Vous avez répondu avec précision aux nombreuses questions que nous avons posées. Je ne m'attarderai donc pas, mon temps étant très limité. Je vous demanderai tout de même, à propos de la subvention de 230 millions de francs sur un budget de 445 millions de francs, si elle correspond seulement à une subvention à cet établissement, qui serait alors de 50 p. 100, ou à des prestations de service plus subvention.

Enfin, monsieur le ministre, vous êtes le gestionnaire des moyens des services mis à la disposition de plusieurs ministères, pour un budget global de 10 741 millions de crédits de paiement, avec une progression de 15 p. 100, et 96 millions de francs d'autorisations de programme concernant le transfert des locaux du ministère.

C'est ainsi que 100 000 personnes sont concernées par ce budget, dont 90 p. 100 dans les directions départementales de l'équipement, où nous constatons déjà un gros effort quant aux titularisations de personnel non titulaire. C'était, en effet, l'un des secteurs qui comptait le plus grand nombre d'employés non titulaires.

La commission s'inquiète de savoir quelle pourra être à terme — nous aurons plus tard des conversations à ce sujet — « la clientèle des D. D. E. » au sein des collectivités locales lorsque les services ne seront plus le contrôleur des subventions ni les programmeurs, mais seulement des concepteurs ou maîtres d'œuvre. Déjà, par suite des difficultés financières des communes — nous en avons parlé — les bureaux d'études des services semblent ne pas être pleinement utilisés, alors que les travaux mécaniques ou manuels d'entretien courant prennent du retard. Or, pour le public, c'est là qu'est jugée l'efficacité du service.

Il y aura sans doute malheureusement, dans les années à venir, plus d'entretien que de projets exécutables. La création éventuelle d'agences départementales risque d'aggraver ce processus. Il y a certainement lieu d'y penser, mais cette étude prospective doit être difficile.

Pouvez-vous nous dire quelle a été, pour 1981, la masse des concours apportés aux collectivités locales ? Le suivi de ces chiffres pourrait nous aider à en apprécier l'évolution.

Enfin, l'article 48 fixe traditionnellement le montant — 63 830 millions de francs — des emprunts ouvrant droit aux aides de l'Etat. Le chiffre a été, bien évidemment, réadapté aux amendements qui permettent de mettre en œuvre un nombre plus important de logements.

Ce montant semble en harmonie avec les autorisations de programme et a bénéficié des mêmes améliorations que celles-ci.

Si nous évoquons — j'y reviens, car cela nous économisera du temps tout à l'heure, monsieur le ministre — la taxe concernant le plafond légal de densité, qui est en dehors de votre budget, c'est parce qu'il s'agit d'un point qu'il est indispensable d'évoquer quelques instants avant le vote des articles de la deuxième partie. C'est donc l'article 75, cavalier budgétaire que vous avez introduit sous forme d'un amendement sur les modalités de perception et la répartition aux bénéficiaires de la taxe sur le plafond légal de densité ; j'ai relu votre amendement sous-amendé et adopté par l'Assemblée nationale, les textes instituant la taxe sur le P.L.D. et le compte rendu de la commission des affaires économiques et du Plan. Nulle part, il n'est question explicitement de la suppression du versement du quart de cette taxe au fonds d'équipement des collectivités locales. C'est pourtant bien ce que signifient l'alinéa 2 de l'article L. 333-3 et la suppression de l'article L. 336-6 du code de l'urbanisme.

Est-ce que je me trompe, monsieur le ministre — je ne le pense pas — ou alors savez-vous que les ressources affectées aux communes les plus défavorisées par les conseils généraux concernent probablement 12 000 communes en France ? Ce sont de petites communes ayant de faibles ressources, recevant de faibles compensations, donc en pourcentage une amélioration non négligeable. Il serait ennuyeux, pour vous, de porter la responsabilité de cette suppression sans compensation prévue dans le cadre des transferts de ressources. Les députés communistes en ont d'ailleurs été conscients puisqu'ils n'ont pas voté ce texte.

Je vous demande donc de présenter un amendement de suppression pour qu'il soit examiné ultérieurement à l'occasion d'une loi sur l'urbanisme, ou bien de donner votre accord, plus tôt que nous ne l'avions prévu puisque ce sera aujourd'hui, à une rectification qui respecte le versement au fonds d'équipement des collectivités locales, ou bien encore d'en prévoir le transfert par équivalence dans le cadre de la D.G.D. ou de la D.G.E.

Il ne faudrait pas que l'on puisse croire à une suppression volontaire de ressources avant transfert afin d'en minimiser le montant.

L'ensemble de ce rapport a été examiné par la commission des finances avant le vote par l'Assemblée nationale et notre commission a décidé de s'en remettre à la sagesse du Sénat.

Votre rapporteur, mes chers collègues, vous transmet donc cette conclusion de la commission. Toutefois, il vous conseille de tenir compte des améliorations apportées au projet de budget, mais aussi des réponses qui seront apportées à certaines interrogations concernant le budget de l'urbanisme et du logement, à celles qui visent l'article 75 et aux modifications, négatives par rapport à nos positions, du projet de loi sur les transferts de compétence, qui a été bien malmené à l'Assemblée nationale et dont nous ne connaissons pas encore l'état final à la suite de la réunion de la commission mixte paritaire. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P.)

M. le président. La parole est à M. Laucournet, rapporteur pour avis.

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (logement). Monsieur le ministre, c'est le deuxième budget que vous êtes appelé à présenter devant cette assemblée, où vous avez longtemps siégé à nos côtés et où vous bénéficiiez, je le sais, d'une estime générale.

Il est certain que votre tâche, du fait de la situation économique, est plus difficile cette année que l'an passé. A la fin de 1981, premier exercice de votre responsabilité ministérielle, vous veniez de faire adopter la loi réglementant les rapports entre bailleurs et locataires ; vous bénéficiiez alors de l'heureux impact des mesures économiques et sociales qui avaient marqué, en deux fois, la mise à niveau des allocations de logement et

de l'A.P.L. pour les plus défavorisés. Vous aviez amorcé, à diverses reprises, devant les professionnels du logement social et du bâtiment, la définition d'une politique cohérente et dynamique, en praticien du logement que vous êtes.

Vous avez certainement tous ces projets en tête ! Mais la situation économique a changé depuis le budget précédent et ses incidences ne manquent pas d'interférer sur vos intentions et sur votre action de tous les jours.

Retour à la rigueur, blocage pendant quatre mois des prix, donc des loyers, avec son incidence sur la vie et l'équilibre des organismes ; je pense à l'institution des H.L.M.

Le chômage, même s'il marque un ralentissement, se répercute toujours sur les professions du bâtiment et des travaux publics, autant d'éléments qu'il faut intégrer dans les équations de votre politique.

Un horizon moins gris vous aurait permis — j'en suis certain — d'initier les réformes auxquelles vous pensez.

Voilà dans quelle ambiance notre commission des affaires économiques a examiné mon rapport, auquel elle a donné — je dois le signaler — un avis favorable.

Je ne veux citer que peu de chiffres puisque notre collègue M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial de la commission des finances, a très bien posé les problèmes après l'exposé du ministre. Dans le temps limité dont je dispose, je ne souhaite aborder que quelques problèmes économiques qui ont préoccupé notre commission saisie pour avis.

Je me bornerai à esquisser trois thèmes essentiels : la construction en France, en cette fin d'année 1982, la construction neuve et l'amélioration du parc existant ; le régime des aides et les modifications réalisées ou esquissées ; enfin, quelques suggestions, quelques idées que nous avons sur de possibles réformes ou sur les choix nécessaires.

En premier lieu, l'état des projets de construction pour 1983 est le suivant, et ce seront les trois seuls chiffres que je citerai : 70 000 logements locatifs aidés, 170 000 accessions à la propriété, 200 000 logements liés au fonds spécial grands travaux en amélioration du parc ancien ou économies d'énergie.

L'effort de la nation en faveur de l'habitat, s'il ne continue pas, comme l'an dernier, à s'accroître, se maintient cependant à un taux élevé.

Mais les besoins restent supérieurs aux réalisations. Les objectifs, confirmés par le Plan intérimaire, seront difficiles à atteindre, du fait notamment des obstacles monétaires et financiers, liés au contexte économique, au goulet d'étranglement concernant les disponibilités foncières, à l'absence de main-d'œuvre qualifiée pour les nouveaux créneaux que sont l'amélioration et les économies d'énergie. On ne construira plus tout à fait comme avant dans la décennie qui s'ouvre : ni l'architecte, qui va devoir faire un effort de personnalisation, ni l'entrepreneur, qui doit abandonner le projet type et le catalogue, ni l'artisan, qui doit penser au « sur-mesure » de la rénovation et de l'économie d'énergie.

Mais, avec de la rigueur, une rationalisation des coûts et des techniques, un esprit inventif nouveau, il faut tendre aux 400 000 à 450 000 logements par an dont le pays a toujours besoin du fait de la croissance démographique de 235 000 nouveaux ménages, du desserrement des familles et du renouvellement du parc.

Nous prenons, cette année, du retard pour les raisons que chacun comprend ; il faut se préparer, par d'autres moyens et techniques, à le rattraper.

Il faut aussi se poser le problème d'un certain nombre d'options fondamentales : faut-il continuer à privilégier le pavillonnaire et le développement forcené, ces dernières années, de coûteuses mégapoles ? Ne doit-on pas revenir, en période de mutations et de mobilités humaines dues à la crise, à privilégier la construction locative, élément structurant du cœur de nos villes traditionnelles ? Ne faut-il pas tout jouer avec l'arrière-pensée des économies d'énergie, pour lesquelles — je le rappelle — le logement s'inscrit avec un pourcentage considérable de 30 p. 100 au total, privilégier l'amélioration, la rénovation pour lesquelles le plan « grands travaux » et l'amorce dans ce budget de crédits importants nous ouvrent la voie ?

Voilà quelques idées de votre rapporteur et de votre commission sur ce premier thème : faut-il encore construire ? Que construire ? Comment construire ? Combien construire ?

Avec, en filigrane, toutes les préoccupations auxquelles vous pensez : l'aménagement du territoire, l'environnement et la vie dans la cité, la lutte contre le chômage, une bouffée d'oxygène qu'attendent nos entrepreneurs et nos artisans avant qu'il ne soit trop tard.

Je n'ai pas le temps, bien sûr, de développer, mais vous êtes, mes chers collègues, sur le terrain à l'écoute de ces problèmes. Vos préoccupations doivent certainement ressembler aux miennes.

Le deuxième thème de nos réflexions concerne les financements. C'est un élément essentiel de l'épargne nationale puisque la part des en-cours, en crédits, à l'habitat représentait — à la fin de l'année 1981 — 35 p. 100 des crédits à l'économie ; le logement coûte cher à la nation, indéniablement : prêts locatifs aidés, prêts aidés à l'acquisition à la propriété, subventions spécifiques foncières, exonérations diverses, bonifications, avantages fiscaux, prêts conventionnés, épargne-logement, concours bancaires. Tout ce catalogue, dont je procède à la description méticuleuse et à la mise à jour dans mon rapport écrit, représente des sommes considérables pour le budget de la nation.

En face de cet arsenal de mesures dont je sais qu'il est difficile de les moduler sans précaution, car elles sous-tendent un édifice et des mécanismes compliqués, que ressentons-nous, nous qui vivons sur le terrain, qui sommes proches de l'acte de construire ?

Nous relevons d'abord la difficulté, l'impossibilité parfois pour nos concitoyens, d'accéder à la propriété collective ou pavillonnaire, du fait des blocages fonciers et de la spéculation, de la difficulté de l'apport initial, de la cherté des financements, quant au taux et à la durée, dans une période où l'instabilité de l'emploi pose le problème du remboursement des mensualités.

Nous remarquons ensuite les problèmes du logement locatif, pour les privés comme pour les institutionnels du logement social, problèmes liés au récent blocage des loyers, et à la sortie du blocage qui, malgré les efforts du ministre, n'est pas satisfaisante pour beaucoup. Enfin, nous notons les difficultés du locataire lui-même en face de l'augmentation des loyers et des charges, dont la prise en considération devrait aboutir à repenser les mécanismes d'aides : allocation de logement, allocation à caractère social, aide personnalisée au logement.

Toutes ces préoccupations devraient déboucher — vous vous y êtes déjà bien employé ! — sur l'actualisation des aides, aides aux locataires en difficultés, fusion des aides à la personne — j'y ai personnellement participé au sein du groupe de travail Badet, auquel vous avez bien voulu m'associer, monsieur le ministre — et sur une plus grande justice sociale, tenant compte d'un taux d'effort réel.

Je sais que depuis le dépôt du rapport en juin dernier, plusieurs départements ministériels intéressés procèdent à des estimations chiffrées et à des simulations sur les différentes propositions contenues dans le rapport Badet, qui devraient aboutir à des propositions au Gouvernement. Etes-vous en mesure de nous dire, monsieur le ministre, quels espoirs vous formez à la suite de la livraison de ce travail que vous avez fourni au Gouvernement ?

Je sais que la solution des préoccupations que je développe ici doit représenter un effort financier considérable, que tout ne peut être fait d'un coup.

Mais notre commission pense que c'est dans le sens d'une simplification, d'une harmonisation, d'une redéfinition des aides que peut être apportée une solution aux préoccupations de nos concitoyens en matière d'habitat.

J'en viens à ma troisième et dernière partie en forme de suggestions. Je viens déjà de parler de la fusion des aides personnelles au logement. J'évoque deux autres préoccupations, non pas de détail, mais annexes, que je traite dans mon rapport écrit et pour lesquelles j'aimerais connaître le sentiment du ministre.

D'abord, il serait nécessaire de mettre définitivement au point le régime d'assurance-construction, après les tâtonnements de ces dernières années, liés à la récession de la construction et à la non-rentée des primes, donc des aliments du fonds.

Ensuite, il conviendrait de se pencher sur les problèmes de la « multipropriété » ou pluripropriété ou propriété « spatiotemporelle ». Nos journaux font beaucoup de publicité sur les résidences du bord de mer ou de station de sports d'hiver. J'ai déjà attiré l'attention du Sénat sur ces problèmes, sans succès jusqu'à ce jour, car j'ai peur que ce régime non institutionnalisé, non précisé ne débouche un jour sur des catastrophes financières si aucune forme juridique n'est adaptée à ce genre d'opérations.

Enfin, et c'est plus important, je formulerai une dernière suggestion, essentielle à mes yeux : il faudrait, monsieur le ministre — mais je parle à quelqu'un qui, je crois, en est convaincu — favoriser les opérations de location-vente, comme l'a remarquablement montré le rapport Darnault. Cette innovation permettrait de relancer l'activité du bâtiment tout en satisfaisant le goût et les moyens de nos concitoyens.

Voici une citation du rapport Darnault : « A l'existence d'une vaste clientèle solvable, dotée de revenus réguliers et convenables, mais dépourvue d'apport personnel, doit correspondre l'introduction sur le marché du logement de nouveaux produits, plus adaptés à la capacité d'endettement de chaque ménage et à son évolution dans le temps. La location-accession est un de ces produits. »

« La création d'un nouveau statut juridique, intermédiaire entre celui de locataire et celui de propriétaire, implique qu'au plan financier la location-accession soit également légitimée. Cela doit entraîner une modification des financements qui peuvent lui être appliqués, dans le sens soit d'une plus grande souplesse, soit d'une nouvelle spécificité. »

Vous avez indiqué ces jours-ci, monsieur le ministre, au congrès de la fédération des agents immobiliers qu'un texte allait voir le jour dans ce sens. S'il n'était pas déposé, je ne vous cache pas que je serais tenté de préparer une proposition de loi dans ce sens, tellement je vois l'intérêt de cette opération et sa capacité de résoudre les problèmes qui sont actuellement ceux du président d'office que je suis, qui a des logements d'accession en stock. Ces logements ne sont pas vendus. Ils pourraient très facilement faire l'objet de locations pour le moment, et de locations-ventes dans une période pas très lointaine.

Notre commission pense qu'il y a dans cette idée une réponse essentielle aux problèmes que pose le logement en France en 1983.

Voilà, monsieur le ministre, mes chers collègues, quelques réflexions économiques sur le budget du logement en France. Vous ne pouvez pas me reprocher de vous avoir abreuvé de chiffres. Ce n'était pas mon propos.

Mon propos, c'était de vous dire, monsieur le ministre, nos inquiétudes, nos préoccupations, mais aussi notre confiance, puisque, aussi bien, notre commission des affaires économiques et du Plan a approuvé vos crédits et votre projet de budget pour 1983. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes et sur les travées de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Janetti, rapporteur pour avis.

M. Maurice Janetti, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Urbanisme). Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'exercice 1983 sera pour l'urbanisme une année de transition en raison du transfert prochain aux collectivités locales de compétences actuellement dévolues à l'Etat.

La décentralisation entraîne une diminution importante des crédits affectés à l'urbanisme dans le projet de finances : 136,7 millions de francs sont proposés pour les dépenses ordinaires, au lieu de 136,9 millions de francs en 1982 ; pour les dépenses en capital, les autorisations de programme sont de 941,3 millions de francs au lieu de 989,1 millions de francs. La baisse est encore plus prononcée pour les crédits de paiement : 649,8 millions de francs au lieu de 845,28 millions de francs.

Cette évolution s'explique, en tout cas partiellement, par le transfert à la dotation globale d'équipement de crédits inscrits antérieurement au budget de l'urbanisme.

Ces crédits concernent les programmes d'action foncière, 15 millions de francs ; le fonds d'aménagement urbain, 23 millions de francs ; les espaces verts, 7,2 millions de francs ; les sites et abords, 4,6 millions de francs ; la qualité de l'urbanisme et les aides à l'innovation, 8,2 millions de francs.

Le transfert des compétences induit également un nouveau partage des responsabilités dans la définition des règles d'utilisation de l'espace. Je veux, à cet égard, rapidement rappeler la situation actuelle. En matière d'approbation des plans d'occupation des sols — les P.O.S. — si le rythme actuel ne s'accélère pas — et je rejoins les propos de M. Beaupetit — il faudra plus de trente ans pour que l'ensemble des communes françaises soit doté d'un plan d'occupation des sols approuvé.

Selon un sondage, on sait qu'il faut en moyenne trois ans et demi depuis le début des études pour parvenir à la publication des plans d'occupation des sols et deux ans à nouveau entre la publication et l'approbation, ce qui n'est pas un mal d'ailleurs, car il faut laisser à la commune un temps de réflexion important pour mesurer globalement l'avenir en matière d'organisation de l'espace. Ainsi, la durée d'élaboration d'un plan d'occupation des sols est en moyenne de cinq ans.

Si les plans d'occupation des sols opposables concernent d'ailleurs plus de 60 p. 100 de la population, ils ne couvrent que 20 p. 100 du territoire, alors que monsieur le ministre, vous le savez, des menaces pèsent sur certaines zones rurales relativement peu peuplées et vulnérables, qu'il s'agisse de la pression sur les terres agricoles ou du « mitage » ; je pense notamment à la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et à mon département.

La décentralisation doit être l'occasion de mener rapidement à son terme l'effort de planification territoriale engagé depuis vingt-cinq ans.

Le projet de loi sur les transferts de compétences vise effectivement à donner aux communes des responsabilités importantes dans le domaine de l'urbanisme.

Dans le cadre de la discussion budgétaire, il importe donc de s'interroger sur les moyens affectés à la réalisation des ambitions exprimées en ce domaine.

Le transfert de la dotation globale d'équipement de crédits affectés à l'élaboration des documents d'urbanisme n'était pas souhaitable. Cette observation a déjà été formulée par les rapporteurs de ce budget à l'Assemblée nationale.

Votre commission des affaires économiques et du Plan partage également ce point de vue. Elle approuve la réintégration de la dotation de 47 millions de francs, initialement transférée à la dotation globale d'équipement. Ces crédits pourront être mis à la disposition des communes en fonction de leurs besoins.

Simultanément, il faut souhaiter une augmentation du montant de ces crédits pour accompagner la nouvelle politique mise en place. Votre commission estime que les restrictions au droit de construire dans les communes dépourvues de P.O.S., inscrites dans le projet de loi que je viens d'évoquer, devraient être assorties d'un vigoureux encouragement financier permettant d'accélérer l'établissement des P.O.S.

Pour les agences d'urbanisme, le projet de budget de l'urbanisme propose pour 1983 54 millions de francs d'autorisations de programme et 54 millions de francs de crédits de paiement.

A ce propos, votre commission formule les mêmes observations que pour les crédits destinés à l'établissement des documents d'urbanisme. Elle se félicite de la réintégration de 18 millions de francs dans le budget de l'urbanisme.

Les conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement — les C.A.U.E. — mis en place progressivement, devraient également jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la décentralisation et de l'urbanisme, en particulier pour aider les élus dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

A propos des C.A.U.E., on doit rappeler que la nouvelle taxe départementale, applicable depuis le 1^{er} mai 1982, est d'ores et déjà mise en œuvre dans quarante départements; mais il faudra attendre 1984 pour apprécier pleinement les résultats de l'application de ce nouveau système. Tout en reconnaissant l'intérêt d'un tel financement, votre commission ne saurait approuver pour autant un désengagement de l'Etat en ce domaine, qui lui paraît essentiel.

Je voudrais aborder maintenant les difficultés — c'est un point important — inhérentes à la maîtrise du foncier, et en tout premier lieu, les limites des procédures actuelles.

L'expérience ici démontre que le recours aux zones d'aménagement différé et aux zones d'intervention foncière n'a qu'un effet limité sur le coût du foncier, car les collectivités hésitent à mettre en œuvre des procédures complexes qui impliquent la mobilisation de financements importants.

De même, l'expropriation ne contribue guère à maîtriser les cours fonciers; les collectivités locales, en particulier, préfèrent pratiquer des acquisitions amiables.

S'agissant des réserves foncières, il faut noter que les acquisitions foncières de l'Etat sont concentrées sur les villes nouvelles.

Votre commission constate d'ailleurs avec satisfaction l'augmentation substantielle de la dotation, en autorisations de programme, affectée aux P. A. F. — les programmes d'action foncière — 30 millions de francs en 1981, 40 millions de francs en 1982, 60 millions de francs en 1983.

Cette politique, initiée en 1974, s'est donc amplifiée au cours des derniers exercices et il faut la poursuivre.

J'évoquerai maintenant les nombreuses critiques dont fait l'objet le plafond légal de densité institué en 1976.

Le P. L. D. a été conçu pour tenter de ralentir la densification des centres-villes et freiner la hausse des coûts fonciers.

De 1976 à 1981, le volume global des opérations donnant lieu à un versement pour dépassement du P. L. D. a augmenté. Le nombre de permis de construire assujettis passe de 1 081 en 1976 à 3 748 en 1981. La surface de plancher effectivement soumise au versement s'est stabilisée, entre 1979 et 1980, à 800 000 mètres carrés environ, puis a augmenté en 1981 pour atteindre 925 000 mètres carrés.

Quant aux recettes, on constate une hausse légère entre 1979 — 400 millions de francs — et 1980 — 450 millions de francs — et une augmentation plus sensible du produit des versements en 1981: 660 millions de francs.

Au titre de la péréquation du produit des versements correspondant à des dépassements au double du plafond, le fonds de compensation de la T. V. A. a redistribué entre les départements métropolitains et les départements d'outre-mer une somme de 92 millions de francs en 1980 et de 97 millions de francs en 1981.

Une réforme du plafond légal de densité est proposée au Sénat. Le texte, présenté par le Gouvernement et adopté par l'Assemblée nationale, répond aux préoccupations exprimées par la commission des affaires économiques et du Plan lors de l'examen du projet de budget de l'urbanisme.

Il assouplit le principe du P. L. D. en permettant d'élever le seuil à 3 au lieu de 1,5 pour Paris et à 2 au lieu de 1 dans les autres communes qui participent à un groupement intercommunal compétent en matière d'urbanisme ou d'aménagement urbain ou qui comptent plus de 100 000 habitants. L'élévation effective du seuil est laissée à l'initiative des communes.

D'autre part, les possibilités d'utilisation du produit du plafond légal de densité sont élargies, puisque les versements seront inscrits au budget des collectivités bénéficiaires sans que les affectations possibles soient limitativement déterminées par la loi.

Il faut donc souligner le caractère positif d'une réforme qui confère aux collectivités locales une plus grande maîtrise de l'urbanisme et autorise une adaptation de la législation aux situations particulières des communes.

Maîtriser le foncier et surmonter les difficultés actuelles induit donc la recherche d'instruments, au premier rang desquels la réforme de l'impôt foncier, dont l'étude a été entreprise en application de l'article 22 de la loi de finances rectificative pour 1982.

Un instrument nouveau pourrait également être envisagé. Je veux parler de la contractualisation. Indépendamment des moyens lourds, tels que les réserves foncières, l'action des collectivités locales en matière d'urbanisme peut être démultipliée grâce à des contrats. On peut envisager que les propriétaires privés consentent sur leurs terrains des servitudes de droit privé au profit des collectivités lorsqu'il n'existe pas d'instrument réglementaire. Ces contrats seraient conclus pour une durée déterminée et comporteraient une compensation financière pour le propriétaire. Il s'agirait ainsi d'assurer non plus la protection d'intérêts particuliers, mais la préservation d'intérêts collectifs, voire d'intérêts généraux. J'y reviendrai au cours de l'examen des crédits.

J'aborderai enfin le chapitre de l'urbanisme opérationnel avec, en premier lieu, les actions de revitalisation des zones urbaines.

Dans ce domaine, les interventions les plus importantes sont celles du fonds d'aménagement urbain, qui attribue des subventions aux communes pour financer des opérations d'aménagement d'espaces publics, de mise en valeur du patrimoine et de lutte contre la ségrégation sociale.

Il faut souligner que les petites communes peuvent accéder à ces financements, les critères d'acceptation des dossiers étant relatifs au tissu urbain et au marché du logement. A cet égard, on peut noter que la moitié des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, sur lesquelles se concentrent par ailleurs une grande partie des crédits d'aménagement, sont situées en milieu rural. Une telle évolution est positive.

Par ailleurs, les opérations greffes sont actuellement en cours d'évaluation.

Un autre sujet préoccupe votre commission des affaires économiques et du Plan, à savoir la poursuite de la politique d'habitat social en centre-ville.

Pour effectuer les opérations de restructuration de certains centres urbains, sans contraindre les communes à effectuer systématiquement des investissements fonciers importants, de nouvelles procédures doivent être mises au point dans le cadre des futurs projets de quartiers.

Le terrain d'application des projets de quartiers se cherche. L'idée émise de tenter d'être cohérent avec la définition des zonages des P. O. S. actuellement en pratique paraît bonne, mais il semble hâtif de dire que les « zones urbaines » sont stables et que les projets de quartiers concernent essentiellement les zones *non aedificandi*. Mieux vaut considérer que toute zone de P. O. S. peut faire l'objet d'un projet de quartiers.

L'idée est généreuse mais, pour ne pas ajouter sommairement une nouvelle procédure à celles qui existent, il faudra rechercher des types de financements permettant d'éviter de reconstituer des Z. U. P. et leurs empilages douloureux de logements et s'efforcer de mieux répondre aux aspirations sages et simples des habitants.

En ce qui concerne les espaces verts, parallèlement aux opérations de niveau national, le soutien de l'Etat sera désormais limité aux aménagements d'espaces verts liés à un projet global et cohérent d'aménagement. Les opérations courantes et d'ampleur limitée seront de la responsabilité des communes et des départements; votre commission des affaires économiques approuve cette orientation.

En ce qui concerne les villes nouvelles, les résultats du recensement de 1982 n'étant pas encore exploités, la valeur actuelle du rapport: nombre d'emplois — nombre d'actifs résidant en villes nouvelles — n'est pas encore connue. Cependant, si l'on compare l'évolution depuis l'origine de la population légale et des terrains industriels à usage tertiaire commercialisés, on peut considérer que la situation est globalement satisfaisante bien qu'elle soit encore préoccupante, notamment à Marne-la-Vallée, Melun-Sénart et l'Isle-d'Abeau.

Je terminerai en soulignant la nécessité d'apporter une attention particulière à l'enseignement de l'architecture. Les conditions de formation des architectes et les modalités d'exercice de la profession sont un élément fondamental de la qualité de l'urbanisme tant en ce qui concerne le maintien du patrimoine existant que l'urbanisme d'avenir.

Le projet de réforme en préparation doit répondre aux besoins et aux soucis formulés par les enseignants et les étudiants et viser à améliorer la qualité de l'enseignement de l'architecture tout en conservant sa double nature d'enseignement supérieur et professionnel. Votre commission estime que la formation des architectes doit être reconsidérée d'un double point de vue.

Pour tous ceux qui exercent des fonctions d'urbaniste, on doit organiser des formations complémentaires impliquant éventuellement un recyclage dans l'université.

Pour les étudiants, un statut unifié dans l'université paraît indispensable afin de garantir une formation de haut niveau reconnue au plan international. Sans remettre en cause l'exercice libéral de la profession, l'Etat doit exercer un rôle d'animation quelque peu délaissé à ce jour. En effet, on ne peut considérer, monsieur le ministre, que ce rôle est correctement assuré actuellement par l'institut français d'architecture. Cet institut pourrait notamment contribuer à la formation des élus dans le domaine de l'urbanisme — vous l'avez dit — et à la mise en place de banques de données réglementaires et documentaires qui font défaut à la profession.

La décentralisation de l'urbanisme réglementaire et le renforcement attendu des procédures d'urbanisme opérationnel doivent être accompagnés d'un développement des moyens humains et d'une adaptation de la profession la plus étroitement impliquée dans ce processus.

Les observations qui précèdent ont conduit votre commission des affaires économiques et du Plan à s'en remettre à la sagesse du Sénat pour le vote des crédits de l'urbanisme. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, trente-cinq minutes ;
- Groupe socialiste, dix-huit minutes ;
- Groupe de l'union des républicains et des indépendants, dix minutes ;
- Groupe du rassemblement pour la République, treize minutes ;
- Groupe de la gauche démocratique, onze minutes ;
- Groupe communiste, sept minutes.

La parole est à M. Vidal.

M. Marcel Vidal. Monsieur le ministre, le budget que vous nous présentez aujourd'hui est diversement apprécié. Pour les uns, vous stoppez net les efforts méritoires de l'an passé, vous paraissez oublier les promesses sérieuses de relance de cet important secteur d'activités ; pour les autres, en revanche, compte tenu de la situation économique difficile du pays, le budget du ministère de l'urbanisme et du logement sauvegarde les acquis essentiels et confirme quelques-unes des bonnes démarches dont votre politique est le symbole.

Au fond, la vérité n'est peut-être pas dans un débat aussi tranché entre deux camps apparemment irréconciliables, mais plutôt dans l'examen, cas par cas, des avancées et des retards, des satisfactions et des regrets. Telle sera ma démarche au cours de mon intervention qui portera d'abord sur la situation du logement en France, ensuite sur les données actuelles de la politique d'habitat en milieu rural. Enfin, ma conclusion visera votre projet dit « projet de quartier ».

Quelle situation pour le logement en France ? Le budget du ministère, qui représente 4,06 p. 100 des dépenses civiles de l'Etat, contre 3,9 p. 100 en 1982, fournit des indications qui n'entraînent pas l'enthousiasme : 5 000 logements neufs en moins pour la catégorie d'opérations concernée par les prêts locatifs aidés, les P. L. A. ; 20 000 logements neufs en moins pour la catégorie concernée par les prêts à l'accession à la propriété, les P. A. P. Cette baisse est généralement estimée à 10 p. 100.

Ces perspectives incitent à la réflexion. En effet, 1 400 000 personnes travaillent dans le bâtiment. Il ne faudrait pas que certaines de nos timidités gâchent l'avenir immédiat des agents précités. Il est vrai que tout ne peut être insufflé au même moment, il est vrai qu'il nous faut savoir mieux dépenser ; il n'en demeure pas moins, monsieur le ministre, qu'un important secteur d'activités de l'économie française attend de votre part un coup de pouce décisif, un encouragement concret à la poursuite d'une politique féconde de l'emploi.

Néanmoins, votre décision de revalorisation du prêt moyen aidé, qui passe de 307 000 francs à 344 000 francs pour un prêt locatif, s'inscrit dans le sens que nous attendons.

Le logement neuf est certes un élément essentiel d'une politique générale, mais la réhabilitation des logements anciens, les plus nombreux figurant au chapitre des habitations à loyer modéré, est également un élément majeur dans l'ensemble de votre action.

Réhabiliter le logement ancien, c'est souvent renouveler le cadre de vie des personnes appartenant aux secteurs sociaux les plus défavorisés. Les handicaps sociaux rejoignent les handicaps culturels et économiques. Aussi l'enjeu mérite toute notre attention. On peut noter un point positif : si, l'an dernier, 108 000 logements ont été réhabilités, cette année les prévisions nous conduisent à prévoir 146 000 logements. Ne dissimulons pas notre satisfaction. Mais la ligne budgétaire correspondante n'apporte pas la quiétude financière souhaitée. En effet, la question mérite d'être posée : est-ce que le recours au fonds de grands travaux est preuve de continuité ou bien n'engendre-t-il pas l'inquiétude face à une ligne budgétaire aussi exceptionnelle et donc frappée de disparition prochaine ? Tous comptes opérés, douze millions de Français vivent dans les habitations à loyer modéré. Face à ce chiffre significatif, osons prendre toutes les mesures visant à sauvegarder leur habitat des conséquences du temps et de la vie.

Mon introduction, monsieur le ministre, notait le second temps de mon intervention : quelles sont les données actuelles de la politique d'habitat en milieu rural ?

Je n'insisterai pas sur l'aspect essentiel d'une action courageuse dans le domaine de l'habitat rural. J'indiquerai seulement que l'habitat compose le cadre immédiat de la vie dans nos campagnes, rejoint en cela par la classe primaire qu'il faut à tout prix maintenir, l'isolement contre lequel nous devons lutter, les services publics qui doivent continuer à fonctionner.

Trop souvent, l'on a réfléchi pour redonner vie à nos campagnes en termes de zones industrielles ou artisanales à installer, de nouvelles activités à implanter, avant de songer à reconstituer le tissu social, avant de penser à l'amélioration des conditions de la vie quotidienne.

L'habitat est au cœur de ces conditions et du tissu. Gravement affecté, car les logements sont souvent vétustes, il exprime pourtant un patrimoine architectural d'une qualité exceptionnelle. La tâche est immense, surtout quand on a à l'esprit tout ce qui met en danger l'identité du monde rural.

L'habitat paraît être le premier concerné. Aussi, les moyens du fonds d'aménagement urbain doivent être sans cesse renforcés. Comme l'a rappelé M. le rapporteur pour avis, plus de la moitié de ses opérations est consacrée au monde rural. Cela est une très bonne ventilation.

Mais des disponibilités plus importantes permettraient d'aller plus vite et de répondre aux légitimes attentes de tous les élus municipaux, de toutes celles et ceux qui ont choisi la campagne comme cadre de vie.

Une mesure nouvelle va dans le sens que nous souhaitons : la création du fonds destiné à financer de petits travaux communaux, fonds doté d'un milliard, financé par des prêts de la caisse des dépôts et consignations.

Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat concourent, elles aussi, à la réalisation d'une bonne politique. Destinées à l'aménagement des centres anciens, instituées pour préserver la qualité de la vie et l'intégrité du patrimoine bâti, entraînant la commune et l'Etat dans un bel effort de synthèse, ces opérations programmées jouent un rôle non négligeable.

En revanche, la dotation concernant le secteur diffus a été épuisée le 31 mars de cette année. Les dossiers en attente sont nombreux. Les travaux n'ont pu être entrepris par manque de crédits.

Je sais, monsieur le ministre, ce que les lamentations financières ont de rituel et parfois d'exaspérant. Je vous serais donc très reconnaissant de bien vouloir nous apporter tous apaisements quant à la continuité sans crainte des O. P. A. H. déjà engagées dans nos départements.

J'attire également votre attention sur la nécessité d'attribuer des crédits plus importants destinés à combler le retard accumulé en matière de primes à l'amélioration de l'habitat. S'il est un domaine où nous devons envisager des moyens plus sensibles, c'est bien celui de l'habitat rural, là où se rejoignent la qualité et l'architecture, l'emploi maintenu et les technologies nouvelles développées, la convivialité retrouvée et la responsabilité assumée.

Monsieur le ministre, je ne voudrais pas terminer mon intervention sans dire quelques mots sur le projet du ministère généralement nommé « Projet de quartier ».

Vous vous assurez comme objectif une remise en question complète des procédures, découpages, pratiques et autres outils traditionnels de l'aménagement. Dans cette vaste entreprise, de

nouvelles démarches apparaissent : la décentralisation des procédures, l'engagement de nouveaux outils de la maîtrise locale, une conception nouvelle du financement de l'aménagement et, surtout, le développement du débat public.

Cette dernière notation est fondamentale, car comment imaginer l'ordonnement du bâti et ses relations avec l'environnement sans qu'il soit l'expression des vœux et des souhaits des citoyens. Dans cette référence permanente avec le citoyen, sachez que nous sommes décidés à travailler à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Je président. La parole est à M. Pillet.

M. Paul Pillet. Monsieur le ministre, quand, dans l'article 1^{er} de la loi qui porte maintenant votre nom, vous avez tenu à affirmer le droit à l'habitat, vous vous étiez tracé une ligne de force de votre action. A l'occasion du budget qui nous est présenté aujourd'hui pour l'année 1983, il importe évidemment de voir comment a été suivie cette ligne d'action que vous aviez vous-même définie.

Le logement est une priorité nationale, avons-nous dit. C'était votre avis et je pense que tout le monde en était conscient. Les premières mesures que vous avez prises allaient tout à fait dans ce sens. C'était vraiment l'affirmation d'une volonté d'action. Ainsi, la loi de finances pour 1982 présentait une majoration de 34 p. 100 par rapport à 1981 et vous aviez fixé, à ce moment-là, l'objectif de 410 000 logements.

Pour 1983, premier budget civil de l'Etat, l'objectif a été réduit à 375 000 logements, 170 000 prêts P. A. P., c'est-à-dire les prêts aidés pour l'accession à la propriété — à ce sujet, je dois préciser que le projet de budget en comportait 150 000, mais vous avez annoncé à l'Assemblée nationale que vous ajoutiez 20 000 prêts, ce qui porte donc le total à 170 000 — 70 000 P. L. A. — prêts locatifs aidés — et 150 000 prêts conventionnés ainsi que des crédits du fonds spécial « grands travaux ».

A propos du nombre de logements à construire, c'est-à-dire de l'ampleur des besoins qui se manifestent dans notre pays, je crois que des chiffres divers ont été avancés.

Lorsque François Mitterrand poursuivait sa campagne électorale, il avait indiqué très nettement et à plusieurs reprises qu'il était nécessaire de construire en France 500 000 logements par an pour faire face à la situation.

La commission de l'habitat et du cadre de vie du VIII^e Plan considérait un nombre de l'ordre de 420 000 à 430 000 comme un minimum.

Pour l'année en cours, même si l'objectif est inférieur à ce que je viens d'indiquer, il ne sera pas atteint. Vous n'aurez pas réalisé, en 1982, les 410 000 logements prévus. Aussi, lorsque je constate qu'on envisage de construire 375 000 logements en 1983, je doute fort que l'on y parvienne.

Cela dit, j'attirerai votre attention sur différents points, en commençant par les prêts conventionnés.

S'agissant de ces derniers, on peut évidemment considérer qu'au cours de l'année 1982 on a noté une certaine lenteur dans leur utilisation. Mais si mes informations sont exactes, il semblerait que, depuis trois mois, on assiste à un accroissement du recours aux prêts conventionnés puisque, selon les chiffres en ma possession, ils représenteraient une demande comprise entre 11 000 et 12 000 par mois. Il semblerait donc nécessaire d'augmenter le montant des prêts conventionnés que l'on peut offrir au marché afin que ceux qui déposent des dossiers n'aient pas l'impression que ceux-ci risquent de ne pas être honorés.

Certes, il y a des difficultés d'utilisation que l'on ne peut contester. Elles résultent surtout de la diminution du niveau de vie et donc de la « désolvabilisation » des ménages. C'est la raison pour laquelle on peut se poser la question de savoir s'il ne serait pas nécessaire de désencadrer tout au moins une partie des prêts, par exemple de l'ordre de 50 p. 100.

Nous devons également constater la forte baisse des autorisations du programme P.A.L.U.L.O.S. — primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale. Une forte augmentation est intervenue à l'occasion du collectif budgétaire de 1980 puisque, par rapport à la loi de finances initiale, elle avait été de l'ordre de 50 p. 100, ce qui était considérable. En 1982, vous avez également, dans ce domaine, fait un effort important puisque 1 135 millions étaient inscrits à ce titre alors que, pour 1983, nous constatons un freinage extrêmement net. Aussi serais-je heureux d'obtenir une explication de votre part à ce sujet, monsieur le ministre, puisque nous nous retrouvons avec, je crois, environ 708 millions de francs.

Je voudrais également attirer votre attention sur l'insuffisance du plafond des travaux, qui était fixé à 70 000 francs.

Il faut bien reconnaître que lorsqu'il s'agit — surtout pour les H.L.M., d'ailleurs — de réhabilitation lourde, un tel plafond constitue une gêne car il est incontestablement insuffisant. C'est le cas pour les gros travaux d'entretien que les offices d'H.L.M.

sont amenés à entreprendre. Enfin, le coût financier des P.L.A. et des P.A.P. reste sans doute trop élevé. Nous assistons à une diminution du nombre des P.L.A., de 75 000 en 1982 à 60 000 pour 1983. Pourtant, dans ce domaine, la demande a plutôt tendance à s'accroître par rapport à l'année dernière.

Les P.L.A., évidemment, coûtent très cher, cela depuis le relèvement des taux d'intérêt pratiqués en faveur des dépôts sur les livrets A des caisses d'épargne. Actuellement, tout cela n'est pas très incitatif, parce que, pour beaucoup, il est tout de même difficile d'envisager d'accéder à la propriété à l'aide d'un prêt P. A. P. sur la base d'un taux actuariel de 12,57 p. 100, cela sur vingt ans.

Enfin, tout cela intervient dans un contexte — il faut que nous le disions — fortement dégradé en raison de l'absence de confiance. Le marasme de la construction évoqué tout à l'heure est indiscutable. Je vous accorde que ce marasme n'est pas nouveau — on le constatait déjà voilà quelques années — mais il faut reconnaître qu'il est en train de s'aggraver dans des conditions véritablement inquiétantes. Le fléchissement du nombre des mises en chantier est connu.

Un grand journal du soir rapportait, hier, les propos de M. Danon, président de la fédération nationale du bâtiment. Il signalait que le secteur du bâtiment avait perdu 40 000 emplois en 1981, qu'il en perdra encore de 55 000 à 60 000 en 1982 ; et M. Danon constate que nous allons vers une perte du même ordre pour l'année 1983. Pourquoi ? Parce que le nombre des mises en chantier, durant les sept premiers mois de l'année, a diminué de 18 p. 100 par rapport à 1981 et parce que celui des autorisations délivrées au cours de la même période n'annonce en rien une reprise. En effet, de janvier à juillet, la baisse a été de 18,4 p. 100 par rapport à la même période de l'année précédente.

En ce qui concerne la chute des mises en chantier, il est précisé qu'elle est surtout le fait du secteur privé puisque le nombre de logements construits passe de 104 000, en 1981, à quelque 60 000 en 1982 ; il ne faut guère en espérer plus de 42 000 en 1983.

Le titre de cet article révèle que moins de 350 000 logements auront été construits en 1982. Je laisse à son auteur la responsabilité de cette affirmation, n'étant pas sûr qu'elle soit parfaitement exacte. Mais ce qu'il indique en ce qui concerne la situation dans les professions de la construction est tout de même particulièrement alarmant. Pourquoi ?

Les causes sont diverses : certaines sont anciennes — je le disais tout à l'heure — et structurelles ; d'autres tiennent directement ou indirectement à la crise. Les entreprises n'ont que très peu de demandes ; leur pourcentage de frais généraux augmente d'autant. Elles doivent faire face à des augmentations importantes du prix des matières premières. De plus, je le rappelle, le coût de leurs charges sociales est le plus élevé d'Europe. En outre, les incitations à la concurrence sont faibles.

Une autre cause indiscutable réside dans l'insolvabilité des ménages ; la baisse des revenus est un élément extrêmement important au même titre que l'absence de mobilité. En effet, la stabilité moyenne dans un logement était, au cours de ces dernières années, de deux ans et j'ai l'impression qu'elle est en train de s'allonger dans d'assez fortes proportions.

Le blocage est également dû à l'absence de disponibilités financières, liée au taux du crédit.

Monsieur le ministre, l'élément de base de la situation dans laquelle nous nous trouvons — elle va évoluer très rapidement, à mon avis, et provoquer des difficultés sociales de plus en plus aiguës — réside dans l'absence de confiance, dans cette angoisse qui saisit une partie de la population, notamment les investisseurs.

Comme moi, vous avez certainement entendu dire, monsieur le ministre, que, « tout cela c'est la faute à la loi Quilliot ».

Je me suis souvent fait le défenseur de ce texte ; je suis sûr que vous n'en doutiez pas ! J'ai dit que s'il n'était pas tout à fait conforme à ce que le Sénat souhaitait — nous avions eu l'occasion d'attirer l'attention du ministre responsable sur certaines de ses dispositions qui n'étaient pas un encouragement à l'investissement et qui pouvait même constituer un obstacle — il n'en restait pas moins qu'il était actuellement assez difficile de juger de son impact réel, même si certaines difficultés peuvent apparaître. Indiscutablement, il ne constitue pas un élément essentiel, à mes yeux, du moins.

Je crois qu'il faut chercher ailleurs. Il ne fait aucun doute que, après la promulgation des récentes mesures fiscales, une certaine inquiétude s'est emparée des investisseurs potentiels. Je sais bien que l'on dit que l'impôt sur les grandes fortunes n'a frappé que les gros avoirs, mais, psychologiquement, il a eu un effet beaucoup plus redoutable qu'on ne pouvait peut-être le supposer au départ, car il a accrédité l'idée que tout bien au

soleil constituait une merveilleuse cible fiscale et que, par conséquent, il ne fallait pas investir de cette manière. Or, le bien au soleil par excellence, c'est la construction. Cet impôt a véritablement frappé l'opinion des investisseurs et constitue un élément important du freinage.

Quelles propositions pouvait-on faire pour redresser une situation qui est en train de s'aggraver dans le domaine du logement ? Nous savons bien — et vous aussi — que les locaux en place ne veulent plus bouger. Le nombre de personnes qui cherchent à louer est en train de s'accroître parce que, indiscutablement, on constate un immobilisme.

Certaines mesures pourraient être prises pour essayer de remédier à cet état de fait. L'idée, qui était celle du Sénat d'accorder une certaine liberté dans la fixation des loyers des locaux qui deviennent vacants sera-t-elle reprise ? Cela constituerait peut-être un encouragement important. Ne faudrait-il pas également rechercher une certaine unification du marché pour le financement, qu'il s'agisse de l'ancien ou du neuf ? On pourrait peut-être appliquer divers points fixés par le Plan intérimaire.

De même, il serait peut-être nécessaire de redéfinir la notion de première propriété pour ceux qui, compte tenu de leur activité professionnelle, ne peuvent pas habiter immédiatement, à titre principal, le logement qu'ils souhaitent faire construire et qui par conséquent n'ont pas le droit aux prêts aidés. Je crois, monsieur le ministre, qu'une telle mesure serait extrêmement incitatrice et je me demande si nous ne pourrions pas nous engager dans cette voie.

Les dispositions que je viens d'évoquer revêtent, évidemment, un caractère fiscal, mais je ne crois pas que l'on puisse demander aux investisseurs en puissance de faire preuve d'un esprit de sacrifice permanent. Ils ne redeviendront nombreux que si on leur accorde des avantages évidents.

Monsieur le ministre, je voudrais attirer votre attention sur un point. Je suis convaincu que si vous décidiez d'exonérer de la taxe foncière les constructions nouvelles et de supprimer, s'agissant des successions au premier degré, la taxe frappant les immeubles nouvellement construits, vous verriez réapparaître sur le marché les investisseurs immobiliers. La crise que nous connaissons serait alors résolue.

M. Jacques Descours Desacres. C'est exact !

M. Paul Pillet. Nous parlerons ultérieurement des moyens dont vous disposez, monsieur le ministre, mais avant de conclure, je voudrais évoquer les problèmes que connaît l'habitat rural.

Cet habitat, nous le savons tous, est ancien ; le parc immobilier est vétuste. Dans ce domaine, nous sommes obligés de constater un retard important.

En 1955, a été créée une prime à l'amélioration de l'habitat. Le P.A.R. est devenu la P.A.H. ; je n'ai pas bien compris pourquoi l'on avait supprimé le caractère rural de ce prêt ! Quel va être l'avenir des opérations programmées de l'habitat rural ?

Les régions vont-elles déterminer leur participation aux travaux d'accompagnement ?

Le fonds d'aménagement urbain est-il en passe de disparaître ?

Ne traversons-nous pas une période de transition qui va nuire aux constructions rurales ?

Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, qu'il serait bon de regrouper les organismes qui s'occupent du secteur rural ? Ils sont trop nombreux : le F.I.D.A.R., la direction de l'aménagement rural du ministère de l'agriculture, etc. Il faudrait faire attention à tous ces problèmes, car ce serait, je crois, une grave erreur que d'ignorer l'importance des difficultés que connaît l'habitat rural.

Telles sont, monsieur le ministre, les observations que je voulais formuler à l'occasion de la présentation de votre budget.

Les mesures d'incitation que je viens d'évoquer, notamment celles qui revêtent un caractère fiscal, permettraient aux investisseurs de ne plus considérer que l'investissement immobilier constitue une cible fiscale privilégiée et qu'ils doivent nécessairement supporter, en partie tout au moins, les efforts qui sont demandés à la nation.

Vous pensez, comme nous, qu'un effort spécial doit être fait en ce qui concerne le logement. C'est pourquoi je m'adresse à vous. Si vous ne pouvez pas me répondre affirmativement sur ces points, je sais que vous pouvez être le meilleur avocat possible auprès de M. Fabius qui, si je lui présentais semblable proposition, ne manquerait pas de m'opposer ce mur infranchissable que constitue l'article 40.

Mais vous ne devriez pas être le seul avocat, car beaucoup de ministères sont concernés : j'entendais, hier, M. Ralite évoquer les dépenses de santé ; j'entendais M. le garde des sceaux parler de la délinquance ; j'entendais M. Delelis souligner les difficultés rencontrées dans le domaine commercial, et je pensais que tous étaient directement concernés par la solution des problèmes du logement.

C'est pourquoi je souhaite que vous ayez autour de vous, monsieur le ministre, des avocats éminents qui confortent le désir qui est le vôtre d'apporter une solution à ce difficile problème. Je souhaite que vous réussissiez ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R., de l'U.R.E.I. et de la gauche démocratique.*)

M. Robert Laucournet, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Didier.

M. Emile Didier. Monsieur le ministre, c'est à la fois un parlementaire d'un département comptant 100 000 habitants, un président d'office d'H.L.M. et un président d'association régionale qui a le plaisir de vous livrer quelques réflexions sur les H.L.M. dans sa région.

La construction sociale en zone touristique pose évidemment des problèmes. Comme la précédente réglementation en zone rurale touristique et en pays de montagne, la réforme des aides au logement de 1977 a repris, pour le calcul des prix limites des opérations, le classement des communes en trois zones géographiques, la zone 1 correspondant à la zone parisienne, la zone 2 aux agglomérations de plus de 150 000 habitants et la zone 3 au reste du territoire.

Cette répartition peut conduire à penser que les coûts de la construction et du foncier sont liés à la population et à la géographie. Cela est vrai en règle générale, mais il faut se garder de refuser la prise en compte de systèmes économiques particuliers.

Le tourisme en est un pour certains départements qui en dépendent trop étroitement.

Un constat s'impose et, d'abord, à propos de l'évolution des coûts. La seule comparaison de l'évolution de l'index bâtiment et des prix de référence permet de constater que l'écart s'accroît d'année en année.

Ce phénomène est accentué par un emballement des coûts fonciers inquiétant. Il n'est pas rare de voir, en station de sports d'hiver, des terrains agricoles non aménagés vendus aujourd'hui à des prix inabordable.

Ce phénomène est également accentué par des « comportements entreprises » liés à une activité de construction bien particulière en zone touristique.

En effet, les comportements concurrentiels ne sont pas les mêmes ; en raison de la pression saisonnière de l'offre qui oppose très souvent le secteur promotion et le secteur social ; en raison du nombre d'entreprises moins important par corps d'état que dans des départements plus fortement urbanisés ; en raison du quasi-monopole des fournisseurs et de la mobilité traditionnellement réduite des entreprises.

Par ailleurs, la gestion des entreprises du bâtiment et de travaux publics subit les effets directs de ce qui engendre la plus grande partie de leur activité. En effet, un climat et une géographie attractifs pour des activités de tourisme peuvent conduire à une neutralisation des activités du bâtiment et des travaux publics pendant quatre à cinq mois, si l'on est en pays de montagne. Il en résulte un report sensible des frais fixes sur les mois d'activité restants, d'où des propositions de prix plus élevées que la normale.

Le tourisme lui-même qui devient, comme dans certains pays de montagne, une activité économique, introduit au niveau du logement social des biais lourds de conséquences.

L'obligation réglementaire pour les H.L.M. de réaliser des résidences principales ne répond pas aux problèmes des saisonniers. Or, la location privée se fait à des prix aberrants sur des durées courtes — trois à quatre mois tout au plus — et ce, principalement, pour des raisons fiscales.

En ce qui concerne les résidences principales du secteur privé, l'inadéquation entre la demande et l'offre — la demande dépassant, le plus souvent, largement l'offre — conduit à l'impossibilité d'assurer à ce niveau un relai normal des logements sociaux.

En ce qui concerne le foncier, là encore, l'offre et la demande sont totalement disproportionnées, la spéculation étant aidée par une rétention des terrains souvent savamment dosée.

La constitution des prix est totalement faussée par la pratique quotidienne de la résidence secondaire et il est raisonnable d'avancer que l'on se situe en moyenne à environ 15 p. 100 au-dessus des prix nationaux, ces surcoûts venant s'ajouter, en zone de montagne, aux délais de construction plus importants.

L'activité principale des entreprises étant liée à une économie saisonnière, le maître d'ouvrage public doit rechercher les « creux » — fin d'hiver ou automne — pour essayer d'obtenir des prix raisonnables, cela n'étant pas de nature à raccourcir les délais de construction.

S'ajoute aux phénomènes économiques le problème des distorsions et de ses répercussions, notamment sur le coût du gros œuvre.

Les solutions mises en place sur le plan national pour essayer de réduire ces coûts — systèmes constructifs, groupements d'entreprises, etc. — sont difficiles à mettre en œuvre du fait de la taille et du nombre réduit des opérations sociales lancées chaque année. Sachez que mon département ne compte que cent mille habitants, monsieur le ministre.

Les diverses procédures mises en place par les administrations sont souvent source de concurrence entre maîtres d'ouvrage publics et conduisent à une utilisation irrationnelle des aides publiques. Je citerai les exemples suivants : les gîtes communaux réalisés par la collectivité font l'objet de subventions du F. I. D. A. R., des établissements publics régionaux — E. P. R. — et du département ; la réhabilitation des bâtiments communaux par la collectivité donne lieu à des subventions des E. P. R., du F. I. D. A. R. et des P. A. L. U. L. O. S. ; pour la réalisation de résidences principales par les collectivités intervient un financement P. L. A. minoré, le F. I. D. A. R., les E. P. R., etc.

Cette concurrence est loin de faciliter la solution des problèmes rencontrés par les communes touristiques. Elle entraîne, à mon sens, un gaspillage d'énergie, une mauvaise utilisation des locaux construits, la mise en jeu des garanties et, surtout, l'absence d'une politique d'aménagement concerté.

Quelles seraient les solutions ? Le Gouvernement a voulu faire des organismes H. L. M. les partenaires privilégiés des collectivités locales ; ces organismes pourraient ainsi devenir les supports d'une politique d'aménagement, surtout en zone touristique.

Mais ils ne pourront le devenir en pays de montagne qu'à la condition de peser sur les financements — passage à un classement en zone 2, par exemple — et de modifier la définition réglementaire du statut d'occupation des logements H. L. M.

Il faut en effet plus de souplesse à cette occupation qui doit répondre aux nécessités du tourisme — logements de vacances, logements des saisonniers actifs.

Un statut d'occupation évolutif au choix de la collectivité permettrait également d'éviter toute concurrence de procédure en confiant à un seul maître d'ouvrage la réalisation de ces logements.

Enfin, reconnaître la réalité des besoins générés par le tourisme, c'est s'associer d'une manière très opérationnelle à une politique du temps libre qui trouve sa formulation dans le contrat-cadre passé entre l'union d'H. L. M. et l'Etat.

Puis-je me permettre des propositions ? On peut certes faire des organismes d'H. L. M. des prestataires de services pour le compte des gestionnaires de vacances spécialisés. Mais cette mission n'est pas tout à fait leur mission naturelle.

En revanche, si l'on part du constat qu'aujourd'hui un locataire d'H. L. M. paie, pour un mois de vacances, l'équivalent de trois, quatre ou cinq mois de son loyer principal, il faut accepter que les organismes d'H. L. M. aillent plus loin que leur mission première, qui était la construction de résidences principales, et qu'ils participent à une gestion du temps libre en s'insérant dans un tourisme réellement social.

Si l'on réalisait, dans certaines zones de montagne qui ont une activité touristique aussi bien l'été que l'hiver, des logements qui seraient réservés à des ménages locataires d'autres organismes d'H. L. M. et venant de régions plus défavorisées, les loyers pratiqués seraient évidemment identiques aux loyers P. L. A.

Cela suppose qu'au préalable soient résolus plusieurs problèmes : des problèmes juridiques, car le P. L. A. est aujourd'hui réservé aux résidences principales ; des problèmes financiers — comment assurer la rentabilité de telles opérations ? — et des problèmes de gestion — qui va gérer de telles opérations ?

Cette formule répond à la nécessité de donner au logement social en zone touristique un statut d'occupation variable qui, seul, permettra à la collectivité de maîtriser son développement.

La démocratisation réelle des loisirs est peut-être à ce prix. (Applaudissements sur les travées socialistes. M. Jung applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le ministre, vous savez que nous apprécions ce qui est réalisé par votre ministère depuis un an et demi. Mais, puisque entre responsables de la réussite du changement nous devons nous sentir à l'aise pour écouter et retenir, acceptez qu'en toute franchise je vous demande de rechercher dans les mois qui viennent ce qu'il est possible d'améliorer encore, particulièrement dans le domaine du logement à caractère social.

Votre Gouvernement a comme objectifs essentiels la création d'emplois et la suppression des inégalités. Or, permettre à des familles de vivre de façon digne dans un habitat de notre temps, avec un loyer dont le paiement ne se traduira pas pour elles par des restrictions abusives, contribue bien à faire disparaître certaines inégalités.

Pour y parvenir, il faut construire des logements de caractère social. Par ailleurs, en opérant des mises en chantier, des emplois se créent. Nous nous permettons d'insister : il faut faire plus pour le logement, car la vie s'étiole dans les taudis, dans les logements surpeuplés, inconfortables.

Il est certain, monsieur le ministre — et nous ne cessons de le répéter — que l'héritage n'était pas brillant. L'ancien pouvoir, autrement dit le pouvoir giscard-chiracien, avait délaissé la construction. Il est vrai que « poussaient » dans ce que l'on appelle les beaux quartiers, des constructions réservées à certains privilégiés, mais le logement social était, lui, délaissé. Ne comptait-on pas en 1978 plus de cinq millions de logements ne possédant pas l'équipement minimal, à savoir l'eau, les waters, l'installation sanitaire ? Comme pour se justifier, l'ancien pouvoir devait alors le pays d'une réforme du logement dont les effets nocifs n'ont fait que croître et embellir au fil des ans. C'est vrai, vous aviez à faire face, monsieur le ministre, à un travail énorme. Les gens de l'opposition nationale actuelle se mettent à réclamer des logements sociaux, alors qu'auparavant ils ne s'en souciaient guère.

M. François Collet. Ce n'est pas vrai !

M. Fernand Lefort. Le logement était alors chose négligeable. (Protestations sur les travées du R. P. R. et de l'U. C. D. P.) Chaque année le nombre des mises en chantier diminuait de façon catastrophique.

M. Adolphe Chauvin. C'est faux !

M. Fernand Lefort. En 1974, quelque 550 000 logements étaient mis en route, mais, chaque année, le nombre diminuait. En 1980, on en comptait moins de 400 000. (Nouvelles protestations sur les mêmes travées.)

Et ainsi se détérioraient et la vie des familles et la situation de l'industrie du bâtiment et des travaux publics pour laquelle la construction de logements joue un rôle essentiel.

Chaque année s'accéléraient les suppressions d'emplois dans le bâtiment : 20 000 en 1975 et 50 000 en 1980. En quelque sept années, l'industrie du bâtiment avait perdu près de 300 000 emplois. Encore convient-il d'y ajouter les pertes d'emplois dans les industries fournissant les entreprises du bâtiment et une cascade de faillites de petites et moyennes entreprises.

Heureusement, monsieur le ministre, vous avez mis un frein à cette politique destructrice. Dès juillet 1981, grâce à l'ouverture de crédits dans le collectif budgétaire pour 50 000 logements supplémentaires, vous avez pu, comme l'on dit, décélérer le rythme de croissance des demandeurs d'emploi.

Vous avez, par ailleurs, présenté un projet qui est devenu loi, réglant les rapports entre bailleurs et locataires, texte qui, s'il est bien appliqué, peut éviter « magouilles », dessous-de-table, spéculations quelconques et préserver l'honnêteté.

Vous avez, en 1982, poursuivi un effort pour la construction nouvelle ou pour la réhabilitation de logements anciens. Nous nous en félicitons, mais les besoins sont grands. C'est vrai, à la commission des affaires économiques il a été indiqué que les besoins en logements étaient supérieurs aux réalisations.

Dans les années à venir, devra être assuré le logement de 235 000 ménages nouveaux qui se formeront annuellement avec les générations nées au cours des années 1960.

Il est nécessaire de renouveler le parc ancien. Des dizaines de milliers de logements sont inhabitables, d'autres sont surpeuplés. A cela s'ajoutent, dans la période actuelle, les besoins en résidences secondaires, afin de permettre à des familles même modestes d'avoir des moments d'évasion.

Pour couvrir les besoins, près de 500 000 logements nouveaux sont nécessaires. N'oublions pas que ce sont les familles de condition modeste qui sont mal logées. Or la loi réglant les rapports bailleurs-locataires reconnaît le droit à l'habitat pour tout citoyen. Ce droit exige une véritable relance de la construction sociale, en particulier dans le locatif. Nous nous félicitons que des crédits soient accordés pour l'accession, mais encore convient-il de faire un effort dans le secteur locatif, d'autant qu'en cette période de crise nous assistons à une certaine mobilité des personnes à la recherche d'un emploi.

Monsieur le ministre, vous avez consenti un effort pour la construction de l'habitat dans le domaine du neuf ou de la réhabilitation, mais en 1982 — étant en décembre, vous pouvez faire le point — nous atteindrons à peine 370 000 logements. Il convient de faire plus et plus vite en 1983. Je sais bien que ce nombre de 370 000 est conforme aux prévisions budgétaires qui comportaient pour l'année qui se termine 245 000 logements aidés et 120 000 avec prêt conventionné.

Même si votre intention est de répartir rapidement les crédits, n'assistez-vous pas de-ci de-là à des retards dans l'attribution du financement des logements aidés ? N'existe-t-il pas un certain blocage, bien que la décentralisation se mette en place de façon satisfaisante à l'égard de certains organismes de caractère social ?

De-ci de-là, ne privilégie-t-on pas les sociétés anonymes par rapport aux organismes publics d'H.L.M. ou par rapport à certaines sociétés d'économie mixte, émanation directe des élus des collectivités territoriales ?

Je sais que vous veillez à ce qu'aucun privilège n'apparaisse et que vous avez essayé de répartir les crédits selon les besoins dans les régions et les communes. Il est naturel que, là où sont demandés par priorité des crédits P.L.A., ne soit pas envisagée l'attribution de prêts à l'accession à la propriété, comme il est normal qu'ailleurs, où la demande de prêts d'accession à la propriété est importante, ce ne soient pas les P.L.A. qui soient accordés.

Pour 1983, le budget, avec l'apport supplémentaire que vous avez décidé lors du débat à l'Assemblée nationale, ce dont nous nous félicitons, permettra d'accorder 170 000 prêts aidés à l'accession à la propriété, c'est-à-dire le même nombre qu'en 1982. C'est un effort important. Encore conviendra-t-il d'examiner si l'apport personnel dont vous avez décidé la réduction du montant, ne doit pas être revu pour tenir compte de la diversité des cas.

Mais votre budget ne permet d'accorder que 70 000 prêts locatifs aidés, contre 75 000 l'an dernier. Espérons qu'un supplément interviendra en cours d'année, car, vous le savez, dans les collectivités, nombre de dossiers sont prêts pour la mise en chantier ; ils n'attendent que le financement. Je suis persuadé que ces 70 000 prêts sont insuffisants pour permettre la disparition des inégalités.

Il est vrai que vous avez prévu 200 000 P.A.L.U.L.O.S., mais ce chiffre n'est atteint que grâce au fonds spécial de grands travaux dont la création a été décidée par le Gouvernement en cours d'année. Pourriez-vous nous préciser si ce fonds sera renouvelé, car c'est un moyen de lutte important pour l'emploi dans l'industrie du bâtiment ?

Je sais que votre effort est important, même s'il ne s'accroît pas dans les mêmes proportions que l'an passé. Sans doute, tout en constatant que le nombre des bénéficiaires est en augmentation, le pouvoir d'achat des aides à la personne sera-t-il maintenu.

Mais n'avons-nous pas à réfléchir ensemble sur des modifications à apporter à l'aide à la personne ? Où en sont les réflexions confiées à une commission sur l'allocation-logement et l'aide à la personne ? Les disparités ne sont-elles pas trop grandes ? Par quel moyen ferez-vous face aux dépenses à venir ? Ne devons-nous pas, pour obtenir de meilleurs rendements sociaux, réfléchir à une aide accélérée à la pierre et mettre en cause, de manière urgente, la trop fameuse réforme de 1977 qui n'a fait qu'aggraver la situation de la construction de l'habitat social ?

Il est vrai que vous avez essayé de débloquent la situation dans les centres villes qui datent, qui sont à régénérer. Vous avez, avec raison, accordé des subventions allant jusqu'à 70 p. 100 du coût des surcharges foncières, permettant ainsi d'importantes réhabilitations ou rénovations de quartiers anciens. Mais pourquoi ramener cette subvention à 50 p. 100 ? Selon vous, ces 70 p. 100 constituaient une incitation. C'est certain. Nombre de demandes, d'ailleurs justifiées par l'état des centres villes, ont été formulées. Osons croire que vous pourrez opérer un changement dans le bon sens et aller au-delà des 50 p. 100 !

D'autres questions se posent comme, par exemple, l'utilisation des sommes provenant de ce que l'on appelle le 1 p. 100 du montant des salaires.

N'y-a-t-il pas, dans certains cas, détournement de ces fonds aux dépens des travailleurs ? Le grand patronat ne continue-t-il pas d'avoir la haute main sur certains organismes collecteurs ? Le mode d'utilisation de ces sommes importantes ne devrait-il pas être démocratisé, pour aider le mieux possible la mise en place de la politique sociale du logement qui est l'objectif du Gouvernement de gauche ?

D'autres questions peuvent se poser pour des organismes sociaux autres que les offices d'H.L.M. On entend souvent parler de la location-accession. Avez-vous des données en ce sens ?

Par ailleurs, vous apportez des modifications au plafond légal de densité. Vont-elles dans le sens d'une préservation de la construction sociale ? Ne conviendrait-il pas, tout simplement, d'exonérer de la taxe, dite de P.L.D., les organismes de construction sociale ?

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques réflexions qu'inspire votre budget pour 1983, budget que nous aurions souhaité améliorer, si grands sont les besoins de logements sociaux et si catastrophique est la situation de l'industrie du bâtiment.

Sans doute envisagerez-vous — et je me permets d'insister sur ce point — dans les mois qui viennent, la recherche de moyens nouveaux en faveur du logement social qui permettront aux accédants, aux locataires, aux organismes sociaux, aux ouvriers du bâtiment, de marcher allégrement vers les changements qui sont tant souhaités par notre peuple et que le Gouvernement s'efforce de mettre en œuvre.

C'est avec confiance que nous voterons votre projet de budget tout en espérant que des améliorations substantielles nous seront proposées dans un délai assez rapproché. Vous ne manquez pas sans doute de nous proposer de nouveaux modes de financement afin de changer radicalement la loi de 1977. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

(M. Robert Laucournet remplace M. Maurice Schumann au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ROBERT LAUCOURNET,

vice-président.

M. le président. La parole est à M. Collet.

M. François Collet. Après les bouleversements que vous y avez apportés le jour même du débat à l'Assemblée nationale, le projet de budget que vous nous présentez, monsieur le ministre, est devenu apparemment un bon budget.

Pourtant, ce projet de budget, le groupe R.P.R., au nom duquel je m'exprime, ne le votera pas. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Il ne le votera pas parce qu'il le considère, malgré son poids, comme l'instrument peu efficace d'une politique du logement décidément dangereuse.

Il ne le votera pas parce qu'il laisse sans réponse les grandes questions sur lesquelles le Gouvernement devra se prononcer avant même que l'année 1983 ne soit achevée.

Votre projet de budget a les apparences d'un bon budget. Après l'effort signalé, décidé en 1982 par le Gouvernement en faveur du logement aidé, le même effort sera maintenu en 1983 : un même nombre de logements pour l'accession à la propriété sera mis en chantier avec 170 000 P.A.P.

Si le nombre des logements locatifs décroît légèrement — 70 000 P.L.A. contre 75 000 en 1982 — décision d'ailleurs singulière de la part d'un gouvernement socialiste, en revanche, les crédits pour la restauration du parc existant progressent sensiblement avec 190 000 logements sociaux remis en état, contre 150 000 l'an dernier.

Malgré ces bonnes intentions, je ressens trois inquiétudes pour le logement aidé.

Ma première inquiétude tient aux possibilités réelles d'implantation de logements locatifs sociaux dans le cœur des grandes agglomérations alors que de tels logements sont indispensables et en quantité suffisante.

A Paris, notamment, il est de notoriété publique que les initiatives prises par la ville ne trouvent pas auprès de l'Etat le relais qui leur est indispensable. Ainsi les réalisations de 1982 auront-elles été de beaucoup inférieures aux programmes préparés. En sera-t-il de même en 1983 ?

Ma seconde inquiétude porte sur la mobilisation des masses à financer. Une partie importante de ces masses a dû être recherchée à l'étranger en 1982 : 7 milliards de francs pour le Crédit foncier de France ; en sera-t-il de même en 1983 ? Avec quel risque au titre des taux de change lors du remboursement des emprunts ?

J'en viens à ma troisième inquiétude. Les taux des emprunts pour les logements aidés sont désormais supérieurs à l'évolution moyenne du revenu des ménages logés, dans le locatif comme pour l'accession à la propriété. La circonstance est aggravée par le jeu des annuités progressives. Ne craignez-vous pas une sorte de dissonance entre les financements et les revenus ? Cette dissonance, l'aide personnelle au logement ne pourra la pallier à moins de devenir une véritable sécurité sociale du logement, solution que, très certainement vous devez exclure.

Je suis plus inquiet encore, monsieur le ministre, pour ce que j'appellerai la « partie cachée » du budget, je veux dire le secteur de la construction que, précisément, l'Etat n'aide pas, mais dont les résultats sont essentiels à la politique que vous voulez mettre en œuvre car, sans eux, votre action pour le logement et l'activité du bâtiment sera très sérieusement compromise.

Vous pensez que seront mis en chantier, en 1983, 160 000 logements financés par des prêts conventionnés. Le pari que vous aviez fait à ce même titre a été perdu en 1982. Contre un nombre total de 410 000 logements espérés, il n'en aura guère été lancé que 350 000 à 360 000. Les mêmes causes produisant les mêmes effets, aggravés encore par la poursuite de la politique du Gouvernement en 1983, un score supérieur à 330 000 logements serait-il réaliste ? A ce compte, l'industrie du bâtiment connaîtra une nouvelle et redoutable crise.

Car c'est bien là, monsieur le ministre, ce qui nous sépare le plus de votre politique globale.

Certes, nous savons les contraintes économiques et sociales qui s'imposent à votre gestion. Mais, précisément pour ces raisons, parce que la conjoncture générale est difficile, nous pensons que vous auriez dû modérer l'esprit de système dans

la solution des questions de logement. Vous auriez dû savoir que le patient s'inquiète des fébrilités du médecin. Une heureuse nature, une belle générosité et un franc optimisme vous ont fait minorer le risque, mais le risque est pourtant survenu.

Par la presse, vos yeux, par les débats parlementaires, vos oreilles sont suffisamment attirés sur la crise du marché locatif survenue depuis plusieurs mois pour que je n'insiste pas. Du reste, vos fonctions font certainement de vous la personne la mieux informée en cette matière; vous convaincre serait sans objet.

Pourtant, la bonne information ne semble pas vous conduire à la bonne action ou, plus exactement, si vous me permettez le terme, à la bonne réaction.

Je suis inquiet d'apprendre que, de nouveau, le Gouvernement va décider, par la voie exceptionnelle des circonstances économiques graves, une évolution des loyers inférieure, en 1983, à celle des facteurs qui en constituent le coût: 80 p. 100 de l'indice I. N. S. E. E. de la construction.

Comment pouvez-vous expliquer cette maladie infantile de la loi du 22 juin 1982 qui fait que, au moins dans les dix-huit premiers mois de son existence, elle ne pourra pas être appliquée dans l'une de ses dispositions les plus importantes, la négociation collective des loyers?

La réforme était-elle prématurée et les partenaires hors d'état de s'entendre? Ou bien le Gouvernement a-t-il estimé que l'impératif de sa politique générale l'emportait sur l'intérêt de la concertation?

Une politique de l'indice du coût de la vie n'est-elle pas en train de prendre le pas sur votre politique du logement?

Sans doute, à très court terme, les locataires trouveront-ils leur profit, notamment les locataires des logements aidés dont, en même temps, le décret du 9 novembre 1982 réduit autoritairement et arbitrairement les charges.

Mais, à terme, locataires et propriétaires seront également perdants dans ce jeu où leurs intérêts sont liés, en fonction d'un parc de logements qui ira toujours en diminuant et en se dégradant, et dont la gestion sera de plus en plus insuffisante. Quant aux indices du coût de la vie sur lesquels le Gouvernement pèse autoritairement, vous ménagez leur explosion pour l'avenir.

Vous serez donc obligé, monsieur le ministre, de faire le changement du changement en cette matière comme, déjà, le Gouvernement l'a fait dans d'autres domaines.

Les effets de votre politique actuelle seront le premier écueil qui vous contraindra à redresser la barre. Les réflexions que vous conduirez à l'occasion de la préparation du IX^e Plan renforceront votre alerte et contribueront à infléchir vos orientations.

Dans un proche avenir, vous n'aurez plus les moyens budgétaires d'une politique qui s'appuie sur le seul secteur social en négligeant le domaine privé, qui fausse l'évolution des loyers et fait payer par le contribuable le privilège consenti au locataire.

Pour des impératifs monétaires, vous devrez renforcer les autofinancements du logement.

Vous devrez, à l'avenir, assumer les conséquences d'une désinflation des taux d'intérêt, rigoureusement contraire au postulat actuel qui institue l'inflation comme un acteur principal du financement du logement.

Vous ne pourrez éviter une approche plus économique et plus réaliste des compétences de votre ministère.

C'est parce que votre projet de budget, techniquement bon, est mis au service d'une politique inadaptée qu'il ne produira pas les effets attendus. C'est parce qu'il ne prend pas en compte les graves problèmes que, demain, vous devrez résoudre, qu'il est dès aujourd'hui économiquement et socialement dépassé. C'est parce qu'il ne répond pas aux nécessités de l'heure qu'au dernier moment vous avez dû le bouleverser devant l'Assemblée nationale.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe du rassemblement pour la République ne le votera pas.

Je ne voudrais pas quitter cette tribune, monsieur le ministre, sans aborder un problème particulier et vous poser deux questions.

L'office public d'H. L. M. de la ville de Puteaux a entrepris de réaliser deux opérations de logements sociaux, financés par des prêts locatifs aidés, sur des sites privilégiés de la commune, luttant ainsi contre la ségrégation sociale par l'habitat.

Deux arrêtés préfectoraux ont attribué deux subventions d'Etat pour les opérations concernées et deux ordonnances de votre ministère des 6 et 19 mai 1982 ont accordé les délégations de crédits correspondants, permettant ainsi le mandatement des subventions.

Contre toute attente, le 24 mai 1982, un ordre verbal de votre cabinet a fait suspendre le mandatement.

Finalement, le versement de l'une des subventions a été ordonné à nouveau, mais, en ce qui concerne la seconde, le préfet a purement et simplement rapporté son arrêté.

Au nom de mon collègue, M. Charles Pasqua, je vous pose donc deux questions: accorderez-vous, monsieur le ministre, la deuxième subvention promise? Quels sont les organismes qui ont bénéficié des crédits promis et retirés à l'office d'H. L. M. de Puteaux? (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Pouille.

M. Richard Pouille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention portera tout d'abord sur les résultats de la concertation tant avec les entreprises du bâtiment qu'avec une population de ville de banlieue. Puis je présenterai le vœu de mes collègues sur la prime à l'habitat dans les zones rurales.

On dit que, lorsque le bâtiment va, tout va. Or le bâtiment ne va pas. Devrait-on en conclure que rien ne va?

La concertation est meilleure et permet, après avoir fait le point d'une situation, d'essayer d'y apporter les remèdes nécessaires.

La première concertation en Lorraine s'est déroulée avec les syndicats d'entrepreneurs mais aussi avec les donneurs d'ordres.

A la suite de nombreux contacts, nous avons tenu une réunion d'ensemble pour faire le point afin de voir si, dans notre région, si fortement sinistrée, l'entreprise du bâtiment le serait également.

Les premiers éléments recueillis étaient mauvais. En effet, en Lorraine comme à peu près dans le reste de la France, on peut dire que 50 p. 100 des crédits de la construction sont affectés au locatif, surtout à des sociétés ou des offices d'H. L. M., et un peu à la construction individuelle. Sur ce premier poste, nous avons déjà constaté une baisse.

Les autres 50 p. 100 sont affectés à l'accession à la propriété, par l'intermédiaire de la promotion privée ou des grandes sociétés de construction qui font du logement individuel pour les deux tiers et du collectif pour seulement un tiers.

Malheureusement, sur cet ensemble, la baisse est de 50 p. 100, ce qui signifie que, pour toute la construction du bâtiment en Meurthe-et-Moselle, la baisse de cette année représentera à peu près un tiers, de 32 à 33 p. 100, de ce qui se passait auparavant. Il y a donc une crise très grave. Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous en avez déjà exposé quelques éléments. Je passerai donc rapidement sur ce point.

Le premier élément, vous ne l'avez pas mentionné, est une certaine perte de confiance. La « loi Quilliot » a fait de grandes vagues et, malgré les amendements qui y ont été apportés au Sénat et que vous avez acceptés, ces modifications au dispositif initial ne sont pas encore assez connues, ce qui entretient une certaine agitation. Une meilleure information serait souhaitable en ce domaine.

Le deuxième élément important est la crise de l'emploi en Lorraine. Hier encore, de nombreux ouvriers se lançaient dans l'accession à la propriété. Mais le climat actuel n'est pas très favorable à ce genre d'opération; le taux de l'argent non plus.

C'est pourquoi je serais tenté de vous proposer de revoir le problème des taux privilégiés. Vous ne l'avez pas dit très nettement, mais vous avez semblé être disposé à aller dans cette voie.

Autre point très important sur lequel j'aimerais avoir votre sentiment: le problème des prix plafonds.

Ces prix constituent un considérable handicap.

Si le parc actuel de logements ne présente pas toute la qualité souhaitable, c'est, pour une grande part, en raison des prix plafonds, qui ont incité les entreprises à travailler au moindre coût, tant en ce qui concerne le chauffage, que les fluides, les revêtements, les toitures; tous ces éléments doivent aujourd'hui faire l'objet d'un gros entretien, qui grève les finances des propriétaires d'immeubles, à commencer par celles des offices d'H. L. M.

Que peut-on faire? Lors de cette réunion que j'évoquais et à laquelle participaient, outre le préfet, tous les parlementaires de la région, quelles que soient leurs opinions politiques, ces derniers sont convenus que leur rôle était d'essayer de remonter le moral des intéressés plutôt que de le laisser se détériorer davantage. Ils ont mis l'accent sur deux points et décidé d'intervenir auprès de vous à propos des prix plafonds, d'une part, à propos du nombre et du montant des primes et aides diverses, d'autre part.

S'agissant de ces dernières, je suis moins à mon aise; en effet, après consultation de l'administration, nous nous sommes rendu compte que tout le contingent de crédits avait été utilisé. En poussant plus loin nos recherches, nous avons constaté que le nombre des primes n'était pas insuffisant, car peu de logements restaient à l'intérieur des prix plafonds. Une augmentation des prix plafonds permettrait donc le redémarrage de la construction.

Eu égard à ces problèmes, nous avons pensé qu'il serait opportun que, dans un avenir aussi proche que possible, nous puissions discuter avec vous de notre plan de redressement.

Le chiffre d'affaires de l'industrie du bâtiment dépasse de beaucoup, en Lorraine, celui de la sidérurgie. Aussi, dans une région déjà très touchée dans plusieurs secteurs — la sidérurgie et le textile — il serait bon de consolider une industrie qui dispose de potentialités considérables, d'autant qu'il existe encore des besoins en matière de construction. Dans le redressement de cette région, le bâtiment pourrait donc jouer son rôle.

Je voudrais aborder un autre sujet, celui de la concertation avec les populations, et j'illustrerai mon propos par un exemple, celui de Vandœuvre. Cette expérience de « ville pilote », qui avait été lancée par l'ancien gouvernement, portait sur les banlieues de grandes villes qui présentaient le caractère de ville-dortoir.

On peut dire que l'opération Vandœuvre n'a pas trop mal réussi et que cette réussite tient pour une grande part à la continuité de la volonté des équipes municipales, puisque nous avons eu à « subir » — si je puis employer ce terme — neuf ministres, qui, chacun, avaient des idées différentes. Heureusement que la municipalité, elle, gardait le cap, et le bon !

De nombreuses réunions de concertation ont eu lieu. Grâce à vous, nous avons pu rencontrer une cinquantaine de fonctionnaires de différents ministères qui ont « épluché » la soixantaine de dossiers que nous avions « montés ». Malheureusement, nous avons dû constater que les lourdeurs et les lenteurs administratives demeuraient et que le courant « passait » très mal. Cependant, grâce à la bonne volonté et à la compréhension de la présidente de cette réunion, nous avons réussi à « sortir » une vingtaine de dossiers.

Pourtant, nos objectifs sont les vôtres. Comment, à l'intérieur d'une ville nouvelle, recréer les quartiers ? Comment, grâce à eux, donner un renouveau de vie ? Comment, sans rénover ni réaliser de nouvelles constructions, recréer un cadre de vie de qualité en se bornant à un entretien correct des logements ? Ceux-ci étaient valables il y a quinze ans ; ils répondaient à une demande immédiate et correspondaient alors à un certain niveau de vie, mais ils se sont périmés au fil des années parce que le niveau de vie a changé, parce que l'on ne vit plus de la même façon. Sans se lancer dans des opérations très onéreuses, rien qu'en aménageant les logements avant qu'il ne soit trop tard, on peut suivre l'amélioration éventuelle du niveau de vie.

Si vous venez en Lorraine, monsieur le ministre, il faut que vous veniez dans notre ville vous rendre compte des problèmes qui se posent à elle.

Enfin, je voudrais, au nom de mes collègues des zones rurales, traiter de la prime pour l'amélioration de l'habitat. Je n'aurai pas à insister. Je pourrais presque reprendre à mon compte les observations qui ont été faites par notre collègue M. Vidal.

Je me bornerai à rappeler que cette prime vient en aide aux propriétaires exploitants agricoles ou ouvriers agricoles qui désirent aménager leurs bâtiments d'habitation. Ces opérations d'amélioration font surtout travailler les artisans locaux qui, comme les intéressés eux-mêmes, ont tendance à quitter les zones rurales.

Les intéressés préfèrent la prime aux prêts, qui sous-entendent un montage financier et administratif assez complexe auquel ils répugnent. Aussi, ils souhaiteraient, comme nous tous, que les crédits affectés aux primes à l'amélioration de l'habitat soient abondés dans le budget pour 1983. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Matraja.

M. Pierre Matraja. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, la discussion du budget de l'urbanisme et du logement nous donne l'occasion de soulever le problème de la situation de la construction sociale.

Il est inutile de rappeler ici l'importance de ce secteur dans la vie économique et sociale de la nation : les H. L. M. permettent à la fois de faire travailler le bâtiment et les travaux publics, qui sont de grands employeurs de main-d'œuvre, et de faire accéder à la propriété ou de loger décemment des catégories de Français aux revenus modestes. Or, en quelques années, la situation financière des organismes d'H. L. M., en particulier des offices, s'est rapidement détériorée et un certain nombre d'entre eux ont aujourd'hui de la difficulté à faire face à leurs obligations.

Dans le domaine de la construction neuve, les logements locatifs financés en prêts locatifs aidés — P. L. A. — seront moins nombreux en 1983 qu'en 1982, alors que la demande tend plutôt à s'accroître, notamment en raison des difficultés rencontrées par de nombreux foyers pour accéder à la propriété. La répartition des P. L. A. entre les différents organismes intéressés montre que la part des organismes d'H. L. M. demeure importante puisqu'en 1981 ceux-ci ont réalisé 85 p. 100 des logements locatifs financés en P. L. A.

Certes, le budget prévoit une majoration des aides au financement de la surcharge foncière en centre urbain ; il n'en demeure pas moins que le coût des P. L. A. est maintenant très élevé en raison du relèvement à 8,5 p. 100 du taux de rémunération des livrets A des caisses d'épargne.

Il serait souhaitable qu'intervienne une majoration des bonifications d'intérêt servies par l'Etat, majoration prise sur la part de subventions que comporte la contribution de l'Etat aux P. L. A., afin d'atténuer cette charge financière, qui se répercute sur le loyer d'équilibre et se traduit globalement par une majoration des aides à la personne.

En ce qui concerne les prêts pour l'accession à la propriété, après un effort considérable de l'Etat dans la loi de finances rectificative pour 1981 et une progression sensible du nombre de logements aidés en 1982, on constate un infléchissement en 1983.

Par ailleurs, le coût financier de ces prêts a été sensiblement alourdi car, de 1979 à 1982, la mensualité moyenne a subi, du fait de l'augmentation des taux d'intérêt, une majoration de 34 p. 100, que le fort relèvement de l'aide personnalisée au logement en 1981 n'a qu'à moitié compensée.

Cette double évolution est inquiétante dans la mesure où elle rend plus difficile l'accession à la propriété des foyers aux revenus modestes.

Pour les familles qui se demandent si elles ont suffisamment de moyens pour accéder à la propriété, il serait opportun de mettre en application les propositions tendant à créer un secteur intermédiaire de location-accession, qui leur permettrait de tenter cette accession sans être engagées de façon irrévocable.

En outre, afin de conforter la finalité sociale des aides publiques, il conviendrait d'expérimenter le système des P. A. P. à profil variable consistant à réduire l'aide de l'Etat accordée aux tributaires dont les revenus auraient trop fortement augmenté depuis le début de l'opération d'accession.

Les organismes d'H. L. M. sont attachés au bon fonctionnement de ce système de financement.

Dans le domaine de l'entretien du parc d'H. L. M. existant, un effort important a été entrepris depuis deux ans sous la forme de programmes d'amélioration, de majorations d'aides personnelles et d'actions de la commission Dubedout dans les grands ensembles dégradés.

Cependant, si l'on s'en tient à la lecture du seul projet de budget pour 1983, on relève une baisse importante des autorisations de programme destinées à la réhabilitation du parc des logements existants, qui se traduit par une diminution du montant de l'aide à l'entretien du parc d'H. L. M. et de celui des propriétaires institutionnels de 37,6 p. 100 par rapport à 1982.

En réalité, comme il est prévu un apport considérable du fonds spécial de grands travaux pour l'amélioration du parc d'H. L. M., ce seront finalement 145 000 logements H. L. M. ou assimilés qui pourront être réhabilités en 1983 contre 90 000 en 1982 et 56 000 en 1981, ce qui représente une augmentation de 159 p. 100 en deux ans.

Malgré cet effort, l'objectif de réhabilitation de 200 000 logements par an proposé par l'union des H. L. M. afin que la totalité du parc soit rénovée en dix ans ne sera pas atteint.

Il est, par conséquent, encore plus nécessaire que les organismes d'H. L. M. retrouvent rapidement une bonne situation financière pour engager les travaux plus ou moins importants que nécessite le parc de leurs logements, qui ont dû être construits très rapidement pour faire face à la pression démographique et à l'exode rural et qui doivent aujourd'hui subir des modifications pour correspondre aux nouvelles normes.

Inutile de préciser que ces travaux d'amélioration ou de mise en conformité constituent un élément très important de soutien à l'activité de l'industrie du bâtiment, actuellement très affectée par la baisse de la construction des logements neufs non aidés.

Mais la maintenance de leur patrimoine par les organismes d'H. L. M. ne peut être assurée que grâce aux ressources qui proviennent des loyers versés par les occupants des logements. Or, en cette matière, les périodes successives de blocage ou de semi-blocage ont eu des conséquences néfastes sur la gestion des H. L. M. et une remise en ordre s'impose.

En effet, le respect légitime de la politique générale des prix arrêtée par le Gouvernement ne peut avoir pour résultat de compromettre à terme la situation des organismes d'H. L. M. Or, actuellement, 35 à 40 offices sur 300 se trouveraient en difficulté de trésorerie notamment, ce qui toucherait 20 p. 100 du patrimoine social.

Ces offices assument souvent la charge de loger les plus défavorisés et ont, de ce fait, des frais de gestion plus élevés. Comme cette mission sociale ne se trouve compensée par aucune aide spécifique, les offices publics sont dans l'impossibilité d'équilibrer leur compte d'exploitation.

Face à cette situation, le Gouvernement avait accepté, dans la ligne du contrat-cadre passé avec l'union nationale des H. L. M., de mettre en place un certain nombre d'aides financières, sous la forme de dotations en capital pour les offices et d'aides temporaires de trésorerie pour l'ensemble des organismes.

Pour 1983, le Gouvernement a décidé de prévoir des crédits pour venir en aide aux organismes en difficultés. Il serait souhaitable que cette aide soit dispensée sans trop de parcimonie et qu'elle intervienne avant que l'organisme ne soit exsangue, avec une trésorerie épuisée. Il faudrait donc que l'aide permette réellement aux organismes qui sont bien gérés d'équilibrer leur budget en 1983. Le meilleur moyen, c'est de faire en sorte qu'elle soit attribuée sous une forme permettant une imputation au compte d'exploitation et non, comme c'est trop souvent le cas, au compte d'investissement.

Les conséquences du blocage des prix, suivi de la limitation des hausses de loyer autorisées au 1^{er} novembre ne sont pas la dernière difficulté que rencontreront les organismes d'H. L. M. en 1983.

En effet, l'année prochaine les logements H. L. M. réalisés en 1958 doivent sortir de la période d'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette sortie doit se traduire par un prélèvement de 2 p. 100 en moyenne sur les recettes à provenir des loyers. A un moment où ces loyers ne peuvent évoluer que faiblement et de façon limitée, ce prélèvement aura un effet négatif sur l'exploitation des logements en cause et réduira d'autant les capacités d'entretien et de réparation des programmes concernés.

Nous estimons que l'on pourrait envisager, s'agissant d'une recette destinée aux collectivités locales, de laisser à celles-ci la liberté de mettre en recouvrement la nouvelle taxe foncière sur les propriétés bâties du secteur H. L. M. de manière progressive en l'étalant sur plusieurs années.

Enfin, par-delà les solutions ponctuelles que nous proposons d'apporter aux problèmes particuliers des organismes d'H. L. M., il nous faut réaffirmer qu'il est indispensable de procéder à une réforme d'ensemble du financement du logement social, car la loi du 3 janvier 1977, en favorisant à l'excès l'aide à la personne au détriment de l'aide à la pierre, aboutit à une impasse.

Il faut donc refuser cette banalisation de la construction du logement social, qui avait pour but de désengager progressivement l'Etat de ce secteur, et préférer mettre l'accent sur l'aide à la pierre, qui reste un levier essentiel d'incitation économique, de relance de l'industrie du bâtiment, en même temps qu'un moyen fondamental pour mener une véritable politique sociale du logement.

Monsieur le ministre, permettez à l'administrateur d'office public d'H. L. M. que je suis de vous dire que s'il est vrai que, après le pain, l'éducation est le premier besoin de l'homme, il nous faut aussi constater que, dans notre société moderne, l'homme a besoin pour s'épanouir des deux éléments essentiels que sont le plein emploi et le logement. Grâce à la satisfaction de ces besoins, nous éviterons les turbulences sociales qui agitent de nombreux pays. C'est parce que nous savons que vous vous attachez à satisfaire le besoin de logement de nos concitoyens que nous voulons vous aider en votant avec sérénité et confiance le budget que vous nous présentez. (*Applaudissements sur les travées socialistes, communistes, ainsi que sur celles de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Henry.

M. Marcel Henry. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, j'aimerais pouvoir adresser à tous les ministres les propos que je réserve au ministre de l'urbanisme et du logement car, je le dis nettement, monsieur le ministre, l'action à Mayotte de votre département est exemplaire par l'imagination, par la tolérance à la différence et par l'efficacité.

L'habitat mahorais est, dans sa quasi-totalité, précaire, insalubre et sans valeur patrimoniale. Pauvre dans la conception, dans les technologies mobilisées et dans les matériaux, il manifeste cependant des qualités esthétiques remarquables et il est, par ailleurs, adapté aux possibilités financières extrêmement réduites de la majorité des Mahorais.

Tel est le constat qu'ensemble les élus de Mayotte, l'administration locale et vos services ont fait en 1978. Il fallait donc améliorer très sensiblement cette situation en donnant aux Mahorais la possibilité d'accéder à des logements dignes de ce nom sans toutefois tomber dans les ornières trop connues d'un développement extraverti à base de technologies et de modèles culturels importés.

L'objectif était ambitieux, puisque nous avions décidé de renouveler la totalité du parc de logements dont la moitié avant 1990. Il s'agissait surtout de faire ce que l'administration n'a pas du tout l'habitude de faire : étudier très sérieusement

la société mahoraise et les fonctions particulières de notre habitat, proposer aux Mahorais des logements-types proches à la fois de leur culture traditionnelle et de leurs aspirations au changement, utiliser les matériaux locaux pour diminuer notre dépendance et favoriser la résurgence d'un savoir-faire ancien oublié, profiter de ce secteur très porteur pour consolider l'artisanat mahorais, assurer la formation professionnelle de nombreux jeunes sur les chantiers d'habitat, mais surtout mettre au point des procédures « participatives » où le travail des intéressés et l'entraide des groupes sociaux viendraient pallier la faiblesse des ressources financières.

Ce dernier point est capital, monsieur le ministre, car il conditionnait la crédibilité des Mahorais et de leurs élus lorsque nous disons que nous ne voulons ni assistance ni charité, mais que nous aspirons à un développement responsable dans la solidarité.

Près de cinq ans après le lancement de l'opération d'amélioration de l'habitat mahorais, je dois dire qu'il s'agit d'un grand succès. C'est probablement l'opération la mieux engagée en ce qu'elle associe progrès social réel et développement économique endogène.

Après des hésitations de la part de la population, plus habituée à voir l'administration déployer ses certitudes qu'à voir les fonctionnaires se mettre à l'écoute de la différence, les demandes individuelles d'accès aux nouveaux logements se sont multipliées.

Au 30 juin dernier, plus de 250 cases étaient achevées, près de 900 étaient en chantier et un grand nombre de dossiers étaient prêts et n'attendaient que le feu vert financier.

Sur le plan technique, les recherches et l'expérimentation ont permis de généraliser l'usage de la brique de terre crue et stabilisée, peu coûteuse, produite à Mayotte et esthétiquement très satisfaisante.

L'appui pris par l'administration sur les artisans locaux a permis d'étendre considérablement la base productive par création d'un grand nombre de petites entreprises bien adaptées à la société mahoraise.

Les chantiers de l'habitat social sont devenus de véritables écoles professionnelles, dans la mesure où, par des accords avec l'association des compagnons du tour de France, d'une part, et avec le département du Haut-Rhin, dont je remercie les élus, d'autre part, de jeunes professionnels métropolitains sont venus dispenser sur ces chantiers un enseignement technique très concret et très directement productif.

Enfin, par l'injection monétaire que les prêts et les subventions de l'Etat ont permises, l'ensemble de la situation sociale mahoraise a été améliorée jusque dans les villages les plus reculés de l'île.

Ce programme est donc en très bonne voie et ceux qui nous rendent visite à Mayotte sont unanimes à le juger exemplaire. J'entends « exemplaire » au vrai sens du mot, c'est-à-dire que cette opération qui prouve les capacités de tolérance et d'imagination de l'action publique montre ce qu'est l'aide bien conçue à un développement autocentré et qu'elle est, par là même, très susceptible d'intéresser d'autres collectivités d'outre-mer ou des pays liés à la France par des accords de coopération.

Je serais d'ailleurs personnellement très heureux, monsieur le ministre, que vous puissiez venir à Mayotte juger vous-même la qualité de ce qui a été entrepris en matière d'habitat social et mesurer à quel point nous avons encore grand besoin de votre aide pour l'avenir.

En effet, vous seriez sans doute surpris si je vous disais seulement que tout va tout à fait bien. En réalité, c'est le succès même de cette opération qui commande sa poursuite et sa consolidation.

Nos besoins sont encore immenses et ils vous apparaîtraient dans toute leur force et dans toute leur légitimité si vous veniez à Mayotte.

Les crédits qui nous sont autorisés au titre de la ligne budgétaire unique sont encore loin de ce que notre poids démographique relatif nous autoriserait à attendre. Le rythme de consommation de ces crédits mis à notre disposition est le meilleur de tout l'outre-mer.

C'est pourquoi nous souffrons tout particulièrement de la limitation de notre enveloppe globale et de la régulation conjoncturelle des crédits de paiement propre à 1982.

Si nous voulons respecter les objectifs que nous nous sommes assignés, il nous faut, dès 1983, une aide annuelle de 20 millions de francs. Je compte beaucoup sur votre soutien personnel, monsieur le ministre, dans une affaire particulièrement bien engagée et dont la poursuite, grâce à un effort public accru, conditionne en bonne partie les équilibres sociaux de notre île, trop souvent oubliée par ailleurs. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Soucaret.

M. Raymond Soucaret. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais profiter du peu de temps qui m'est imparti pour me faire aujourd'hui l'avocat des maires des communes rurales de France et du Lot-et-Garonne.

Le premier point concerne les plans d'occupation des sols. Nombre de communes rurales n'ont pas choisi la procédure du P. O. S., non seulement parce qu'elle est lourde, mais surtout parce qu'elle est délicate sur le plan humain.

Il s'agit, en quelque sorte, pour le maire, de dire à une personne qu'elle a gagné le bon lot et que son terrain est constructible, et à une autre qu'elle a perdu et que son terrain sera une zone naturelle.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que les cartes communales préservent les communes rurales face à l'avenir, tout en laissant la priorité aux zones naturelles et sans les contraindre aux multiples différends et à l'ambiance difficile qui président à l'élaboration de P. O. S. ?

En deuxième lieu, maire d'une petite commune rurale, je puis vous confirmer le danger des procédures autoritaires et contraignantes que les textes, comme le règlement national d'urbanisme, nous imposent. Il a, bien sûr, ses avantages. Mais il a aussi et surtout ses rigueurs : rigueur excessive et souvent mal adaptée à la revitalisation des communes rurales.

Combien de maires ont vu refuser par les services de l'équipement des certificats d'urbanisme à de futurs habitants ou à des futurs professionnels ?

Combien d'élus locaux ont assisté au découragement des intéressés, des agents économiques productifs, qui ne pouvaient s'installer et donc ne pouvaient pas embaucher ?

Oui, monsieur le ministre, la multiplication des petits bouts de papier administratifs refusés en vertu d'un règlement national trop strict et mal adapté au monde rural a entraîné, à sa manière, la multiplication des communes qui se dépeuplent et des hommes et des femmes sans emploi.

Il ne faut pas oublier le fait que les milliers de personnes qui ne peuvent s'installer en milieu rural viennent s'agglutiner dans le tissu urbain pour y retrouver l'insécurité et la violence.

Monsieur le ministre, le monde rural a besoin des Françaises et des Français pour survivre. Que proposez-vous de faire pour l'aider ?

En troisième lieu, le maire va instruire et délivrer le permis de construire. Je serais heureux que la responsabilité du maire soit clairement définie en cette matière. Comment sera-t-il protégé, eu égard au contentieux qui ne manquera pas d'exister ?

En l'absence de textes, les maires craindront de délivrer des permis de construire afin de ne pas engager leur responsabilité. Je poserai donc deux questions : quelles modalités d'assurance proposez-vous ? Quand la responsabilité du maire sera-t-elle engagée ?

En quatrième lieu, je souhaiterais que vous facilitiez les relations des maires ruraux avec les directions départementales de l'équipement, afin qu'ils puissent défendre et faire valoir leur point de vue.

En cinquième lieu, la politique d'amélioration de l'habitat tant en milieu urbain qu'en milieu rural revêt une importance particulière dans le département de Lot-et-Garonne où, en raison de la désertification des centres, une action prioritaire a été engagée depuis plusieurs années.

Les opérations d'acquisitions-restaurations avec les offices et organismes d'H. L. M. ont permis et permettent de sauver de nombreux immeubles voués à l'abandon et à la destruction progressive et de loger convenablement les nouveaux locataires.

Mais il est évident que, pour réaliser de telles opérations d'acquisitions-restaurations, les crédits P. L. A. affectés aux H. L. M. doivent être suffisamment importants, pour permettre de répondre à la fois aux demandes de logements neufs et à celles de logements réhabilités.

Or, je tiens à vous faire part des inquiétudes du P. A. C. T. de Lot-et-Garonne, eu égard aux crédits P. L. A. de l'année 1983. Ils ne permettront pas la poursuite du rythme actuel. Ayant pu constater à quel point les opérations financées par le P. A. C. T. sont utiles et appréciées des élus et de la population de notre département, je me permets d'intervenir auprès de vous, monsieur le ministre, pour que l'enveloppe réservée, à ce titre, au Lot-et-Garonne pour 1983 soit aussi importante que possible.

Je n'ai pas besoin de souligner qu'étant donné le caractère des opérations en cause ce sont, en général, des entreprises petites et moyennes de notre département auxquelles il est fait appel. Ces travaux se répercutent donc directement sur le niveau de l'activité et de l'emploi dans le bâtiment.

Tels sont les cinq points que je voulais aborder. Ils concernent directement la France rurale et son avenir, les maires ruraux et leur pouvoir, l'activité dans le bâtiment et ses conséquences économiques et sociales.

En conclusion, je formule le vœu que vos réponses atténueront les inquiétudes, rassureront les intéressés, élus, professionnels et population, et j'émets le souhait que vous vous penchiez rapidement sur une adaptation du règlement national d'urbanisme pour nos petites communes rurales.

Les maires ruraux de Lot-et-Garonne et de France attendent, sur ce dernier point, une réponse claire et précise du Gouvernement, parce qu'il s'agit de l'avenir de leurs communes et du devenir du monde rural. (*Applaudissements sur les travées de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. le président. La parole est à M. Gouteyron.

M. Adrien Gouteyron. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je ne reprendrai pas les analyses excellentes des rapporteurs sur la situation du logement en France. Tout le monde connaît l'importance économique de ce secteur d'activité, et chacun constate dans son département le mal de langueur dont il souffre.

J'ai voulu vérifier, monsieur le ministre, comment se traduisait en Haute-Loire — département que vous connaissez bien — le marasme actuel. Voici quelques chiffres : les 911 entreprises du bâtiment y emploient encore 4 685 personnes, soit 11 p. 100 de la population active. Mais ce nombre a baissé en 1982 et je crains qu'il ne continue à le faire, puisque les logements autorisés en individuel, qui étaient au nombre de 1 787 en 1980, ne seront plus que 1 380 à la fin de 1982, soit une diminution de 22 p. 100.

Ces constatations faites, je me bornerai à trois remarques.

Vous avez, monsieur le ministre, proposé à l'Assemblée nationale un amendement qui a porté le nombre des logements aidés en accession en 1983 à 170 000 au lieu des 150 000 prévus dans le projet initial. Cela apaise un peu nos craintes, mais cela ne suffira pas à inciter les plus modestes des prétendants à la construction à se lancer dans cette entreprise et à réaliser leur souhait.

Il faudrait pour cela que les prêts complémentaires fussent plus abordables. C'est l'affaire des banques, mais vous avez déclaré, à l'Assemblée nationale, que le Premier ministre avait demandé au ministre des finances d'envisager des dispositions nouvelles. Nous aimerions savoir, monsieur le ministre, ce qu'il en est. Pouvez-vous nous donner à ce sujet quelques informations ?

Ma deuxième remarque porte sur l'amélioration de l'habitat, dont il a été question dans les interventions de plusieurs orateurs. Nombre de petites entreprises y trouvent un marché, pour elles essentiel ; son intérêt social est évident.

J'ai noté qu'en 1980 et en 1981 les crédits ont permis d'améliorer respectivement 68 102 et 69 225 logements. Les 460 millions de francs de 1982 ne devraient permettre d'en améliorer que 47 900. En Haute-Loire, les 4 millions de francs attribués n'ont permis de satisfaire que la moitié des demandes présentées. Je voudrais savoir, monsieur le ministre, ce que sera à cet égard l'année 1983 et, surtout, quel est l'avenir de ces primes.

Ma dernière question concerne l'aide personnalisée au logement dans les foyers-logements conventionnés pour personnes âgées. Dans de nombreux cas, le montant de l'A. P. L. y est inférieur à ce que serait l'allocation logement. Cette anomalie touche en particulier les personnes les plus démunies, celles qui perçoivent le minimum vieillesse. C'est un résultat tout à fait contraire, bien entendu, à la loi de 1977, ainsi qu'aux objectifs que l'on s'est fixés en matière de politique d'économie d'énergie.

En effet, les gestionnaires de ces établissements hésitent à se lancer dans des travaux d'amélioration, notamment thermiques, car ces travaux entraînent à la fois une importante hausse des loyers et, pour certains pensionnaires, paradoxalement, une diminution de l'aide de l'Etat. Je suis prêt, monsieur le ministre, si vous le désirez, à vous fournir des exemples concrets. Il y a là une aberration que je souhaiterais voir rapidement corrigée.

Telles sont, monsieur le ministre, avec les remarques initiales, les trois questions que je voulais vous poser. J'espère trouver tout à l'heure, dans votre réponse, des éléments susceptibles de lever mes inquiétudes. (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. R. E. I. et de l'U. C. D. P.*)

M. le président. La parole est à M. Rabineau.

M. André Rabineau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, « c'est toujours un honneur de monter à cette tribune, mais il est parfois teinté de tristesse ». Ainsi débutait, le 20 avril dernier, l'intervention de mon collègue et ami Jean Cluzel, que j'ai du reste préparée avec lui.

Au fil du temps, cette tristesse, que je partage, s'est changée en inquiétude et le budget que vous présentez aujourd'hui devant la Haute Assemblée, monsieur le ministre, n'est pas de nature à l'apaiser.

Avec la compétence et l'autorité qui s'attachent à votre personne, vous avez déclaré à plusieurs reprises, confirmant les propos du chef de l'Etat, que le logement était une priorité nationale et que la relance de l'activité économique ainsi que la « nouvelle citoyenneté » des Français passaient par le secteur dont vous assumez la charge ministérielle.

Cet engagement moral et politique s'est traduit par un effort notable dans le collectif budgétaire pour 1981 et dans la loi de finances pour 1982 avec l'annonce — hélas prématurée ! — de la mise en chantier de 410 000 logements.

En effet, rien de tel ne s'est produit et les positions des professionnels, comme celles des aspirants constructeurs, traduisent les inquiétudes bien légitimes des Français.

Quels que soient les indicateurs retenus, tous s'accordent à dénoncer l'ampleur de la crise du logement. Pour la période allant de janvier à juillet 1982 par rapport à la même période de l'année 1981, on enregistre une baisse de 13 p. 100 pour la demande et de 8 p. 100 pour les autorisations.

Quelques chiffres, dans leur sécheresse, traduisent les conséquences de cette situation dans un autre domaine. Durant les mois de juin, juillet et août 1982, par rapport à la même période de l'année précédente, la diminution du nombre d'heures travaillées est de 8,6 p. 100 et celle du niveau de l'emploi de 4,6 p. 100. Le nombre d'entreprises ayant cessé leur activité est en augmentation de 7,9 p. 100.

Ces constatations, je les retrouve dans mon département de l'Allier. Les professionnels du bâtiment viennent encore de m'alerter sur la situation préoccupante de leurs carnets de commandes, et par conséquent de l'emploi.

C'est à la lumière de cette réalité et par rapport à vos ambitions affirmées que doit s'analyser le budget du logement pour 1983.

Nos rapporteurs ont excellemment analysé les différents axes de votre politique. Aussi n'entrerais-je pas dans une étude détaillée et me contenterai-je d'émettre quelques réserves.

Par rapport à l'engagement de construire 410 000 logements pour 1982, vous êtes en retard ; façon prudente et courtoise de dire que vous n'êtes pas au rendez-vous que vous vous étiez vous-même fixé ! Les prévisions les plus optimistes tournent autour de 350 000 logements et les plus grandes craintes peuvent déjà être exprimées pour 1983. Il semble que vous ne dépasserez pas le chiffre obtenu cette année alors qu'il faudrait construire plus de 400 000 logements par an. Si mes craintes sont fondées, vous aurez un « découvert » de 100 000 logements environ par rapport à vos prévisions et de beaucoup plus par rapport aux besoins réels du pays.

En réalité, votre budget, malgré certains éléments positifs, se situe dans un contexte général dont on ne peut faire abstraction. « Quand le bâtiment va, tout va » et on continue de le dire, oubliant que cette formule est réversible. Le bâtiment est tributaire de la situation économique d'ensemble, certes, mais aussi d'éléments psychologiques qui jouent un rôle non négligeable.

La crise est une réalité. Elle trouve dans ce domaine une répercussion importante : les entreprises sont à la limite de la rupture.

La baisse du pouvoir d'achat des ménages, l'aggravation de la fiscalité, le blocage des loyers et les dispositions de la loi à laquelle vous avez attaché votre nom, ainsi que la crainte de ne pouvoir revendre, ne contribuent pas à replacer la construction dans le climat apaisé que vous souhaitez voir s'installer dans notre pays.

Puissent des mesures de pause fiscale, et les assurances que vous avez données en maintes occasions de conserver au logement son caractère attractif pour l'épargne, contribuer à mettre fin au climat de défiance qui nuit, comme toujours, aux plus défavorisés et bloque des initiatives qui, dans ce domaine, seraient pourtant créatrices d'emplois.

Pour contribuer davantage encore à cet apaisement, pouvez-vous nous donner quelques précisions quant à l'avenir de votre politique : avez-vous l'intention de réformer la fiscalité foncière et où en êtes-vous de votre réflexion dans ce domaine ? Comptez-vous examiner des moyens financiers fiscaux permettant de stimuler les ventes et de solvabiliser les accédants à la propriété ?

Dans quels délais pensez-vous pouvoir donner suite aux propositions de fusion des aides à la personne — allocations de logement et aides personnalisées au logement — afin de mettre en place une nouvelle aide unique ?

Comptez-vous proposer que soit relevé le plafond de déduction de 7 000 francs et le montant de certaines déductions complémentaires en l'amortissant éventuellement d'un plafonnement pour les hauts revenus afin de conserver un caractère de justice fiscale à cette mesure ? Ou, mieux encore, prévoyez-vous le remplacement de cette disposition par un système de déduction d'impôt assorti d'un crédit d'impôt pour les faibles revenus ?

Encourager la reprise des investissements, satisfaire la demande, restaurer la confiance de l'épargne privée, tels sont plus que jamais les impératifs pour demain.

Confiants dans la capacité des Français, nous parions pour la croissance et non pour l'austérité. Le bâtiment doit participer à ce combat en première ligne.

Nous vous connaissons trop pour mettre en doute votre volonté dans ce domaine. Aussi n'est-ce pas sous le signe de la polémique qu'est placée mon intervention, mais sous le signe de l'inquiétude pour l'avenir, car le secteur du logement doit faire, aujourd'hui comme hier, l'objet de toute notre vigilance. (Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Mesdames, messieurs les sénateurs, j'essaierai de répondre aux très nombreuses questions que vous m'avez posées, mais en demeurant dans les temps que nous nous sommes fixés les uns et les autres et que vous vous êtes efforcés de respecter chacun à votre tour.

J'ai été très attentif et très sensible aux propos de M. Henry qui, parlant de Mayotte, a bien voulu dire que, sur son territoire, modeste certes, la politique développée par le Gouvernement était une réussite. J'ai le souvenir d'avoir redéployé un million et demi de francs, voilà quelques mois, en direction de ce territoire. Vous me confirmez ici dans l'impression que c'était un bon placement, si je puis dire. L'expérience de Mayotte sera d'ailleurs très intéressante pour la réflexion que nous menons sur l'ensemble des départements d'outre-mer en matière de logements.

Monsieur Pillet, vous avez abordé l'ensemble de la situation dans laquelle se développe la politique du logement et fait part d'un certain nombre de vos préoccupations, avec votre compétence habituelle.

Vous avez rappelé que le Gouvernement avait voulu faire du logement une priorité nationale. Je crois que, de ce point de vue, le budget répond à cette intention ; mais — M. Rabineau le disait à l'instant — nous vivons une crise, et une crise internationale ! Nous vivons, comme il l'a dit, dans un contexte général, et l'on ne saurait en faire abstraction.

Je n'ai pas contesté que les objectifs que nous nous étions assignés n'étaient pas atteints — mon premier propos y était d'ailleurs consacré — et si d'aventure je l'avais fait, vous m'auriez démenti sans aucune difficulté.

Ce qui compte c'est que nous avons dégagé les moyens budgétaires nécessaires, et je crois que nous ne pouvions aller au-delà. Nul gouvernement ne pourrait aller au-delà des sommes considérables qui sont mises en jeu, car à celles que vous prenez en compte dans le budget du logement, il faut ajouter les crédits d'aide au logement et les 25 milliards de francs d'aides fiscales, ce qui représente, finalement, un ensemble tout à fait considérable.

Le nombre de prêts d'accession à la propriété prévus est de 170 000. Ce sont les mêmes chiffres que l'année dernière, tout le monde en est d'accord. Je ne dis pas que tous seront consommés en 1982, car, après une accélération et des revendications constantes émanant des directions de l'équipement et de nombreux élus, il nous arrive d'avoir le sentiment qu'il y a ou certaines remontées ou certaines rétentions. Je veux dire par là que tout ne se traduit pas nécessairement immédiatement sur le terrain, même quand les crédits sont débloqués. Certains organismes font un peu de trésorerie, parfois avec les crédits de l'Etat...

M. Paul Pillet. Ce n'est pas fait pour cela ! (Sourires.)

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. En effet, ce n'est pas fait pour cela et nous devons faire la chasse à ce genre d'abus.

Il se produit parfois, si je puis dire, des « différés d'intervention »... et des ouvertures de chantiers, qui étaient pourtant prévues, sont reculées dans le temps.

En ce qui concerne les prêts locatifs aidés, nous sommes en présence d'une demande considérable qui dépasse nettement les possibilités que nous nous étions accordées et que nous renouvelons cette année.

S'agissant des prêts conventionnés, je puis vous dire, monsieur Pillet, que nous avons franchi, au mois de juin ou de juillet, le chiffre de 11 000.

Nous sommes actuellement entre 12 000 et 13 000. Je ne vous garantis pas, toutefois, que ce rythme se maintiendra jusqu'à la fin de l'année. Il est vrai que nous avons eu un très mauvais départ puisque, au mois de janvier, le nombre de prêts conventionnés était d'environ 4 500, puis de 6 000 au mois de mars, ce qui était évidemment bien loin du rythme des 140 000 prêts conventionnés disponibles.

Sans aucun doute, nous n'aurons pas consommé la totalité des prêts conventionnés, même si le rythme actuel progresse encore, car il ne se manifeste que sur les six derniers mois.

Voilà ce que je voulais dire pour être tout à fait clair. Les chiffres nous viennent des banques et, évidemment, nous ne pouvons pas les vérifier « sur le terrain ».

En ce qui concerne les primes à l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale — les P. A. L. U. L. O. S. — il faut, monsieur le sénateur, ajouter aux 708 millions de francs les 500 millions de francs prévus dans l'amendement gouvernemental adopté par l'Assemblée nationale. Cela signifie que, pour le budget actuel, nous avons 1 208 millions de francs auxquels s'ajoutent, dans la pratique, les 900 millions de francs prévus par le fonds de grands travaux.

M. Lefort m'a demandé tout à l'heure s'il y aurait une seconde tranche du fonds des grands travaux, et ce qu'elle serait. Oui, il y aura une seconde tranche du fonds de grands travaux, mais je ne puis vous dire quelle sera la part attribuée au logement car cela n'a pas encore été arbitré. Des arbitrages doivent encore intervenir entre divers domaines : d'une part, la voirie, vous le savez, et, d'autre part, les travaux d'économie d'énergie — dans les édifices publics en particulier — que nous essayons de lancer. Mais ce sont des travaux qui finalement concernent le bâtiment d'une manière ou d'une autre.

Voilà donc un point sur lequel les objectifs que nous nous étions assignés ont été dépassés.

Vous m'avez posé également le problème du taux des P.A.P. Je ne suis pas en mesure de vous dire de combien ils seront réduits, mais ils le seront, c'est évident ; on ne peut pas différer indéfiniment ce genre de décision.

M. Gouteyron m'a interrogé sur les prêts complémentaires aux P.A.P. Les modifications se négocient ; des décisions seront prises avant le 1^{er} janvier.

Nous ne pouvons pas aller trop loin, comme un orateur l'a suggéré, dans la suppression de l'apport personnel, car nous ferions courir des risques considérables aux emprunteurs. Emprunter à 100 p. 100 dans la période de précarité actuelle pourrait se révéler extrêmement dangereux. Il me paraît nécessaire de maintenir, je n'appellerai pas cela un « ticket modérateur », mais un signal d'alerte. Il faut être très honnête à l'égard des aspirants à la propriété ; il faut qu'ils sachent s'ils peuvent s'y engager sans trop de risques pour eux-mêmes, car je pourrais citer quelques cas, malheureusement, où il a fallu revendre les maisons dans des conditions souvent dramatiques.

Vous avez évoqué, monsieur le sénateur Pillet, les déclarations du président de la fédération nationale du bâtiment publiées dans *Le Monde*. Mais il avait ajouté, je crois, que l'effort de l'Etat était particulièrement important et que, budgétairement, il considérait que le maximum avait été fait, que le problème se situait ailleurs, dans le secteur non aidé que vous avez évoqué, notamment dans le secteur des résidences secondaires. Vous avez donné les chiffres qui montrent que c'est là, effectivement, que le fléchissement est de loin le plus sensible.

Enfin — vous l'avez compris — je ne vous répondrai pas sur ce que pourraient être les modifications fiscales, celles-ci n'étant pas, bien entendu, de ma compétence. Mais je vous rappelle ce que j'ai dit au moment de la discussion sur la loi relative aux rapports entre bailleurs et locataires : nous avons décidé la « pause » fiscale, si je puis dire, de façon à rassurer les uns et les autres, afin que chacun sache où il va.

M. Rabineau m'a posé une question sur le foncier. Les seules études en cours ont été — vous le savez — décidées lors du collectif de l'année dernière. Un rapport à ce sujet sera établi au début du mois d'avril. Il s'agit d'un problème que nous connaissons tous bien et auquel nous sommes tous sensibles : il existe des disparités parfois choquantes dans le régime applicable au foncier non bâti. Nous savons ainsi que certains terrains constructibles sont parfois moins imposés que certains terrains non constructibles. Une remise en ordre, sur laquelle, je crois, tout le monde sera d'accord, doit donc être opérée.

Comme je l'ai dit récemment devant les agents immobiliers, les déductions fiscales sont ce qu'elles sont et il n'est pas envisageable que l'Etat aille plus loin en la matière. Cependant, nous n'excluons pas d'examiner si nous pouvons les « optimiser », les rendre plus efficaces. Je suis prêt à examiner avec les différents partenaires quels peuvent être les effets des différents avantages fiscaux existants et à étudier si, à somme égale, on peut obtenir des résultats meilleurs.

J'en viens maintenant au logement urbain — j'aborderai tout à l'heure la partie rurale — en particulier dans les grandes villes. M. Collet m'ayant, en quelque sorte, interrogé sur ce point.

En ce qui concerne le problème des logements sociaux dans les grandes agglomérations, je vous préciserai, monsieur Collet, mais sans doute le savez-vous, que c'est une somme de 15 millions de francs qui, en 1980, avait été accordée en surcharge foncière à la ville de Paris. Je l'avais portée, en 1981, à 21 millions de francs, soit près de 30 p. 100 d'augmentation, et, en

1982, à 23 millions de francs. Je reconnais que, par rapport aux demandes de la ville de Paris, ce n'est pas ce qu'elle souhaitait — elle sollicitait, si je ne me trompe, 60 millions de francs — mais cela représente tout de même 12 p. 100 de la dotation nationale pour une commune qui regroupe 4 p. 100 de la population.

Vous m'objecterez que la ville de Paris ne consomme guère de prêts d'accession à la propriété, que, bien entendu, elle peut prétendre obtenir davantage de prêts locatifs aidés et que, pour les consommer, elle devrait obtenir un concours plus important en matière de surcharges foncières. On ne peut pas dire, me semble-t-il, qu'il n'a pas été tenu compte des problèmes de Paris.

Je vous fais observer, monsieur Collet, d'abord, que la répartition des prêts locatifs aidés a été effectuée non par le ministère, mais par la région, après avis des élus régionaux, ensuite, que l'augmentation pour la ville de Paris avait été de 33 p. 100. Evidemment, je ne peux pas me sentir responsable si la répartition n'a pas été plus importante à l'échelon de Paris. Je ne suis pas conseiller régional de Paris. Je n'ai pas encore de responsabilité en la matière et, la décentralisation étant ce qu'elle est, je me garderai bien d'intervenir abusivement. A titre d'exemple, en 1981, 726 millions de francs ont été alloués à la ville de Paris au titre des P.L.A., contre 970 millions en moins en 1982, soit plus de 33 p. 100. Nous avons essayé de tenir compte du poids de l'agglomération parisienne.

En ce qui concerne les loyers, le problème général a été posé. Si vous savez ce qu'il en est, vous avez plus de chance que moi, car les décrets ne sont pas pris ! J'avais accordé des possibilités de prolongation, si je puis dire, pour les négociations, compte tenu du temps très limité qui avait été donné aux partenaires. J'avais eu la satisfaction de constater à la fin du mois d'octobre et au début du mois de novembre que des accords avaient été passés dans deux secteurs. A l'heure actuelle, un accord a été établi avec les sociétés d'économie mixte — vous le savez sans doute — mais j'ignore s'il y en aura d'autres. En tout cas, ce qui m'a paru intéressant, c'est que les discussions ont été dans l'ensemble très positives de la part des partenaires. Si quelques désaccords subsistent, ils sont relativement minimes et, dans un sens, ma tâche sera facilitée.

Si nous n'avions pas eu les dispositions qui concernent la loi sur les rapports entre les bailleurs et les locataires, si je n'avais pas pu maintenir les 80 p. 100 de l'indice du coût de la construction, croyez que la sortie du mois de novembre n'aurait pas été ce qu'elle a été et croyez que la prochaine fixation serait difficile, notamment pour des éléments comme les travaux, comme les retards de loyers, car certaines associations ont accepté de relever leur taux davantage, dans le secteur des logements vacants parfois, dans les secteurs où sont réalisés des travaux et dans ceux où les loyers sont anormalement bas.

Il n'y a pas eu pour l'instant d'accord général, mais j'ai constaté, de part et d'autre, un très grand effort de compréhension, ce qui est extrêmement appréciable.

J'ai eu le plaisir d'entendre — pourquoi ne pas le dire ? — le président de la fédération nationale des agents immobiliers exprimer, devant ses mandants, que la sortie n'aurait pas été ce qu'elle a été, ce qu'elle sera sans doute, si nous n'avions pu faire jouer les mécanismes qui avaient été ainsi mis en place.

Un dernier mot, puisque vous m'avez posé une question très précise sur l'office de Puteaux. Je vais vous donner des explications. La question m'avait déjà été posée par M. Fourcade et je lui avais répondu en d'autres temps. Cet office a bénéficié de deux subventions pour surcharge foncière : 8,5 millions, d'une part, 12 millions, d'autre part.

En mai, j'ai constaté une rupture des disponibilités. Aussi ai-je procédé à une enquête et constaté au 1^{er} mai 1982 que 62 p. 100 de la dotation nationale étaient utilisés, que plus de la moitié — c'était appréciable — était affectée à l'Île-de-France, ce qui montre bien que nous ne l'avions pas brimée.

Ce qui m'est apparu un peu choquant, c'est que, sur cette moitié, 84 p. 100 étaient allés au seul département des Hauts-de-Seine, dont 50 p. 100 à la seule ville de Puteaux ! Ma réaction a été tout de même de penser qu'il y avait un peu d'abus. Quand vous savez que la moyenne des subventions pour surcharge foncière est de l'ordre de 1 million, une affectation de 20 500 000 francs au même office ne m'a pas paru normale.

J'ai donc demandé au préfet de bien vouloir revoir la question. La subvention de 8,5 millions a été maintenue. L'autre a donc été répartie entre douze communes puisque la moyenne nationale est de 1 million. Si vous en voulez la liste, je vous la ferai parvenir ; vous y verrez que cette somme a été très également répartie entre municipalités de diverses sensibilités.

J'en viens aux rapports de M. Beaupetit, de M. Laucournet et de M. Janetti. Je les remercie les uns et les autres des études extrêmement approfondies qu'ils ont bien voulu faire de ce budget. Je vais essayer de répondre aux différentes questions qu'ils ont évoquées.

Le problème de l'urbanisme est le premier point qu'a traité M. Beaupetit ; il a été repris par M. Janetti sur d'autres détails et complété par des réflexions de M. Soucaret. Je dirai à M. Soucaret qu'il m'est difficile de lui répondre sur des choses que j'ignore, peut-être pas autant que lui mais presque, c'est-à-dire les résultats de la commission mixte paritaire, laquelle n'a terminé ses délibérations que cette nuit. C'est ce que je sais de plus sûr. On m'a dit qu'elle avait abouti. Si j'y suis pour quelque chose, j'en suis ravi. Les éléments d'appréciation des deux assemblées, quand ils se rejoignent, ne peuvent qu'être utiles et ne peuvent que contribuer à une décentralisation efficace. Monsieur Soucaret, je vous renvoie à huitaine, puisque c'est vendredi prochain, je crois, que le texte devrait venir dans sa mouture définitive et que vous aurez à en trancher.

Mais, d'ores et déjà, un certain nombre de questions peuvent être posées puisque j'y ai répondu, à moins que ce ne soit le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, soit ici, soit à l'Assemblée nationale.

Il est vrai, monsieur le rapporteur, qu'il nous faut des P.O.S. simplifiés. Si nous ne les simplifions pas, nous en avons pour vingt ans : vous n'avez pas tort. Par conséquent, ces P.O.S. simplifiés, ce peut être la reprise et la transformation, pour la rendre opposable aux tiers, de la carte communale, de la Z.E.P., toutes formules qui se trouvent définies dans le nouveau texte, avec, si je puis dire, une partie obligatoire et une partie facultative. Je pense évidemment que les petites communes retiendront la partie obligatoire, qui se ramène à deux obligations très précises.

En ce qui concerne maintenant les C.A.U.E. — la question m'a été posée par MM. Beaupetit et Janetti — il s'agit là d'un vieux problème comme celui des agences d'urbanisme, pour lequel il existe, vous le savez, des petits livres. Il existe notamment un petit livre paru aux Presses universitaires qui montre que, depuis dix ans, le ministère de l'intérieur et le ministère de l'urbanisme, ou tout au moins ce qui en tenait lieu dans le passé, n'ont jamais eu le même avis. Le ministère de l'intérieur est d'avis que cela doit disparaître, et le ministère de l'urbanisme pense que cela doit être maintenu.

En ce qui concerne les C.A.U.E., il s'est déroulé un débat un peu du même ordre. Si le ministère de l'intérieur a tendance à considérer que ce sont des organismes dont l'Etat n'a la responsabilité que momentanément, le ministère de l'urbanisme tient à la porter le plus longtemps possible non pas par désir de rétention, certes, rassurez-vous, mais simplement parce qu'il voudrait éviter que, dans ce transfert de compétence, certains ne sombrent.

C'est pourquoi nous avons décidé que des subventions, des crédits subsistent. Les subventions porteront sur des objets précis, des sortes de contrat et, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, là où les consultants ont été mis à disposition, ils le demeurent ; là où ils ne le sont pas, ils peuvent y passer, bien entendu.

Je dirai maintenant un mot d'un organisme qui vous a préoccupés, messieurs les rapporteurs : l'institut géographique national. C'est un organisme qui fonctionne bien, qui a passé d'importants contrats, tout récemment encore — vous le savez peut-être — avec l'Arabie Saoudite. Cet organisme, exportateur de matière grise, en quelque sorte, joue en France, ne l'oublions pas, un rôle très important dans le domaine militaire. Il fournit, en effet, l'essentiel des cartes d'état-major. Voilà quelque temps, j'avais demandé à l'I.G.N. de maintenir et même d'accroître sa place sur les marchés étrangers de la cartographie, ce que la direction s'est efforcée de faire. Je l'ai également invité à renouveler, autant que faire se peut, son matériel.

Vous me direz alors : qu'avez-vous fait financièrement ? Le budget d'équipement, en 1982, a été revalorisé de 34 p. 100 par rapport à 1981. J'ai ajouté une somme de 5 millions de francs par redéploiement, pour permettre de renouveler un matériel, qui serait en voie d'obsolescence rapide si nous n'y prenions garde. Le budget de fonctionnement a été accru de 8 250 000 francs.

Pour 1983, la contribution de l'Etat, qui comble en quelque sorte ce déficit, puisqu'une part du budget de l'I. G. N. résulte, vous le savez, de ses ventes — C'est le côté industriel et commercial de l'I.G.N. — augmente de 11 p. 100. En outre, le budget d'équipement a été lui aussi quelque peu augmenté, peut-être pas autant que je l'aurais souhaité, mais il faut faire avec ce que nous avons.

Vous m'avez également interrogé, monsieur le rapporteur, sur le concours aux communes.

Les chiffres pour 1981 ne sont pas encore connus. En 1980, les communes ont versé 670 millions de francs, ainsi répartis : 320 millions de francs pour la rémunération des personnels techniques, au titre de la loi de 1948, dite des honoraires, et 350 millions de francs de participation au paiement des salaires des agents départementaux au titre de prestations fournies par les parcs et les ateliers.

Les activités pour le compte des communes représentent aujourd'hui, avant transfert des compétences, environ 20 p. 100 de l'activité des directions départementales de l'équipement.

Vous m'avez également interrogé sur le problème des titularisations. Vous avez pu voir que, dans le projet de budget — puisque c'est à partir de là que se situe votre réflexion — un plan de titularisation est prévu jusqu'en 1984 qui concerne 6 900 agents des catégories C et D. Une première tranche est prévue en 1983 pour 4 587 agents, on a poussé la précision très loin. Ce problème fait l'objet de discussions pour savoir s'il faut, sur le plan national, titulariser les personnels avant de les répartir entre la fonction publique nationale et la fonction publique territoriale, ce que souhaiteraient les personnels, ou s'il faut procéder, au préalable, à un transfert.

Je pense que ce problème sera dépassé le jour où les personnels connaîtront réellement leur statut. C'est donc à partir, je puis dire, de la date du vote des statuts et non pas du texte de loi sur les compétences qui vous sera soumis, que les personnels pourront prendre une décision, car ils ont effectivement besoin de savoir où ils vont : cette préoccupation est tout à fait légitime.

Voilà l'essentiel des remarques que je pouvais faire, monsieur le rapporteur, sur les questions que vous m'avez posées. Néanmoins, je voudrais quand même être un peu plus précis sur les transformations des Z. E. P. en P. O. S. J'ai souhaité comme vous que l'effort de planification urbaine, fait par les communes en dehors de la procédure des P. O. S., soit pris en compte au moment où pourront se faire les transferts de compétences. Un article donne aux communes le temps nécessaire pour faire cette transformation. Cette adaptation pourra se faire très rapidement et sans surcoût inutile, ce qui était un souci des maires.

Des questions de nombreux sénateurs concernent le fonds d'aménagement urbain. J'ai toujours dit, vous vous en souvenez, que cet outil avait de grands mérites. Il était interministériel, il était efficace et il a eu en particulier pour mérite premier de sensibiliser les élus aux opérations d'urbanisme dans les centres et dans les quartiers existants et de les habituer à la gestion sociale des opérations.

J'ai également relevé les critiques de certains d'entre vous sur le saupoudrage des crédits de l'Etat et sur une centralisation excessive. En 1982, j'ai procédé à trois actions : recentrage du F. A. U. vers des opérations sociales, expérimentation de contrats régionaux dont un certain nombre ont été conclus avec des régions — d'autres sont en cours — et soutien prioritaire des opérations de la commission Dubedout. Ces opérations touchent une vingtaine de grandes agglomérations, pas nécessairement des grandes communes, car il arrive que ce soient de petites communes dans l'orbite des grandes agglomérations et leur objectif est de rendre aussi rapide que possible l'intervention au niveau du bâti.

Ces objectifs seront poursuivis en 1983. Mais nous devons faire un pas de plus pour aller dans le sens de la déconcentration du F.A.U. Les contrats devront se multiplier. Le rôle du F.A.U. sera de plus en plus incitatif.

Alors que la disparition de ce fonds avait été envisagée à un certain moment, sa dotation étant reversée à la dotation globale de décentralisation ou d'équipement, par la suite il a été admis qu'il subsisterait, quitte à ce que le Gouvernement en recentre l'utilisation. Son maintien, avec l'abattement de 25 p. 100 que vous retrouvez dans la dotation globale d'équipement, est donc acquis. Les orientations restent à définir. Si j'ai soutenu très fermement ce maintien, c'est parce qu'il m'est apparu qu'il s'agissait là d'un outil indispensable. Je suis heureux de constater que vos observations rejoignent les miennes.

On a beaucoup parlé des conditions d'attribution des primes à l'amélioration de l'habitat. Ainsi, nous abordons le secteur rural. Je voudrais d'abord dire, d'une manière générale, que le secteur rural bénéficie de tous les types de prêts qui sont valables dans le secteur urbain. Cela peut aller des prêts locatifs aux prêts d'accession à la propriété qui sont très largement répandus, même si ces P. A. P. relèvent plutôt du deuxième aménagement du territoire, celui qui concerne les constructions dans les zones rurales péri-urbaines, après les avoir déplacées des zones rurales, qui se sont dépeuplées, vers les zones urbaines.

La prime à l'amélioration de l'habitat a représenté — je le rappelle, je l'avais déjà dit dans mon propos liminaire — 460 millions de francs, intéressent environ 50 000 logements. L'augmentation a donc été sensible.

Tout à l'heure, j'ai été un peu étonné quand un sénateur, que je connais bien, m'a dit que, depuis le mois de juillet, il n'y avait plus d'argent. Je pense qu'il est mal informé. En effet, les dernières distributions ont eu lieu dans tous les départements au mois de novembre. Il n'y a aucune raison que ces fonds soient restés sur les bureaux des directeurs de l'équipement. Ils ont dû certainement circuler. Je ne puis évidemment vous dire où ils sont allés.

J'ajoute que, dans ce secteur comme dans d'autres, nous avons instauré, dans la loi de finances pour 1982, une déduction fiscale pour les travaux d'économie d'énergie et l'extension des prêts conventionnés dont j'ai déjà parlé. Ceux-ci sont distribués à des conditions favorables par tous les réseaux bancaires et les caisses d'épargne pour les travaux d'amélioration dans les logements achevés avant le 1^{er} janvier 1972.

Je n'ignore pas qu'il reste beaucoup à faire dans les zones rurales. C'est d'ailleurs pourquoi je n'ai, à aucun moment, éliminé le secteur rural des interventions du F. A. U., la règle étant simplement que ses aides ne peuvent aller qu'au logement. C'est tout. Chaque fois que cette règle a été respectée, les propositions ont été prises en compte.

Enfin, j'en viens à des considérations un peu plus générales concernant les H.L.M. M. Laucournet nous a dit tout à l'heure que l'on ne construirait plus comme avant. Je crois que c'est vrai : tout le monde en est conscient : c'est un peu le sens des projets de quartier. Il nous faut trouver un intermédiaire entre les immenses Z.U.P. ou Z.A.C. que nous avons connues et dont nous constatons aujourd'hui qu'elles n'ont pas toujours apporté les résultats souhaités et la dispersion pavillonnaire qui peut être redoutable, de certains points de vue, non pas que nous nous y opposions, mais parce que nous voudrions éviter qu'elle ne se traduise par des surcoûts considérables pour les collectivités locales ou pour la collectivité nationale.

Les H.L.M. connaissent — c'est vrai — des difficultés non pas seulement du fait de cette limitation des loyers — puisque cette limitation résulte d'accords — mais du fait de limitations successives. Je vous renvoie à un excellent article qu'a publié *Le Figaro*, il y a quinze jours, dans lequel était rappelé l'ensemble des limitations des blocages des loyers survenues au cours des neuf dernières années ; M. Pillet les avait d'ailleurs rappelées à cette tribune en d'autres temps.

C'est là un fait qui a pesé et qui pèse toujours sur l'évolution du secteur du bâtiment — cela ne fait pas de doute — et sur la gestion des H.L.M.

Nous avons été conscients des risques que cette situation fait courir à cette gestion ; et il serait paradoxal d'engager des crédits au nom de la commission Dubedout dans la réhabilitation de logement sociaux dégradés et, dans le même temps, de laisser aller à vau-l'eau le patrimoine existant. C'est pourquoi j'ai proposé de dégager avant la fin l'année 1982 une enveloppe de 30 millions de francs de dotations en capital pour les organismes qui connaissent des difficultés liées aux différentes décisions gouvernementales que je viens d'évoquer.

Des concours en trésorerie ont également été prévus, pour plus de 100 millions de francs, et à des taux extrêmement intéressants. Les organismes qui connaissent des difficultés exceptionnelles ont d'ores et déjà pu soumettre leur dossier à la commission chargée de les instruire et de décider. Un certain nombre de millions « de secours », si je puis dire, de concours ont été attribués ces derniers temps. Ce secours était bien indispensable. Et maintenant on pose la question : qu'en est-il de la sortie du blocage des loyers ? A ce jour, je ne le sais pas d'une manière définitive. Je sais seulement que les approches sont allées très loin et que, s'il n'y a pas demain conclusion ce sera à très peu de chose près. Peut-être faudra-t-il établir une fourchette pour les loyers les plus bas ; en tout cas le Gouvernement devra trancher sur les décisions à prendre dans le cadre de la loi en vigueur.

Vous m'avez demandé aussi, les uns et les autres, notamment MM. Lefort et Laucournet, ce qu'il en est du conventionnement.

Je vous rappelle qu'un de mes premiers soucis a été d'alléger très rapidement ce conventionnement, à tel point d'ailleurs que les conventions passées très librement par les organismes — avec généralement l'accord des collectivités locales d'implantation et du ministère — ont été très nombreuses, notamment dans la région parisienne. Cela explique, évidemment, que les P.A.L.U.L.O.S. ont été consommées à un rythme rapide, mais nous pouvons, à l'heure qu'il est, faire face avec les crédits du fonds de grands travaux, je puis vous l'assurer.

Pour l'avenir, qu'en est-il ? Vous avez fait allusion, les uns ou les autres, au rapport Badet qui a reçu l'appui des partenaires, propriétaires, je devrais dire bailleurs sociaux, et locataires. Ce rapport a été attentivement étudié et une commission du IX^e Plan va tenter de définir les mesures que nous pourrions prendre très rapidement, en 1983, en gardant le même volume financier. Il nous faudra modifier la législation existante, la loi de 1977, ainsi que vous l'avez précisé les uns et les autres.

Il va de soi qu'il n'est pas envisageable d'accroître encore nos interventions en la matière soit en aides à la personne, soit en aides à la pierre. Peut-être faudra-t-il — c'est une réflexion personnelle — différencier le secteur d'accession à la propriété et le secteur locatif. Il n'est pas évident qu'il faille avoir exactement les mêmes modes de financement pour l'un et pour l'autre. Il faudra peut-être que nous assouplissions nos vues en la matière, que nous soyons plus pragmatiques et un peu moins cartésiens.

Je dis tout de suite à M. Gouteyron que je ne suis pas en mesure de répondre maintenant à la question qu'il m'a posée. Le cas qu'il a évoqué me paraît aberrant. Mais lorsque les calculs sont très élaborés, lorsqu'ils atteignent un niveau de grande école, l'on aboutit parfois à des résultats surprenants ! (*Sourires.*)

Nous avons connu, vous le savez peut-être, le temps où certains locataires touchaient de l'argent. Quand je suis arrivé au ministère, j'ai mis fin à cette situation qui m'a paru un peu choquante. Un minimum de contribution me semble psychologiquement nécessaire.

En ce qui concerne la déviation que vous avez signalée, je vous ferai répondre de manière précise après que le cas aura été étudié par mes services.

En matière d'assurance construction, il est vrai que l'ancien système n'était pas satisfaisant. Si les modifications qui y ont été apportées sont satisfaisantes sur certains points, elles posent néanmoins des problèmes à certaines entreprises et aux architectes. Il nous faudra donc revoir la question, car on ne peut pas garder des déséquilibres qui me paraissent très dangereux.

Quant à la location-vente, j'y ai fait allusion d'entrée de jeu en évoquant le rapport Darnault. Il m'a été demandé de regrouper toutes les formules de vente, qu'il s'agisse du passage de la location en H.L.M. à la vente ou du passage d'un logement neuf de la location à la vente. Un projet de loi sera élaboré à partir du rapport Darnault et je souhaiterais — M. le Premier ministre partage ce souhait — qu'il puisse vous être soumis au cours de la prochaine session de printemps. C'est un texte qui devrait être relativement bref mais dont la nécessité apparaîtra aux uns et aux autres.

M. Matraja m'a demandé ce que je pensais des P.A.P. à profil variable. Ce problème a été mis à l'étude dans le cadre des travaux préparatoires du IX^e Plan car, en période de désinflation, il importe de s'interroger sur des formules qui tiendraient compte de l'évolution des choix et des mentalités.

J'en viens aux observations formulées par M. Pouille, que je n'aurais garde d'oublier car, si j'ai été invité à Mayotte, je le suis aussi à Vandœuvre. C'est plus près ! (*Sourires.*) M. Pouille a raison de dire qu'une meilleure information sur la loi réglant les rapports entre les bailleurs et les locataires est nécessaire. De gros efforts ont été faits mais ils sont encore insuffisants puisque 45 p. 100 des personnes interrogées semblent ne pas se sentir concernées. Il y a sans doute des raisons multiples à cela, mais ce chiffre est préoccupant et il nous faut insister sur ce point.

Ainsi que vous l'avez constaté, les derniers sondages publiés par le journal *Le Monde* montrent que l'on est passé, dans les intentions de relouer, de 42 p. 100 à 67 p. 100. La F.N.A.I.M. a bien voulu reconnaître une évolution assez sensible. Il n'en reste pas moins qu'une meilleure information est tout à fait indispensable.

Une autre question m'a été posée sur la revalorisation des prix plafonds. Ils seront révisés au 1^{er} janvier, c'est-à-dire très prochainement.

Vous m'avez invité, monsieur Pouille, à aller voir l'expérience que vous avez réalisée. Je ne dis pas non. Je me suis déjà engagé à me rendre en Alsace ; j'aurais dû y être si le Parlement ne m'avait pas retenu le jour prévu pour ce déplacement. Mais pourquoi ne pas coupler l'Alsace et la Lorraine ! C'est donc avec plaisir que j'essaierai de retenir dans mon périple votre bonne ville.

M. Janetti a parlé de l'enseignement de l'architecture. Ce qu'il a dit se rapproche de notre analyse. Nous nous orientons, et je crois que c'est fort bien accepté, vers un enseignement de niveau supérieur, vers un enseignement en deux cycles, étant entendu que des spécialisations pourraient intervenir ultérieurement. Ces spécialisations ne conduiraient pas — car c'est la préoccupation de la profession — à un mandarinat. La profession ne souhaite pas qu'il y ait des « super-architectes », et cela se comprend. Il ne peut y avoir que des spécialistes dans un domaine ou dans un autre.

Il est possible de déterminer très exactement les types de spécialisations que nous pourrions retenir. Le débat sur ce point a fort bien avancé. Nous procédons maintenant à la consultation des écoles elles-mêmes. Nous aboutirons sans aucun doute à un texte qui recueillera un très large accord de la plupart des intéressés.

J'espère n'avoir oublié personne. Si j'ai oublié l'un ou l'autre, qu'il veuille bien m'en excuser. Je n'ai pu répondre en détail à toutes les questions qui m'ont été posées. Je tiens à vous remercier, mesdames, messieurs les sénateurs, de la qualité de ce débat et de la façon dont les rapporteurs et les divers intervenants, même quand ils n'approuvaient pas mon action, ont bien voulu le conduire.

Après avoir constaté que le budget en soi est un budget solide, et sans faire abstraction de la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons, je voudrais moi aussi faire le pari que faisait M. Rabineau pour la croissance, en espérant que nous le gagnerons ensemble. (*Applaudissements.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Nous allons examiner les crédits concernant le ministère de l'urbanisme et du logement et figurant aux états B et C, ainsi que les articles 48 et 75.

ETAT B

M. le président. « Titre III : plus 313 307 176 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits figurant au titre III.

(*Ces crédits sont adoptés.*)

M. le président. « Titre IV : plus 1 850 412 453 francs. » (*Adopté.*)

ETAT C

M. le président. « Titre V : Autorisations de programme : 517 338 000 F. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 144 605 000 francs. » (*Adopté.*)

« Titre VI : Autorisations de programme : 24 621 932 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 2 335 796 000 francs. » (*Adopté.*)

« Titre VII : Autorisations de programme : 8 900 000 francs. » (*Adopté.*)

« Crédits de paiement : 6 000 000 francs. » (*Adopté.*)

Article 48.

M. le président. « Art. 48. — Pour l'année 1983, l'aide de l'Etat est accordée pour les emprunts contractés en vue de la construction, l'acquisition et l'amélioration de logements dans la limite de 69 550 500 000 francs. »

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix l'article 48.

(*L'article 48 est adopté.*)

Article 75.

M. le président. « Art. 75. — A. — L'article L. 333-3 du code de l'urbanisme est remplacé par les dispositions suivantes : « Art. L. 333-3. — Les trois quarts du produit des versements dus au titre des densités de construction supérieures au plafond légal sont attribués à la commune ou, s'il en existe un, à l'établissement public groupant plusieurs communes et ayant compétence en matière d'urbanisme, sur le territoire desquels se trouve située la construction.

« Le quart restant est attribué au département.

« Ces versements sont inscrits au budget de la commune, de l'établissement public ou du département bénéficiaires en vertu des alinéas précédents et les sommes collectées à ce titre devront être versées à leurs bénéficiaires dans les trois mois suivant leur encaissement. »

« B. — 1. Le deuxième alinéa de l'article L. 112-4 et les articles L. 333-4 et L. 333-6 du code de l'urbanisme sont abrogés.

« 2. Le premier alinéa de l'article L. 333-5 du code de l'urbanisme est ainsi rédigé :

« Par exception aux dispositions de l'article L. 333-3, sont attribuées en totalité à la commune ou à l'établissement public groupant plusieurs communes et ayant compétence en matière d'urbanisme les sommes versées au titre du dépassement du plafond légal de densité. »

« C. — L'article L. 112-2 du code de l'urbanisme est complété par l'alinéa suivant :

« Toutefois, cette obligation n'est pas applicable aux immeubles édifiés par l'Etat, les régions, les départements ou les communes, ni aux immeubles édifiés par les établissements publics administratifs à vocation culturelle, scientifique, d'enseignement, de santé ou d'assistance, lorsqu'ils sont affectés à un service public ou d'utilité générale et qu'ils ne sont pas productifs de revenus. »

« D. — Le troisième alinéa de l'article L. 112-1 du code de l'urbanisme est complété par les dispositions suivantes :

« Toutefois, sur le territoire de l'ensemble des communes faisant partie d'un groupement de communes ayant compétence

en matière d'élaboration de documents d'urbanisme ou en matière d'aménagement urbain ou, à défaut de l'existence d'un tel groupement, sur le territoire des communes de plus de 100 000 habitants, la limite légale de densité peut être modifiée entre les limites inférieure de 1 et supérieure de 2. Pour la ville de Paris, ces limites sont respectivement 1,5 et 3. Cette décision ne peut intervenir que dans un délai de six mois à compter de la date de l'élection ou de la désignation de l'organe délibérant compétent. La décision des communes de plus de 100 000 habitants doit être précédée d'une information sur le projet des communes situées aux limites communales. La décision du groupement de communes est prise à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les deux tiers de la population. »

Sur cet article, la parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Monsieur le ministre, venant trop tard pour déposer un amendement, j'en suis réduit à cette procédure et je fais appel à votre compréhension.

Vous avez déposé un article 75, que je ne critique pas, et vous avez prévu, à la nouvelle règle qu'il définit — trois quarts pour la commune, un quart pour le département — une exception pour les organismes visés à l'article 159 du code de l'urbanisme, c'est-à-dire les organismes d'H.L.M. Vous prévoyez pour ces derniers que la totalité du plafond légal de densité sera — c'est l'exception — reversé aux communes. J'aurais voulu vous proposer d'étendre cette exception à tous les organismes qui utilisent les P.L.A., c'est-à-dire aux sociétés d'économie mixte qui ont été assimilées aux organismes d'H.L.M. depuis la réforme du logement de 1977.

Il me paraît logique, puisqu'ils « fonctionnent » sur les mêmes crédits, que les communes recevant la totalité du P.L.D. puissent le restituer intégralement, de la même manière que les communes restituent aux offices d'H.L.M. le P.L.D. que ceux-ci leur ont versé. C'est une question de bon sens. Je vous demande donc de bien vouloir envisager cette modeste modification.

M. le président. Par amendement n° 202 rectifié, MM. Beaupetit, Robert, Mouly et Jeambrun proposent :

1° De supprimer le deuxième alinéa du texte présenté par le paragraphe A de cet article pour l'article L. 333-3 du code de l'urbanisme ;

2° De rédiger comme suit le début du troisième alinéa du texte proposé par le paragraphe A de cet article pour l'article L. 333-3 du code de l'urbanisme : « Ces versements sont inscrits au budget de la commune ou de l'établissement public bénéficiaire en vertu » ;

3° De rédiger comme suit le 1 du paragraphe B de cet article : « Le deuxième alinéa de l'article L. 112-4 et l'article L. 333-4 du code de l'urbanisme sont abrogés. »

La parole est à M. Beaupetit.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Monsieur le président, si j'ai présenté cet amendement à titre personnel, je puis indiquer que la commission des finances lui a donné un avis favorable.

Je rappelle simplement qu'il a pour objet de maintenir l'article 333-6 du code de l'urbanisme, qui prévoit le versement d'un quart du produit de la taxe sur le plafond légal de densité à l'ancien fonds d'équipement des collectivités locales, cela en vue d'une péréquation nationale entre les communes les plus défavorisées.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Je rappellerai d'abord quel est l'esprit du texte afin que nous nous comprenions bien.

Le plafond légal de densité est une disposition législative qui a déjà quelque ancienneté et qui, sur certains points, n'a pas été inutile dans la mesure où elle a parfois contribué à diminuer le coût du foncier dans les centres-villes. Il est vrai également — cela a été généralement reconnu — qu'elle a eu tendance à ralentir les constructions dans les centres-villes.

Notre idée est de faire du plafond légal de densité un impôt local comme un autre. Les recettes de cet impôt devraient donc, c'était du moins notre intention, rester au niveau local. C'est pourquoi la part de 25 p. 100 qui allait à l'Etat, au fonds d'équipement des collectivités locales et au fonds de compensation de la T.V.A., a été supprimée. Nous avons souhaité que tout aille au niveau local, à la commune ou au département, étant entendu, monsieur le rapporteur, que les petites communes auxquelles vous pensez pourront retrouver les mêmes crédits dans le cadre de la répartition départementale. Vous allez me dire que ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Pas du tout, en effet !

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Il nous est apparu qu'il fallait être cohérent. Nous en faisons un impôt qui avait toutes les caractéristiques d'un impôt local, y

compris au niveau de son prélèvement. En effet, il ne concernait que ce qui touche habituellement à toutes les constructions au niveau local ; en sens inverse, évidemment, il allait aux fonds locaux que sont les communes et les départements.

Voilà pourquoi, pour ne pas toucher à ce qui me paraît être un alignement sur la législation fiscale locale, le Gouvernement souhaite maintenir cette disposition.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Monsieur le ministre, la commission des finances ne serait pas contre, mais comme il s'agit d'une privation de ressources qui affectera environ 145 communes de mon département, si j'extrapole, cela correspond, pour l'ensemble du pays, à une douzaine de milliers de petites communes avec des petites sommes.

Cette privation de ressources appelle un transfert, ou alors, on en discutera plus tard.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Ce n'est pas une privation de ressources et, en définitive, cela profite à des communes.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Pas aux mêmes !

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. La répartition se faisant au niveau local ou départemental, il y a évidemment des effets de redistribution d'un département à l'autre. C'est là que réside le problème.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin, pour explication de vote.

M. Adolphe Chauvin. Je voudrais simplement demander à M. le ministre si cette disposition n'est pas un peu prématurée.

Nous savons que les petites communes risquent de perdre des ressources. Or, elles ont actuellement celle-ci.

Je trouve dommage, voyez-vous, que cette question, qui est extrêmement importante, vous le sentez bien, surtout ici au Sénat, nous divise, car les uns et les autres nous avons des petites communes à défendre, quelle que soit d'ailleurs notre tendance politique.

Or, croyez-moi, actuellement, elles sont très inquiètes, car il est certain que cette réforme, par ce que l'on en juge, fera perdre aux communes cette année une partie de leurs moyens. Si, en outre, on apporte une modification à une ressource qui, quand même, existe actuellement, on a quelque peu l'air de devancer l'événement.

Je crois qu'il est possible que vous ayez raison de vouloir, un jour, en venir là. Mais, pour le moment, c'est prématuré. Aussi, malheureusement, nous ne pouvons pas vous suivre.

M. le président. Je vais maintenant mettre aux voix l'amendement n° 202 rectifié.

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Pour les raisons évoquées par M. Chauvin, je voterai l'amendement présenté et défendu par notre collègue M. Beaupetit.

Mais je voudrais indiquer au ministre que le texte voté par l'Assemblée nationale est d'autant plus difficile à voter pour les représentants des communes qu'il ne précise pas que le quart attribué au département doit être réparti entre les communes qui bénéficient actuellement du fonds.

C'est là une raison supplémentaire, pour moi, de voter cet amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 202 rectifié, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. Par amendement n° 222 rectifié, M. Vallin et les membres du groupe communiste et apparenté proposent :

« I. — De compléter le paragraphe C de cet article par les dispositions suivantes :

« ... ni aux immeubles édifiés par les organismes de logement social et qui bénéficient des financements aidés par l'Etat. »

« II. — Les pertes de recettes résultant du paragraphe I sont compensées par une majoration à due concurrence du taux de l'impôt sur les sociétés acquitté par les sociétés immobilières passibles de cet impôt. »

La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Avec cet amendement n° 222 rectifié, qui va d'ailleurs de pair avec l'amendement n° 221 rectifié, nous entendons, d'une part, éviter au maximum les possibilités de spéculation, d'autre part, exonérer du paiement de la taxe de

plafond légal de densité — comme je l'ai indiqué dans l'intervention que j'ai faite tout à l'heure — tous les organismes de construction de caractère social, tous ceux qui construisent des logements avec l'aide de l'Etat.

Nous proposons donc le paragraphe C de l'article 75 étende l'exonération de la taxe dite « de P. L. D. » aux immeubles édifiés par les organismes de logement social.

Tel est l'objet de l'amendement n° 122 rectifié.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur Lefort, sur le fond, vous avez satisfaction dans la mesure où — comme l'indiquait tout à l'heure M. de La Malène — avec le dispositif actuel, une commune est parfaitement en droit, sans rien perdre — alors que jusqu'à présent elle perdait — de ristourner, si je puis dire, la somme correspondant à l'organisme intéressé.

Il me semble, dès lors, qu'il s'agit, au fond, d'une mesure de décentralisation qui, en la circonstance, doit être laissée à l'appréciation de la commune, laquelle, généralement — l'exemple donné tout à l'heure me semble le prouver — ne pourra se prononcer que dans un sens favorable à l'exonération.

J'ajouterais, pour répondre à M. de La Malène, que je ne vois vraiment pas d'inconvénient à ce que des sociétés anonymes — H. L. M. par exemple — qui interviennent en matière de prêts locatifs bénéficient des mêmes dispositions.

Je crois, monsieur de La Malène, que ces explications vous donnent satisfaction sur le fond. (M. de La Malène fait un signe d'approbation.)

M. Fernand Lefort. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Lefort.

M. Fernand Lefort. Monsieur le ministre, les sociétés d'économie mixte — S. E. M. — construisant avec des P. L. A. bénéficient-elles de cette même disposition ? Pour l'instant, il s'agit seulement des organismes d'habitations à bon marché.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Je ne vois pas d'inconvénient à ce que ces sociétés en bénéficient dès lors qu'elles utilisent les prêts locatifs aidés ; il s'agit là de respecter une disposition bien précise.

M. le président. Monsieur Lefort, l'amendement est-il maintenu ?

M. Fernand Lefort. Non, monsieur le président, je le retire.

M. le président. L'amendement n° 222 rectifié est retiré.

Je suis maintenant saisi de quatre amendements qui peuvent faire l'objet d'une discussion commune.

Le premier, n° 221 rectifié, présenté par M. Vallin et les membres du groupe communiste, vise à supprimer le paragraphe D de l'article 75.

Le deuxième, n° 153 rectifié, présenté par MM. Fourcade, Chauvin, Michel Giraud et Descours Desacres, tend :

« I. — A remplacer le début du texte proposé par le paragraphe D de cet article pour compléter le troisième alinéa de l'article L. 112-1 du code de l'urbanisme par les dispositions suivantes :

« Toutefois, sur le territoire des communes dotées d'un plan d'occupation des sols et, en tout état de cause, sur celui des villes comptant plus de cent mille habitants, la limite légale de densité peut être modifiée... »

« II. — A remplacer l'avant-dernière phrase du texte proposé par le paragraphe D de cet article pour compléter le troisième alinéa de l'article L. 112-1 du code de l'urbanisme par la phrase suivante :

« Toute décision du conseil municipal ou de l'organe délibérant du groupement de communes intéressé doit être précédée d'une consultation des conseils municipaux des communes limitrophes sur le projet de modification. »

« III. — A compléter cet article par un paragraphe E nouveau ainsi rédigé :

« E. — La seconde phrase du quatrième alinéa de l'article L. 333-1 du code de l'urbanisme est remplacée par les dispositions suivantes :

« Après consultation de la municipalité intéressée, elle notifie par écrit au constructeur la valeur qu'elle estime devoir être retenue. »

« IV. — A compléter *in fine* cet article par un paragraphe F nouveau ainsi rédigé :

« F. — Dans la région d'Ile-de-France, en 1983 et pour les deux années suivantes, une part de ressources du fonds d'égalisation des charges départementales est prélevée, avant répartition entre les départements, et attribuée à l'établissement public régional.

« Cette part est égale, pour l'année 1983, à 20 millions de francs ; elle est majorée, pour les années 1984 et 1985, du taux annuel moyen de progression, de 1978 à 1982, du produit du versement lié au dépassement du plafond légal de densité versé à l'établissement public régional d'Ile-de-France. »

Le troisième, n° 223 rectifié, présenté par M. Valade et les membres du groupe du R. P. R., a pour objet, dans le texte proposé par le paragraphe D, après les mots : « sur le territoire » d'insérer les mots : « des communes dotées d'un plan d'occupation des sols opposable aux tiers ou ».

Le quatrième, n° 224 rectifié, présenté par M. Brun et les membres du groupe du R. P. R., vise, dans le texte proposé par le paragraphe D, à remplacer le nombre « 100 000 » par le nombre « 50 000 ».

La parole est à M. Lefort, pour défendre l'amendement n° 221 rectifié.

M. Fernand Lefort. Une refonte complète de la taxe des P. L. D. est peut-être à opérer, mais il convient d'attirer l'attention sur le fait que le doublement des coefficients en ce domaine aurait notamment pour effet de favoriser la spéculation immobilière et foncière qui s'exerce dans certaines grandes villes, en particulier à Paris, ville où est perçu plus du tiers du produit total de la taxe sur le P. L. D. pour toute la France.

Nous pensons, d'autre part, que le doublement du coefficient de P. L. D. constitue une atteinte au cadre de vie dans les villes déjà fortement densifiées.

Par ailleurs, il n'y a pas lieu — estimons-nous — de dispenser du paiement de cette taxe les promoteurs immobiliers, ce qui ne manquera pas de se produire avec le relèvement desdits coefficients.

Telle est la raison pour laquelle nous proposons la suppression du paragraphe D de cet article.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres, pour défendre l'amendement n° 153 rectifié.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, cet amendement a pour but de créer un lien entre cette disposition et celles qui sont prévues dans le projet de loi sur la décentralisation, qui donnent un certain nombre de pouvoirs aux communes disposant d'un plan d'occupation des sols.

Bien entendu, les auteurs de l'amendement accepteraient volontiers, sous forme de sous-amendement, la proposition de notre collègue relative aux plans d'occupation des sols opposables aux tiers.

Le paragraphe II correspond à une précision rédactionnelle du texte.

Au paragraphe III, il s'agit également d'une précision rédactionnelle, tendant à souligner la nécessité de la consultation et non pas de la simple information.

Enfin, le paragraphe IV concerne la région d'Ile-de-France. Compte tenu des dispositions qui figurent au premier alinéa de l'article et qui aboutiront à la disparition des ressources de cette région au fur et à mesure que s'achèveront les constructions actuellement commencées et pour lesquelles une notification a été faite des sommes dues au titre du dépassement du plafond légal de densité, il paraît opportun que cette région bénéficie d'une régularisation de ses recettes sur les années 1983, 1984 et 1985. Ainsi, les ressources de la région d'Ile-de-France seraient ramenées pour 1983 à vingt millions de francs, mais une compensation serait prévue en sa faveur pour 1984 et 1985.

Telle est l'économie générale de cet amendement.

M. le président. La parole est à M. de La Malène, pour défendre les amendements n° 223 rectifié et 224 rectifié.

M. Christian de La Malène. Monsieur le président, il est inutile que je défende l'amendement n° 223 rectifié, car il ressemble comme un frère au paragraphe I de l'amendement n° 153 rectifié que vient de défendre M. Descours Desacres. Par conséquent, si nous votons ce dernier texte par division, je pourrai retirer cet amendement à son bénéfice.

L'amendement n° 224 rectifié va un peu loin, puisqu'il propose de remplacer le seuil de 100 000 habitants par celui de 50 000 habitants. Il s'explique par son texte même et il est inutile que je donne davantage d'explications.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces quatre amendements ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. L'amendement n° 221 rectifié, présenté par le groupe communiste, concerne la suppression de la possibilité de modulation.

La réforme proposée tend à faire du P. L. D. une fiscalité locale. Dans ce domaine, une commune peut « jouer », si je puis dire, des moyens qui lui sont accordés. Il semble donc normal qu'elle puisse disposer au moins d'une certaine marge de manœuvre en la circonstance.

Peut-être cela aboutira-t-il, dans certaines communes, à une surcharge. Cela relève de leur pleine responsabilité ; les municipalités s'expliqueront avec leurs électeurs ! Cela dit, je pense que, la plupart du temps, elles tiendront compte des données existantes.

Le Gouvernement tient à la modulation, mais pas à n'importe laquelle. C'est pourquoi il a proposé un plafond qui évitera de connaître de nouveaux excès. Ce faisant, il me semble que l'on peut obtenir une « fourchette » qui permette de tenir compte des situations économiques ou des problèmes locaux. Une telle disposition ne me paraît pas être contraire à l'esprit de décentralisation qui a « soufflé » sur les derniers textes.

Je ne puis donc pas accepter l'amendement n° 221 rectifié.

L'amendement n° 223 rectifié, présenté par M. Descours Desacres, fait référence, dans son premier paragraphe, au plan d'occupation des sols. Cela ne me gêne pas, puisqu'il incite à la planification. Je pense, d'ailleurs, que peu de communes de 100 000 habitants ne sont pas dotées d'un P. O. S.

M. Jacques Descours Desacres. Il paraît qu'il y en a quelques-unes !

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Mon information doit être insuffisante : je croyais qu'il n'y en avait pas ! Le paragraphe de cet amendement incitant à l'établissement d'un document d'urbanisme, je m'en remettrai à la sagesse du Sénat.

Le paragraphe II de l'amendement n° 153 rectifié concerne la « consultation des conseils municipaux ». Nous pensons, en vertu des principes retenus dans le cadre de la décentralisation, que l'information des conseils municipaux suffisait. Pourquoi ?

Supposons deux communes dont les rapports seraient tendus. L'une d'elles, au moment de la consultation, pourrait différer sa réponse !

Le Gouvernement jugeait l'information indispensable. La consultation permet le veto et me semble être contraire aux grands principes de la décentralisation retenus ici et ailleurs.

Cette observation, qui vaut pour le paragraphe II, vaut aussi pour le paragraphe III, puisqu'il s'agit de coordination.

Le dernier point figure dans l'amendement proposé par M. de La Malène et dans celui qu'a présenté M. Descours Desacres. Il concerne Paris et l'Ile-de-France que nous avions voulu replacer dans le droit commun et ce, dans un esprit de simplification. Toutefois, je vois mal au nom de quoi j'interdirai aux élus de l'Ile-de-France d'avoir une conception différente. Il serait plus simple, à mon avis, de revenir à la règle commune, mais vous pourriez me rétorquer qu'il s'agit d'une affaire intérieure. Cela ne me gêne pas, du moment que vous ne demandez pas, ensuite, des crédits à l'Etat ! (Sourires.)

M. Christian de La Malène. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Malène, pour explication de vote.

M. Christian de La Malène. Le paragraphe IV de l'amendement qu'a défendu M. Descours-Desacres est un peu difficile à comprendre.

A quel moment ce texte s'appliquera-t-il ? Au moment générateur du paiement du P. L. D. ou à partir d'aujourd'hui ?

Dans la première hypothèse, la loi ne change rien à la situation. En revanche, s'il s'applique à partir d'aujourd'hui, la disposition interviendra alors que le P. L. D. n'aura pas de signification. Je comprends mal.

L'amendement ayant été rédigé par mes différents collègues, je ne m'y opposerai pas, mais je voulais rendre le Sénat attentif à l'absence de portée du quatrième point.

M. Adolphe Chauvin. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Chauvin, pour explication de vote.

M. Adolphe Chauvin. M. de La Malène est rapporteur d'un très important budget. S'il était rapporteur du budget de la région d'Ile-de-France, il saurait que l'application de la décision va la priver immédiatement d'une recette importante.

C'est la raison pour laquelle les membres du bureau, fort inquiets de voir que, d'une part, les rentrées ne sont pas celles que nous avions prévues en 1982 — nous ne sommes certainement pas les seuls à faire ce constat — et, d'autre part, que nous allions, en plus, perdre une ressource, ont décidé d'un commun accord, quelles que soient leurs sensibilités politiques, de déposer cet amendement.

Je souhaiterais qu'il nous soit répondu sur ce point, monsieur le ministre, ce que jusqu'à présent vous n'avez pas fait, à moins que je ne vous ai pas entendu, ce dont je vous prierais de m'excuser.

En effet, je dois dire qu'il est extrêmement agréable d'avoir un débat parlementaire avec vous. (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

Je le dis comme je le pense. Le débat est extrêmement agréable et très fructueux.

M. Roger Romani. C'est la première fois depuis le 2 octobre !

M. Adolphe Chauvin. Allons ! Je souhaiterais donc que, sur ce point particulier, vous puissiez nous donner une réponse qui me rassurerait.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Le paragraphe IV de l'amendement comporte deux éléments. Sur l'un, M. de La Malène est d'accord et, personnellement, je m'en remettrai à la sagesse du Sénat.

En effet, je comprends fort bien qu'un problème intérieur puisse se poser à la région d'Ile-de-France. Ce que je ne souhaite évidemment pas, c'est que des crédits soient demandés à l'Etat. Or, je me demande si la suite du paragraphe n'implique pas des renvois au budget de l'Etat. S'il en était ainsi, je ne pourrais pas l'accepter. Sinon, cela m'est parfaitement égal.

J'aurais souhaité, pour la clarté, que chacun vit ses billes réparties, si je puis dire, mais je comprends que se pose à vous un problème transitoire. Si vous pouvez le résoudre dans des conditions qui satisfont les uns et les autres, je ne vois pas au nom de quoi je pourrais m'y opposer.

M. le président. Monsieur le ministre, je voudrais vous faire préciser votre position sur l'amendement n° 153 rectifié.

Sur le paragraphe I, vous vous en remettez à la sagesse du Sénat. Sur le paragraphe II et le paragraphe III, vous avez fait part de votre opposition. En ce qui concerne le paragraphe IV, vous vous en remettez également à la sagesse du Sénat.

Est-ce exact ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Oui, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces amendements ?

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. Sur le paragraphe I de l'amendement n° 153 rectifié, la commission des finances a émis un avis favorable. Si j'ai bien compris, M. de La Malène a retiré son amendement n° 223 rectifié.

M. le président. Pas encore !

M. Christian de La Malène. C'est fait !

M. le président. L'amendement n° 223 rectifié est retiré. Veuillez poursuivre, monsieur le rapporteur spécial.

M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial. La commission y était favorable, sous forme d'un sous-amendement à l'amendement n° 153.

Sur l'amendement n° 224 rectifié, la commission s'en remet à la sagesse du Sénat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 224 rectifié ?

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Le Gouvernement accepte cet amendement.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'amendement n° 221 rectifié, repoussé par le Gouvernement.

(L'amendement est adopté.)

M. le président. En conséquence, le paragraphe D de l'article 75 est supprimé et les amendements n° 153 rectifié et 224 rectifié n'ont plus d'objet.

Je vais mettre aux voix l'article 75, ainsi modifié.

M. Christian de La Malène. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de La Malène.

M. Christian de La Malène. Monsieur le président, j'ai l'impression qu'il y a eu une confusion dans nos esprits. Tout le monde semblait convaincu que l'on votait sur l'amendement de M. Descours Desacres, premier paragraphe. Seul M. Descours Desacres avait compris qu'il n'en était rien ! (Rires.)

M. le président. Monsieur de La Malène, j'ai d'abord mis aux voix l'amendement n° 221 rectifié. S'agissant, en effet, d'un amendement de suppression, il s'éloignait le plus du texte. Un vote régulier est intervenu, et les deux autres amendements qui subsistaient sont devenus sans objet.

Je vais donc mettre aux voix, maintenant, l'article 75, modifié par les amendements n° 202 rectifié et 221 rectifié.

M. Jacques Descours Desacres. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres, pour explication de vote.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, étant donné les conditions dans lesquelles s'est déroulé ce débat, un certain nombre d'amendements ayant été défendus simultanément, ce qui a pu jeter le trouble dans les esprits de nos collègues, je considère que l'article 75 tel qu'il résulte des votes intervenus est inapplicable. Par conséquent, je voterai contre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Roger Quilliot, ministre de l'urbanisme et du logement. Monsieur le président, pour clarifier la situation, j'invite également le Sénat à voter contre cet article et je demanderai une seconde délibération. (Applaudissements sur de nombreuses travées.)

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 75.

(L'article 75 n'est pas adopté.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits concernant le ministère de la construction et de l'urbanisme.

Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à vingt et une heures quinze. (Assentiment.)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-neuf heures quinze, est reprise à vingt et une heures vingt, sous la présidence de M. Alain Poher.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

— 5 —

CANDIDATURE A UNE COMMISSION

M. le président. J'informe le Sénat que la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a fait connaître à la présidence le nom du candidat qu'elle propose pour siéger à la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Léon-Jean Grégory, décédé.

Cette candidature va être affichée et la nomination aura lieu conformément à l'article 8 du règlement.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1983

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale.

Recherche et industrie.

M. le président. Le Sénat va examiner les dispositions du projet de loi concernant le ministère de la recherche et de l'industrie.

La parole est à M. le ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, on ne le répétera jamais assez, la crise que nous connaissons depuis dix ans est, à bien des égards, une guerre économique, commerciale, monétaire, financière et technologique entre les grands pays développés, une guerre où nous n'avons pas le dessus parce que les règles du jeu, qui traduisent les rapports de force, nous desservent. Elles sont d'ailleurs faites pour cela.

Pour sortir de cette crise, il n'y a pas d'autre voie que celle qui consiste à nous organiser mieux, à agir avec plus de détermination et de cohérence. Nous essayons de nous en donner les moyens.

C'est une réponse globale, en effet, que nous devons apporter, réponse qui n'est pas du seul ressort des politiques sectorielles mais qui implique au plus haut degré la morale.

La politique de recherche et la politique industrielle ne sont donc que des éléments, mais des éléments essentiels, de cette réponse, qui doivent nous donner les moyens de surmonter cette crise.

Je parlerai d'abord de l'industrie. Parce que c'est l'industrie qui exporte, ce sont les emplois industriels qui soutiennent les emplois dans les services et la recherche, parce que la production inclut et inclura toujours davantage d'intelligence et de matière grise, parce que la principale richesse d'un pays comme le nôtre est bien la qualification de sa main-d'œuvre et la valeur de ses hommes : ouvriers, techniciens, ingénieurs, cadres, chefs d'entreprise.

Depuis 1973, neuf années de crise ont marqué le déclin industriel du pays. Je ne reviendrai pas sur la stagnation de notre dépense nationale de recherche. De l'emploi industriel vous savez qu'il a décru de plus de 8 p. 100. Quant à l'investissement industriel, il a baissé de 21 p. 100 en sept ans dans le secteur privé et globalement de 2 p. 100 par an chaque année depuis 1973.

Seul l'investissement des entreprises nationales a permis de maintenir un certain niveau dans l'ensemble de l'économie, en particulier durant la dernière période pour les télécommunications et l'électronucléaire.

Force est de constater que la politique suivie — politique dite « des créneaux » — n'a pas permis de renverser la tendance car certains excédents dégagés dans des secteurs comme le parapétrolier ou les industries mécaniques et aéronautiques n'ont jamais compensé, bien loin de là, le surcroît d'importations auquel notre pays a été conduit, non seulement pour les matières premières, mais dans les secteurs comme l'industrie textile, celle de la chaussure, la sidérurgie et combien d'autres.

Nous devons, dans la période qui vient, « reconstruire » notre croissance. Tel est l'objectif de l'action du ministère de l'industrie et de la recherche, objectif vers lequel tend le projet de budget que je vais vous présenter.

Certes, je ne prétends pas, mesdames, messieurs les sénateurs, que cela pourra se réaliser en un court laps de temps. La politique industrielle a, en effet, pour caractéristique d'agir sur les structures, sur les comportements à moyen et à long terme et, par conséquent, ce n'est pas en l'espace de quelques mois ou même d'une année que l'on pourra juger des résultats, encore que les décisions soient prises et les dossiers traités de manière continue.

Nous cherchons à faire en sorte que cette période si difficile pour tant de nos compatriotes soit mise à profit pour restructurer et moderniser notre industrie. Le projet de budget que je vous présente est tendu vers cette priorité de la recherche et de l'industrie.

Il s'élève, pour 1983, à 36 200 millions de francs dont 23 500 millions pour la partie recherche et 12 700 millions pour la partie industrie.

Mais, au-delà de ces crédits soumis à votre vote, l'effort public contrôlé par le ministère de la recherche et de l'industrie est plus vaste. Il dépassera, en 1983, 52 milliards de francs dont 23 500 millions pour la part du budget civil de recherche figurant dans le budget de mon ministère.

En outre, un certain nombre de crédits vont à d'autres ministères pour un montant de 7 200 millions de francs auxquels viennent s'ajouter 7 300 millions de francs de dotations en capital pour les entreprises publiques et 2 milliards de francs de taxes parafiscales en faveur des centres techniques et du fonds de soutien des hydrocarbures soumis à ma tutelle.

Je tiens à souligner la priorité à la recherche parce qu'elle résulte aussi des chiffres que je viens de citer. La partie recherche de mon ministère est plus importante que la partie industrie.

Pour la troisième année consécutive après le collectif de 1981, le budget civil de la recherche et du développement technologique connaît une croissance très forte. Les observateurs de bonne foi pourront ainsi noter que le Gouvernement tient les promesses du candidat François Mitterrand.

L'action de mon ministère s'est développée selon les trois axes majeurs définis lors du colloque national sur la recherche et la technologie et repris dans la loi d'orientation et de programmation votée par le Parlement.

Le premier axe a consisté à assurer le redressement de la recherche en France, y compris dans les entreprises. Dès cette année, et pour la première fois depuis 1968, la dépense nationale de recherche dépassera 2,2 p. 100 du produit intérieur brut.

Le deuxième axe a consisté à adapter les structures. De grandes réformes ont été mûries démocratiquement, votées par le Parlement et sont appliquées. Elles visent à la démocratisation des organismes de recherche, au développement de l'association entre les organismes, d'une part, et entre les organismes et les entreprises, d'autre part, et enfin à la reconnaissance des métiers de la recherche avec leurs nouvelles vocations : la recherche, bien entendu, mais aussi le développement des connaissances, leur valorisation, l'information scientifique et technique, la formation à la recherche et par la recherche.

Enfin, le troisième axe a consisté à développer la synergie entre la recherche et la production, notamment l'industrie.

Telle est notre volonté, et le projet de budget pour 1983 l'exprime dans sa partie recherche.

Je traiterai d'abord du redressement de la recherche en France. Le budget civil de recherche et de développement technologique devait progresser, en volume, à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 et il progresse effectivement de ce taux.

Quant aux effectifs employés dans la recherche publique, ils s'accroîtront, pour leur part, de 4,3 p. 100 conformément au taux prévu par la loi.

Le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme passe de 25 400 millions de francs à 32 500 millions de francs. Il marque une progression de 28 p. 100 correspondant à une croissance en volume de 17,8 p. 100.

Les effectifs des organismes publics passent de 57 012 en 1982 à 59 471 en 1983, soit une progression de 4,3 p. 100 dont je parlais tout à l'heure.

Les orientations qui ont été fixées par le législateur sont incontestablement respectées. Les sept programmes mobilisateurs progressent en valeur de 62 p. 100. La recherche fondamentale augmente de 23 p. 100 en valeur c'est-à-dire qu'elle est

garantie conformément à la loi qui fixait un chiffre de 13 p. 100 en volume. Les recherches appliquées et finalisées sont en progression de 18,5 p. 100 en valeur. Les programmes de développement technologique — électronucléaire, spatial, aéronautique, océanologie — sont en hausse, pour leur part, de 23 p. 100 en valeur, soit 13 p. 100 en volume, au prix d'un effort de sélectivité qui a conduit à étaler dans le temps la réalisation d'actions dont le principe est déjà arrêté.

Pour chaque ligne de programmation déterminée dans la loi, un important effort a été accompli au niveau des services, organismes et établissements concernés pour recentrer les activités de recherche sur les orientations prévues. Vous retrouverez ces orientations dans le rapport annexe sur l'état de la recherche, ce que l'on appelle « le jaune », qui a été présenté pour la première fois en application de l'article 4 de la loi du 15 juillet 1982. Ce travail, qui n'est qu'engagé, se développe aujourd'hui dans de bonnes conditions.

À côté des programmes mobilisateurs fleurissent des programmes de recherche finalisée, dans le domaine de la production, des matériaux nouveaux, de l'agro-alimentaire notamment.

Un accent particulier a été mis sur la politique de l'information scientifique et technique pour créer les conditions d'une culture scientifique de masse, pour développer l'information spécialisée, et pour promouvoir la langue française dans le domaine scientifique.

Dans le domaine international, la politique d'échange et de coopération vise en particulier à mobiliser notre potentiel national au service du développement des pays du tiers monde. Un certain nombre de mesures ont été engagées pour améliorer le solde de la balance des échanges techniques.

Je pourrais également développer devant vous les actions qui ont été menées pour promouvoir la propriété industrielle, de manière à améliorer la situation de la France en matière de prises de brevets.

Le redressement de l'effort budgétaire s'accompagnera également, mesdames, messieurs les sénateurs, d'une rigueur accrue dans la gestion des crédits alloués aux organismes. Les nouvelles missions ont été confiées aux organismes, afin notamment de les orienter davantage vers la demande sociale, c'est-à-dire vers l'expression des besoins de notre société.

L'effort des entreprises progresse insuffisamment sans doute, mais incontestablement. D'après les indications dont nous disposons, les entreprises se soucient, pas encore assez bien sûr, des enjeux scientifiques et technologiques à long terme.

En matière de promotion de la recherche industrielle, je citerai le renforcement des actions de formation par la recherche au profit des ingénieurs de l'industrie, notamment par la mise en place d'un système de contrats industriels de formation par la recherche.

Le ministère prend à sa charge 50 p. 100 du coût salarial de la préparation d'une thèse par les jeunes ingénieurs engagés par les entreprises volontaires. En 1982, cent cinquante contrats seront attribués et il est proposé d'en allouer deux cent cinquante supplémentaires en 1983. C'est donc là une manière de tourner les entreprises vers le monde de la recherche.

En deuxième lieu, je citerai le développement du soutien par les fonds d'incitation de mon ministère accordés aux programmes de recherche finalisée et de recherche fondamentale permettant aux entreprises de renforcer leurs activités, y compris dans ce dernier domaine.

Pour les P. M. I., j'ai marqué la priorité qui est la leur dans l'octroi des aides à l'innovation : cette année, 82 p. 100 des dossiers ont été retenus et 71 p. 100 des montants attribués par l'Anvar. Les primes à l'innovation seront renforcées dans les secteurs cadrant avec les programmes mobilisateurs de la recherche.

De la même façon, j'ai mené une action pour renforcer l'attrait d'Inodev vis-à-vis des P. M. I. Cet organisme de caution mutuelle prend en garantie, vous le savez, soit des crédits à moyen terme, soit des prêts participatifs spécifiquement destinés à l'innovation et à la recherche-développement. Ces prêts ont été multipliés par quatre depuis le début de l'année.

Enfin, l'enveloppe de crédit à long terme superbonifié en faveur de l'innovation a été accrue. Le montant octroyé en 1982 a atteint un milliard de francs, les deux tiers étant affectés aux P. M. I.

Les sociétés financières d'innovation interviennent, renforcées par la création d'un organisme de mutualisation des risques ; la Sofaris au 1^{er} décembre. En dix-huit mois, le montant total des aides aux investissements avoisinera 150 000 000 de francs.

L'assistance technologique aux entreprises est également renforcée par la création de pôles technologiques régionaux, l'extension des agences régionales d'information scientifique et technique et la mise en place de nouvelles directions régionales de la recherche et de l'industrie.

Vous savez qu'il s'agit là d'un des axes majeurs de la réforme de mon ministère. Nous ferons le point à Sophia Antipolis de toutes ces politiques régionales qui sont menées en matière de recherche, le 14 et 15 février prochain, un an après le colloque national.

Enfin, s'ajoutant à tous les concours dont je viens de parler, une mesure de crédit d'impôt vient d'être introduite dans le domaine fiscal pour inciter les entreprises industrielles et commerciales à augmenter leurs activités de recherche et de développement.

Le crédit d'impôt est égal à 25 p. 100 de la différence en volume des dépenses de recherche et de développement réalisées par l'entreprise au cours d'un exercice par rapport aux mêmes dépenses exposées sur l'exercice précédent. Je tiens à dire à M. Descours Desacres, qui s'en est inquiété, que cette disposition entrera en vigueur dès 1983.

Ce crédit d'impôt doit contribuer à augmenter le nombre encore trop restreint d'entreprises intéressées à la recherche. Il faudrait que ce nombre passe de 1 300 selon certaines enquêtes statistiques dont je dispose — ce chiffre est peut-être quelque peu sous-évalué — à 4 000 en 1985, pour atteindre le même niveau qu'en République fédérale d'Allemagne.

Cette mesure permettra également de développer les activités de recherche et de développement qui sont déjà engagées dans les grandes entreprises dans la limite de 3 millions de francs par entreprise, c'est-à-dire qu'il existe un écrêtement.

Elle met l'accent sur l'embauche nouvelle de personnels de recherche dans la mesure où les dépenses de recherche dans les entreprises correspondent pour les deux tiers à des dépenses de personnel. Par conséquent, cela constituera une incitation puissante pour les entreprises à l'embauche de jeunes scientifiques ou de jeunes ingénieurs.

Voilà donc, en ce qui concerne le redressement de la recherche, ce qui a été fait : mesures annoncées, mesures prises. Les promesses qui ont été faites ont été tenues.

Le deuxième axe concerne la transformation des structures de la recherche. Il ne suffit pas d'accroître les moyens, il faut aussi mettre les organismes en mesure de prendre le virage dans la perspective de l'an 2000. Les dispositions juridiques nécessaires à l'application de la loi du 15 juillet 1982 ont été mises en place.

Permettez-moi de saluer l'initiative prise par le Parlement de se doter d'un office d'évaluation des choix technologiques. Vous disposerez désormais d'un outil qui devrait vous permettre de fonder un jugement plus sûr sur les projets qui vous sont présentés. Cette création représente certainement un progrès pour la démocratie. Nous disposerons de part et d'autre de solides dossiers, ce qui facilitera le déroulement des débats.

Les conditions de la participation de la communauté scientifique à la politique de recherche et de développement ont été profondément renouvelées. C'est ainsi que vient d'intervenir la création du conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Le décret a été publié, voilà quelques jours. Ce conseil associera les acteurs et les partenaires de la recherche.

Des comités consultatifs régionaux pour la recherche et le développement technologique sont créés ou vont l'être. Des comités provisoires ont été installés à l'initiative de certaines régions en Auvergne, en Bourgogne, en Corse notamment. Je ne saurais trop encourager toutes les autres à les imiter. Leur composition définitive devra être fixée prochainement dès qu'aura été publié le décret qui précisera les modalités de fonctionnement.

Des associations régionales regroupant les forces vives de chaque région sont en cours de constitution et même sont constituées dans la plupart des régions afin de prolonger les assises du colloque de janvier 1982 sur la recherche et la technologie.

Enfin, les organismes de recherche mettent en œuvre une politique de régionalisation. C'est le cas du C.N.R.S., comme vient de l'annoncer son nouveau directeur général, mais ce sera également le cas de l'I.N.R.A., de l'I.N.S.E.R.M., de l'A.F.M.E., du C.E.A. et de bien d'autres organismes.

Enfin, des politiques sont mises en œuvre en accord entre l'Etat et les régions. Pas plus tard qu'hier, j'ai annoncé à Bordeaux la création d'un institut de matériaux composites et d'un institut de productique. De même doivent voir le jour à Limoges un pôle de recherche-développement en céramique, à Besançon un pôle de génie biomédical, un pôle de robotique... Bref, je pourrais faire le tour de toutes les régions de la France, mais c'est ce que nous ferons à Sophia Antipolis dans deux mois.

La loi du 15 juillet 1982 a créé une nouvelle catégorie d'établissements publics, les établissements publics à caractère scientifique et technique, afin d'offrir un cadre juridique mieux adapté aux objectifs assignés par la loi à la recherche publique, notamment à la mise en valeur des recherches et à la gestion sur programme.

C'est dans cette optique que le ministère de la recherche et de l'industrie entend faire bénéficier du statut d'établissement public à caractère scientifique et technique tout ou partie des établissements publics à caractère administratif placés sous sa tutelle, c'est-à-dire le C.N.R.S., l'I.N.S.E.R.M., l'I.N.R.A., l'I.N.R.I.A. et l'O.R.S.T.O.M. ainsi que d'autres organismes qui ne sont pas directement sous la tutelle du ministère de la recherche et de l'industrie : l'I.R.T. dans le domaine des transports, le Cemagref dans le domaine agricole, l'I.N.E.D. et le C.E.E. dans le domaine de la démographie et de l'emploi.

Une réforme a déjà abouti, celle du C. N. R. S. La réforme de l'I.N.S.E.R.M., qui a été reportée de quelques semaines par le Conseil d'Etat, devrait aboutir au début de l'année prochaine.

Les textes définissant les nouvelles règles comptables et financières propres à ces établissements publics sont en voie de mise au point définitive avec les administrations compétentes.

J'ai évoqué tout à l'heure la démocratisation des instances de direction des organismes et des établissements publics de recherche et de développement technologique. C'est une réforme décisive. Démocratie et efficacité doivent aller de pair.

La concertation avec les personnels et les partenaires de la recherche doit être systématiquement engagée.

Un certain nombre de réformes ont déjà été mises au point ou vont intervenir. Il s'agit de la nouvelle organisation du C.E.A., de la fusion du C.N.E.X.O. et de l'I.S.T.P.M., et des réformes que j'ai évoquées pour l'I.N.S.E.R.M. et le C.N.R.S.

La loi du 15 juillet 1982 prévoit la création d'une nouvelle personne morale, le groupement d'intérêt public, qui constitue une formule adaptée aux questions de recherche et de développement, associant laboratoires et entreprises, partenaires publics et privés. Il s'agit d'une coopération à caractère temporaire dans laquelle la garantie de l'intérêt public est la contrepartie d'un fonctionnement souple, tenant compte des impératifs particuliers de la recherche et de la mise au point de prototypes.

Le premier G.I.P. a été créé, le 25 septembre dernier, en ma présence, à Besançon, dans le domaine de la filière « tempé- fréquence » pour un délai de cinq ans éventuellement renouvelable. Il propose un couplage original entre la grande industrie — il s'agit de Thomson — la recherche publique et l'environnement régional — il s'agit du C.N.R.S. de l'université de Franche-Comté. D'autres G.I.P. très nombreux sont aujourd'hui en voie de constitution, par exemple entre le C.E.A. et le C.N.E.X.O. pour la mise au point des technologies relatives au ramassage des nodules polymétalliques entre Rhône-Poulenc et l'I.N.R.A. dans le domaine phytosanitaire.

Les métiers de la recherche, je vous l'ai dit, mesdames, messieurs les sénateurs, ont été reconnus. La réforme des statuts des personnels est engagée. La titularisation des personnels contractuels des établissements publics administratifs, soit 38 000 agents, assurera le bénéfice des avantages propres à la fonction publique, notamment en matière de protection sociale et de retraite, à ces personnels.

Une provision de 51 millions de francs pour réforme du statut des I.T.A. — ingénieurs techniciens administratifs — est inscrite au budget de 1983. Les nouvelles dispositions statutaires sont étudiées et mises en place en concertation avec les organisations syndicales, en liaison avec les administrations compétentes; nous en sommes actuellement à ce stade.

Notre objectif est de publier le nouveau statut au printemps de 1983. Ce texte comportera des dispositions dérogatoires ou originales par rapport au statut de la fonction publique : dérogations aux procédures de notation et d'avancement; aux règles de la nationalité française pour permettre le recrutement des chercheurs étrangers; au régime des positions de manière à faciliter la libre circulation des hommes et des équipes; au principe du recrutement par concours pour faire que là comme ailleurs interviennent des commissions d'évaluation scientifique; enfin, au principe du recrutement initial au premier échelon du grade pour favoriser la mobilité entre le secteur productif et le secteur de la recherche.

La politique en faveur de la mobilité s'organise en s'appuyant sur trois orientations déterminées par la loi : harmonisation des statuts, information des personnels, meilleure utilisation des dispositions existantes en ce qui concerne la mobilité interne à chaque organisme, les détachements et les mises à disposition « externes ».

Les intégrations de personnel sur statut précaire ont également fait l'objet de trois mesures prioritaires.

Tout d'abord, les emplois mis en réserve interministérielle dans le budget 1982 ont été assez largement affectés à la stabilisation de certains personnels, notamment au C.N.R.S., à l'I.N.S.E.R.M., au ministère de la culture, à l'I.N.R.A., au ministère de l'éducation nationale et au G.E.R.D.A.T. : au total, 140 emplois sur les 320 qui avaient été réservés.

Ensuite, les personnels précaires, rémunérés sur crédits de la D.R.E.T., sont en cours d'intégration dans les organismes concernés : le C.N.R.S., le ministère de l'éducation nationale, l'I.N.S.E.R.M. et l'institut Pasteur. Au terme d'un accord intervenu courant 1982, les ministères de la recherche, de la défense et du budget ont, en effet, prévu les mesures adéquates qui ont permis de couvrir, sur des crédits de contrats de la D.R.E.T., 200 emplois.

Enfin, le C.E.A. a engagé une opération importante de stabilisation des personnels exerçant, en somme, une fausse sous-traitance, relevant d'entreprises extérieures mais occupant, en fait, des fonctions permanentes au sein de l'organisme. L'ensemble de l'opération concerne environ 3 200 personnes. La même règle a été suivie au C.N.E.S. et au C.N.E.X.O.

Le troisième axe de la loi d'orientation et de programmation de la recherche concernait cette synergie nouvelle à créer et à développer entre la recherche et l'industrie.

La clef principale du désenclavement et du redressement du potentiel de recherche et de développement est dans la valorisation. Cette idée-force conditionne la rénovation de l'appareil productif et la relance de l'investissement industriel.

C'est dire à quel point la synergie entre recherche et industrie est aujourd'hui une chance majeure du redressement de la France. Elle est une condition nécessaire de son indépendance, de sa compétitivité, de la reconquête de son marché, de l'amélioration de son emploi et, à terme, du rétablissement de ses équilibres commerciaux et financiers.

Il faut, plus que jamais, poursuivre la reconstruction de notre potentiel national de recherche et de développement et, plus encore, le mettre à la disposition du plus grand nombre de partenaires, notamment industriels ; je pense, en particulier, aux entreprises nationales. Je me trouvais d'ailleurs, ce matin, au comité central d'entreprise des Câbles de Lyon pour étudier, avec les personnels, le plan de cette entreprise dans les prochaines années.

J'ai pu constater dans cette entreprise à quel point l'extension du secteur public allait permettre une dynamisation du tissu industriel en direction des technologies de pointe — fibres optiques, câbles sous-marins et autres — sur des secteurs où, en définitive, nos entreprises apparaissent comme détenant une position tout à fait exceptionnelle sur le marché international. Tout cela ne peut se faire qu'appuyés sur notre potentiel de recherche et en vertu d'une grande politique de valorisation.

Cette politique vise quatre orientations majeures.

Première orientation : la recherche effectuée sous contrat avec des industriels sera développée.

Deuxième orientation : développement des recherches des organismes vers les applications. Ces organismes, vous le savez, se dotent de directions de valorisation ; c'est le cas du C.N.R.S., de l'I.N.R.A. et de l'I.N.S.E.R.M. Ils tendent à constituer, avec des partenaires publics ou privés, des groupements d'intérêt public prévus par la loi d'orientation et de programmation. Ils pourront également prendre des participations dans des sociétés ou créer des filiales.

Troisième orientation : les personnels de recherche sont encouragés à ouvrir leurs activités sur l'extérieur, à remplir des fonctions de consultants dans les entreprises, à participer à des clubs avec leurs partenaires du secteur économique ou social pour mieux appréhender les besoins de recherche ou même de création d'entreprise, afin de valoriser eux-mêmes directement leurs propres résultats.

Je tiens à dire, à la tribune de la Haute Assemblée, que si des chercheurs veulent créer des entreprises, je les y encourage.

Enfin, quatrième orientation : les organismes participent, par l'intermédiaire de leurs établissements régionaux ou de leur direction de valorisation, aux activités d'animation et d'assistance technique développées par mon ministère.

Tels sont donc, mesdames, messieurs les sénateurs, les axes principaux d'une grande politique de la recherche et du développement technologique qui se couple naturellement avec l'effort que nous sommes en train de consentir en matière de politique industrielle. Le Gouvernement, vous le savez, y attache une haute priorité.

J'ai eu l'occasion d'ouvrir, voilà quelques semaines, les journées de politique industrielle que le Président de la République a bien voulu clôturer et qui marquent le départ d'un vaste processus de sensibilisation et de réflexion, dans la perspective des assises nationales de l'industrie qui se tiendront au mois de juin prochain.

Le budget que je vous présente manifeste d'abord la cohérence des interventions que nous menons.

Les interventions directes de mon ministère dépasseront 3 120 millions de francs, mais d'autres moyens pourront être mobilisés, comme, par exemple, des exonérations de charges sociales pour les entreprises du textile ou des dotations pour les entreprises nationales qui figurent sur le budget des communes.

Nous devons d'abord assurer une plus grande indépendance énergétique de la France. M. Hervé, ministre de l'énergie, développera cette question. Il me semble que nous devons pouvoir atteindre l'objectif qui a été fixé lors du débat d'octobre 1981 consacré à l'élaboration d'un plan d'indépendance énergétique, c'est-à-dire réduire notre dépendance à 50 p. 100, et même, si possible, à moins de 50 p. 100 à l'horizon 1990, ce qui implique une politique très volontariste.

E.D.F. doit mettre en place, en 1983, un nouveau tarif industriel qui permettra une pénétration accrue de l'électricité dans le domaine industriel et la valorisation du kilowattheure à bon marché, c'est-à-dire du kilowattheure nucléaire.

Il nous faut ensuite — c'est le deuxième axe de la politique industrielle — moderniser nos industries de base. Si l'Etat n'y veillait pas, il ne serait pas possible de l'envisager sérieusement.

Le Gouvernement a adopté, vous le savez, un plan de modernisation de la sidérurgie : 17 500 millions de francs seront consacrés aux investissements de Sacilor et d'Usinor jusqu'en 1985, soit un rythme supérieur chaque année de moitié à ce qu'il avait été au cours des années précédentes. Cet effort est justifié, car notre pays a besoin d'avoir accès à des produits d'une grande qualité et à un prix compétitif.

Ce qui est vrai pour la sidérurgie l'est également pour d'autres secteurs.

J'ai le souci de faire en sorte que ce programme s'exécute en étroite concertation avec les syndicats et les régions concernées. En effet, les problèmes de la modernisation de la sidérurgie ne peuvent être résolus dans le seul axe de la sidérurgie ; ils impliquent un important effort en faveur du développement régional.

Des décisions ont déjà été prises grâce au secteur public ; celui-ci manifeste ainsi qu'il est d'ores et déjà au service de l'intérêt national. C'est ainsi qu'en Lorraine deux unités vont être implantées : l'une de la C.G.E. en matière de contrôle industriel — en un lieu qui n'est pas encore fixé — l'autre, en matière de disques optiques numériques, dans le nord de la Lorraine.

Dans le domaine de la chimie lourde, un certain nombre de décisions ont été arrêtées, après d'abondantes discussions. Arrivé au ministère de l'industrie au début du mois de juillet, j'ai fait en sorte que la restructuration de la chimie lourde intervienne dans le courant du mois de novembre.

La S.N.E.A. reprendra l'essentiel des activités de Péchiney-Chimie-Ugine-Kuhlmann, notamment dans le domaine des halogènes et de la chimie organique liée aux halogènes : eau oxygénée et dérivés.

Rhône-Poulenc verra confirmée sa vocation dans le domaine de la chimie fine et de la chimie minérale par la dévolution d'un certain nombre de sites et par la prise de contrôle d'entreprises comme Pharmuka dans le domaine de la pharmacie et Sedagri dans le domaine de l'agro-chimie.

Quant à C.D.F. Chimie, sa vocation sera confirmée dans le domaine de la chimie organique et des matières plastiques.

Enfin, les programmes d'investissement seront coordonnés entre toutes les entreprises publiques de la filière chimie. Les contrats de plan sont en cours d'élaboration et j'ai bon espoir qu'ils pourront être signés dans les premières semaines de l'année 1983 ou, en tout cas, dans les premiers mois de 1983.

Nous devons également accroître la compétitivité des industries de transformation. J'ai parlé du desserrement de l'indépendance énergétique et de la conversion des industries de base ; maintenant, il s'agit de faire face aux problèmes de nos industries de transformation qui doivent faire front, relever le défi de la compétitivité.

Pour cela, un certain nombre de mesures ont été mises en œuvre : le plan machine-outil, lancé il y a un an maintenant, est très avancé. La Société des machines lourdes a été mise sur pied en septembre. La fusion Hure-Grafenstaden interviendra d'ici à la fin de l'année et permettra la reprise d'Hure-Ernault-Somua. Une quinzaine de contrats de développement entre l'Etat et les entreprises de machine-outil ont été signés, les mesures de soutien de la demande ont été prises.

Ce plan machine-outil sera prolongé en direction de la productive par un « plan productif » en cours d'élaboration qui devra permettre à nos industries manufacturières de relever le défi de la compétition internationale.

Dans le domaine du textile, mon prédécesseur avait lancé un plan qui, par des exonérations pouvant atteindre 12 points de charges sociales, a permis d'apporter une aide de 1,2 milliard de francs cette année. Déjà, 2 000 entreprises ont signé des engagements qui ont permis, au premier semestre, le maintien des emplois alors que, l'année précédente, 40 000 emplois avaient disparu. Mais je tiens à préciser à nouveau qu'il s'agit d'une aide provisoire permettant aux entreprises concernées de prendre le virage, de relever le défi ; l'Etat ne peut aider que ceux qui s'aident.

Un centre de promotion du textile et de l'habillement est en cours de constitution pour aider les entreprises dans leur effort d'exportation et de promotion.

Par ailleurs, nous continuerons nos actions dans les secteurs du meuble, du jouet et du cuir.

Ces actions, mesdames, messieurs les sénateurs, ne sont pas limitatives; d'autres secteurs importants de notre industrie, comme le bois-papier — où le déficit de notre balance commerciale est de 8 milliards de francs et atteindra peut-être, dans cinq ans, 15 ou 18 milliards de francs si nous ne faisons rien — le machinisme agricole ou l'automobile, doivent faire l'objet d'actions sélectives. En tout cas, ils font dès maintenant l'objet d'un examen très attentif de manière à déterminer les mesures de restructuration ou de renforcement nécessaires.

Il nous faut enfin promouvoir de nouvelles capacités technologiques. Les grands projets de développement technologique seront poursuivis ou prolongés, notamment dans le domaine des industries de la communication: lancement de satellites de télécommunication et de télévision directe, généralisation progressive du câblage optique, développement des industries de la communication, mais également développement des industries de la création audiovisuelle. J'ai rendu public, voilà quelques jours, le rapport de MM. Mattelart et Stourdzé dans ce domaine ainsi que le rapport de MM. Stourdzé et False sur la recherche « image ».

C'est là un domaine dans lequel la France doit combler impérativement son retard si elle veut préserver sa personnalité, son identité et l'originalité de son message.

J'ai fait adopter par le Gouvernement, en juillet dernier, un programme quinquennal d'action de la filière électronique. Ce programme suppose un investissement considérable de la part de l'ensemble des entreprises publiques ou privées implantées en France: environ 140 milliards de francs sur cinq ans, dont 80 seront autofinancés.

Dès 1983, et en dehors des dotations en capital, les moyens d'incitation dont je dispose dans ce budget dépassent 1 350 millions de francs. En fait, ils sont supérieurs si l'on veut bien compter le budget des agences spécialisées comme l'A. D. I. et l'I. N. R. I. A.

Cet effort, mesdames, messieurs les sénateurs, est à la mesure de nos moyens, à condition que nous choissions toujours des objectifs accessibles. Nous devons aussi savoir faire des choix!

Ces programmes auront d'importantes retombées sur le tissu industriel. Souvent, j'observe que la notion de filière est mal comprise. Pourtant, sa signification est claire. Nos choix ne visent pas à avantager telle ou telle entreprise; ils visent à développer de grandes actions qui permettent, justement, l'irrigation de tout le tissu industriel de grandes, mais aussi de petites et moyennes entreprises. Une enquête récemment publiée montrait que les petites et moyennes entreprises se développent, et développent l'emploi, certes, plus que les grandes, mais toujours dans le sillage des grandes.

Il nous faut, enfin, faciliter la création des entreprises. Je crois que c'est une dimension tout à fait ignorée de l'effort national. Tout ne résulte pas de corrélations entre des taux de croissance; tout ne résulte pas mécaniquement du lancement de tel ou tel programme d'investissement. Beaucoup dépend de l'énergie, de l'initiative, de l'imagination des hommes.

C'est pourquoi j'entends faire que, à travers l'agence nationale pour la création d'entreprises, un certain nombre d'actions soient menées pour développer la dynamique de créations d'entreprise chez les artisans qui sont le terreau naturel des P. M. I., chez les cadres qui veulent essaimer.

Je me trouvais dans la région de Bordeaux hier et j'ai eu l'occasion de visiter une entreprise créée il y a quatre ans par un ingénieur de la société européenne de propulsion, entreprise employant plus de cent personnes dans le domaine des robots de précision et des matériels d'automatisation.

Il faut le faire pour les cadres, pour les chercheurs, je le disais tout à l'heure, mais aussi dans le monde ouvrier par la création de sociétés coopératives ouvrières de production, que j'entends également encourager.

Bien entendu, tout cela sera possible dans la mesure où les entreprises nationales interviendront pour jouer un rôle moteur. De ce point de vue, vous le savez, la situation dont nous avons hérité n'est pas brillante. Toutes les entreprises nationalisées sauf deux étaient en déficit en 1981, avant la nationalisation, je le précise, et pour des montants souvent considérables. Si la nationalisation n'avait pas eu lieu, où seraient allés ces navires déjà dématés?

Certains groupes auraient connu, je tiens à le dire, le sort de A. G. E. -Telefunken en République fédérale d'Allemagne.

La nationalisation doit nous permettre d'opérer les restructurations industrielles rendues indispensables par certaines surcapacités qui existent à l'échelle mondiale et par l'ampleur des investissements de modernisation à réaliser, pour permettre à la France de sortir de la crise en bon état.

Cela signifie naturellement qu'aucun responsable d'entreprise nationale ne peut se remettre sur l'Etat du soin de moderniser et de rendre son outil de production compétitif. D'ailleurs, vous le savez, les projets foisonnent, et les dossiers sont traités.

Devrai-je évoquer ce qui se fait, par exemple, dans le domaine des autobus? Hier, Renault a rendu public un accord avec Heuliez, permettant le regroupement en France d'un pôle important en matière de construction de véhicules de transports en commun. J'ai évoqué tout à l'heure la chimie. J'aurais pu parler des engrais, de l'informatique distribuée où un « pôle » unique a été constitué, sous l'égide de C.I.I.-Honeywell Bull, à partir de la S.E.M. et de Transac, provenant de CIT-Alcatel et de Thomson. De même dans le domaine des composants, l'évocation a été clairement marquée avec Matra et Thomson, dans le domaine des composants pour l'automobile avec la création d'I.D.I.C.A., dans le domaine de la sidérurgie dont j'ai déjà parlé, dans le domaine du téléphone avec la nationalisation de la C.G.C.T. qui doit nous permettre de mieux prendre le virage des nouvelles générations de commutations publiques. De même, dans le domaine de l'électronique grand public: que n'a-t-on pas dit et écrit sur le magnétoscope ou le vidéodisque?

Vous voyez que le secteur public est capable de prendre de grandes initiatives, visant à donner à notre industrie des prolongements européens. C'est le cas de l'affaire actuellement en cours de négociation que vous connaissez et qui vise à créer avec Thomson et Grundig, mais avec d'autres également, les bases d'une industrie européenne permettant de faire front à l'hégémonie industrielle japonaise.

J'évoquais tout à l'heure l'avenir de notre production en matière de câbles. C'est ainsi que les câbles de Lyon ont passé un accord avec la firme allemande Kablemetal qui leur permettra de réaliser des synergies tout à fait intéressantes.

A l'occasion de l'élaboration de leur plan d'entreprise, j'examinerai avec les responsables du secteur public les axes de leur développement stratégique. Cet exercice est sain et leur permet de recentrer leurs vocations. Je ferai en sorte que ces contrats de plan s'intègrent dans la ligne de notre développement industriel.

Dès 1983, les entreprises nationales joueront un rôle décisif dans la relance de l'investissement industriel, qui atteindra 25 milliards de francs contre 18,5 milliards de francs cette année. L'investissement industriel dans notre pays est dramatiquement insuffisant: 62 milliards de francs en 1981 hors énergie, télécommunications, B.T.P., industries agro-alimentaires. Il faudrait que ce montant atteigne rapidement les 100 milliards de francs. C'est à cette condition seulement que nous obtiendrons le desserrement de la contrainte extérieure, clé de notre autonomie et de notre croissance.

Dans ce domaine, des initiatives sont mûries, en particulier sous l'impulsion que donnent le ministère de la recherche et de l'industrie et le ministère de l'économie et des finances pour orienter l'épargne vers l'industrie, pour assurer une certaine transformation de l'épargne, dite liquide, pour accroître le rôle des banques, pour mieux marquer leur vocation.

Enfin, je dirai que l'Etat fait son devoir, alors que les actionnaires privés avaient apporté aux entreprises qui ont été nationalisées 1,5 milliard de francs entre 1976 et 1981, tandis que ces entreprises distribuaient 4,3 milliards de francs de dividendes. A cet effet, 7,3 milliards de francs sont prévus dans la loi de finances pour 1983, après toutes les dotations accordées en 1982.

Cet effort exceptionnel doit être payé de retour par une véritable obligation de réussite. Ce sera l'objectif des contrats de plan.

Voilà mesdames, messieurs les sénateurs, ce que je voulais vous dire pour vous présenter le budget de la recherche et de l'industrie. Pour coordonner ses ambitions et donner une nouvelle impulsion à l'ensemble, je suis en train de construire un nouvel outil, le nouveau ministère de la recherche et de l'industrie.

Vous le savez, ce ministère a été réorganisé dans le courant du mois de septembre. Trois grandes directions générales ont été constituées, deux délégations aux affaires régionales et aux affaires internationales, une mission scientifique et technique, de nouveaux services touchant le financement de l'industrie, les stratégies, les études et les statistiques industrielles, un service des entreprises nationales, avec un observatoire du secteur public.

Des directions régionales de la recherche et de l'industrie vont être constituées prochainement, de façon à impulser tous les outils dont nous disposons sur le plan des régions et à prendre à bras le corps les problèmes de l'animation du tissu industriel.

Je le disais tout à l'heure et je le répète devant vous, c'est par l'animation du tissu industriel, par l'encouragement à l'initiative, à la création d'emplois que nous permettrons à notre pays d'émerger progressivement de la crise actuelle. Il

n'existe pas d'autres solutions pour en sortir que le courage, le travail, l'énergie, l'enthousiasme. Je sais que la Haute Assemblée ne manque pas de ces qualités et, par conséquent, j'espère qu'elle saura les apprécier.

En effet, dans cette période difficile où l'on entend beaucoup de gens se plaindre, faire le calcul de ce que leur coûterait un nouvel emploi, ou un nouvel enfant, ou un nouvel investissement à partir de considérations compliquées sur l'actualisation des coûts, à un moment où beaucoup de gens ne sont pas incités à travailler et à entreprendre, il est important que nous marquions la nécessité d'une impulsion qui permettra à notre pays de tenir bon et d'émerger en bon état, ce qui seul, en définitive, peut assurer l'indépendance nationale.

Celle-ci est la première de toutes les libertés ; à travers elle, nous pourrions faire en sorte que, dans cette guerre économique que j'évoquais au début de mon propos, l'Europe, elle aussi, puisse sauvegarder son indépendance, sa culture, son originalité et rebondir avec un élan scientifique, culturel, social qui soit digne de ce qu'elle a été, digne de son histoire et nous permette à nous-mêmes et à nos enfants d'affronter le monde qui vient, le monde de l'an 2000, dans de bonnes conditions. *(Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.)*

M. le président. La parole est à M. Hervé, ministre délégué.

M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, chargé de l'énergie. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la présente discussion vous permet notamment de juger la politique énergétique de notre pays.

Le 7 octobre 1981, un vote concluait l'important débat parlementaire sur l'énergie, débat auquel votre Haute Assemblée avait avantageusement participé lors d'une séance de questions orales avec débat. Ainsi, pour mieux situer notre projet budgétaire, convient-il de le replacer dans un bilan et dans une perspective.

Différents éléments et forces que M. le ministre d'Etat vient de rappeler nous obligent plus que jamais à tenir le cap. Notre politique cohérente et continue est un facteur tout d'abord d'indépendance énergétique.

Il est vrai qu'aujourd'hui nous importons 65 p. 100 de l'énergie dont nous avons besoin. Ce pourcentage est une moyenne et il importe d'atteindre effectivement l'objectif de 50 p. 100 que nous nous sommes fixés pour 1990, car cette dépendance énergétique limite notre autonomie de décision, qu'il s'agisse de notre autonomie économique, sociale, culturelle et politique. Et il est évident qu'il y a un lien très étroit entre la recherche d'indépendance énergétique, la compétitivité de notre industrie, le développement de l'emploi et le desserrement de la contrainte extérieure.

C'est un facteur d'indépendance, c'est également un facteur de solidarité nationale et de justice sociale.

Cette solidarité a également une dimension internationale car nous avons le devoir, en tant que pays occidental, de limiter notre consommation de pétrole, notamment afin de créer, de ce fait, des disponibilités supplémentaires au bénéfice des pays en voie de développement.

C'est aussi un facteur important de la politique d'aménagement du territoire ; je pense tout spécialement à notre politique charbonnière et à notre politique de développement des économies d'énergie et de promotion des énergies dites nouvelles et renouvelables.

A côté de ces différents enjeux à court et moyen terme, il est évident que les orientations qui sont les nôtres engagent le long terme.

Nous ne devons pas nous laisser séduire par l'instant.

En effet, les contraintes qui pèseront sur l'appareil productif ou, au contraire, les marges de manœuvre dont il disposera à la fin du siècle, les modes de consommation à cette époque, résulteront, pour une partie importante, des décisions que nous prenons aujourd'hui.

Nous refusons systématiquement les critères de choix à court terme. Aussi la conjoncture actuelle des prix du pétrole ne doit-elle pas nous conduire à infléchir notre politique fondée sur la certitude que les prix du pétrole, à moyen et à long terme, ne peuvent qu'augmenter. C'est dans cet esprit qu'a été mis en place, pour préparer le IX^e Plan, un groupe « long terme-énergie » dont la réflexion à l'horizon 2000 guidera en particulier nos décisions d'investissements durant le IX^e Plan.

Nous refusons également, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la prise en compte de choix guidés par le seul coût financier. Nous intégrons l'impact sur l'emploi, sur le devenir de telle ou telle région, donnant ainsi une dimension sociale et économique à la solution énergétique retenue.

Les orientations de nos choix énergétiques nous font un devoir de rechercher, entre les différentes composantes de la nation, les convergences les plus larges et les plus profondes. Nous sommes, je le pense, en bonne voie. La politique nucléaire, en particulier, après des décisions attendues et

significatives, est maintenant largement acceptée. Notre politique systématique d'information, de consultation, ainsi que le mouvement de décentralisation que nous avons initié dans ce pays, doivent permettre à chaque citoyenne et à chaque citoyen d'être partie prenante. Ce sont là les atouts indispensables d'une quête au bénéfice d'un accord sur l'essentiel.

Objectif premier de notre politique, maîtriser notre consommation. Il s'agit là du point de passage obligé pour répondre aux enjeux que je vous ai succinctement rappelés. Maîtriser notre consommation, c'est-à-dire ne consommer que l'énergie nécessaire, consommer la forme d'énergie la mieux adaptée à un besoin donné, substituer, chaque fois que cela est possible, un autre type d'énergie au pétrole que nous importons à raison de 98 p. 100. Les investissements nécessaires à cette politique permettent une relance créatrice d'emplois non inflationniste car elle entraîne immédiatement une réduction de notre facture énergétique. Dans le domaine de l'habitat, notamment, c'est un facteur incomparable de lutte contre les inégalités.

Je voudrais plus particulièrement insister sur la place que doit tenir la maîtrise de l'énergie dans le secteur industriel.

L'industrie est productrice de biens d'équipement. Il faut que ces biens et les services qu'ils rendent soient conformes à notre politique de maîtrise des consommations. Diminuer le prix de revient, les coûts de fonctionnement tout en développant, en France, une production compatible avec la concurrence internationale, il y a là une chance essentielle pour la compétitivité de notre industrie. A titre d'exemple, je pense à l'enjeu que représente pour notre industrie automobile la mise au point du véhicule dit « trois litres aux cent kilomètres ».

Mais l'industrie est également consommatrice d'énergie. Consommer moins et utiliser l'énergie la mieux adaptée, voilà une autre forme de l'enjeu pour nos entreprises.

Bien évidemment, le tarif des différentes énergies est déterminant dans les choix des entreprises, et les pouvoirs publics ont un rôle principal à jouer en ce domaine. J'en donnerai un exemple : l'économie française, tout spécialement l'industrie, doit maintenant bénéficier des investissements importants que ce pays a consacrés, depuis dix ans, au développement de l'équipement électro-nucléaire.

Or il est indispensable, pour profiter de cet atout nucléaire, de favoriser en priorité les usages permanents et durables de l'électricité. C'est dans cette optique que nous avons demandé à l'Electricité de France de mettre en place des tarifs saisonniers à usage industriel.

A ce même établissement public, nous avons demandé de proposer des tarifs spécifiques au bénéfice des très gros utilisateurs industriels. L'objectif est très simple : utiliser notre potentiel pour conserver sur notre territoire des industries grosses consommatrices d'électricité.

Au service de cette politique de maîtrise de l'énergie, nous avons mis en place des moyens cohérents et importants dont vous trouverez, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la traduction dans le budget qui vous est proposé et, en particulier, dans l'apparition d'un chapitre nouveau qui relève de l'Agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Créé par un décret en date du 13 mai de cette année, cet établissement regroupe l'ancienne agence pour les économies d'énergie, le Comes, le comité géothermie et la mission nationale pour la récupération de la chaleur. C'est un opérateur scientifique, technique et financier. Ses missions reprennent celles des organismes que je viens de citer, en les complétant afin de les mettre en adéquation avec les objectifs ambitieux que j'ai rappelés.

L'Agence française pour la maîtrise de l'énergie entend procéder de façon décentralisée soit par voie institutionnelle, soit par voie contractuelle.

L'Agence disposera, en 1983, des dotations budgétaires autrefois affectées aux quatre organismes que j'ai cités, ce qui conduit à la doter, pour 1983, d'un budget de 1 169 millions de francs.

Pour ce qui concerne la recherche, les crédits pour 1983 sont en augmentation de 30,4 p. 100 par rapport à 1982.

Pour les aides aux investissements, cette Agence disposera en 1983, si vous le voulez bien, de 700 millions de francs qui viendront s'ajouter, partie 1982 et 1983, aux 2 milliards de francs du fonds spécial de grands travaux consacrés aux économies d'énergie.

Ainsi, monsieur le président, mesdames, messieurs, en 1982 et 1983, les moyens d'intervention de l'Agence seront cinq fois plus importants que ceux qui ont été consacrés au même objet en 1981.

Si l'on rappelle que les crédits d'intervention de l'Agence sont complétés par des aides financières et fiscales, dans un dispositif cohérent à destination des particuliers comme des entreprises, l'effort réalisé en faveur de la maîtrise de l'énergie apparaît clairement et confirme l'importance de cette approche dans notre politique énergétique.

La diversification de notre approvisionnement, tel est le second axe de notre politique énergétique, seul gage de sécurité dans un contexte incertain. Elle consiste à diminuer la part du pétrole, à faire croître les énergies nationales et à mieux répartir nos approvisionnements extérieurs.

Vous savez que la consommation de pétrole a d'ores et déjà baissé. En 1981, la part de cette énergie dans notre bilan était de 48 p. 100 ; nous souhaitons qu'en 1990 elle ne soit plus que de 32 p. 100. Ce mouvement résultera d'un transfert au bénéfice des autres énergies, de la baisse des consommations unitaires et du développement des carburants de substitution.

Parmi les conséquences de cette orientation volontaire, il faut signaler la nécessaire reconversion et la nécessaire adaptation de notre outil de raffinage ; nous l'avons commencée. Je me permets de vous rappeler que notre outil de raffinage comportait deux défauts : une très grande surcapacité et une inadaptation qualitative. Nous nous sommes dotés des voies et moyens nécessaires pour les éliminer.

Par ailleurs, l'application de la nouvelle formule de calcul des prix pétroliers permettra, à terme, de financer ces objectifs, l'adaptation de l'industrie du raffinage, et cela au nom de notre indépendance économique et de notre souveraineté.

Parallèlement il nous faut, bien évidemment, poursuivre l'inventaire des ressources françaises d'hydrocarbures. Je suis heureux, monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, de vous indiquer que notre pays est en train de battre le record du monde de forage *off shore*, à quelque 180 kilomètres au sud de Marseille.

Pour mener cette politique pétrolière, nous disposons en particulier du fonds de soutien aux hydrocarbures, qui concourt — vous le savez — au financement de deux types d'actions : d'une part, la poursuite des études techniques des industries pétrolières dans les secteurs de production et de traitement de pétrole et le financement du développement des projets en matière de carburants de substitution ; d'autre part, l'inventaire des ressources nationales pétrolières.

Ce fonds de soutien sera doté, pour 1983, si vous le voulez bien, de 600 millions de francs, dont les deux tiers environ seront consacrés aux études et aux projets techniques, le dernier tiers l'étant à l'inventaire des ressources nationales.

Ainsi, en 1983, nous pourrions poursuivre et accentuer la mise au point de techniques de récupération assistée. Ce type d'effort contribue à maintenir et à perfectionner le savoir-faire et la maîtrise technologique des entreprises françaises. C'est un enjeu essentiel. Nous sommes aujourd'hui très bien placés au plan international. Notre industrie parapétrolière est devenue le premier secteur exportateur et elle nous procure des devises.

Comment atteindre l'objectif de sécurité en matière pétrolière ? Quatre voies existent : la diminution de la part pétrolière dans notre bilan, le maintien de nos stocks de sécurité, la préservation d'un outil de raffinage adapté et la diversification géographique.

Nos possibilités de diversification dépendent de quatre éléments, que je me permets de vous rappeler.

Premier élément : la nationalité des opérateurs et leur influence sur le marché. A ce sujet, on commet très fréquemment une erreur dans l'appréciation de cette influence. La capacité d'influence publique diffère, en période normale, suivant l'importance respective de nos opérateurs nationaux ou des opérateurs internationaux, sauf cas exceptionnel comme la mise en jeu d'une clause spéciale de devoir national.

Le deuxième élément est l'origine géographique des achats de ces opérateurs, le troisième la durée des contrats, le quatrième les liens économiques et politiques existants entre les pays acheteurs et les pays vendeurs.

Diversification et réduction de la place du pétrole dans notre économie vont de pair. Comme j'ai eu l'occasion de le dire initialement, toute prospective se fondant sur une baisse durable du prix du pétrole est contraire à nos propres intérêts, à ceux des pays producteurs et tout spécialement à ceux des pays en développement.

Le gaz restera dans les prochaines années un facteur important de diversification de nos approvisionnements. L'accroissement de sa pénétration doit toutefois être concilié avec le développement des usages de l'électricité et la nécessité de préserver la place du charbon.

L'aboutissement des contrats signés avec l'Algérie et l'Union soviétique contribue à cet objectif de diversification quantitative et géographique. Ils constituent une assurance pour l'avenir. Je vous rappelle que le contrat avec l'U. R. S. S. est un des très rares contrats à long terme qui ne soit point libellé en dollars, car il l'est en francs. Quant au contrat avec l'Algérie, il porte déjà ses fruits en matière d'échanges multiformes entre les deux pays.

Le charbon trouve naturellement sa place dans une politique de diversification et de promotion des ressources nationales.

Contrairement à une tentation facile, je ne crois personnellement point que le charbon soit une énergie du passé. La seule arithmétique tendrait à prouver le contraire. En effet, on constate qu'au niveau mondial les réserves charbonnières sont de loin les plus importantes. Aussi la France commettrait-elle une erreur significative si elle se passait du recours au charbon, tout spécialement lorsqu'il s'agit d'un pays tel que le nôtre, qui dispose d'une tradition et d'un savoir-faire, mais qui doit aussi satisfaire un certain nombre d'exigences à l'égard de sa population.

Le charbon est une énergie d'avenir et non du passé. La France doit participer à ce mouvement de développement mondial, qui a des conséquences favorables sur notre bilan énergétique et sur nos possibilités d'exportation de matériel minier.

Notre politique passe par le renforcement des structures et des acteurs. Charbonnages de France, qui est une de nos grandes entreprises publiques, constitue le pivot de notre politique charbonnière. Les moyens mis à sa disposition sont en augmentation sensible et sans précédent. Son champ d'activité est étendu en direction de la commercialisation du charbon et des inductions qui s'y rapportent.

Il faut, en effet, faire le maximum afin de porter nos efforts vers le développement de la consommation, en particulier dans le secteur industriel et les chaufferies collectives où son utilisation est rentable et économe en devises, mais où son développement se heurte parfois à la réalisation des investissements.

D'ores et déjà, une impulsion est donnée aux Charbonnages de France, dont le programme d'investissement a été en augmentation de 50 p. 100 entre 1981 et 1982.

Dans cette reprise des investissements, certains aspects méritent d'être soulignés : la priorité donnée à la reprise des travaux de reconnaissance géologique ; les investissements du moyen terme, qui préparent la production de trois à cinq ans à l'avance, sont augmentés de plus de 100 p. 100 ; le lancement de grands ensembles tels que la première phase de développement de la Houve, en Lorraine.

La subvention budgétaire d'exploitation aux Charbonnages de France s'élevait à 5 160 millions de francs en 1982 ; le projet de budget qui vous est soumis porte sur 6 500 milliards de francs. Une partie de cette somme, 2 730 millions de francs, correspond aux charges non liées, l'autre partie, 3 770 millions de francs, à la préférence au charbon national, fixée à 2,5 centimes par thermie en 1981. L'actualisation de cette préférence donne 2,8 centimes par thermie en 1982 et, si vous le voulez bien, 3,05 centimes par thermie en 1983.

J'ai eu l'occasion, au cours des dernières semaines, grâce aux réalisations industrielles d'entrepreneurs privés, de vérifier la rentabilité, pour un certain nombre de secteurs industriels, de l'utilisation du charbon.

Je ne citerai que le dernier exemple qu'il m'a été donné de constater et d'analyser. Il intéresse le secteur sucrier. Le temps de retour de l'investissement, dans le cas que j'ai pu étudier, était inférieur à trois années et demie, et par saison, de fonctionnement d'une durée moyenne de trois mois, l'économie réalisée du fait de l'utilisation du charbon en remplacement du fuel était de 9 millions de francs.

Je vous rappelle l'aspect d'économie de devises : une thermie de charbon permet, par rapport à une thermie de pétrole, une économie de devises de 50 p. 100.

J'en viens au nucléaire.

Le programme mis en œuvre ces dernières années visait à remplacer les centrales thermiques classiques, donc à réduire nos importations de fuel lourd, et à faire face aux exigences de la croissance. En 1981, nous avons décidé et localisé les tranches de centrales à construire pour 1982 et 1983. Cet engagement, bien évidemment, est tenu et réalisé.

Pour l'avenir, la production de notre programme électro-nucléaire devra tenir compte d'un certain nombre de critères que vous connaissez bien : la demande interne et la demande externe ; le développement de notre technologie ; notre politique industrielle et sociale. Ce sont là des critères qui guident les réflexions de ceux qui préparent le IX^e Plan.

De façon adjacente à ce thème du nucléaire, je voudrais rappeler que nous avons un problème à résoudre, en particulier celui de la pénétration de l'électricité.

Aujourd'hui, cette pénétration de l'électricité dans l'industrie est insuffisante et nous pouvons dire qu'elle est insuffisamment maîtrisée dans les secteurs résidentiel et tertiaire. Nous avons engagé avec les différents partenaires et acteurs la politique nécessaire pour accentuer cette pénétration et tirer tout le bénéfice, industriel, financier et économique, des investissements passés. J'ai eu l'occasion d'évoquer plus particulièrement notre politique tarifaire, qui visait précisément cet objectif.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, je dirai quelques mots des énergies locales dites nouvelles. L'impulsion donnée par les régions et par les collectivités locales

est, en ce domaine, un gage du succès. L'élaboration des plans énergétiques régionaux démontre et démontrera sans aucun doute l'importance de ce potentiel, ses répercussions positives, en matière d'emploi local notamment.

Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, les données budgétaires que vous n'avez pas manqué d'analyser attestent la réalité de nos orientations et la crédibilité de notre discours. Lorsque nous parlons d'utilisation rationnelle de l'énergie, d'économies d'énergie, de diversification de la consommation charbonnière, de développement des énergies nouvelles et renouvelables, d'atout nucléaire et de maîtrise pétrolière et gazière, cela atteste la crédibilité de notre discours lorsque nous parlons d'une politique énergétique au service de notre économie, de notre pays et au service de sa mission dans le monde. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Descours Desacres, rapporteur spécial.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (I. — Recherche). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici quelques jours, le grand accélérateur national à ions lourds fournissait son premier faisceau tandis que la France entière se réjouissait d'apprendre que des vies humaines avaient été sauvées grâce au système Argos dans la course du Rhum.

L'année 1982 aura vu aussi Eurodif commencer sa contribution à la conquête de notre indépendance énergétique.

Ainsi, année après année, chaque génération bénéficie des efforts de ses prédécesseurs et les résultats obtenus par nos chercheurs ne peuvent qu'encourager à accroître leurs moyens d'action.

Le rôle de la commission des finances et de son rapporteur n'en est que plus délicat pour formuler une appréciation sur un budget en nette augmentation alors que, trop souvent, la qualité d'un tel document est précisément jugée sur la majoration des crédits qu'il comporte, en oubliant que celle-ci implique un prélèvement accru sur les ressources de la nation.

Tel est, en l'occurrence, l'objectif retenu dans le plan intérimaire et rappelé à l'article 2 de la loi d'orientation pour la recherche et le développement technologique de la France promulguée le 15 juillet dernier.

Cette loi, adoptée par la seule Assemblée nationale, est maintenant la référence à laquelle il convient de se reporter sur le plan des principes, mais la manière suivant laquelle elle a reçu un début d'application doit être prise en considération dans l'examen des chiffres qui correspondent à des autorisations de dépenses données par le Parlement et non à des engagements du Gouvernement envers ce dernier de mener à bien les actions envisagées par lui.

Les décrets d'annulation du 19 octobre 1982 viennent d'en apporter la démonstration la plus éclatante.

Ils n'en incitent que davantage à la prudence dans les louanges ou la condamnation de telle ou telle prévision, et plus encore lorsqu'il s'agit de l'évolution des pourcentages établis entre deux grandeurs aussi imprévisibles l'une que l'autre.

C'est pourquoi, depuis longtemps, plus concrètement, celui qui a aujourd'hui l'honneur d'être le rapporteur de la commission des finances a cru utile de rechercher, dans le passé le plus récent, les orientations retenues par le Gouvernement au pouvoir, que traduit l'utilisation par lui des crédits votés par le Parlement.

Il y est conduit d'autant plus cette année, que si, parmi les annexes au projet de loi de finances pour 1983, il en est une intitulée « Recherche et Industrie — I — Recherche », la note de synthèse établie à son sujet par le Gouvernement est consacrée à l'ensemble plus large qu'est le budget civil de recherche et de développement technologique, celui-là même que vise la loi d'orientation.

Bien plus, toutes les dotations à ce titre du ministère de la recherche et de l'industrie y sont confondues, ce qui donne des pourcentages d'accroissement des autorisations de programme et des crédits de paiement, entre 1982 et 1983, supérieurs de 6 et 5 points à ceux qui avaient été annoncés pour la seule section « Recherche ».

Au titre de cette dernière sont prévus : 13 560 millions de francs pour les dépenses ordinaires, en augmentation de 18,3 p. 100 sur celles de 1982 ; 8 905 millions de francs de crédits de paiement sur dépenses en capital, supérieurs de 26,3 p. 100 à ceux de 1982 ; 9 967 millions de francs d'autorisation de programme, en accroissement de 16,24 p. 100 par rapport au chiffre de 1982.

Les autres dotations du budget civil de recherche et de développement inscrites dans les budgets de différents ministères, mais soumises à coordination interministérielle sous votre auto-

rité, monsieur le ministre d'Etat, représentent un peu moins de 10 p. 100 d'un total de 15 275 790 000 francs pour les dépenses ordinaires et un tiers environ pour les autorisations de programme et les crédits de paiement sur dépenses en capital, dont les masses atteindraient respectivement 17 310 680 000 francs et 15 224 410 000 francs.

Ainsi, le total des dépenses ordinaires et des autorisations de programme que le ministre d'Etat coordonne s'élèverait à 32,5 milliards de francs en 1983 contre 25,4 milliards de francs en 1982, soit une augmentation voisine de 28 p. 100.

Pour connaître l'effort budgétaire public, il faut un peu plus que doubler cette somme pour le présent exercice en tenant compte des budgets militaires, de la recherche universitaire, de celle qui est menée en matière de télécommunications ainsi que des financements régionaux ; si l'on ajoute une trentaine de milliards provenant des entreprises publiques et privées, le total obtenu évalué en dernier lieu à 75 milliards de francs représenterait la part de son produit intérieur brut que la France consacre à la recherche, soit 2,12 p. 100, que les annulations de crédits du 19 octobre 1982 ramèneraient à un pourcentage légèrement inférieur à celui de 1981.

Il y a lieu, d'ailleurs, d'observer que la majoration des bases d'évaluation des dépenses, intervenue en 1981, fausse l'appréciation de l'évolution dudit pourcentage par rapport aux années antérieures.

Les comparaisons internationales figurent dans l'un des chapitres du document jaune, annexé au projet de loi de finances depuis le vote de l'article 5 de la loi du 3 janvier 1967.

La loi du 15 juillet 1982 a confirmé l'obligation de la publication, par le Gouvernement, des informations qui y étaient incluses.

Chaque année, votre commission se plaît à en souligner l'intérêt : en s'y référant dans le rapport écrit pour donner un aperçu de la richesse et de la diversité de la recherche française, elle espère donner aux lecteurs le désir d'en prendre connaissance intégralement.

Elle renouvelle le souhait de le voir largement diffusé tant dans les bibliothèques des universités et des établissements d'enseignement supérieur que dans les lycées où cette documentation encyclopédique serait susceptible d'éveiller des vocations de chercheur.

« Vocation », tel est le mot qui vient spontanément à l'esprit en parlant de jeunes comme de recherche, et si notre devoir est de donner à tout adolescent la possibilité d'acquiescer un métier, il ne faut jamais oublier qu'il ne s'y épanouira pleinement que s'il trouve une satisfaction intime à l'exercer. La recherche demande tellement de lui-même à celui qui s'y consacre, qu'il faut faire discerner aux jeunes l'harmonie et l'immensité des domaines à explorer, à un âge où le goût de la beauté et la curiosité de l'inconnu attirent plus que l'insertion dans des structures rigidifiées et la perspective d'un métier comme un autre.

Une preuve *a contrario* peut être trouvée dans le fait que d'excellents professeurs d'université répugnent à remplir des obligations d'enseignants chercheurs, formule qu'il conviendrait de reconsidérer pour compter plus exactement le nombre de chercheurs du secteur public.

Ces données chiffrées et ces premières réserves sur la fiabilité de leur évaluation sont à la base des observations de la commission des finances et de ses suggestions afin d'utiliser au mieux les crédits votés par le Parlement en vertu des lois en vigueur et de donner à la recherche française les concours en hommes et les moyens nécessaires, non seulement pour satisfaire ses besoins actuels, mais aussi pour assurer son avenir.

Malheureusement — telle est notre première catégorie de remarques — les lois en vigueur ne sont pas rigoureusement appliquées, qu'il s'agisse de la loi organique, de la loi de programmation ou de finances.

Une fois encore, la commission des finances rappellera que l'article 6 de l'ordonnance n° 59-2 du 2 janvier 1959, qui revêt le caractère d'une loi organique, impose la distinction entre dépenses ordinaires et dépenses en capital.

Si le Gouvernement estime qu'une séparation aussi rigoureuse ne correspond pas exactement aux réalités de la vie quotidienne des unités de recherche, il lui appartient de proposer au Parlement une modification de la loi organique. Mais ce serait en violer l'esprit que de faire disparaître cette ventilation des crédits publics, car ce serait restreindre considérablement les possibilités de contrôle de leur emploi.

Il s'agit là d'une position constante de la commission : sur la proposition de nos regrettés collègues, MM. Coudé du Foresto, éminent prédécesseur de notre rapporteur général, et Armengaud, alors rapporteur du présent budget, le Sénat avait adopté un amendement en ce sens au projet de loi de finances pour 1974, amendement que l'Assemblée nationale avait rendu définitif.

L'examen du projet de loi pour 1977 nous ayant permis de constater, une fois encore, que les objurgations du Parlement dans ce domaine continuaient à se heurter à une résistance passive, il a fallu toute l'insistance de votre commission et de son rapporteur pour que, après une suspension de séance et une réserve du vote des crédits concernant le ministère de la recherche et de l'industrie, le ministre d'alors acceptât un nouvel amendement, de même inspiration, immédiatement applicable, et s'engageât à proposer un nouveau chapitre doté des crédits correspondants au cours d'une seconde lecture, ce qui fut fait.

Je souhaite très ardemment, monsieur le ministre d'Etat, qu'une telle procédure n'ait pas à se renouveler et que vous entendiez un appel dont l'exemple précédent vous est le gage de l'objectivité.

Or, dans le décret du 24 novembre 1982, il est écrit, à l'article 17, au sujet des unités de recherche du Centre national de la recherche scientifique, qu'elles peuvent recevoir, sous forme de dotations globales, les crédits qui leur sont alloués au titre du fonctionnement, des missions, du petit et moyen équipement, alors que l'article 18 de la loi du 5 juillet 1982 précise que ces unités administrent les dotations globales de fonctionnement et d'équipement qui leur sont allouées.

Comment, ensuite, dire qu'il faut encourager l'investissement dans la recherche si un laxisme — malheureusement, il arrive qu'on l'observe déjà actuellement — aboutissait à utiliser les crédits d'équipement d'un grand organisme pour le fonctionnement de ses unités de recherche ?

Moins fondamental mais plus surprenant est l'oubli, par le Gouvernement qui en a été l'initiateur, des dispositions formelles de la loi du 15 juillet 1982.

L'article 15 de la loi prescrit que les établissements publics à caractère scientifique et technologique sont créés par décret, après consultation du conseil supérieur de la recherche et de la technologie. Le 8 novembre, lors de l'examen de ce budget par l'Assemblée nationale, un député s'est inquiété de ne pas voir paraître le décret relatif à ce conseil, soulignant le retard qui résulterait de cette situation sur la réforme des grands organismes. Il citait, parmi eux, le Centre national de la recherche scientifique dont vous venez, monsieur le ministre, de confirmer qu'il est bien un établissement public à caractère scientifique et technologique.

Or, le décret portant organisation et fonctionnement de celui-ci est daté du 24 novembre et le décret relatif au conseil supérieur, du 30 novembre : cela mérite une mise au point.

L'article 2 de la loi de programmation prescrit une progression des crédits inscrits au budget civil de recherche et de développement technologique à un rythme moyen annuel de 17,8 p. 100 en volume d'ici à 1985. Il peut être admis que ce pourcentage sera atteint, compte tenu de la majoration des crédits de paiement prévue pour 1983, qui, s'ils sont effectivement employés, viendra compenser la croissance très inférieure de ceux de 1982.

En revanche, en raison de la création de nombreux emplois d'intégration, la progression réelle des effectifs employés dans la recherche publique sera inférieure au rythme moyen annuel de 4,5 p. 100 indiqué dans la loi : les 1 500 emplois nouveaux créés ainsi que les 320 mis en réserve en 1982, et déga­gés pour 1983, n'amèneront, en effet, qu'une augmentation des effectifs de 3,2 p. 100, puisque les 962 autres postes créés sont déjà occupés par des personnes qui vont être titularisées.

Les conditions d'exécution de la loi de finances pour 1982 ajoutent à la perplexité du rapporteur sur l'utilité d'une analyse exhaustive des propositions contenues dans l'annexe bleue.

En effet, des mesures de régulation budgétaire avaient été prises en début d'année, dont certaines ont trouvé confirmation ultérieurement, dans l'arrêté d'annulation générale pris par le ministre du budget le 19 octobre 1982.

Cette diminution des dotations a concerné, entre autres actions, l'ensemble du budget civil de recherche. Le détail de ces annulations, par ministère, figure en annexe au rapport écrit.

Au total, elles portent sur 50 millions de francs de dépenses de fonctionnement du centre national de la recherche scientifique, 1 689,9 millions de francs d'autorisations de programme et 908,4 millions de francs de crédits de paiement sur dépenses en capital, auxquels sont venus s'ajouter, par arrêté du 23 novembre 1982, 58 millions de francs en dépenses de fonctionnement, 38 millions de francs en autorisations de programme et 34 millions de francs en crédit de paiement sur dépenses en capital.

Votre commission s'est émue de ces annulations qui sont intervenues brusquement et qui réajustent à la baisse le bilan de la programmation financière prévue par la loi d'orientation.

La reproduction, en 1983, de telles annulations n'est pas exclue, puisqu'il est d'ores et déjà annoncé que 20 milliards de francs de crédits du budget de l'Etat pourront faire l'objet de mesures de régulation.

Les légitimes ambitions de la France en matière de recherche ne doivent pas être réduites du fait de l'insuffisance des ressources qu'elle avait cru pouvoir y consacrer et l'adéquation de ses moyens à ses besoins doit être un objectif prioritaire pour les pouvoirs publics comme pour chaque responsable de grands organismes et pour chacun de ceux qui sont fiers d'être associés, d'une manière ou d'une autre, aux découvertes à venir.

Or, le problème du renouvellement des hommes est essentiel, celui de leur carrière en dépendant.

Depuis plusieurs années, la commission des finances souligne la contradiction qui existe, à dotations budgétaires égales, entre une forte croissance des dépenses de personnels et le maintien des crédits de soutien aux programmes des organismes.

Une progression importante des effectifs, en modifiant la pyramide des âges, pèse en effet à un double titre sur les crédits de recherche.

D'une part, elle implique des glissements de dépenses de personnels pour « ancienneté et technicité », ralentis dans un premier temps par le recrutement de personnel à un échelon indiciaire de début de carrière, mais qui peu à peu prend de l'importance. Au Centre national de la recherche scientifique et à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, ces glissements sont respectivement évalués à 1,3 p. 100 et à 1,12 p. 100 de la masse salariale alors que les dépenses de personnels y représenteront, en 1983, 84,65 p. 100 et plus de 80 p. 100 des dépenses ordinaires.

D'autre part, il est clair que tout recrutement supplémentaire de personnel scientifique diminue, à soutien des programmes constant, la part réservée par unité aux dépenses de fonctionnement quotidien des activités.

Il est permis, en outre, de se demander si, compte tenu du nombre de diplômes de docteurs de troisième cycle délivrés chaque année, soit 3 200 en moyenne dont 1 000 étrangers, le taux d'accroissement de 4,5 p. 100 du nombre des chercheurs n'est pas irréaliste.

Il conviendrait de se mobiliser pour la formation de jeunes à la recherche en développant les actions menées depuis plusieurs années en matière d'allocations pour les étudiants, dont le taux a été heureusement relevé à 3 845 francs à compter du 1^{er} novembre dernier, et en matière de contrats industriels de formation par la recherche de futurs docteurs du troisième cycle dont vous avez donné la définition tout à l'heure.

Les 2 500 contrats supplémentaires pour lesquels des crédits sont demandés pour 1983 sont encore loin des 1 500 allocations de recherche annuelles mais, à des stades de formation différents, les uns et les autres méritent d'être intensifiés car la formation des hommes est prioritaire.

Pour conserver ultérieurement à la France tous ses chercheurs et en attirer de l'étranger, des mesures devront être prises tant dans le secteur public que dans le secteur privé afin qu'ils puissent bénéficier du développement ultérieur de leurs découvertes.

Mais il importe aussi que certains laboratoires ou types de recherche ne soient pas atteints de sclérose et que des crédits ne soient pas maintenus d'année en année par routine. Votre commission renouvelle, à ce sujet, sa suggestion de création d'un corps d'inspecteurs de la recherche et la marque de son intérêt pour les contrats portant sur un thème donné ; elle déplore que les blocages puis l'annulation de crédits du 19 octobre aient affecté lourdement les actions thématiques programmées qui lui paraissent particulièrement stimulantes pour les équipes de chercheurs.

Les méthodes de financement de la recherche peuvent également concourir à accroître l'efficacité de celle-ci.

L'appel à une participation accrue des autorités locales et des entreprises pour y parvenir marque la poursuite d'idées directrices mises en œuvre depuis plusieurs années à juste titre, mais votre commission relève deux écueils à éviter : celui d'un désengagement de l'Etat, dans ce domaine comme dans d'autres, et d'un transfert de charges vers les collectivités territoriales envers lesquelles une politique dite contractuelle permettrait de substituer une tutelle de fait à une tutelle de droit.

C'est en 1975 qu'est apparu le premier effort de certaines régions en ce sens : en 1980, les 71 millions de francs qui y ont été consacrés ont représenté 2,5 p. 100 du total des crédits d'investissement votés par les assemblées régionales ; en 1982, les 160 millions de francs seront dépassés. Le soutien aux centres de recherche publics pour l'acquisition d'équipements scientifiques, l'aide à la mise en place de structures de transfert de technologie, la majoration des aides à l'innovation sont les principales actions des établissements publics régionaux, parfois accompagnés par la commune ou le département concerné.

Les nouvelles directions régionales du ministère de la recherche et de l'industrie auront, parmi leurs missions, celle d'amplifier ces interventions.

Cette orientation devrait avoir comme conséquence logique la prise en compte des crédits d'investissement ainsi consentis par les collectivités locales pour le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée correspondante pour les futures attributions de dotation globale d'équipement.

En permettant à des instances régionales de se livrer à une réflexion sur les besoins en recherche de l'économie locale en vue de contribuer à les satisfaire, une étape importante de la prise en considération par l'opinion publique de l'urgente nécessité de la recherche pourrait être franchie.

L'accroissement de la part qu'y prennent les entreprises relève de la même logique, mais il convient de distinguer le volume des travaux exécutés dans leur sein, d'une part, et les moyens financiers qu'elles y consacrent, d'autre part.

En 1980, 126 500 personnes dont 33 500 chercheurs y auraient concouru au sein de 1 300 entreprises — c'est votre chiffre — qui assurent, à elles seules, 40 p. 100 des effectifs de l'industrie et 50 p. 100 de la production nationale. Parmi elles, 900 emploient moins de dix chercheurs et n'interviennent que pour 8 p. 100 dans le potentiel de recherche national.

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, je suis au regret de vous demander de conclure.

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial. Je conclus, monsieur le président.

L'ensemble de ces entreprises paraissent avoir assumé à ce titre des travaux d'un coût de 37 milliards de francs, représentant 1,19 p. 100 du produit intérieur brut.

L'objectif est d'atteindre 1,5 p. 100.

Le financement public des dépenses de recherche et de développement dans l'industrie, qui avait représenté 40 p. 100 de ces dernières en 1966, est tombé à 25 p. 100 seulement tandis que l'effort des entreprises a progressé de 6,4 p. 100 en moyenne, rythme maintenu depuis 1979. Mais 8 p. 100 est un pourcentage difficile à atteindre.

Ce qui importe, c'est d'aider les petites et moyennes entreprises, qui ne peuvent que rarement recourir aux aides bancaires onéreuses, à constituer des dossiers complexes et à accomplir des formalités rebutantes. Votre commission a maintes fois préconisé une incitation fiscale à l'accroissement de l'effort de recherche. Elle ne peut que se féliciter d'en voir le principe accepté par le Gouvernement. Elle estime, cependant, que des améliorations pourraient être apportées. Nous en reparlerons, monsieur le ministre, au moment de la discussion des amendements que nous avons déposés à l'article 52 bis nouveau.

En cas de nouvelles restrictions budgétaires, le volume des transferts de fonds publics à la recherche industrielle privée risque d'être limité, et ce d'autant plus que les besoins des entreprises nationales seront sans doute jugés prioritaires. En 1980, leurs travaux de recherche étaient financés par l'Etat à concurrence de 31 p. 100 et ceux des entreprises privées à concurrence de 8 p. 100. Vous ne nous avez donné aucune indication précise à ce sujet lorsque vous êtes venu devant la commission.

Les inquiétudes de celle-ci sur ce point, son désaccord sur les conditions d'application du nouveau dispositif d'aide fiscale, ses constatations sur la gestion de 1982 l'ont conduite à soumettre les crédits de la section « recherche » du budget du ministère de l'industrie et de la recherche à l'appréciation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I., du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de la gauche démocratique.*)

M. le président. La parole est à M. Tomasini, rapporteur spécial.

M. René Tomasini, rapporteur spécial de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation (Industrie). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le Président de la République et le Gouvernement semblent avoir redécouvert l'impératif industriel. Nous nous félicitons de cette soudaine prise de conscience car nous y voyons un hommage à l'action tenace des différents gouvernements qui se sont succédé depuis 1958. Et pourtant, vous n'avez pas de mots assez durs pour vos prédécesseurs.

Permettez-moi simplement de vous rappeler les conclusions du rapport de la commission Bloch-Lainé : « Sur la période de quinze ans, 1964-1979, l'industrie française a reconquis une grande partie de son retard sur l'industrie allemande, s'est créé un excédent commercial durable vis-à-vis de la Grande-Bretagne, a relativement bien résisté aux nouvelles concurrences européennes. »

Que ce résultat soit fragile, je n'en disconviens pas. Rien n'est acquis dans un monde marqué par les mutations brutales et la concurrence acharnée.

Rien n'est acquis, nous le voyons bien depuis un an.

En dépit de la relance de la consommation opérée durant l'été 1981, la production industrielle est en baisse, les effectifs salariés dans l'industrie également, le solde de nos échanges industriels s'est rapidement dégradé, la baisse de l'investissement en 1982 pourrait être de l'ordre de 6 p. 100 en volume.

Les crédits de votre ministère ne suffisent pas, à l'évidence, à assurer la bonne santé de l'industrie. L'environnement des entreprises est primordial. Je vous rappellerai seulement, sur ce point, le grave alourdissement de leurs charges et les conséquences du blocage des prix.

Le projet de budget pour 1983 de la section industrie du ministère de la recherche et de l'industrie, vous l'avez rappelé dans votre intervention, monsieur le ministre d'Etat, s'élève à 11 444 millions de francs en dépenses ordinaires et crédits de paiement et à 4 060 millions en autorisations de programme, soit une progression respectivement de 27,7 p. 100 et 13,2 p. 100 par rapport à 1982.

Par actions, et je vous prie de vous reporter sur ce point à mon rapport écrit, on observe une nette progression des moyens de l'administration — plus 24,3 p. 100 — ainsi que de la qualification, de la normalisation et de la sécurité de l'appareil productif : plus 23,6 p. 100.

S'agissant des moyens de l'administration, la progression est due essentiellement au quasi-triplement des crédits consacrés à la prise en charge par l'Etat de prestations spécifiques aux mineurs de fer.

Le projet de budget pour 1983 comporte, en sus de 299 créations de postes de régularisation, dix-neuf créations de postes pour les écoles des mines et vingt-cinq emplois nouveaux au service central de sûreté nucléaire, financés, pour ces derniers, par voie de fonds de concours.

S'agissant de la qualification, de la normalisation et de la sécurité de l'appareil productif, la progression des crédits traduit le souci de consolider la situation financière des organismes qui interviennent dans ce domaine, notamment l'association française de normalisation.

Les autres actions du ministère — énergie, matières premières, politique industrielle et informatique — font l'objet d'observations particulières de la commission des finances.

Ses premières observations porteront sur l'enveloppe énergie du ministère pour souligner tout d'abord le poids croissant de la politique charbonnière.

Les crédits, en dépenses ordinaires et en crédits de paiement prévus en faveur de la politique charbonnière s'élèvent à 6 550 millions de francs.

Ils représentent plus de 57 p. 100 de l'ensemble des crédits du ministère de l'industrie et près de 92 p. 100 des actions de politique énergétique.

Votre budget, monsieur le ministre, devient le budget du charbon.

L'essentiel de cette dotation est représenté par la subvention aux Charbonnages de France qui s'élève à 6 500 millions de francs, en progression de 26 p. 100 par rapport à 1982.

Cette subvention, fixée alors même que le contrat de programme entre l'Etat les Charbonnages de France, arrivé à échéance le 31 décembre 1981, n'est toujours pas renouvelé, correspond à une production au plus égale à la production actuelle, soit 20 millions de tonnes. La subvention d'exploitation proprement dite, correspondant à la préférence pour le charbon national, progresse pourtant de 43 p. 100.

C'est dire la rapide détérioration des prix de revient du charbon national dont la Cour des Comptes estimait, dans son dernier rapport, qu'elle échappait, dans certains cas, à la rationalité économique. Ce prix de revient s'est élevé en moyenne à plus de 9 centimes par thermie pour le premier semestre 1982, mais dépasse parfois 20 centimes par thermie. Le prix du charbon importé revient, je le rappelle, pour la même période, à 5 centimes par thermie.

Cette évolution conduit à s'interroger sur le caractère raisonnable et le coût pour les finances publiques d'un objectif de production un moment avancé de 30 millions de tonnes à l'horizon 1990.

Il est impératif, monsieur le ministre d'Etat, que les perspectives du charbon national soient clairement fixées dans les limites d'un coût raisonnable pour la collectivité nationale.

Le retard apporté au renouvellement du contrat de programme contribue à entretenir une ambiguïté fâcheuse et retarde la mise en place par les Charbonnages de France d'une politique cohérente d'investissement, d'embauche et de formation.

Les espoirs que le Gouvernement a inconsidérément fait naître se transforment maintenant chez les mineurs en amertume et en démobilisation.

La deuxième observation de la commission des finances portera sur les crédits de l'agence française pour la maîtrise de l'énergie.

Créée en 1982, cette agence succède à un certain nombre d'organismes dont l'agence pour les économies d'énergie, le commissariat à l'énergie solaire et le comité géothermique.

Si la subvention de fonctionnement est en nette progression du fait de la création de 110 emplois régionaux, la subvention d'investissement est en forte diminution — de 22,5 p. 100 en crédits de paiement et de 35,3 p. 100 en autorisations de programme — et contraste ainsi avec les ambitions du plan énergétique en matière de maîtrise de l'énergie.

La raison avancée à cette évolution tient à l'existence du fonds spécial de grands travaux créé par la loi du 3 août 1982.

Deux milliards de francs seront ainsi consacrés en 1982 et 1983 à des travaux d'économie d'énergie.

La commission des finances s'était inquiétée, lors de la discussion du projet de loi, du procédé de non-budgétisation choisi par le Gouvernement. Elle avait décidé toutefois d'approuver le projet eu égard à l'urgence d'une relance du secteur du bâtiment et des travaux publics et de la nécessité d'un effort accru en faveur des économies d'énergie.

Or la création du fonds spécial de grands travaux s'est accompagnée de 280 millions de francs d'annulations d'autorisations de programme en 1982 imputées sur les interventions dans le domaine de l'énergie et d'une régression d'un tiers des autorisations de programme prévues dans le budget de 1983.

Il s'agit là non pas seulement d'un phénomène de non-budgétisation de l'effort supplémentaire mais bien d'un procédé de débudgétisation auquel le rapporteur spécial de la commission des finances que je suis ne peut en aucun cas souscrire tant il est contraire à la sincérité budgétaire.

Enfin, je compléterai ces observations concernant les crédits consacrés à la politique énergétique par deux sujets d'inquiétude.

Le premier concerne les perspectives du programme nucléaire. Le plan d'indépendance énergétique d'octobre 1981 — qui, sur ce point, porté bien mal son nom — a réduit de 9 à 16 le nombre de tranches engagées en 1982-1983. Au-delà de 1983, nous sommes dans l'incertitude.

Tout nouveau ralentissement de notre programme nucléaire serait lourd de conséquences, tant sur notre indépendance énergétique que sur le niveau de l'activité économique et de l'emploi.

Il compromettrait la crédibilité internationale d'une filière de haute technologie entièrement nationale et susceptible d'alimenter un courant substantiel d'exportations. Je vous rappellerai que, sur la période 1976-1981, la part française a été de près de 50 p. 100 du marché international des grandes centrales nucléaires.

Les difficultés financières d'E. D. F. ne doivent pas être sous-estimées. Un déficit de 8 milliards de francs est envisagé pour l'exercice 1982. Aussi est-il impératif qu'une politique d'ajustement raisonnable des tarifs permette à l'établissement d'amorcer un redressement et de poursuivre sa politique d'investissement. Cet effort, vous l'avez différé au nom d'une politique de l'indice tout à fait à courte vue.

Notre deuxième sujet d'inquiétude concerne notre approvisionnement gazier. Deux contrats ont été passés au cours de cette année, qui vont bouleverser les perspectives de notre approvisionnement, je parle des contrats avec l'Union soviétique et avec l'Algérie.

Le premier aura pour conséquence qu'un tiers de notre consommation de gaz sera couvert par l'Union soviétique en 1990. Est-ce compatible avec l'impératif de diversification et d'indépendance qui doit guider notre politique d'approvisionnement ? Nous ne le pensons pas.

Quant à l'accord algérien, je me contenterai d'en citer le coût en 1982-1983 pour le seul budget de l'Etat : 4 700 millions de francs.

J'aborderai maintenant brièvement la politique des matières premières. L'ensemble des crédits en 1983 est à peine maintenu en crédits de paiement — plus 9,4 p. 100 — et régressent en autorisations de programme : moins 0,6 p. 100.

Les principales victimes de cette évolution sont le plan métaux, dont les crédits de paiement régressent de plus de 45 p. 100, et le programme de prospection et d'évaluation des gisements de nodules polymétalliques dont les crédits diminuent pratiquement de moitié.

Les crédits de l'inventaire des matières premières hors charbon régressent en 1983 pour la première fois depuis sa mise en œuvre en 1975.

S'agissant de la caisse française des matières premières, un programme d'achat de 1 800 millions de francs devait être réalisé avant la fin de 1983. C'était un des points positifs que j'avais salués dans mon rapport de l'année dernière.

Or il apparaît que la caisse n'a dégagé aucune ressource nouvelle en 1982 et que ce deuxième programme ne serait, en définitive, que de 600 millions de francs, soit un tiers du programme initialement prévu. Comment atteindre, dans ces conditions, l'objectif d'ici à 1985 d'un stock devant couvrir en moyenne deux mois d'approvisionnement ?

La raison avancée à cette stagnation globale des crédits de la politique des matières premières tient à l'existence des nouveaux moyens dont dispose l'Etat du fait des nationalisations.

Il s'agit notamment de la société Pechiney Ugine Kuhlmann, nationalisée par la loi du 11 février 1982, mais également de la société Imetal qui est désormais contrôlée à 60 p. 100 par des capitaux publics, si j'en crois ce qu'a publié la presse économique à ce sujet. Voilà un exemple du phénomène de nationalisation silencieuse qui se poursuit sur des bases élargies.

Quel sera le rôle de ces sociétés ? En quoi justifie-t-il une baisse aussi importante de l'effort en faveur de notre politique des matières premières ? Nous ne le savons pas.

Pour ce qui est de la politique industrielle, je me limiterai à quatre observations principales.

Les crédits de politique industrielle et d'innovation, qui s'élèvent pour 1983 en crédits de paiement et dépenses ordinaires à 1 042 millions de francs, sont en progression d'un peu moins de 9 p. 100, ce qui représente une consolidation par rapport à l'année précédente.

Peu d'informations m'ont été fournies sur les actions envisagées en 1983. Pour être succinct, je dirai que les crédits de développement industriel, qui s'élèvent à 450 millions de francs en autorisations de programme et à 264 millions de francs en crédits de paiement, seraient affectés à des projets sélectionnés dans le cadre du comité d'orientation pour le développement des industries stratégiques.

Les crédits de restructuration sectorielle — 600 millions de francs en autorisations de programme et 350 millions de francs en crédits de paiement — serviraient à financer les actions initiées dans les plans sectoriels de restructuration.

L'effort principal semble devoir porter sur le secteur de la machine-outil où le programme de développement s'est traduit, dans un premier temps, par la constitution de deux pôles où les capitaux publics sont majoritaires : la société Machine française lourde et la Compagnie générale de machine-outil. Voilà un autre exemple de l'extension sournoise du secteur public.

Enfin, les crédits de restructuration d'entreprises — 400 millions de francs en autorisations de programme et 303 millions de francs en crédits de paiement — permettront au ministère de la recherche et de l'industrie de contribuer au financement des actions engagées dans le cadre du comité interministériel de restructuration industrielle qui — comme chacun le sait — a succédé au C. I. A. S. L. en juillet 1982.

Au sein des crédits de politique industrielle qui se stabilisent, les crédits spécifiques attribués à la petite et moyenne industrie sont en baisse pour la deuxième année consécutive. En deux ans, ces crédits se seront à peine maintenus en autorisations de programme — plus 4 p. 100 — et auront régressé de plus de 85 p. 100 en crédits de paiement. Ainsi, ces crédits spécifiques représentaient, en 1981, près du quart des crédits destinés à la politique industrielle ; ils n'en représenteront plus, en 1983, que 4 p. 100 environ !

Cette évolution est d'autant plus inquiétante que la petite et moyenne industrie, qui joue un rôle essentiel dans le maintien du tissu industriel et de l'emploi, rencontre des difficultés accrues du fait de la dégradation de l'environnement économique.

Ces actions, destinées à favoriser la création et le rapprochement des petites entreprises, la promotion de leurs exportations, à financer des actions de conseil et de soutien, qui les assurera désormais ? S'agira-t-il des groupes industriels publics auxquels vous prêtez une mission de protection et d'entraînement, alors que les petites et moyennes industries s'inquiètent de l'évolution de leurs activités de sous-traitance ?

Enfin, ma dernière observation concernant les crédits inscrits à votre budget concernera les actions relatives à l'informatique et à l'électronique. Les moyens sont considérables : 1 350 000 000 de francs en autorisations de programme, 950 000 000 de francs en crédits de paiement. Ils font plus que doubler par rapport à 1982. Les objectifs du programme de cinq ans en faveur de la filière électronique sont ambitieux tant en terme d'investissements, que de croissance de la production, d'emploi ou de part de marché.

Mais une grande incertitude demeure sur les actions qui seront financées grâce aux crédits inscrits à votre ministère.

La définition des actions est, semble-t-il, en cours d'élaboration et dépend notamment des contrats de plan entre l'Etat et les entreprises du secteur public qui représentent près de la moitié de la filière électronique.

Ma dernière observation portera sur la priorité accordée au secteur public industriel.

J'ai évoqué tout au long de mon propos le rôle des entreprises nationalisées à l'occasion de la politique des matières premières, du plan machine-outil, de la place de la petite et moyenne industrie, de la filière électronique. Il est vain, en effet, d'évoquer la politique industrielle sans aborder le rôle du secteur public, tant il apparaît fondamental dans l'opinion du Gouvernement.

La logique voudrait d'ailleurs que les dotations en capital qui lui sont accordées figurent au budget de l'industrie et non, comme c'est actuellement le cas, au budget des charges communes.

Cette nouvelle présentation pourrait s'accompagner utilement d'un document de synthèse faisant apparaître les concours budgétaires de toute nature dont bénéficie directement ou indirectement l'ensemble des entreprises publiques.

Les dotations en capital accordées au secteur public industriel sont considérables : elles s'élèvent pour 1983 à 7 500 000 000 de francs. Elles auront été multipliées par vingt-trois depuis 1981. Elles représentent près de huit fois les crédits de politique industrielle en autorisations de programme inscrits au budget de l'industrie.

Rappelons encore que le coût en 1983 de l'élargissement du seul secteur industriel s'élèvera à plus de 3 700 000 000 de francs.

Or, ces moyens énormes mis à la disposition des groupes industriels s'accompagnent de nombreuses incertitudes.

Les conseils d'administration ont été laborieusement mis en place au début du mois de juillet 1982. Les restructurations entamées tant dans la chimie que dans l'électronique comportent bon nombre de points d'interrogation, notamment quant à leurs modalités financières.

Les contrats de plan enfin qui doivent, à partir des plans de développement élaborés par les entreprises, fixer les règles du jeu entre l'Etat et les groupes industriels ne sont toujours pas conclus neuf mois après la promulgation de la loi de nationalisation, de sorte que l'on ne peut que s'interroger sur les grandes orientations des groupes concernés et s'inquiéter du retard pris dans les choix stratégiques qui engagent leur avenir.

Ces incertitudes se retrouvent à l'évidence au niveau de la réparation de l'effort consenti par l'Etat actionnaire.

L'affectation entre les groupes industriels des dotations en capital n'est toujours pas fixée. Il est devenu maintenant habituel de demander au Parlement de voter d'importants concours en capital aux entreprises nationalisées sans lui fournir d'indications sur la destination de ces sommes : c'était le cas pour la première loi de finances rectificative pour 1982, c'est le cas pour le présent projet de loi de finances, ce sera encore le cas dans quelques jours pour le collectif de fin d'année.

Réconcilier les Français avec leur industrie, comment ne pas souscrire à un tel objectif ? Mais, pour convaincre, il faut informer.

Or, votre budget doté de moyens importants, considérables même, si l'on y ajoute les contributions de l'Etat actionnaire, est marqué avant tout par l'incertitude.

Aussi la commission des finances propose-t-elle au Sénat de rejeter le projet de budget de l'industrie pour 1983.

M. le président. La parole est à M. Gouteyron, rapporteur pour avis.

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. (Recherche scientifique et technique.) Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, pour la deuxième année consécutive, le projet de budget civil de la recherche contient des crédits en forte augmentation. Les dépenses ordinaires augmentent de 19,7 p. 100, les crédits de paiement de 41,6 p. 100 et les autorisations de programme de 36,3 p. 100. La croissance est de 28 p. 100 si l'on additionne les dépenses ordinaires et les autorisations de programme et de 29 p. 100 si l'on totalise les dépenses ordinaires et les crédits de paiement.

Faut-il pour autant admettre que ce projet de budget n'appelle aucune réserve ni aucune critique ? Certainement pas, monsieur le ministre d'Etat. La commission des affaires culturelles a cru, au contraire, devoir faire certaines observations qui sont d'ailleurs dans la logique des préoccupations manifestées par le Sénat au moment de la discussion de la loi d'orientation et de programmation.

Tout d'abord, il convient de remarquer que le budget civil de la recherche et du développement technologique n'est qu'une des composantes de l'effort public de recherche. Il représente environ la moitié de cet effort public. Or, les autres composantes de l'effort budgétaire public sont loin d'être traitées aussi favorablement que le budget civil de recherche et de développement technologique : la progression des crédits de recherche inscrits aux budgets des ministères de l'éducation nationale et des P.T.T. est nettement moins marquée ; les crédits affectés à recherche militaire stagnent ou régressent.

Etant donné l'évolution vraisemblable des dépenses de recherche des entreprises, certains des objectifs fixés par la loi d'orientation et de programmation seront extrêmement difficiles à atteindre.

En particulier, votre rapporteur reste sceptique, mes chers collègues, vis-à-vis des affirmations du ministre selon lesquelles la part de la dépense nationale de recherche dans le produit intérieur brut s'élèvera à 2,2 p. 100 en 1983, conformément à l'objectif retenu par le plan intérimaire ; il est clair que ce résultat ne pourra être atteint que si la croissance du produit intérieur brut est très sensiblement inférieure aux prévisions mentionnées dans la loi d'orientation et de programmation. L'objectif fixé pour 1985 par cette même loi : faire passer la part de la dépense nationale de recherche dans le produit intérieur brut à 2,5 p. 100, paraît, de même, très ambitieux compte tenu des éléments que je viens de signaler.

D'autre part, j'ai rappelé à l'instant que la loi de programmation fixe un objectif de croissance en francs constants de 17,8 p. 100 par an du budget civil de la recherche. Cet objectif, certes, sera en principe atteint en 1983 si l'érosion monétaire ne dépasse pas 10 p. 100 : chacun appréciera si cette prévision est réaliste ou non.

De toute manière, l'expérience de 1982 doit nous rendre méfiants. Les annulations de crédits qui sont intervenues représentent 7,2 p. 100 des crédits de paiement et 10,9 p. 100 des autorisations de programme pour le ministère de la recherche. En ce qui concerne les dépenses de recherche des autres ministères, les annulations de crédits ont été encore plus importantes.

Dans ces conditions, l'on ne peut que s'interroger sur le caractère effectif de l'application de la loi de programmation. En effet, la progression prévue pour 1983 ne laisse aucune marge : si une « régulation budgétaire » analogue à celle de 1982 intervient, la loi d'orientation ne pourra pas être respectée.

Une troisième source d'inquiétude est la situation de la recherche menée par les entreprises. Celles-ci, confrontées à l'alourdissement considérable des charges depuis deux ans, ne disposent plus, dans bien des cas, de moyens suffisants pour financer les efforts de recherche.

La loi de programmation tablait sur une progression des dépenses de recherche des entreprises de 6 p. 100 par an en francs constants pour les entreprises privées et de 10 p. 100, toujours en francs constants, pour les entreprises nationales. D'après les informations disponibles, ces dépenses n'ont guère progressé en 1982.

Il est vrai que le projet de budget prévoit une augmentation des aides directes à la recherche, sous la forme de subventions d'investissements accordées par l'Anvar et le fonds de la recherche. De plus, une aide fiscale à la recherche est prévue par le biais d'un crédit d'impôts égal à 25 p. 100 de la progression en volume des dépenses de recherche d'une année sur l'autre, selon un dispositif qui comporte d'ailleurs de nombreuses restrictions. Ces mesures sont positives, elles restent toutefois modestes, eu égard à la dégradation de la situation financière des entreprises depuis deux ans.

Les difficultés de la recherche privée, les difficultés qu'elle a à s'affirmer font que la part de l'Etat dans l'ensemble de l'effort de recherche risque de devenir de plus en plus importante ; cette tendance va exactement à l'encontre de ce que l'on observe dans les pays comparables au nôtre. Elle constitue à coup sûr un handicap pour notre économie.

La stagnation actuelle de la recherche privée ne peut que diminuer, à terme, la compétitivité de nos entreprises, alors que la loi de programmation tend au contraire à l'améliorer.

L'ensemble des observations qui viennent d'être faites montrent, monsieur le ministre d'Etat, que les réserves manifestées sur certains points par le Sénat, au moment de la discussion de la loi d'orientation et de programmation, étaient loin d'être dénuées de fondement bien qu'elles aient entraîné alors quelques réparties assez vives de votre part.

Le redressement de la recherche scientifique et technologique française est une grande ambition à laquelle la commission des affaires culturelles du Sénat souhaiterait, bien entendu, s'associer, mais on ne peut oublier que les grandes ambitions n'excluent ni la prudence ni le réalisme.

Au nom de votre commission des affaires culturelles, je voudrais maintenant présenter deux remarques plus ponctuelles.

Tout d'abord, une subvention globale d'équipement, d'un montant supérieur à un milliard de francs, inscrite au budget des charges communes, est prévue pour financer la construction du musée des sciences et techniques de La Villette. Alors que cette subvention ne peut être considérée comme une dépense de recherche, il est à craindre qu'elle ne soit utilisée dans certains documents pour faire apparaître une progression qui serait artificielle de l'effort public de recherche. Les dépenses d'équipement et de fonctionnement de ce musée seront

vraisemblablement très importantes. Il est donc très souhaitable que les crédits affectés à la recherche au sens strict ne s'en trouvent pas pour autant diminués. Il convient aussi que ces crédits ne soient pas pris en compte quand il s'agira d'apprécier si la loi d'orientation et de programmation est respectée.

Ma deuxième remarque concerne la mobilité des personnels de la recherche. Le principe en est posé par la loi du 15 juillet 1982, qui prévoit très explicitement de favoriser la mobilité sous ses diverses formes.

La commission des affaires culturelles est bien entendu favorable à cette mobilité, comme à tout ce qui peut favoriser le dynamisme de la recherche. Mais cela dit, la mobilité doit être un instrument destiné à améliorer l'efficacité de la recherche et non un moyen de mettre à l'écart telle ou telle personnalité, indépendamment de sa compétence scientifique.

Sans vouloir du tout faire de procès d'intention, je voudrais simplement observer que des remous ont agité, voilà quelque temps, le monde scientifique, par exemple l'I.N.S.E.R.M. Je souhaiterais, au nom de la commission des affaires culturelles, obtenir de votre part, monsieur le ministre, certaines précisions sur votre conception de la mobilité des chercheurs. Vous avez d'ailleurs donné quelques indications tout à l'heure, mais elles ont été très brèves.

La commission des affaires culturelles a donc exprimé certaines inquiétudes à propos de ce budget. Elle espère que les débats du Sénat permettront d'apporter des éclaircissements.

Sous ces réserves, elle a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la recherche pour 1983. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Noé, rapporteur pour avis.

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Recherche scientifique). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le projet de budget de la recherche pour 1983 est le premier texte soumis au Parlement depuis l'adoption de la loi d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique votée en juin dernier.

Cette loi, qui fixe des objectifs ambitieux, propose un ensemble de moyens qui devraient permettre à notre pays de renforcer sa position économique et d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens.

C'est donc à la lumière de ce texte que votre commission a examiné le projet de budget qui lui est soumis. Votre commission a laissé le soin à la commission des finances d'effectuer une analyse précise des crédits proposés pour 1983 et de dresser le bilan de l'exécution du budget de 1982.

Dans le rapport écrit, votre commission rappelle l'évolution des moyens proposés pour le prochain exercice et fait le point de la mise en œuvre des réformes de structure intéressant la recherche.

Etant donné l'importance de la valorisation des résultats de la recherche pour l'avenir de notre pays, votre commission consacre la deuxième partie de ce rapport aux transferts de technologie vers l'industrie et la valorisation de la recherche. Après avoir présenté les structures et les instruments existants, elle analyse les résultats de quelques expériences et tente d'explorer les voies de l'avenir.

C'est sur ces deux derniers points que je voudrais concentrer mon propos.

J'examinerai, tout d'abord, la pratique des transferts de technologie et l'insuffisance de ceux-ci.

Toutes les personnes entendues par votre rapporteur estiment que les transferts entre la recherche et l'appareil productif sont insuffisants. Dans certains cas, les recherches, dont la valeur est réelle, ont été mal orientées. A cet égard, certains travaux de l'I.N.R.A. sont exemplaires.

Dans le domaine des semences et des engrais, les recherches ont été longtemps orientées sur les aspects quantitatifs plutôt que qualitatifs et les impératifs de l'industrie agro-alimentaire n'ont pas été suffisamment pris en compte.

Ainsi, par exemple, la qualité du blé cultivé en France ne permet pas de satisfaire tous les besoins de l'industrie qui doit effectuer des apports en protéines ou importer des blés étrangers en raison de la mise en œuvre de procédés de fabrication nouveaux et de l'évolution des goûts de la clientèle.

Autre exemple : le C.N.R.S. et le C.E.A. disposent de nombreuses technologies insuffisamment valorisées. Pour le C.E.A. par exemple, 60 p. 100 des applications de ses travaux sont militaires, et donc peu valorisés, alors que de nombreux dispositifs pourraient faire l'objet d'applications industrielles.

Examinons les transferts organismes publics-filiales. Plusieurs exemples mettent en évidence l'intérêt de constituer des filiales d'organismes publics pour valoriser les résultats de certaines recherches. Les motifs de création des filiales peuvent être divers. Je ne m'y attarderai pas, vous renvoyant au rapport écrit.

Je me contenterai d'évoquer une expérience particulièrement intéressante — vous la connaissez, monsieur le ministre — celle de l'office des rayonnements ionisants d'Orsay — O.R.I.S. — issue d'un département des radio-éléments du C.E.A. pour développer les technologies biomédicales. Le C.E.A. dispose en effet du quart des effectifs de la recherche publique française travaillant en ce domaine. L'O.R.I.S. permet de développer des applications industrielles dans des secteurs qui n'étaient pas couverts par des entreprises françaises, à savoir la médecine nucléaire, l'analyse en biologie clinique et la radiothérapie. Pour ces activités, le marché mondial est en forte croissance.

Les entreprises intervenant sur ce marché sont puissantes ; il s'agit, notamment, de Dupont de Nemours. La présence d'un organisme dépendant du C.E.A. et utilisant l'environnement particulièrement favorable que constitue ce grand organisme permet d'envisager un développement industriel important.

L'O.R.I.S. n'ayant pas encore, bien sûr, atteint une taille comparable à celle de ses concurrents étrangers, la solution retenue a été — c'est sur ce point que je voulais attirer l'attention — celle du statut de « filiale fictive » ; en conséquence, l'O.R.I.S. demeure au sein de la recherche du C.E.A. et le transfert technologique peut s'effectuer sans obstacle et avec un minimum de formalisme. La gestion est comparable à celle d'une entreprise privée, l'image de marque du C.E.A. constituant un élément important dans les négociations internationales.

Les résultats constatés sont très positifs. De 1977 à 1982, le chiffre d'affaires consolidé est passé de 80 millions de francs à 300 millions de francs. L'effectif du personnel a progressé de 350 à 700 personnes pendant la même période ; 40 p. 100 du chiffre d'affaires a été réalisé à l'exportation dans plus de soixante pays.

Poursuivons sur les transferts organismes publics-entreprises.

On peut tirer deux enseignements principaux des auditions auxquelles votre rapporteur a procédé en ce qui concerne les transferts entre les organismes publics et les entreprises. En premier lieu, on constate que les opérations réussies résultent de la complémentarité entre la recherche et le secteur productif, apparaissant soit entre des protagonistes divers, soit au niveau spatial. En second lieu, les expériences observées mettent en relief les obstacles financiers au transfert de technologie vers l'industrie.

Une expérience particulièrement récente est elle de Transgene. Cette société privée a été constituée par deux scientifiques et une banque qui souhaitait investir dans la recherche. Ont donc participé à la mise en place de Transgene : un chercheur de l'Institut Pasteur, un chercheur universitaire et une banque.

Cette structure, qui permet de rémunérer l'environnement universitaire, a permis un transfert très rapide des résultats de la recherche au niveau industriel. On a pu ainsi développer rapidement une activité significative dans le domaine du génie génétique, secteur dans lequel les Etats-Unis occupent une place de choix, avec 200 entreprises de ce type.

Malgré les aides à l'innovation précédemment évoquées, on constate que les financements constituent un obstacle important aux transferts de technologies. L'aggravation de la situation financière de nombreuses entreprises retarde manifestement la valorisation de certains résultats de la recherche.

Selon certains interlocuteurs, il n'existe pas actuellement de mécanisme d'aide au financement des transferts nécessitant des investissements importants. Dans de nombreux cas, le fonds de la recherche et l'A.N.V.A.R. se déclarent incompétents, ou les concours de cette agence ne sont pas adaptés.

Pour des projets à haut risque dont la faisabilité des applications n'est pas absolument démontrée, on ne trouve aucune aide significative. La notion d'investissement immatériel, qui, dans certains cas, est essentielle, ne semble pas avoir été encore admise au niveau du ministère de l'industrie. Quantitativement, les aides publiques ne sont pas à la mesure des besoins, certaines opérations nécessitant des investissements atteignant vingt à trente millions de francs.

Lorsque j'ai écrit ce rapport, la société française pour l'assurance du « capital risque » des petites et moyennes entreprises n'existait pas. Correspond-elle à cet objectif ? Vous me le direz.

Les études de faisabilité préalables au lancement d'un produit, effectuées par certains instituts, peuvent faciliter le transfert d'un laboratoire vers un industriel intéressé par un nouveau produit. Pour diminuer les risques inhérents à la diffusion de produits nouveaux certains proposent de remplacer le « capital risque » par la diffusion concomitante de produits garantis, pour lesquels le marché est connu.

Une telle méthode s'avère efficace, notamment dans le cadre de création d'entreprises : d'une part, elle oblige à inclure dès le départ les problèmes commerciaux dans la démarche des responsables ; d'autre part, elle diminue les risques financiers et permet de supporter plus aisément des investissements qui seraient trop lourds si l'entreprise se consacrait exclusivement à des produits nouveaux.

Examinons maintenant les voies de l'avenir, et d'abord les structures de liaison.

Les nouvelles structures en voie de création au niveau régional sont à la fois une chance et un risque pour les transferts de technologies. On a évoqué, dans le rapport écrit, la création des comités régionaux. On constate d'autre part que les différentes directions ou services publics compétents en matière de recherche organisent des structures régionales, l'objectif du ministère de la recherche étant de constituer un réseau d'animation régional, maillé, articulé autour des conseillers technologiques régionaux. Ainsi, l'agence de l'informatique doit développer ses structures régionales.

On note, d'autre part, que le responsable de la mission des biotechnologies entend s'appuyer sur des pôles régionaux et qu'un groupe de travail constitué au sein de la D. I. E. L. I. se propose de développer les relations entre les universités et l'industrie à l'échelon régional; et je pourrais poursuivre. Ces multiples initiatives sont parallèles à la politique de décentralisation engagée par le Gouvernement. Elles ne font cependant pas l'unanimité. Ne faut-il pas redouter, monsieur le ministre, un défaut de coordination entre les interventions des représentants régionaux des organismes de recherche ?

L'un des interlocuteurs de votre rapporteur craint de voir s'instituer une succession de chapelles, alors qu'il serait préférable de mettre en place un « guichet unique ».

Si le rôle des interlocuteurs régionaux suscite des observations contradictoires, en revanche, la nécessité de renforcer les structures intermédiaires entre la recherche et l'industrie fait l'unanimité. Certains estiment indispensable de créer un centre de pré-développement pour valoriser les recherches de l'Institut Pasteur, par exemple.

Ailleurs, un service commun de l'université d'Orsay a permis, dans le domaine de la microélectronique, de mettre en place une structure de conseil pour les laboratoires et entreprises souhaitant développer l'usage de la microélectronique et des microprocesseurs.

Cette dernière expérience présente d'ailleurs un double intérêt: l'atelier de microélectronique est un intermédiaire entre l'industrie et l'université; il a permis de développer une compréhension entre universitaires et industriels, et, dans certains cas, d'orienter les recherches vers des domaines nouveaux, pour des applications ultérieures au niveau de la production. D'autre part, on a ainsi développé des relations entre des institutions de types différents — université et entreprise — et pas seulement entre les personnes. En effet, les liens entre les établissements peuvent contribuer à modifier les mentalités et, indirectement, à faciliter les transferts de technologies.

Passons à la formation.

La sous-culture technique et scientifique des responsables de nombreuses P.M.E. est un leitmotiv dans les propos entendus par votre rapporteur. Outre ce climat général, on constate des déficits importants d'ingénieurs dans les secteurs de pointe. Il en est ainsi pour l'électronique, l'informatique, l'optique et les biotechnologies où le nombre d'ingénieurs est nettement insuffisant. Les effectifs disponibles de techniciens supérieurs en mesure physique, par exemple, sont également trop peu nombreux.

Dans les grandes entreprises, peu de cadres ont reçu un enseignement de biologie alors que le développement des activités en ce domaine sera considérable au cours des prochaines années. A cet égard, on doit noter que le principe de l'enseignement de la biologie à l'école polytechnique n'a pas encore été retenu. Dans l'enseignement secondaire, les programmes de sciences naturelles n'ont pas été remis à jour. Les grandes écoles créent des options de biotechnologie, mais c'est insuffisant.

Des obstacles administratifs s'opposent à la participation de l'Université au processus de transfert de technologies.

En ce domaine — mais je vous renvoie à mon rapport écrit pour plus de précisions — un certain nombre de mesures ont incontestablement bridé les possibilités de transferts.

En matière de formation, les contrats C.I.F.R.E. sont une formule particulièrement efficace qui sera développée en 1983.

Enfin, je dirai quelques mots sur les groupements d'intérêt public, structure créée par la loi d'orientation et de programmation; vous nous l'avez rappelé, monsieur le ministre. D'autres groupements naîtront. C'est un grand espoir qui est fondé sur cette formule et tous les interlocuteurs reçus par votre rapporteur l'ont mentionné.

Je terminerai par les problèmes spécifiques aux grandes entreprises nationales. L'expérience démontre que certains transferts n'ont été réussis que parce qu'ils ont été opérés au profit de petites entreprises. Cela est vrai pour l'expérience de Transgène et également pour d'autres expériences.

Pour conclure, je voudrais évoquer les grandes entreprises nationales, qui constituent un réservoir important pour le développement technologique; à ce sujet, vous savez qu'aux journées nationales de l'A.N.V.A.R., on a entendu parler de « rapatriement sauvage » de la sous-traitance. Je voudrais vous mettre en garde à ce sujet en prenant un exemple.

J'attire, en effet, votre attention sur le risque que représente une politique d'équilibrage des bilans par département dans un grand groupe, déséquilibrant par là-même les P.M.E. performantes par la conquête de leurs marchés, et sur le risque supplémentaire que fait courir une telle pratique dans la perte de marchés extérieurs, le grand groupe n'étant pas compétitif à ce niveau. Ici, je pensais fortement à Thomson.

Le temps qui m'est imparti étant épuisé, je me dois de conclure: je ne doute pas, monsieur le ministre, que vos services prendront connaissance du rapport écrit, ainsi que vous-mêmes, mes chers collègues.

Votre commission attend les réponses de M. le ministre d'Etat, mais elle a d'ores et déjà, sur la proposition de son rapporteur, émis un avis favorable à l'adoption du budget de la recherche pour 1983. (Applaudissements.)

M. le président. La parole est à M. Collomb, rapporteur pour avis.

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (Industrie). Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, les crédits destinés à l'industrie pour 1983 sont en sensible augmentation par rapport à 1982 et la commission des affaires économiques et du Plan, qui m'a chargé d'exprimer son avis sur ce budget, n'a pu que s'en féliciter, souhaitant y voir l'amorce d'un redressement de ce secteur menacé.

En effet, l'industrie française traverse une crise caractérisée par la régression spectaculaire de l'emploi — revenu en 1982 au niveau des années 1961-1962 — et l'accélération des faillites qui se sont élevées à 2 075 en octobre 1982 contre 1 897 pour la même période de 1981. Les dernières observations de l'I.N.S.E.E. confirment cette tendance à la dégradation de l'activité industrielle qui affecte tous les secteurs de notre appareil productif.

C'est ainsi que la sidérurgie a vu sa production diminuer de 11,5 p. 100 au cours des trois premiers mois de l'année et ses commandes chuter de 27 p. 100 au mois de septembre. L'industrie chimique a connu une stagnation de sa production en 1981 et l'on estime à quatre milliards ou cinq milliards de francs l'ensemble des pertes des cinq plus grosses sociétés intervenant dans la chimie de base. L'investissement a chuté de 35 p. 100 et les effectifs de 2,5 p. 100. Dans le secteur des industries électriques et électroniques, la croissance a été nulle et les effectifs ont diminué de 1,5 p. 100. Dans l'industrie textile, la reprise de la consommation n'a pas profité à la production qui a chuté de 5 p. 100, mais elle s'est traduite par une dégradation du commerce extérieur due à la forte poussée des importations.

Enfin, l'industrie automobile, en dépit de résultats satisfaisants sur le plan de la production et des immatriculations, traverse une grave crise de compétitivité: le taux de pénétration des voitures étrangères, qui était resté stable entre 1970 et 1980 autour de 21 p. 100, a connu, au cours des deux dernières années, une progression atteignant 28 p. 100.

Ainsi, tous les secteurs de notre industrie sont atteints: ceux qui connaissent déjà des difficultés sont menacés de disparition, et ceux qui étaient florissants — tel celui de l'automobile — s'installent dans la crise.

Or, si la situation n'était pas brillante avant 1981, il ne faut pas oublier que notre pays était devenu la troisième puissance industrielle mondiale et le quatrième exportateur. Le rapport de la commission Bloch-Lainé sur le bilan en convenait d'ailleurs en termes éloquentes.

Qu'en est-il aujourd'hui? Notre pays semble s'engager sur la voie de la désindustrialisation, comme en témoignent les derniers résultats de notre commerce extérieur. Le taux de couverture de nos échanges industriels a significativement fléchi, passant à 103,3 p. 100 au deuxième trimestre de 1982 au lieu de 113,8 p. 100 sur l'ensemble de l'année 1981.

Le taux de couverture moyen des derniers mois est d'environ 85 p. 100 inférieur aux creux antérieurs dus aux chocs pétroliers. Cela résulte, certes, d'un différentiel de conjoncture entre la France et ses partenaires, mais aussi d'une baisse de compétitivité des produits français, doublement ressentie à travers la baisse en volume de nos exportations et la poursuite de la progression de nos importations.

C'est pourquoi, dans ce contexte défavorable, votre commission estime que ce n'est pas le budget de l'industrie, en dépit d'une progression sensible de ses crédits, qui redressera la situation de l'industrie française. Cette progression ne concerne d'ailleurs que certains secteurs: ainsi, la priorité donnée à

l'informatique et à l'électronique se traduit-elle par une dotation de 1391 millions de francs. Mais il est peu probable qu'en l'absence d'une véritable politique industrielle, ces moyens financiers permettront le redressement de notre balance extérieure en électronique grand public ou le retour à la compétitivité en informatique.

Or, telle est bien la faiblesse du ministère de l'industrie, qui n'a pas encore défini de façon précise ses orientations. M. Christian Pierret, rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, l'a d'ailleurs reconnu clairement lorsqu'il a présenté le budget en séance publique, le 26 octobre dernier, en déclarant : « En matière industrielle, les grands axes de notre politique nous paraissent encore trop abstraits. Au-delà du thème essentiel de l'indépendance nationale, et de la priorité qu'il convient de donner à l'industrie, nous attendons la définition précise de ces orientations ».

Certes, le Gouvernement a mis en œuvre une politique de relance de l'activité s'appuyant sur une pratique budgétaire plus expansionniste et une politique sociale de transfert et de relèvement des revenus salariaux les plus bas. Cette politique de relance s'est accompagnée d'une politique de l'emploi fondée sur un meilleur partage du travail et d'une politique de lutte contre l'inflation, s'appuyant sur le blocage des prix et des revenus.

Certes, de nombreux plans sectoriels ont été mis en œuvre dans le secteur textile, la chimie, la machine-outil ou la sidérurgie et l'électronique. Mais, en dépit de ces mesures éparses, la situation de l'industrie reste morose faute d'une politique industrielle globale.

Pourtant, les nationalisations avaient pour objectif de faire du secteur public élargi un élément moteur de la croissance : 16 milliards de francs ont, en effet, été investis par les entreprises publiques en 1982. Or, en dépit de ces crédits importants, le secteur nationalisé, loin d'être le fer de lance de l'économie française, connaît un endettement record : 12 milliards de francs pour Gaz de France ; 9,2 milliards de francs pour les Charbonnages de France ; 31,2 milliards de francs pour la S.N.C.F. auxquels s'ajoute une dette à court terme de 12 milliards de francs ; 10 milliards de francs pour la R.A.T.P. ; 8,3 milliards de francs pour Air France ; 10 milliards de francs pour la Régie Renault auto et 17,5 milliards de francs pour la Régie Renault diversifiée.

Quant aux entreprises nouvellement nationalisées, elles ne connaissent pas un meilleur sort. Au premier rang, la sidérurgie qui atteindra un déficit de 6 milliards de francs, certes couvert par les crédits déjà prévus, mais qui gèlera les investissements pour 1983. De même, Pechiney-Ugine-Kuhlmann devrait subir des pertes de l'ordre de 2 à 3 milliards de francs et la compagnie Saint-Gobain, qui faisait des bénéfices l'an dernier, sera également déficitaire du fait des restructurations intervenues cette année.

Le total de ces pertes devrait avoisiner les 30 milliards de francs, ce qui, compte tenu du coût de l'opération, apparaît comme un extraordinaire gâchis. Ces résultats ne sont pas surprenants et s'expliquent par le bouleversement profond qu'ont subi les entreprises nouvellement nationalisées qui étaient déjà confrontées à une concurrence internationale effrénée. Comment auraient-elles pu se maintenir face à leurs concurrents étrangers puisque, depuis un an, aucune décision d'importance n'a été prise par leurs nouveaux dirigeants, que ce soit sur le programme d'investissements, de recherche ou de choix des nouvelles technologies ?

Les contrats de plan, dont votre prédécesseur annonçait la conclusion lors du débat budgétaire de 1982, n'ont pas encore été publiés et l'on ignore encore, monsieur le ministre, quel doit être le rôle du secteur public dans le renforcement de notre appareil productif. Or, face à cette défaillance du secteur public, ce ne sont pas les entreprises privées qui vont pouvoir assurer le redémarrage de l'investissement industriel, compte tenu des charges excessives qui pèsent sur elles et que le Gouvernement ne semble pas disposé à stabiliser. Les prélèvements fiscaux et sociaux, qui représentaient 42,5 p. 100 de la P.I.B. en 1981, s'élèveront à 44,5 p. 100 en 1983.

Les résultats des entreprises sont en outre affectés par les mesures récentes de politique économique : le blocage des prix intervient en faisant supporter au secteur productif la hausse de la T.V.A., alors que les coûts salariaux augmentent du fait de la réduction de la durée du travail et que les prix des produits importés sont en augmentation sous l'effet de la dévaluation et de la hausse du dollar. Ces éléments neutralisent pour une bonne part les conséquences positives de la dévaluation sur les exportations, tandis que le blocage des prix représente une chance pour les produits importés.

L'estimation présentée par le C.N.P.F. à la fin du mois dernier sur le montant des charges supplémentaires imposées aux entreprises atteint 109,3 milliards de francs et, compte

tenu des divers allègements effectués, 100 milliards de francs. La détérioration de la situation financière des entreprises est incontestable et se traduira, l'année prochaine encore, par un recul de 5 à 6 p. 100 de l'investissement en volume comme cette année.

Comment concilier de telles données avec la volonté de privilégier l'industrie ? Le Président de la République avait pourtant affirmé, à Figeac, le 27 septembre dernier : « Ma préoccupation est que l'ensemble des entreprises puisse échapper aux trois menaces du moment : l'alourdissement de leurs charges, la lourdeur des taux d'intérêt et la surcharge de leur endettement financier. » Les décisions prises depuis ne semblent pas aller dans ce sens.

Ainsi, même si le Gouvernement poursuit une politique de baisse des taux d'intérêt, constatons que celle-ci est souvent plus prononcée chez nos concurrents étrangers. Le moratoire promis pour les firmes endettées à taux fixe à long terme ne devrait avoir qu'une portée limitée. Enfin, l'amendement adopté à l'Assemblée nationale tendant à favoriser l'amortissement accéléré des investissements témoigne de la réticence des courants de la majorité à réellement jouer le jeu de la priorité à l'industrie. Les propositions du Premier ministre étaient, en effet, beaucoup plus favorables que le système adopté.

Quant au livret d'épargne financier, dont la création a été annoncée, nous souhaiterions savoir, monsieur le ministre d'Etat, comment il contribuera au financement de l'industrie. Enfin, une réforme du dispositif d'aides à l'industrie est en chantier, et nous aimerions en connaître les orientations.

Telles sont, monsieur le ministre d'Etat, les observations que la commission des affaires économiques et du Plan tenait à formuler sur le budget de l'industrie. Elle prend acte de votre volonté de privilégier ce secteur vital pour sauvegarder l'emploi, qui se traduit par la forte progression des crédits de votre département. Mais elle tient à souligner que la vraie solution passe d'abord par la restauration de la capacité d'autofinancement des entreprises et par le développement de l'épargne.

C'est en définissant une véritable politique industrielle que vous restaurerez la confiance et que vous favoriserez l'investissement. Les récentes journées de travail sur la politique industrielle sont un début et nous souhaitons qu'elles se traduisent par des décisions concrètes.

Mais, compte tenu des incertitudes actuelles, notre commission s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'adoption des crédits inscrits au budget de l'industrie pour 1983. (*Applaudissements sur les travées de l'U.R.E.I., du R.P.R. et de l'U.C.D.P.*)

M. le président. La parole est à M. Pouille, rapporteur pour avis.

M. Richard Pouille, en remplacement de M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie). Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, c'est au nom de notre collègue M. Marcel Lucotte, toujours indisponible à la suite d'un accident, que je vous présente aujourd'hui les observations de la commission des affaires économiques et du Plan sur le budget de l'énergie.

Le contexte international est examiné dans le rapport écrit de M. Lucotte.

La production et la consommation françaises d'énergie ont atteint, respectivement, 66 et 188 millions de tonnes équivalent pétrole, en 1981, ce qui fait apparaître pour notre pays un taux d'autonomie de 35,2 p. 100 contre 29,1 p. 100 en 1980, progression due essentiellement à l'énergie électronucléaire. Ce taux d'indépendance a, certes, reculé de plusieurs points en 1982, en raison du fonctionnement médiocre de nos centrales atomiques, mais l'objectif d'une autonomie de 50 p. 100 pour la fin de la décennie devrait cependant être atteint.

Si l'on considère maintenant la consommation par secteur, on note que la part la plus importante revient au résidentiel et au tertiaire — 34 p. 100 — suivi par l'industrie — 31 p. 100 — et les transports, 20 p. 100.

Des chiffres enregistrés l'an dernier et en 1982, il ressort que le léger recul de notre consommation d'énergie est essentiellement imputable au marasme qui a commencé à frapper, dès 1980, notre industrie et notre sidérurgie, ainsi qu'aux températures relativement clémentes des hivers derniers. En revanche, les économies d'énergie, qui avaient fortement pesé précédemment sur le secteur résidentiel, ne semblent pas avoir joué un rôle notable dans l'évolution enregistrée en 1981.

Cela met certaine tempérance sur nos projets d'économies, mais ne doit pas nous dissuader de poursuivre nos efforts dans ce domaine.

Quant aux perspectives à moyen terme, elles sont pleines d'incertitudes. A l'horizon 1990, atteindrons-nous les 232 millions de T.E.P. envisagés ? Cela apparaît douteux et les experts

envisagent comme plus probable une consommation pour 1990 se situant entre 205 et 210 millions de T. E. P. Un délicat arbitrage entre les différentes sources d'énergie devra répondre au double souci d'améliorer notre autonomie et d'assurer une diversification raisonnable de notre approvisionnement.

Notre facture énergétique ne représentait en 1973 qu'un peu plus de 10 p. 100 de nos importations. Elle est passée de 132,9 milliards de francs en 1980 à 161,9 en 1981 et atteindra 185 milliards de francs cette année, chiffre qui équivaut à 28 p. 100 de nos achats extérieurs. La progression la plus sensible concerne le gaz naturel — 67 p. 100 — et les produits pétroliers raffinés, achetés notamment à Rotterdam et qui jouent énormément sur la facture pétrolière supplémentaire.

Concernant le charbon, la production des bassins exploités par les Charbonnages de France, qui avait légèrement progressé de 1980 à 1981, a marqué en 1982 une certaine diminution affectant l'ensemble des bassins.

La subvention économique est aujourd'hui supérieure à 5 milliards de francs, si l'on tient compte de la dotation aux Charbonnages et du déficit de cette entreprise.

Mais grave également est le souci de « placer » le charbon national ou importé, alors que les stocks invendus sont déjà considérables.

Votre commission souhaiterait donc que le Gouvernement lui précise ses prévisions rectifiées pour 1985 et 1990. J'aimerais vous entendre réaffirmer vos options.

La gazéification des gisements profonds ne saurait être mise en œuvre avant la fin du siècle mais les recherches et essais en cours doivent être poursuivis activement.

Au sujet du pétrole, la grave crise du raffinage, déjà évoquée l'an dernier, a persisté cette année pour un certain nombre de raisons qu'il n'est pas utile de rappeler. Nous avons observé que ce secteur a enregistré 1 milliard de pertes par mois, comme l'an dernier, malgré le relèvement des prix autorisé depuis le début de l'été 1982.

Cette situation retentit sur nos échanges extérieurs. Présentement on peut déjà estimer que, sur les 150 milliards de francs d'hydrocarbures liquides importés en 1982, notre déficit en produits raffinés interviendra sans doute pour 15 milliards de francs, contre 9 milliards en 1981. Il est donc indispensable de réduire les licences d'importation de produits raffinés, particulièrement ceux en provenance de Rotterdam.

J'aurais souhaité vous entretenir des énergies qualifiées abusivement de « nouvelles », alors qu'elles sont en fait les plus anciennement utilisées. Je ne dirai qu'un mot à ce sujet de la centrale Thémis, que certains d'entre nous sont allés visiter. Celle-ci souligne à la fois le coût prohibitif du kilowattheure fourni, les difficultés techniques de l'opération et l'étendue de la surface mobilisée. De toute manière, la part de ces énergies restera marginale jusqu'à la fin du siècle, ce qui, bien sûr, ne veut pas dire qu'il ne faut plus s'en occuper.

En conclusion de cet avis, l'objectif du programme énergétique gouvernemental, s'il semble cohérent dans l'ensemble et marqué d'un réalisme qui contraste sur plusieurs points importants avec les positions doctrinales annoncées en mars 1981, apparaît faire encore une trop large place à des hypothèses hasardeuses ou à des choix coûteux.

Parmi les choix discutables, je retiendrai, comme mon collègue Tomasini, la préférence donnée au gaz sur l'électricité, notamment dans le domaine du chauffage, qui privilégie de façon regrettable une énergie importée au détriment d'une source de plus en plus nationale. Par ailleurs, le développement systématique de notre production charbonnière entraîne pour la collectivité une charge de plus en plus lourde. Il est tout aussi illusoire de tabler sur une progression sensible de la consommation qui supposerait un accroissement massif de nos importations. Enfin, est-il conforme à la justice, sinon à la solidarité, d'ignorer la vérité des prix au point de faire payer le surcoût du charbon français et du gaz algérien à l'ensemble des contribuables ?

Les résultats attendus des énergies nouvelles apparaissent hors de portée, au moins dans des délais raisonnables, et il semble également difficile de concilier un triplement des économies d'énergie avec une hypothèse d'expansion qui risque bien de ne pas dépasser 2,5 p. 100 jusqu'au milieu de la présente décennie.

En résumé, le problème crucial pour le Gouvernement est de décider s'il admet à terme, au nom de la recherche de notre indépendance, un accroissement sensible de la part de l'électricité dans notre bilan, en levant les contraintes qui pèsent aujourd'hui sur l'expansion de cette source énergétique, ou s'il donne, au nom de la sécurité, la priorité au souci de diversification de notre approvisionnement en faisant, par exemple, appel au gaz et au charbon importés. Devons-nous lui rappeler, en outre, que la compétitivité de notre industrie dépend pour partie du prix de revient de l'énergie utilisée et que, sur ce point, l'électro-nucléaire dispose d'un avantage décisif ?

Qu'il nous soit permis, en terminant, une observation malicieuse. Le Gouvernement, qui déplore souvent la lourdeur de l'héritage qui lui a été légué, se flatte, à juste titre d'ailleurs, d'avoir fait accepter par l'opinion l'essentiel du programme nucléaire élaboré par l'actuelle opposition. Pouvons-nous lui demander quelle serait la situation de notre pays en ce domaine et l'état de notre balance des paiements si la présente majorité était arrivée au pouvoir en 1974 en pleine euphorie écologique ? Comment seraient alimentées nos centrales électriques qui nous permettent aujourd'hui d'économiser l'équivalent de 22 millions de tonnes de fuel, soit 40 milliards de francs au cours actuel du dollar ?

Sous réserve de ces observations, votre commission donne un avis favorable à l'adoption des dispositions de la loi de finances pour l'exercice 1983 concernant l'énergie. (*Applaudissements.*)

M. le président. J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 18 novembre 1982 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion sont les suivants :

- groupe de l'union centriste des démocrates de progrès, dix-huit minutes ;
- groupe socialiste, trente-deux minutes ;
- groupe de l'union des républicains et des indépendants, trente minutes ;
- groupe du rassemblement pour la République, vingt-sept minutes ;
- groupe de la gauche démocratique, vingt-six minutes ;
- groupe communiste, vingt-sept minutes.

La parole est à M. Rabineau.

M. André Rabineau. Monsieur le ministre, le débat sur la politique industrielle de la France nous semble placé sous le signe d'un triple décalage entre votre discours volontariste et la dure réalité : décalage entre les piètres résultats de la politique de régulation économique et les ambitions affichées par votre ministère ; décalage entre la situation financière des entreprises industrielles et les objectifs d'investissement massif que vous leur assignez ; décalage enfin entre la nature des réponses que vous apportez et les besoins véritables de l'économie.

Tout a été dit ou presque sur l'échec de la « relance en solitaire » à l'occasion du débat d'ouverture : déséquilibre extérieur aggravé jusqu'au point de rupture, évanouissement de nos réserves de devises, endettement externe et interne galopants, différentiel d'inflation accru vis-à-vis de nos partenaires commerciaux qui vous a contraint à bloquer imprudemment les prix et les salaires.

Sur tous ces points, je ne saurais surpasser en pertinence notre rapporteur général ; je n'insisterai donc pas.

Toutefois, depuis le début de nos débats budgétaires, de nouveaux chiffres de production industrielle sont tombés. Je crois bon de les placer en exergue de mon propos. Les comptes de l'I.N.S.E.E. pour le troisième trimestre nous avertissent que le produit intérieur brut marchand a reculé de 0,9 p. 100 et que ce résultat est essentiellement imputable au comportement des branches industrielles dont la valeur ajoutée a baissé de 2,5 p. 100 par rapport au trimestre précédent. Les indices les plus récents de la production industrielle — juillet, août, septembre — s'établissent à 125-126, soit une chute de l'ordre de 5 à 6 p. 100 en un an.

Enfin, les dernières enquêtes de l'I.N.S.E.E. et de la Banque de France concluent à une poursuite de la baisse dans l'industrie en octobre et novembre.

Si l'on veut bien se souvenir que l'indice de l'I.N.S.E.E. s'était élevé jusqu'à un plafond stable de 135-136 entre l'été 1979 et le printemps 1980, à une époque où, semble-t-il, faisait défaut le volontarisme économique, on peut mesurer la gravité de la récession industrielle. La grande politique que vous entendez promouvoir s'ouvre sous des auspices contraires. Nous pouvons dire, en anticipant sur notre conclusion, qu'une politique industrielle quelle qu'elle soit est vouée à l'échec lorsqu'elle est desservie par une action générale qui asphyxie et surcharge la production, action négative dont elle ne saurait être l'antidote.

La situation financière des entreprises interdit d'espérer un redressement véritable des investissements industriels : c'est le deuxième décalage dont j'ai parlé.

L'un des enseignements de ces dix années de crise, c'est l'incompatibilité entre les finances dégradées de l'industrie et tout projet de développement durable de l'activité. Après le premier choc pétrolier, la réduction de l'épargne brute et du taux d'autofinancement des sociétés privées a provoqué un premier déclin de l'investissement. La politique de libération de l'économie menée en 1979-1980 a permis le redressement partiel de la situation. C'est ainsi que les investissements se sont redressés en 1979 et 1980, favorisés par une amélioration

spectaculaire du taux d'autofinancement, passé de 64 p. 100 en 1977 à 80 p. 100 en 1980, où le mouvement s'est inversé, deuxième et troisième chocs pétroliers obligent. En 1981, le taux d'autofinancement est retombé à 52 p. 100 ; on attend pour 1982 un chiffre inférieur à 50 p. 100, que nous n'avons jamais connu, semble-t-il, même de mémoire de sénateur...

Le seul espoir d'un renouveau de l'investissement des entreprises, malgré l'effondrement de leurs comptes, pourrait à la rigueur résider dans un crédit large et facile, à des taux d'intérêt au plus égaux à ceux de l'érosion monétaire. Faut-il rappeler que, pour la baisse de ses taux d'intérêt, la France reste désespérément à la traîne de ses partenaires ?

Inutile d'espérer, par conséquent, le redémarrage du moteur de l'industrie : l'investissement productif.

Troisième décalage : celui qui existe entre les réponses que vous apportez, leur nature, leur contenu, et les besoins de l'économie. Nous voici au cœur du sujet.

La politique socialiste semble s'orienter sur trois axes : la dynamisation de l'industrie à partir des entreprises nationalisées, la méthode des filières, la procédure des plans sectoriels. Sur les trois voies que le Gouvernement emprunte, il éprouve déjà de sérieux mécomptes qui étaient, hélas ! prévisibles.

Voilà déjà neuf mois que cinq grands groupes industriels ont été nationalisés et leurs politiques sont toujours à l'état d'esquisses, dirait M. Jobert.

A l'Assemblée, les orateurs de la majorité comme ceux de l'opposition l'ont souligné et le rapporteur général de la commission des finances a justement fait observer que « les contrats de plan avec les entreprises nationalisées n'ayant pas été conclus, on en est encore à s'interroger sur le rôle du secteur public dans le renforcement de notre appareil productif ». En effet, monsieur le ministre, que sont devenus les fameux contrats de plans pluriannuels ? Nous voilà dans une situation paradoxale : la politique des grands groupes concernés est aujourd'hui moins bien connue qu'à l'époque où ils relevaient du secteur privé. N'y a-t-il pas là un motif d'inquiétude grave, la nouvelle technocratie publique semblant beaucoup moins disposée que les anciens gestionnaires privés à exposer ses objectifs et à défendre ses choix, alors que l'un des arguments classiques des nationalisations repose sur la présomption que l'action et les comptes du secteur public industriel sont plus clairs ?

Le débat n'a rien de théorique puisque le Gouvernement nous demande d'approuver 7,3 milliards de francs de dotations en capital pour renforcer le secteur public industriel. Voilà des largesses qui ont bien besoin de justification quand, au même moment, on refuse aux entreprises privées, qui représentent encore 76 p. 100 de la production industrielle, une aide fiscale efficace dont le coût dépasserait à peine les trois milliards de francs engagés.

Le secteur public industriel peut en effet rapidement devenir un gouffre improductif, la croissance des investissements financés par le prélèvement de l'Etat sur la richesse collective se traduisant non pas par un surcroît de valeur mais, au contraire, par des charges nouvelles. Cette critique de l'investissement public à tout va, je la retrouve très explicitement formulée par M. Pierre Plancher en ces termes : « Investissement ? L'investissement n'est pas la pierre philosophale de l'industrialisation. C'est à peine l'alambic. Et si l'investissement pour une rentabilité est un impératif catégorique, l'investissement pour l'investissement est un gaspillage ! » M. Plancher écrit cela dans la lettre politique n° 99 de votre collègue du commerce extérieur Michel Jobert ! L'auteur ajoute d'ailleurs : « On ne doit pas faire l'impasse sur l'investissement privé et on a tort de ne voir dans ses réticences que des arrière-pensées politiques. »

En effet, le rôle des entreprises est de produire dans des conditions rentables et non de dépenser d'abord. Or, c'est précisément sur cette idée fautive, le rôle d'entraînement des dépenses du secteur public industriel, que reposent la théorie et, nous le voyons bien, la pratique des nationalisations. Cette idée typiquement socialiste a reçu une application intégrale dans les pays de l'Est avec les résultats que l'on connaît : l'investissement y est discrétionnaire mais les magasins sont vides !

Les entreprises nationalisées sont dans votre esprit les locomotives entraînant à grande vitesse le train de l'industrie française sur les rails du futur ; dans le nôtre, elles seront, si leur gestion est rigoureuse, des locomotives haut-le-pied qui tireront leur énergie financière de l'Etat, ou bien, hélas ! si leur gestion est laxiste et politisée, ce qui est, à vrai dire, difficilement évitable, de nouveaux poids morts qu'il faudra remorquer le long des voies.

Et maintenant, que faut-il penser de la politique des filières ? A l'Assemblée nationale, vous l'avez opposée à la politique dite des créneaux, qui aurait été conduite par vos prédécesseurs. Il me semble que vous avez commis là une double erreur.

Première erreur : la politique des créneaux, ce sont les entreprises libres et responsables qui l'appliquent et non le Gouvernement. Il s'agit tout simplement pour ces entreprises de

découvrir de nouveaux segments rémunérateurs de la demande ; et si elles ne le faisaient pas, ce sont leurs concurrentes étrangères qui le feraient. Si une industrie textile française existe encore, malgré les coups sévères de la concurrence sauvage des pays à bas salaires et à faible protection sociale, c'est parce que des entreprises ont su trouver des débouchés nouveaux et investir pour y répondre.

Deuxième erreur : la politique des créneaux n'a pas provoqué, comme vous l'avez affirmé devant l'autre chambre, le déficit commercial. Selon vous « le surcroît d'exportation qu'elle a permis de réaliser dans certains domaines — le secteur parapétrolier, les industries mécaniques et aéronautiques — n'a jamais compensé le surcroît d'importation auquel on a été conduit dans des domaines comme l'industrie textile, l'industrie de la chaussure ou la sidérurgie ». Ce n'est pas exact ; si l'on tient compte de l'évolution des volumes exportés et importés, c'est l'exportation qui l'a presque constamment emporté entre 1978 et 1981. Notre déficit extérieur résultait de la dégradation des termes de l'échange à la suite du choc pétrolier de 1979. Au contraire, depuis qu'un gouvernement socialiste a la charge des affaires nationales, les importations croissent plus vite que les exportations, qui, en fait, baissent carrément. Ainsi, malgré l'amélioration des termes de l'échange profitable aux pays industriels enregistrée depuis la fin de 1980, notre commerce extérieur se dégrade au lieu de se redresser comme celui de nos voisins.

Un peu plus d'exactitude s'il vous plaît, monsieur le ministre !

La politique des filières telle que vous l'envisagez ne me semble pas de nature à apporter plus de cohérence au développement industriel français. Elle est fondée sur l'idée que depuis la production de base jusqu'à l'utilisateur final, tout doit passer par un « tube » et qu'à l'intérieur de celui-ci les producteurs successifs doivent être liés les uns aux autres. Elle entre donc en contradiction avec la logique de l'entreprise et du marché. Elle semble interdire la diversification des entreprises, qui est souvent la condition de leur survie ou de leur croissance, et peut même entraîner, dans certains cas, le démantèlement d'une entreprise à activités multiples pour la faire correspondre aux critères de la filière. Elle fait aussi de l'administration l'arbitre des relations entre les entreprises productrices et les entreprises clientes, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas son rôle. Enfin, elle ouvre la voie, comme pour les entreprises nationalisées ou les plans sectoriels, à un large subventionnement, c'est-à-dire à une sécurisation démobilitatrice, et ne parlons pas des risques de favoritisme politique.

Puisque vous êtes fasciné par le Japon, pourquoi n'observez-vous pas les mêmes règles que ce pays, en soutenant d'abord les entreprises ou les secteurs qui réalisent des efforts payants et accroissent leurs parts de marché ? Quant aux autres, allégez le poids des charges improductives qui pèsent sur eux !

Quelques mots, enfin, de la politique des plans sectoriels chers au Président de la République.

On contribue encore un peu plus à la sclérose qui a conduit certains secteurs à la faillite. Souvenez-vous de la sidérurgie que les aides et les crédits à bon marché de l'Etat n'ont pas sauvée, bien au contraire, puisque leur modernisation a été coupablement retardée. Dans l'ensemble des relations qui existent ou peuvent exister entre l'Etat et l'industrie, la relation corporative n'a pas besoin d'être renforcée ; l'industrie française est assez corporatiste comme cela.

Sans doute, les plans sectoriels vous laissent-ils espérer que, en toute hypothèse, certains objectifs d'embauche et d'investissement seront tenus. L'expérience enseigne pourtant que les engagements les plus sincères ne résistent pas aux intempéries économiques ; vos espérances, là aussi, nous semblent illusoire.

Avant de conclure, je voudrais toutefois vous décerner un bon point, si toutefois vous n'y autorisez. (Rires.)

M. Pierre Noé. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Chevènement, ministre d'Etat. Un prix de consolation. (Sourires.)

M. André Rabineau, rapporteur spécial. Ce crédit d'impôt sur la recherche, dont le texte est attaché aux crédits du ministère, est justifié et utile — le Sénat avait d'ailleurs demandé cette aide. Les 400 millions qu'elle comporte sont modestes, mais certainement plus efficaces que les dépenses massives que vous programmez d'autre part.

C'est d'ailleurs par ce type d'action, l'aide à la recherche et plus encore l'aide à l'innovation, qu'un ministère tel que le vôtre se justifie. Il s'agit de soutenir les efforts et les actes, non de les susciter, puisque jamais l'Etat n'a été en mesure de prendre en charge le développement industriel.

Ma conclusion sera consacrée au problème des charges des entreprises.

M. le président. Vous dépassez vos prévisions, monsieur Rabineau !

M. André Rabineau. J'ai fini, monsieur le président. J'avais d'ailleurs annoncé ma conclusion.

Sans entrer dans la polémique entre M. Gattaz et M. Delors, je ferai observer ceci : selon le Premier ministre, les revenus des ménages ont augmenté de 4 p. 100 en dix-huit mois — M. Mauroy s'exprimait le 4 novembre. Comme la production globale est aujourd'hui au plus égale, sinon inférieure à son niveau de mai 1981, ces revenus supplémentaires n'ont pu provenir que de deux sources : l'appauvrissement des entreprises et l'endettement extérieur. C'est bien ce qui s'est passé : les entreprises se sont appauvries et le pays s'est endetté.

Les plaintes des chefs d'entreprise ne sont donc pas dénuées de fondement et tout porte à croire qu'elles vont redoubler. Les espérances de développement économique du Gouvernement sont illusoire. Faute d'un changement notable de politique économique et d'action industrielle, la situation ne peut qu'empirer.

Que ces quelques réflexions puissent concourir à l'indispensable conversion intellectuelle de nos gouvernants, c'est là mon très sincère et très fervent souhait. (*Applaudissements sur les travées de l'U.C.D.P., du R.P.R. et de l'U.R.E.I.*)

M. le président. La parole est à M. Bonduel.

M. Stéphane Bonduel. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre délégué, mes chers collègues, dans le peu de temps dont je dispose pour faire entendre la voix des radicaux de gauche sur ce grand sujet qu'est la recherche et l'industrie, je ne me lancerai pas dans l'analyse des chiffres, qui vient d'être faite par les rapporteurs ainsi que par M. le ministre d'Etat, ni dans le débat sur le vieillissement de notre appareil productif, la baisse de compétitivité, la lourdeur des charges des entreprises, « l'héritage », la récession économique mondiale, le nombre des faillites des entreprises ; bref, autant de faits réels et inquiétants dont les causes sont multiples et se conjuguent, justifiant bien les efforts que vous déployez avec acharnement, monsieur le ministre d'Etat, pour redonner un élan porteur d'avenir à la recherche, au développement technologique et à l'industrie de la France.

Dans ce cadre, votre budget est, nous semble-t-il, un bon budget, car il contient la formulation rationnelle des forces matérielles de l'économie, intégrées dans une volonté planificatrice garante de cohésion et de continuité.

Ce budget pour 1983 se présente donc, à nos yeux, comme un outil dynamique venant alimenter la loi d'orientation et de programme avec les moyens prévus. Il prend en compte, au travers notamment des sept programmes mobilisateurs, toutes les données de la modernité : le développement des technologies par les vecteurs culturels nouveaux, le redéploiement de nos sources d'énergie par le charbon et le gaz, la décentralisation des programmes par la régionalisation et les bassins d'emplois, avec, pour toile de fond permanente, le souci du transfert de la recherche à l'industrie.

A ce propos, je remarque le grand succès rencontré auprès des industriels par la procédure des C.I.F.R.E. : contrats à durée déterminée, financés par l'Etat à 50 p. 100, qui permettent à des étudiants préparant une thèse d'effectuer leurs recherches au sein d'une entreprise en utilisant le matériel des laboratoires universitaires. Ces contrats correspondent parfaitement au principe du transfert de la recherche vers l'industrie, en associant les trois partenaires : Etat, université et industrie.

En ce sens, ils sont exemplaires et les industriels des P.M.E. et des P.M.I. ne s'y sont pas trompés, comme en témoignent les longues listes d'attente de leurs demandes. Ces contrats étaient, en 1981, au nombre de 50, en 1982, de 150, et il en est prévu 250 en 1983. Compte tenu de l'efficacité de la formule, vous serait-il possible, monsieur le ministre d'Etat, de répondre plus largement aux demandes dès l'année prochaine ? Dans son ensemble, votre budget est non pas un défi économique, mais plutôt un dosage de sagesse politique et de nécessité économique.

Sans doute, un certain nombre d'orateurs de l'opposition reprochent-ils au Gouvernement les décalages entre les objectifs et les moyens, tandis qu'ils dénoncent le coût exorbitant des nationalisations qui, au-delà de l'indemnisation des actionnaires, ressort à 11 milliards de francs destinés aux dotations en capital et figurant dans la présente loi de finances.

Pour notre part, nous rapprocherons simplement ce chiffre des maigres dotations consenties par les actionnaires à ces mêmes entreprises entre 1976 et 1981, soit 1 670 millions de francs. Cette comparaison nous semble démontrer la volonté de l'Etat de jouer son véritable rôle d'actionnaire et de moteur financier en permettant à ces entreprises d'avoir les moyens d'une politique qu'elles devront elles-mêmes définir dans le cadre d'une planification négociée pour devenir enfin compétitives et saines, et jouer à leur tour leur rôle d'entraînement.

Je le disais à l'instant, monsieur le ministre d'Etat, ce budget nous semble à la fois être sage et prendre en compte les impératifs économiques.

Il convient donc maintenant, monsieur le ministre d'Etat, que ce budget de transition s'offre comme un dispositif « accoucheur » des nouvelles mentalités ; en d'autres termes, que la volonté de juguler les forces de l'économie produise des vocations, des mentalités et des attitudes adéquates, c'est-à-dire l'invention et l'esprit d'agressivité productive et commerciale. Là se situe le défi essentiel.

Il faut que la politique industrielle de reconquête des marchés, tant intérieurs qu'extérieurs, engendre des convictions nationales où la nécessité de la notion de compétition incite les acteurs industriels à se vouloir gagnants.

Car l'industrie compétitive est, plus qu'une addition de moyens, une disposition d'esprit, qui concerne chacun d'entre nous et qui est capable de réconcilier positivement l'opinion publique et la signification de l'entreprise, d'attirer les épargnants, de créer chez les producteurs un sentiment d'appartenance à une communauté.

Dans ce sens, vos multiples interventions se situent bien dans la modernité : en redorant le « blason » de l'industrie et en déculpabilisant le gain d'argent, vous contribuez à susciter à nouveau l'intérêt de nos concitoyens pour le progrès technique banalisé au cours de la période d'expansion économique de ces dernières années. Il s'agit de faire en sorte que le budget, document matériel, soit considéré et agisse comme un modèle d'économie active pour tous.

Vous vous y employez dans le bon sens, monsieur le ministre, et il nous est permis de penser que la conjugaison des incitations matérielles aux entreprises, ayant pour principe de base l'allègement de leurs charges — c'est essentiel pour qu'elles investissent — et l'avènement d'une nouvelle mentalité de construction industrielle et de confiance dans notre capacité, devrait porter ses fruits dans l'avenir.

C'est pourquoi les radicaux de gauche, en vérifiant que les mesures envisagées s'appliquent réellement voteront votre budget. (*Applaudissements sur les travées des radicaux de gauche, des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à Mme Bidard.

Mme Danielle Bidard. Il est toujours agréable d'avoir à porter un jugement favorable sur un budget. C'est donc avec satisfaction que les sénateurs communistes vont adopter, monsieur le ministre d'Etat, votre budget de la recherche. Recherche et progrès social, économique et culturel, sont indissociablement liés.

Après avoir défendu l'importance des sciences, pour alléger la peine et améliorer la vie des femmes et des hommes de notre pays, nous avons vivement approuvé la décision du Gouvernement de gauche de placer la recherche au rang des priorités nationales. Cela est conforme à l'intérêt général ; cela est nécessaire pour accroître nos richesses et sortir notre pays de la crise.

En moins de deux ans, un long chemin a été parcouru. Vous avez su donner à l'idée de recherche scientifique et technologique un nouveau souffle mobilisateur. Depuis 1981, c'est la rupture avec des budgets étriqués, la rupture avec les campagnes de culpabilisation des chercheurs.

Les moyens financiers progressent et la préparation de la loi d'orientation et de programmation de la recherche a permis d'associer la nation tout entière à la réflexion sur les objectifs et les moyens d'y parvenir.

A la double question, la recherche pour qui et pour quoi faire, une réponse massive s'est imposée : la recherche doit permettre de répondre à la demande des besoins sociaux, économiques et culturels de la nation. La recherche doit être au service du progrès humain.

Malgré le dur combat d'amendements mené par la majorité du Sénat pour réduire la portée novatrice du texte proposé, la loi votée est un outil pour le développement et la valorisation de la recherche et de la technologie françaises, pour combler les retards et créer de nouvelles perspectives.

Votre budget pour 1983 est fidèle à ses orientations quantitatives et qualitatives.

Pour la troisième année consécutive, il est en augmentation constante. La part prévue pour 1983 atteint 2,2 p. 100 du P.I.B. Ce pourcentage représente la plus forte progression jamais atteinte depuis 1968. C'est une étape permettant d'espérer raisonnablement que les 2,5 p. 100 du P.I.B. seront atteints comme prévu en 1985.

La part de la recherche dans le budget de l'Etat est également remarquable puisque, avec une progression de 17,8 p. 100, elle est de six points supérieure à l'ensemble des dépenses de la nation. Là encore, la loi d'orientation et de programmation est respectée.

L'autre orientation de la loi portait sur les personnels de la recherche. Nous savons combien ceux-ci ont eu à souffrir de la politique précédente. La restriction des crédits entraînait l'absence de création de postes, l'insécurité d'emploi et le blocage des carrières. Avec les 2 462 nouveaux emplois prévus pour 1983,

le rythme de progression atteint 4,3 p. 100. Leur répartition — 696 chercheurs et 1766 I.T.A. — souligne l'équilibre entre les deux catégories, qui progressent dans la même proportion. Ainsi, est reconnue l'importance des ingénieurs, techniciens, ouvriers et administratifs pour le travail commun, l'utilisation et la maintenance de l'appareillage scientifique.

Avec les créations d'emploi indispensables au dynamisme et au renouvellement des équipes, votre budget amorce un reclassement du personnel. Même si ces mesures restent insuffisantes pour régler à court terme les blocages de carrière des chercheurs et des I.T.A., elles permettent à ceux qui furent quinze ou vingt ans sans promotion d'espérer enfin la reconnaissance de leur juste qualification.

Un équilibre entre création et transformation doit donc être maintenu. Cela est positif, mobilisateur et en rupture totale avec la situation antérieure.

C'est donc par la continuité de l'effort prioritaire que nous donnerons à notre pays les moyens matériels et humains de corriger les retards, les erreurs et d'obtenir des résultats satisfaisants.

Nous apprécions à cet égard les efforts qui sont consentis pour permettre aux grands organismes, tel le C.N.R.S., de jouer pleinement et démocratiquement leur rôle. Nous espérons que les nouveaux statuts apporteront aux personnels de la recherche de nouvelles garanties dans l'exercice de leur métier.

Après avoir souligné la continuité de l'effort, je souhaite développer l'importance de l'équilibre dans les choix.

Nous sommes sensibles au fait que la forte poussée des programmes mobilisateurs définis l'an dernier — plus 62 p. 100 — ne se fasse pas au détriment de la recherche fondamentale qui progresse de 24 p. 100, de la recherche appliquée qui progresse de 22 p. 100, et des programmes de développement technologique qui progressent de 23 p. 100.

Il est, en effet, indispensable d'assurer un équilibre entre les recherches à finalités différentes. En défendant l'importance de la recherche fondamentale, nous avons toujours combattu la conception utilitariste de la recherche. Pour accroître ses connaissances dans les domaines pointus, il faut pouvoir puiser dans l'existence d'un profond humus fertilisant. C'est une règle générale bien connue, mais qui n'a été que rarement respectée précédemment.

Les secteurs industriels de pointe ne donneront leur plénitude que s'ils peuvent établir leur développement sur un appareil productif classique renoué. La recherche en électronique, par exemple, ne doit pas être réservée à des secteurs trop pointus, mais doit traverser l'ensemble de notre appareil productif et vivifier nos industries traditionnelles, tel le textile. Cela permettrait de moderniser les bases de l'industrie française et d'accroître sa compétitivité.

Pour la recherche industrielle, des champs sont encore insuffisamment exploités. Je pense aux études sur la gazéification et la fluidification du charbon, ainsi qu'au travail que pourrait mener l'I.P.S.I.D. pour la valorisation de la sidérurgie française. Je dois vous faire part également de l'inquiétude des syndicalistes du B.R.G.M. qui voient les crédits de recherche et de développement se réduire pour la deuxième année consécutive. Cela pourrait devenir préoccupant pour notre approvisionnement en matière premières minérales et pour le domaine du service public géologique.

Pour accroître la part des entreprises privées dans l'effort de recherche, vous devez affronter, monsieur le ministre d'Etat, de lourdes inerties préjudiciables à l'ensemble de la production nationale. A côté d'incitations financières, ne croyez-vous pas qu'il serait utile de s'appuyer sur les droits nouveaux donnés par la loi de juillet 1982 aux comités d'entreprises pour les problèmes de la recherche ?

La participation, l'intervention des travailleurs pour l'établissement de plans de recherche dans leur entreprise serait un facteur de progrès. Ce n'est pas forcément une tâche aisée, mais elle me paraît indispensable à la réussite que nous souhaitons. Votre action peut faciliter les moyens de cette contribution.

Le rôle des hommes est toujours fondamental ; vous l'avez rappelé tout à l'heure. La situation des sciences humaines et sociales a connu, depuis 1981, un début de redressement. Souvent évoquées lors des assises régionales et du colloque national, elles doivent bénéficier de l'effort général de la recherche.

Enfin, il nous semble que les différents secteurs de la recherche devraient s'inscrire, désormais, plus rapidement et plus concrètement dans le dispositif régional mis en place par la décentralisation.

En conclusion, nous confirmons l'appréciation satisfaisante que nous portons sur votre budget. Nous sommes conscients que la recherche est l'un des secteurs-clé pour répondre à l'attente du pays.

Nous sommes conscients que les grandes nations seront celles qui élèveront le niveau culturel de tous leurs citoyens en facilitant l'assimilation par le plus grand nombre des connaissances et des techniques en plein développement. Il nous faut donc publier en français, traduire en français, exposer en français les principaux acquis de la science française et internationale. C'est une très grande tâche.

Pour toutes ces actions, vous pouvez compter, monsieur le ministre d'Etat, sur l'aide du groupe communiste du Sénat. (Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Maurice-Bokanowski.

M. Michel Maurice-Bokanowski. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, le débat qui nous réunit aujourd'hui ne pouvait mieux tomber. Pour la première fois depuis mai 1981, le Gouvernement reconnaît aujourd'hui la priorité qui doit être donnée au développement de notre industrie. Voilà deux semaines, le secrétaire national de votre parti, monsieur le ministre, déclarait que la sortie du blocage des prix et des salaires devait être l'occasion « d'un rééquilibrage au profit de l'industrie ». Il était temps de le dire ; il est encore temps de le faire. Tout le problème est de savoir comment vous allez vous y prendre.

Il ne s'agit pas, pour moi, de faire ici un cours de politique économique, ni de peindre une fresque de l'appareil industriel français, pas plus que je ne souhaite redire — fût-ce sous une autre forme — ce que nous venons d'entendre. Je me contenterai d'insister sur quelques points qui me semblent fondamentaux et qui conditionnent l'avenir de notre industrie.

Quelles conditions notre industrie doit-elle réunir pour sortir au mieux de la crise ? Il me semble qu'on peut les regrouper en trois catégories, selon qu'elles concernent la production, l'amont ou l'aval de la production.

En amont de la production, le souci prioritaire des pouvoirs publics — votre premier souci, monsieur le ministre — devrait être d'assurer à nos entreprises les conditions d'un double approvisionnement : leur approvisionnement en énergie et leur approvisionnement financier.

L'industrie a besoin de disposer de l'énergie la moins chère possible ; nul n'en disconvient. Encore faut-il pour cela que les faits et les décisions s'inscrivent dans la continuité du discours.

Vous avez trouvé, en arrivant aux affaires, un programme nucléaire qui permettait d'atteindre cet objectif. Vous lui avez porté un rude coup en le ralentissant, ce qui, soit dit en passant, risque de mettre en difficulté, pour commencer, notre industrie nucléaire.

Vous avez trouvé également, en arrivant au ministère de l'Industrie, un programme de délaissement progressif du charbon. Vous l'avez critiqué violemment, parlé de « politique d'abandon national » et entrepris de relancer la production charbonnière. Aujourd'hui, il apparaît clairement que votre plan péchait par coûteux optimisme et vous devez réviser en baisse vos prévisions d'extraction.

Vous demandez moins qu'il ne faut au nucléaire et vous demandez trop au charbon. Résultat, c'est le pétrole, dont on voulait justement s'affranchir, qui fait l'ajustement. Entre le ralentissement nucléaire et l'illusion charbonnière, votre politique de l'énergie se cherche sans se trouver et c'est notre industrie qui en supporte les conséquences.

Les entreprises industrielles ont besoin — disais-je — de se voir garantir un double approvisionnement. Outre l'énergie, un financement sain constitue leur matière première initiale. Que leur proposez-vous ? De l'argent rare et cher.

Le taux des emprunts ordinaires du Crédit national est encore aujourd'hui, malgré la lente décreue des taux, de 17,25 p. 100 alors que votre Gouvernement n'autorise les industriels à augmenter leurs prix, en 1983, que de 7,25 p. 100. L'argent reste cher pour les entreprises industrielles et votre politique d'impasses budgétaires massives accroît encore sa rareté.

On ne peut, dans le même temps, demander aux industries d'investir tout en détournant d'elles une part sans cesse croissante des ressources du marché financier. On ne peut leur demander d'engager des fonds propres en les « matraquant » fiscalement et en promettant aux capitalistes des lendemains qui grincent.

Un coût de l'énergie que vous ne contribuez pas à comprimer, des ressources financières que vous réduisez par une ponction publique trop importante et qui découle elle-même d'une dépense publique excessive, voilà comment je caractériserais ce qui se passe actuellement en amont de la production industrielle.

L'évolution de la situation au stade de la production n'est pas plus encourageante, car votre politique ne concourt pas à remplir les deux conditions indispensables du redressement industriel : un arrêt de la progression des charges et la restauration de la confiance au sein des entreprises.

Pas plus qu'on ne charge la barque dans les vents difficiles, on ne doit alourdir le compte d'exploitation des entreprises dans un contexte de crise. Cette évidence, que votre parti découvre tardivement, n'a, jusqu'à présent, infléchi que le ton de vos discours.

Après avoir pris l'engagement de différer jusqu'à 1983 toute augmentation des charges sociales pesant sur les entreprises, votre Gouvernement a augmenté les cotisations au régime paritaire de l'U. N. E. D. I. C. ; pour les entreprises, cette palinodie se traduit par une augmentation de leur taux de cotisation qui passe de 2,76 p. 100 à 3,48 p. 100 de la masse salariale. Et ce n'est qu'un exemple.

L'alourdissement des charges qui pèsent sur les entreprises aura été, en un an, d'une cinquantaine de milliards de francs, selon moi. Dans un contexte de prix bloqués, puis encadrés sévèrement, sur quoi ces cinquante milliards de francs auront-ils été prélevés sinon sur la marge d'autofinancement des entreprises qui conditionne leur développement et, pour beaucoup d'entre elles, leur survie ?

L'étude que vient de rendre publique un groupe industriel nationalisé met en évidence un renchérissement de ses coûts salariaux globaux, nettement supérieur à ceux de ses concurrents étrangers. Plus généralement, depuis deux ans, l'évolution des coûts salariaux va, en France, à contre-courant de ce que font nos concurrents.

Outre ces charges, que vous alourdissez tout en clamant bien haut qu'il est nécessaire de les alléger, la détérioration du climat social dans les entreprises constitue le deuxième écueil que rencontrent les entreprises au stade névralgique de la production. A cet égard, les années 1981 et 1982 sont significatives.

Vous parliez d'état de grâce, vous prétendiez assurer, par votre politique, la paix sociale et le calme dans les entreprises. Or, que constate-t-on ? Sans citer d'anecdotes, je précise que le nombre de journées perdues pour fait de grève s'élève pour les six premiers mois de 1982 à plus de 1 600 000, contre 1 400 000 pour l'ensemble de l'année 1981. Dans la métallurgie, on dénombre 88 cas de séquestration en 1980 ; on en a recensé 156 en 1981 ; combien faudra-t-il en compter en 1982 pour attirer votre attention ?

En dehors même de ces violences, ne voyez-vous pas, monsieur le ministre, que la vie quotidienne des entreprises, la liberté d'entreprendre et le calme nécessaire aux relations sociales sont menacés par les lois qu'un de vos collègues du Gouvernement peaufine à l'intention des syndicalistes qui refusent le jeu de l'entreprise privée ? Les lois Auroux, dont la deuxième vient d'être en partie invalidée par le Conseil constitutionnel, sont en fait des lois haro. Haro sur l'entreprise privée, haro sur la liberté individuelle des travailleurs !

Vous pouvez bien proposer des plans de sauvetage d'entreprises et de restructuration de secteurs industriels entiers ; ils ne sauveront pas l'industrie française si, dans le même temps, vous sapez sa compétitivité convalescente en laissant le désordre social s'instaurer.

J'en arrive au troisième et dernier point de mon exposé.

L'industrie doit disposer, en aval de la production, d'un marché intérieur en expansion et d'une ouverture, à l'extérieur, sur des clients solvables.

Il s'agit là — je le reconnais — des conditions qui sont peut-être à la fois les plus importantes et celles sur lesquelles vous pouvez le moins agir. Le rythme d'expansion du marché mondial ne dépend pas de la seule volonté du Gouvernement, et le taux d'expansion du marché national ne peut durablement dépasser le premier de façon sensible.

Le bilan de 1981 et de l'année qui s'achève sera mauvais pour l'industrie européenne dans son ensemble, en raison de la crise mondiale consécutive au deuxième choc pétrolier de 1979. Il ne serait pas fair-play d'exiger de vous, monsieur le ministre, que vous épargniez cette crise à notre industrie. Il me semble, toutefois, justifié de vous demander de ne pas aggraver un contexte économique déjà déprimé.

Le marché intérieur français connaît aujourd'hui une croissance qui tend vers zéro. Le taux de croissance soutenu de la consommation en octobre, dont le Gouvernement a tiré argument, n'était dû, en fait, qu'à la prévision d'achats tout à fait ponctuelle liée à la prochaine sortie du blocage des prix. Le taux de croissance de la consommation a chuté depuis et devrait même, selon l'I. N. S. E. E., être négatif au début de 1983.

Quant à l'investissement, il entre, en cette fin de 1982, dans une période d'exceptionnelle décroissance. Dans votre logique, ce recul ne pourra être enrayeré que par un effort supplémentaire de l'investissement public qui représente déjà, en 1981-1982, plus de 52 p. 100 de la formation brute de capital fixe contre 44 p. 100 en 1980.

Prenez garde, monsieur le ministre, à la pente qui mènerait l'industrie française à ne plus investir que par ses seules entreprises nationalisées. Un investissement trop exclusivement réalisé sur fonds publics est une bulle de savon ; ce n'est pas et cela ne sera jamais un bon indicateur de la santé d'une économie.

L'industrie française doit avoir, au plan extérieur, des frontières ouvertes sur des clients solvables. Des frontières ouvertes, cela signifie refuser le protectionnisme explicite ou sournois, tant pour nous que pour les autres. Les Etats-Unis peuvent prendre le risque d'encourir des mesures de rétorsion de la part des pays dont ils freinent la pénétration sur le sol américain ; l'économie française, elle, ne le peut pas.

Des clients solvables, enfin, cela signifie qu'il faut prendre garde à ne pas transformer nos industries exportatrices en centrales d'achat à usage des pays de l'Est, qui paient mal, ou du tiers monde, qui ne paie pas.

Voilà ce que je tenais à vous dire, monsieur le ministre, en espérant que vous ne puiserez pas dans mes observations et dans mes critiques un argument supplémentaire pour justifier une intervention accrue de l'Etat. A trop souligner, devant un jacobin de gauche, les insuffisances dont souffrent les entreprises privées, on court en effet toujours le risque de le voir se pencher d'un peu plus près encore sur la gestion de ces entreprises pour tenter de les sauver. C'est justement ce qu'il faut éviter.

L'industrie est une chose trop sérieuse pour être confiée exclusivement à des fonctionnaires, aussi brillants soient-ils et aussi compétents qu'ils croient être. André Maurois disait que Choderlos de Laclos avait fait l'amour dans les services de renseignements comme Stendhal fit plus tard la guerre dans l'intendance. Ne cédez pas aujourd'hui, monsieur le ministre, à la tentation de « faire de l'industrie » dans les bureaux des ministères ! (*Applaudissements sur les travées du R. P. R., de l'U. C. D. P. et de l'U. R. E. I.*)

M. Bernard Parmantier. Je demande la parole.

M. le président. Je ne peux pas vous donner la parole maintenant, monsieur Parmantier. D'ailleurs, il n'est pas souhaitable d'allonger le débat.

M. Bernard Parmantier. Je souhaitais simplement demander à M. Maurice Bokanowski comment il traitait la sidérurgie en 1962.

M. le président. La parole est à M. Hubert Martin.

M. Hubert Martin. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, je ne puis broser un tableau complet de la situation économique de la Lorraine ni même du département de Meurthe-et-Moselle.

Je me contenterai d'un rapide panorama de la région, puis je prendrai un exemple typique de nos problèmes : la sidérurgie et les mines de fer, qu'elles soient situées dans les bassins de Briey, de Longwy ou de Pompey.

Dans la seule année 1980, un emploi sur vingt a disparu.

Les grandes activités qui étaient la base de notre industrie sont durement touchées : la sidérurgie, les mines de fer, le textile, la première transformation des métaux, le bois, les industries d'art comme le verre, etc.

La situation du bâtiment et des travaux publics a perdu également des milliers d'emplois.

Ce bilan est dressé, chiffres à l'appui, par l'I. N. S. E. E.

Le tertiaire n'est pas épargné. Il n'y a plus d'îlots de sécurité.

La situation particulière des bassins de Longwy, de Briey et de Pompey, vous la connaissez bien, monsieur le ministre, car j'imagine qu'elle est une de vos préoccupations de chaque jour et, qui sait, de certaines nuits !

Quelques chiffres doivent être cités pour montrer le mal dans toute son ampleur.

Au vu des premiers résultats du dernier recensement dévoilés par l'I. N. S. E. E., l'arrondissement de Briey perd plus de 18 000 habitants, soit 9,5 p. 100 de sa population, passant de 191 000 à 173 000.

Cette diminution de la population du pays haut, au rythme de 2 500 départs annuels traduit, on ne peut plus clairement, la réalité de la crise économique de la sidérurgie et des mines de fer.

En ce qui concerne les mineurs de fer, les chiffres sont effrayants : en 1961, il y avait 24 000 mineurs, aujourd'hui 3 500 !

En 1970, il y avait encore 6 500 travailleurs dans la sidérurgie du bassin de Briey. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 1 760 !

Bref, le bassin de Briey, à lui seul, a perdu en vingt ans 20 000 emplois industriels.

J'entends bien, monsieur le ministre, que M. Mauroy a fait quelques promesses à Pont-à-Mousson et nous considérons comme positives les propositions suivantes : continuation de la modernisation de la sidérurgie et développement d'activités nouvelles ; 1 000 emplois d'ici à cinq ans seraient créés, auxquels viendraient s'ajouter 500 emplois dans le tertiaire, provenant, pour la plupart, de décentralisation administrative.

La C.G.E. Alstom va construire — je vous l'apprends peut-être, monsieur le ministre — une nouvelle usine à Nancy, d'après les renseignements qui m'ont été communiqués, destinée à la production d'équipements de contrôle.

Thomson va implanter à Villers-lès-Montagne une unité de production de vidéo-cassettes. Fasse le ciel que s'installe à Briey une usine de montage de magnétoscopes pour l'utilisation de ces cassettes ! Mais 200 000 magnétoscopes — je l'apprends par un journal du soir — sont bloqués à Poitiers.

L'Air liquide va créer quelques dizaines d'emplois à Ennery, au Nord de Metz, ville qui va hériter également d'un centre d'études et de recherches du ministère des anciens combattants.

A Nancy, s'installeraient la direction des essences de l'armée et celle des services de l'office de la chasse.

Le P.D.G. de Sacilor et des services centraux s'installeraient « progressivement » en Lorraine.

Cette progressivité, je l'avoue, m'inquiète un peu. Alors, quelle progression, quelles dates sont-elles déjà retenues ?

On va aussi continuer la belle progression de la recherche, qui était pourtant déjà bien avancée avant que vous ne preniez vos fonctions. En 1984, serait donc créé à Brabois un centre de formation et de recherche en sciences du génie chimique à l'école des industries chimiques.

La région de Nancy bénéficiera aussi, d'ici à 1984, d'un centre universitaire interrégional de calcul.

Enfin, comme l'a annoncé avant-hier M. Claude Dollé, P.D.G. de Sacilor, est créée la société lorraine de développement à Metz, qui aidera les industries à s'installer en Lorraine, en collaboration d'ailleurs avec d'autres organismes déjà existants, comme Apeilor, dont le sigle a changé.

Pour le moment, il s'agit donc de la création, d'ici à 1984 et aux années suivantes, de 1 500 emplois.

Quand on songe que, dans le seul bassin de Briey, il faudrait créer 20 000 emplois pour retrouver l'activité économique d'antan, on ne peut vraiment pas bondir de joie !

Puis-je vous faire remarquer, monsieur le ministre, que dans ces créations, rien n'est prévu pour la région de Briey, pas plus d'ailleurs que dans le sud du département ?

D'où cette question primordiale : que prévoyez-vous comme implantations nouvelles dans notre secteur ?

Nous avons des zones industrielles à Briey et à Jarny, des carreaux de mines, des espaces industriels, hélas ! vides à Homécourt et à Jœuf.

Nous avons l'autoroute Paris—Metz—Strasbourg à notre porte, qui nous relie à Paris, à Strasbourg, à l'Allemagne et au Bénélux.

Nous avons aussi quantité d'établissements scolaires, classiques, modernes, techniques. La région est naturellement belle. Nous avons des logements. Nous avons beaucoup de jeunes, garçons ou filles, qui ne demandent qu'à être formés et à travailler. Quelle tristesse, pour moi, chaque semaine, lorsqu'ils viennent me confier leur peine, leur désir de travailler, de ne pouvoir mieux les aider que je ne le fais !

Finalement, et vous le savez, monsieur le ministre, si l'on est redevable à M. Mauroy d'être venu courageusement sur place, ses conclusions ont déçu la population de Lorraine et les syndicats, qu'il s'agisse de la C.G.T., de la C.F.D.T., de F.O., de la C.F.T.C. ou de la C.G.C.

Est également déçu le conseil régional, qui va le dire lundi et mardi prochains en séance plénière.

Je ne veux pas éluder, monsieur le ministre, une remarque que vous allez me faire : la situation est difficile. Je le sais et je sais que votre tâche n'est pas aisée.

Les crises française, européenne et mondiale nous talonnent. Mais elles existaient déjà lorsque vous avez pris les commandes. Vos promesses, votre sûreté de vous avaient pourtant redonné confiance. Je dirais même que, en ce qui me concerne, je croyais un peu au changement et en votre savoir-faire. J'ai d'ailleurs voté la nationalisation de la sidérurgie.

Mais je suis déçu, nous sommes déçus. Le franc-parler que j'ai toujours pratiqué depuis vingt ans avec vos prédécesseurs m'impose d'agir de la même façon avec vous : les mesures prises ne sont pas suffisantes. La réindustrialisation de la région traîne. Aucune énergie n'apparaît pour utiliser au maximum notre minerai de fer lorrain.

Je préside le syndicat mixte qui s'occupe des zones industrielles de la région de Briey. Plusieurs petites industries se sont installées depuis quelques années, avant que vous ne vous occupiez de nos affaires. Depuis deux ans, plus une touche, comme on le dit chez les pêcheurs. J'ai l'impression que l'investissement est totalement arrêté.

Heureusement, nous avons, à Batilly, la Sovab, filiale de Renault, qui fabrique des camions dont, hélas ! de nombreuses pièces viennent même d'Amérique du Sud. On pourrait sans doute les fabriquer en France.

Néanmoins, 1 000 emplois, sur les 3 000 prévus, sont en place et c'est pour notre jeunesse un ballon d'oxygène.

Il nous faudrait quelques petites ou moyennes unités utilisant les techniques de pointe, soit en électronique soit en tout autre secteur.

Je viens d'apprendre que des prix en baisse vont être appliqués au transport du minerai. N'est-ce pas déjà trop tard ? Il faudrait, avant tout, diminuer d'au moins 10 p. 100 les importations de minerai que nous payons en dollars et pousser au maximum l'utilisation de notre minette lorraine.

Un autre sujet d'inquiétude est le suivant : on ne forme plus de mineurs, tout se passe comme si, à terme, on prévoyait l'arrêt total de nos mines.

Nous avons demandé, avec les syndicats, au comité local de l'emploi qu'il y ait embauche immédiate de 200 jeunes. Cette embauche serait suivie d'un plan, dès 1983, de formation et d'embauche de 250 jeunes pour assurer le renouvellement du personnel.

Nous avons l'impression d'être abandonnés, parce que nous, dans ce secteur de Briey, faisons moins de bruit que d'autres.

Notre désespoir est grand. Croyez-le, monsieur le ministre !

Garder ce que nous pouvons de nos mines, conserver ce qui est possible de notre sidérurgie, diversifier notre industrie, garder ainsi notre jeunesse au pays, voilà ce que nous attendons et même voilà ce que nous exigeons.

« La Lorraine à la casse » titrait hier matin un hebdomadaire. Cela, jamais ! Ou alors la colère des Lorrains pourrait être redoutable, comme elle s'est déjà manifestée. (*Applaudissements sur les travées de l'U. R. E. I. et du R. P. R.*)

M. le président. La parole est à M. Grimaldi.

M. Roland Grimaldi. Monsieur le président, mes chers collègues, le projet de budget que nous examinons aujourd'hui met en œuvre les moyens financiers nécessaires à l'effort de redressement engagé par le Gouvernement en matière de recherche scientifique dès 1981 et poursuivi tout au long de l'année 1982, effort dont la loi d'orientation et de programmation du 15 juillet 1982 a tracé le cadre.

Redonner une priorité à la recherche pour combattre la crise, tel est le véritable enjeu, d'autant que l'effort à accomplir par notre pays est considérable en raison de l'important retard pris dans ce domaine durant de très nombreuses années.

L'objectif qui a été fixé par le Président de la République et auquel le Parlement a donné force de loi en juillet dernier est de porter progressivement le montant de la dépense nationale de recherche à 2,5 p. 100 du produit intérieur brut en 1985.

Afin de réaliser cet objectif et d'assurer un financement progressif, la loi d'orientation pour la recherche et le développement technologique a, en effet, fixé pour le budget civil de la recherche une progression annuelle de 17,8 p. 100 en volume des crédits et une progression des effectifs dans la recherche publique de 4,5 p. 100. Il est remarquable de souligner que le budget pour 1983 traduit le respect des engagements pris devant le pays par le Président de la République et le Gouvernement, et fixés dans la loi d'orientation et de programmation.

C'est vrai en matière d'emploi. Il est important de noter que les effectifs de la recherche publique atteindront, en 1983, 56 674 personnes contre 47 000 en 1980, ce qui représente la création de 696 emplois de chercheurs et de 1 766 emplois d'ingénieurs, techniciens et administratifs.

A propos de programmes mobilisateurs, il est effectivement encore trop tôt pour dresser un bilan concernant ces programmes, mais une priorité leur a été accordée par l'attribution de moyens, puisqu'ils vont augmenter de 62 p. 100 entre 1982 et 1983. Cela est tout à fait positif, puisqu'il s'agit de concentrer nos actions autour de quelques thèmes : utilisation rationnelle de l'énergie, de la filière électronique et des biotechnologies, par exemple.

Les crédits pour la recherche fondamentale augmentent aussi de façon significative, comme le prévoit la loi d'orientation, ce qui nous permet d'écartier toute crainte de pilotage par l'aval de notre recherche, crainte qu'aurait pu faire naître la mise en place des programmes mobilisateurs.

Le regroupement en un ministère unique de deux départements, la recherche et l'industrie, montre bien l'impérieuse nécessité de faire de l'innovation et du développement technologique la base indispensable d'un appareil économique compétitif.

« L'ouverture du monde de la recherche vers le monde économique est une nécessité absolue » ; ainsi s'exprimait François Mitterrand lors de la séance inaugurale du colloque national sur la recherche. Dans cette optique, il convient de saluer la création du premier groupement d'intérêt public à Besançon, dans le domaine de la filière « temps-fréquence ».

De structure souple, le groupement d'intérêt public, nouvelle formule d'association entre partenaires de droit public et de droit privé, doit permettre d'accroître, sur un sujet donné, la collaboration entre l'amont, c'est-à-dire la recherche publique, et l'aval, c'est-à-dire le secteur industriel.

J'ai noté d'ailleurs, monsieur le ministre d'Etat, dans votre déclaration liminaire comme un élément positif que d'autres groupements d'intérêt public étaient en voie de constitution.

La progression des crédits de l'A.N.V.A.R. en autorisations de programme ainsi que l'accroissement des dotations en autorisations de programme de la recherche et de la technologie s'inscrivent dans le cadre d'un soutien renforcé à la recherche industrielle.

Aux journées de l'A.N.V.A.R. précisément, l'annonce faite par M. le Premier ministre de la mise en œuvre, dès 1983, d'une nouvelle procédure automatique d'aide aux entreprises avec le crédit d'impôt pour les activités de recherche témoigne aussi, selon les termes mêmes du Premier ministre, de la ferme volonté du Gouvernement de maintenir la France dans les tout premiers rangs des pays industrialisés.

Ce budget confirme votre volonté, monsieur le ministre d'Etat, et celle du Gouvernement de doter notre pays d'une recherche active et dynamique.

Déjà le budget de 1982, puis le vote de la loi d'orientation et de programmation de la recherche, avec ses objectifs ambitieux mais réalistes, la création prochaine d'un office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques soulignaient clairement cette orientation.

Le budget que vous nous proposez aujourd'hui n'est que la confirmation d'un choix, la confirmation d'une détermination, la confirmation d'une grande ambition nationale : amplifier l'effort de recherche et le développement technologique pour refuser la fatalité économique et maîtriser notre avenir. C'est pourquoi, monsieur le ministre d'Etat, le groupe socialiste approuve pleinement votre budget. (*Applaudissements sur les traversées socialistes et communistes.*)

M. le président. A cette heure, le Sénat voudra sans doute renvoyer la suite de l'examen des dispositions du ministère de la recherche et de l'industrie à la prochaine séance. (*Assentiment.*)

— 7 —

NOMINATION A UNE COMMISSION

M. le président. Je rappelle au Sénat que la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe a présenté une candidature pour la commission des affaires culturelles.

Le délai d'une heure prévu par l'article 8 du règlement est expiré.

La présidence n'a reçu aucune opposition.

En conséquence, je déclare cette candidature validée et je proclame Mme Jacqueline Alduy membre de la commission des affaires culturelles en remplacement de M. Léon-Jean Grégory, décédé.

— 8 —

TRANSMISSION DE PROJETS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, portant modification de certaines dispositions du code électoral relatives à l'élection des membres du conseil de Paris et des conseils municipaux de Lyon et de Marseille.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 138, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — (*Assentiment.*)

J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté avec modifications par l'Assemblée nationale en nouvelle lecture, relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et des établissements publics de coopération intercommunale.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 139, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale. — (*Assentiment.*)

— 9 —

DEPOT D'UN RAPPORT

M. le président. J'ai reçu de M. Paul Girod, rapporteur pour le Sénat, un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargé de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi portant révision des conditions d'exercice de compétences de l'Etat et de leur répartition entre les communes, les départements et les régions.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 137 et distribué.

— 10 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 11 décembre 1982, à dix heures, quinze heures et le soir :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1983, adopté par l'Assemblée nationale (n° 94 et 95, 1982-1983). M. Maurice Blin, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation.

Deuxième partie. — Moyens des services et dispositions spéciales :

— **Consommation :**

M. Michel Manet, rapporteur spécial (rapport n° 95, annexe n° 7).

M. Gérard Ehlers, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (avis n° 97, tome VIII).

— **Recherche et industrie (suite) :**

M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial (I. — Recherche) (rapport n° 95, annexe n° 22) ;

M. René Tomasini, rapporteur spécial (II. — Industrie) (rapport n° 95, annexe n° 23) ;

M. Adrien Gouteyron, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles (recherche scientifique et technique) (avis n° 96, tome VII) ;

M. Pierre Noé, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (recherche scientifique) (avis n° 97, tome VI) ;

M. Francisque Collomb, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (industrie) (avis n° 97, tome IV) ;

M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques et du Plan (énergie) (avis n° 97, tome V).

Articles 52 bis et 60.

— **Articles de la deuxième partie non joints à l'examen des crédits.**

(Aucun amendement aux articles de la deuxième partie n'est plus recevable.)

— **Explications de vote :**

Vote sur l'ensemble (scrutin public à la tribune de droit, en application de l'article 50 bis, troisième alinéa, du règlement).

Délai limite pour les inscriptions de parole dans un débat.

Conformément à la décision prise par le Sénat le 9 décembre 1982, le délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale du projet de loi d'orientation des transports intérieurs, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence (n° 50, 1982-1983) est fixé à aujourd'hui samedi 11 décembre 1982, à dix-huit heures.

Délai limite pour le dépôt des amendements à un projet de loi.

Conformément à la décision prise par la conférence des présidents, en application de l'article 50 du règlement, le délai limite pour le dépôt des amendements au projet de loi de finances rectificative pour 1982, adopté par l'Assemblée nationale (n° 130, 1982-1983), est fixé au mercredi 15 décembre 1982, à dix-sept heures.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée le samedi 11 décembre 1982, à une heure.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Nomination d'un membre d'une commission permanente.

Dans sa séance du vendredi 10 décembre 1982, le Sénat a nommé Mme Jacqueline Alduy membre de la commission des affaires culturelles, en remplacement de M. Léon-Jean Grégory, décédé.

Ordre du jour établi par la conférence des présidents, communiqué au Sénat dans sa séance du vendredi 10 décembre 1982.

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre de discussion et l'horaire des dernières dispositions du projet de loi de finances pour 1983.

Vendredi 10 décembre 1982 :

A 15 heures :

1° Budget de l'urbanisme et du logement

La durée initiale prévue était de trois heures quarante-cinq ; mais il a ensuite été décidé de rattacher à ce budget la discussion de l'article 75 (modification de la législation sur le plafond légal de densité) ; celle-ci est estimée à une heure.

La durée totale de ce budget est réduite de trente minutes, et s'établit donc à quatre heures quinze.

2° Budget de la recherche et de l'industrie :

La durée initiale était de sept heures.

La discussion sera poursuivie jusqu'à une heure du matin, soit une durée de discussion de trois heures trente, la suite étant renvoyée au samedi matin, après le budget de la consommation.

Samedi 11 décembre 1982 :

A 10 heures :

Budget de la consommation :

Sa durée totale est réduite de trente minutes et ramenée de une heure trente à une heure.

A 11 heures :

Suite du budget de la recherche et de l'industrie :

Sur la base initiale, la suite de la discussion représenterait trois heures trente ; elle est réduite d'une heure quinze, ce qui représente une durée totale de cinq heures quarante-cinq.

A quinze heures quinze ou quinze heures trente et le soir :

Examen des articles de la deuxième partie non rattachés ;

Vote sur l'ensemble du budget.

QUESTIONS ECRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 10 DECEMBRE 1982

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — 1. Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« 2. Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — 1. Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« 2. Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« 3. Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Toiletteur de chiens : formation.

9485. — 10 décembre 1982. — M. René Martin attire l'attention de Mme le ministre de l'agriculture sur les difficultés rencontrées par les jeunes gens ou jeunes filles voulant exercer le métier de « toiletteur de chiens ». Au moment où le nombre d'animaux de race canine ne cesse de croître, il est normal que se développent les vocations des jeunes vers les métiers destinés à apporter les meilleurs soins à nos animaux familiers. Or, certains élèves suivent en alternance des cours d'enseignement général dans des lycées d'Etat et des cours d'apprentissage du métier de toiletteur de chiens chez des artisans exerçant cette profession. Ces derniers ne peuvent être agréés par les autorités responsables, le certificat d'aptitude professionnelle de « toiletteur (euse) de chiens » n'existant pas. En conséquence, l'absence de reconnaissance de cette profession prive les jeunes d'un emploi qu'ils ont choisi. Il lui demande que soit créé le C.A.P. de toiletteur ou toiletteuse de chiens.

Réexpédition des correspondances : cas particulier.

9486. — 10 décembre 1982. — M. Jacques Larché attire l'attention de M. le ministre des P.T.T. sur les difficultés d'application de la réglementation, en ce qui concerne la réexpédition des correspondances adressées à des personnes décédées. Il lui demande : 1° de bien vouloir lui préciser l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires et les instructions prévoyant des prescriptions à l'égard de l'administration postale en cette matière ; 2° de lui indiquer avec précision quel traitement est réservé aux plis et objets de correspondance dont le nom ou l'adresse de l'expéditeur reste inconnu ou illisible ainsi que ceux dont l'identité des ayants droit ou de l'exécuteur testamentaire du défunt n'est pas connue de l'administration postale ; 3° s'il ne croit pas opportun dans ce cas précis de prendre des mesures administratives pour que l'obligation soit faite aux responsables des établissements postaux, d'informer le maire de la commune de la dernière résidence du *de cuius* des causes de la non-distribution des correspondances qui étaient normalement destinées à ce dernier et dont l'administration est encore en possession.

Usinor-Thionville : avenir.

9487. — 10 décembre 1982. — M. Robert Schmitt fait part à M. le ministre d'Etat, ministre de la recherche et de l'industrie, de l'inquiétude ressentie dans la région thionvilloise à la suite des informations annonçant la réalisation prochaine à l'usine Métalcaut (Usinor) de Valenciennes d'une aciérie électrique et d'une coulée continue, qui pourrait compromettre à terme l'avenir d'Usinor-Thionville. Il lui demande quelles dispositions sont envisagées pour maintenir l'emploi des 645 salariés qu'occupe encore cette usine.

Traitement fiscal : harmonisation.

9488. — 10 décembre 1982. — M. Stéphane Bonduel attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur l'inégalité qui apparaît dans le « traitement fiscal » des ménages, particulièrement chez les personnels de l'enseignement selon qu'ils sont retraités ou en activité. En effet, le personnel retraité bénéficie d'un abattement de 10 p. 100 plafonné sur les revenus déclarés pour établissement de l'assiette de l'impôt, tandis que les salaires du personnel en activité sont entièrement soumis à l'abattement de 10 p. 100. Cette inégalité de traitement, en matière fiscale, appelle sans doute une mesure correctrice qui pourrait consister à abolir l'abattement de 10 p. 100. En considération de la situation économique actuelle, n'est-il pas possible, dans un premier temps, que ce plafond soit doublé lorsque le foyer fiscal ne perçoit qu'une seule pension de retraite.

M.I.N. de Rungis : hygiène.

9489. — 10 décembre 1982. — M. Claude Fuzier appelle l'attention de M. le ministre de la santé sur un article paru dans le numéro 144 (décembre 1982) de la revue *50 millions de consommateurs*, relatif au marché d'intérêt national de Rungis, dont les conclusions, photos à l'appui, sont édifiantes. Il lui demande à ce propos : 1° si ses services ont mené des enquêtes sur les conditions d'hygiène du M.I.N. de Rungis ; 2° dans l'affirmative, quelles ont été leurs conclusions et quelles leçons les pouvoirs publics en ont tiré ; 3° dans la négative, ne lui paraît-il pas urgent et indispensable d'améliorer sensiblement les conditions d'hygiène du M.I.N. de Rungis.

Assurance automobile : éventualité d'une réforme.

9490. — 10 décembre 1982. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur ces conclusions d'une étude publiée dans le numéro 144 (décembre 1982) de la revue *50 Millions de Consommateurs*, relative à la question de l'assurance automobile : « Il est urgent de réclamer une réforme de l'assurance automobile portant sur les points suivants : révision du système de tarification, sans pour autant introduire une grille unique qui serait inéquitable ; transparence des prix pour faire jouer la concurrence entre les assureurs et remise d'un devis ; introduction d'un malus tenant compte de la gravité de l'accident et des parts de responsabilité de l'assuré ; limitation aux cas exceptionnels du droit de résiliation consenti aux assureurs, à défaut, réforme du bureau central de tarification. Il faudrait lui accorder les moyens de fixer des primes supportables, mais cette mesure ne suffirait pas à empêcher une sélection abusive des risques. Il est également possible d'isoler les plus mauvais risques, qui sont en réalité une minorité, en créant à leur intention un système d'assurance spécifique (par exemple : pool des risques aggravés). » Il lui demande son avis à ce propos.

Gaz de pétrole liquéfié : utilisation.

9491. — 10 décembre 1982. — **M. Claude Fuzier** appelle l'attention de **M. le ministre de l'économie et des finances** sur la question du gaz de pétrole liquéfié, dont l'utilisation est autorisée pour la carburant automobile dans notre pays depuis 1979. Il lui demande à ce propos : 1° quel bilan les pouvoirs publics peuvent dresser de cette autorisation, notamment sur les économies réalisées ; 2° s'ils envisagent de favoriser le développement de ce système dans les années prochaines.

Débroussaillage : création d'une C. U. M. A.

9492. — 10 décembre 1982. — **M. Jean Bénard-Mousseaux** informe **Mme le ministre de l'agriculture** qu'un certain nombre d'agriculteurs, face à la nécessité d'élaguer régulièrement les bordures des terres cultivables, ont décidé de se grouper pour constituer une C. U. M. A., en vue de l'achat d'un matériel de débroussaillage. Or il apparaît que la débroussailluse n'est pas retenue dans la liste des engins pouvant bénéficier des mesures d'aide, décidées par les pouvoirs publics. On peut s'étonner du caractère restrictif de cette liste qui exclut notamment ce matériel très onéreux et tout à fait indispensable aux agriculteurs, alors que les mesures d'incitation au groupement en C. U. M. A. ont été particulièrement

conçues pour permettre l'équipement et la modernisation des petites unités d'exploitation. En conséquence, il lui demande si cette liste ne pourrait être élargie, permettant ainsi aux C. U. M. A. de remplir pleinement leur rôle d'aide à la survie des petites exploitations.

Victimes de crimes : indemnisation.

9493. — 10 décembre 1982. — **M. Michel d'Aillières** attire l'attention de **M. le ministre de la justice** sur l'indemnisation des victimes de crimes. En effet, si la loi n° 77-5 du 3 janvier 1977 prévoit une procédure d'indemnisation, en cas d'insolvabilité du criminel, elle ne semble pas couvrir tous les préjudices et dommages subis par les ayants-droit des victimes, notamment, lorsque celles-ci ne peuvent être considérées comme soutiens de famille, bien qu'il puisse y avoir un préjudice important, et en ce qui concerne les frais de sépulture. Il lui demande quelles mesures il envisage de proposer pour permettre, dans tous les cas, une réparation qui apparait comme nécessaire.

Syndicat mixte d'aménagement touristique : financement.

9494. — 10 décembre 1982. — **Mme Jacqueline Alduy** demande à **M. le Premier ministre** de bien vouloir lui préciser : a) si dans le cas de la constitution d'un syndicat mixte d'aménagement touristique de la région Languedoc-Roussillon, cet organisme peut passer directement convention avec l'Etat pour recevoir une aide financière sans que celle-ci ne transite par le conseil régional ; b) si l'aide financière attendue de 13,3 millions de francs peut être confirmée comme cela a été annoncé ; c) si l'engagement de l'Etat implique un cofinancement automatique et obligatoire des collectivités département/région.

Logement libéré : délai pour une nouvelle location.

9495. — 10 décembre 1982. — **M. Félix Ciccolini** demande à **M. le ministre de l'urbanisme et du logement** de faire connaître si la loi n° 82-526 du 22 juin 1982 sur le logement s'applique à un propriétaire d'un immeuble de quatre étages, jusqu'ici occupé par une seule personne qui a quitté volontairement et spontanément les lieux. Plus précisément, la loi fait-elle obligation au propriétaire d'attendre l'expiration d'un délai de dix-huit mois pour procéder à la location de ces locaux selon des montants de loyers nouveaux, résultant du réaménagement des lieux, ou bien, s'agissant de quatre locaux pratiquement neufs, le propriétaire peut-il les louer dès la fin des travaux.